



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753144 2

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM

Mercury

Murine

*IM

MERCURE

DE FRANCE,

¹
¹
DÉDIÉ AU ROY.

M A R S. 1737.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,
rue S. Jacques.

Chés } La veuve PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy

A V I S.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

M A R S. 1737.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

O D E.

Tirée du Pseaume XLV. *Deus noster
refugium et virtus, &c.*



Que l'Univers entier me déclare la
guerre ,

Que l'Enfer en courroux s'unisse
avec la Terre ,

Pour confondre mes jours dans la nuit du
tombeau ;

Le Seigneur est ma force, et des jours du coupable.

A ij Dont

410 MERCURE DE FRANCE

Dont la haine à tout coup m'accable ,
Son bras éteindra le flambeau.



Que sur ses fondemens la Terre chancelante ;
S'abîme dans le sein de l'Onde mugissante ,
Que les Vents à la fois déchaînés sur les Mers ,
Poussent jusques aux Cieux les vagues irritées ;
Que par leur haleine emportées ,
Elles brisent les durs Rochers.



Tranquille cependant aux pieds du Sanctuaire ;
Je redouterai peu l'impuissante colere ,
Des Elemens l'implacable fureur.
C'est dans Sion que Dieu renferma sa puissance ;
Son bras armé pour sa défense ,
En éloignera la terreur.



Mille Peuples jaloux de sa gloire nouvelle ;
En vain pour la détruire ont conspiré contre elle ;
La mort a renversé leurs funestes projets.
L'Univers a tremblé, frappé de son Tonnerre ,
Et les Monarques de la Terre
Sont mis au rang de ses Sujets.



Le Dieu Saint, le Dieu fort et le Dieu des Armées,
Animoit au combat nos Tribus alarmées ;

Juda

Juda sous ses Drapeaux portoit des coups mortels,
Benjamin triomphoit d'une ligue fatale,
 Tandis qu'au son de la Timbale,
 Lévi lui dressoit des Autels.



Ouvre, Jerusalem, tes célestes barrières;
 Fais retentir au loin les Trompettes guerrières;
 Le farouche Indien reconnoîtra ta voix;
 Le Scythe dans tes murs viendra fondre avec zèle
 Et du Nil le Peuple infidèle,
 Viendra te demander des Loix.



Vous, que ses fiers exploits avoient glacés de
 crainte,
 Mortels, rassurez-vous, sa colere est éteinte;
 Du haut de ses ramparts elle vous tend les bras;
 Le Dieu qui la protege a rempli sa vengeance;
 La guerre a fui de sa présence
 Dans les plus barbares climats.



Les dards des Ennemis, leur fleche meurtrière,
 Sous ses pas éternels sont réduits en poussiere.
 Leurs Chariots brisés périssent dans nos champs;
 La flamme a consumé leurs Beliers redoutables,
 Leurs Boucliers impénétrables,
 Sont le jouet de nos enfans.

Le MERCURE DE FRANCE

Du sang de leurs Soldats la terre pénétrée ,
D'une double moisson dore cette Contrée ;
L'herbe croît à l'envi sur le bord des Ruisseaux ;
La celeste rosée inonde nos Campagnes ;
Et loin de nos saintes Montagnes
Les Loups vont ravir les Troupeaux.



C'est ainsi que de Dieu la bonté paternelle
Protégera Sion , tant qu'à sa Loi fidelle ,
Sion fera fleurir son culte et son Autel ;
Et que les descendans que son sein verra naître
Ne reconnoîtront d'autre Maître
Que le Dieu vengeur d'Israël.

B. D. M.



*REFUTATION des deux Ecris du
R. P. Mathieu Texte , Dominicain , au
sujet du Lien de la Naissance de S.
LOUIS. Lettre écrite par M. l'Abbé
L. B. Chanoine D. L. C. D.*

VOtre Journal , Monsieur , est com-
me un Dépôt public , dans lequel
on peut demander que les Pieces , qui
souffrent de la difficulté entre des Par-
ties , soyent remises pour y avoir recours ,

en

En cas de besoin , pour l'intérêt de la vérité. Le R. P. Texte , dont les Ecrits sur le sujet en question , ont déjà occupé deux places dans le Mercure , sans compter ce qu'il a fait insérer , ou répéter d'après le Mercure , dans le Journal de Trevoux du mois d'Août dernier ; le P. T. dis-je , s'obstine toujours à soutenir que S. Louis est né à Poissy , par la raison qu'il y a été baptisé , de quoi tout le monde convient , et parce que *Bernard Guéronis* assure qu'il y est né ; car voilà , Monsieur , à quoi aboutissent toutes les longues Ecritures de ce zélé Religieux.

Tous les autres Auteurs , tous les Titres qu'il cite , où sont employés les termes *oriundus* , et *originis* , par rapport à S. Louis , ne peuvent pas d'eux mêmes donner à ces termes la force et la signification qu'il veut y trouver. Ils ont servi à tromper des Lecteurs , qui n'ont pas jugé à propos d'approfondir ce sujet , ou qui n'ont pas été en état de le faire : tels sont les *Rebat* , les *Pepin* , les *Dupleix* , auxquels on peut joindre *Lasseré* , car le P. T. nous fait aussi valoir cet Auteur du X V I. Siècle , dans ses Aditions en feuille volante à l'Extrait du Mercure de Décembre 1736. Les Ouvrages de ces Auteurs étant imprimés , tout le monde peut les

avoir entre les mains. Le Supplément à l'Histoire de Beauvoisis, par M. Simon Conseiller au Présidial de Beauvais, qui a occasionné le dernier Ecrit du R. P. est aussi un Ouvrage public ; mais il est nécessaire d'avoir un éclaircissement sur son sujet.

Et pour le faire avec un entier succès, je vais donner plus au long qu'on n'a encore fait, les Chartres, ou Lettres Patentes, dont M. Simon s'est contenté de faire mention. C'est le moyen de détruire absolument l'avantage que le P. Texte tire des contradictions qu'il trouve dans les expressions de cet Historien. Vous jugerez vous même, Monsieur, si M. Maillart a eu tort de s'autoriser sur des Chartres si formelles et si authentiques, si le R. P. de Montfaucon a mal fait de les adopter, et enfin si l'Extrait ou plutôt la Citation défectueuse que M. Simon en a faite, peut-être de mémoire, suffit pour les décrier avec tant de hauteur et avec si peu de ménagement à l'égard de ceux qui ne pensent pas là-dessus comme ce R. P. Voici la première de ces Chartes.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France : A nos Amés & Fiaux les Généraux & Conseillers par Nous ordonnés

SUR

*Sur le fait et Gouvernement de toutes nos
 Finances. Aux Esleus sur le fait des Aides
 en l'Election de Beauvais, ou à leurs Com-
 mis: SALUT et Dilection. Sçavoir vous
 faisons que Nous, ayant consideration à la
 grande pauvreté en laquelle les Habitans
 de la Paroisse de la Neuville en Hays sont
 à present constitués à l'occasion des Guer-
 res qui ont par long-temps eu cours en notre
 Royaume, et par plusieurs autres tribula-
 tions, fortunes et nécessités qui leur sont
 survenuës le temps passé en diverses manie-
 res, tellement que ladite Paroisse est très-
 grandement apauvrie et diminuée d'Habi-
 tans et de Chevances. Considerans aussi
 qu'audit Lieu de Neuville, qui est situé
 en Forests et Pays fort infertile, et où il ne
 croît que très-peu de biens, Monseigneur
 Saint Loüis notre Prédécesseur de glorieuse
 mémoire FUT NE' ET Y PRINS SA NAISSAN-
 CE, ainsi qu'il nous a été affirmé Auxdits
 Habitans de Neuville, qui sur ce nous
 ont très humblement supplié et requis, pour
 ces causes, et pour l'honneur et reverence de
 mondit Seigneur Saint Loüis; et à fin que
 lesdits Habitans se puissent mieux resoudre
 à mettre sus et repeupler ledit Village, et
 pour autres considerations à ce nous mou-
 vant, Avons octroyé et octroyons, Voulons
 et Nous plaît, de grace spéciale par ces
 Ar. v. Presentes*

416 MERCURE DE FRANCE

Presentes, que de cy à sept ans prochains
venans, ils soyent et demeurent francs, quit-
tes, et exempts de toutes les tailles qui se-
ront dorénavant mises sus et imposées de
par Nous en nôtre Royaume, soit pour le
fait et entretenement de nos Gens de
Guerre, ou autrement, pour quelques causes
que ce soit : et de ce les avons exemptés,
affranchis, exemptions et affranchissons le-
dit temps durant de nôtre dite grace spéciale
par ces Presentes, et Nous vous mandons et
enjoignons, et à chacun de vous en commit-
tant où il apartiendra, que lesd. Habitans
de la Neufville vous faites et souffrez jouir
et user paisiblement de nos presens Affran-
chissemens, Graces et Octrois, sans leur fai-
re, ne souffrir être fait, mis, ou donné du-
rant ledit temps aucuns Arrests des tour-
niers ou empêchemens, au contraire, en corps
et biens, en aucunes manieres : CAR ainsi
Nous plaît-il être fait, nonobstant que par
nos Lettres de Commissions, qui sont et se-
ront par Nous données pour mettre sus les-
dites Tailles, soit mandé imposer à icelles
toutes manieres de Gens exempts et non
exempts, privilégiés et non privilégiés; en
quoi ne voulons lesdits Habitans être com-
pris, ni entendons en aucune maniere et
quelconques Ordonnances, Mandemens ou
Défenses à ce contraires. DONNE' à Com-
piegne

piegne l'An de Grace mil quatre cent soixante huit, et de nôtre Regne le huitième. Ainsi signé, PAR LE ROY, M. le Duc de Bourbon, le Vicomte de la Valliere, et autres presens. Ainsi signé de la LOERE.

Je crois qu'il est inutile de joindre ici à ce Titre les Mandemens des Juges commis pour l'exécution de ces Lettres Roïaux; mais je ne puis m'empêcher de faire observer que la simple lecture de cet Acte, fidelement ponctué, prouve qu'il y a eu véritablement de l'erreur dans l'Extrait que M. Simon en a donné dans son Livre, qu'il n'est pas vrai que les Habitans de la Neuville parloient sur des *oïi dire*, qu'on leur eût suggéré, et que c'est mal à propos que son Imprimeur a mis, *ainsi qu'il a été affirmé auxdits Habitans*, parceque ces deux derniers mots ne sont point dans l'Acte à la fin d'une Phrase, mais au commencement d'une autre, comme on vient de le voir dans la Charte fidelement transcrite d'après l'Original: de plus c'est une seconde faute contre l'exacritude d'avoir suprimé le pronom *Nous*, dont le Roy se sert en disant, *qu'il nous a été affirmé*. Si donc il paroît quelque défaut ou quelque contradiction dans les Extraits que M. Simon a donnés, il ne faut là dessus rien

A vj imputer

418. MERCURE EE FRANCE

imputer à M. Maillart ; il a raisonné sur les Titres originaux, qu'il a eu entre les mains , pris en leur entier , et il a raisonné conséquemment. Vous avez vû le premier de ces Titres, voici le second, je ne le donnerai qu'en abrégé , parceque c'est une repetition du premier.

LOUIS , par la grace de Dieu , Roy de France : *A nos Amés et Fiaux les Généraux Conseillers par Nous ordonnés sur le fait et Gouvernement de toutes nos Finances ; et aux Estûs sur le fait des Aides ordonnés pour la Guerre en l'Election de Beauvais , ou à leurs Lieutenans : SALUT et Dilection.* Reçûë avons humble Supplication des *Manans et Habitans de la Paroisse de la Neufville* , contenant que au mois d'Août mil quatre cent soixante-huit, Nous leur octroyâmes par nos autres Lettres Patentes , et pour les causes dedans contenûës , et mesmement pour consideration de leur pauvreté, et aussi de ce que audit Lieu de la Neufville Monsieur Saint Loûis notre Prédécesseur de glorieuse mémoire , FUT NE' ET PRINS SA NAISSANCE, que dès-lors en avant jusqu'à sept ans consecutifs et entre-sui vans, ils fussent et demeurassent francs , quittes et exempts de toutes les Tailles qui seroient mises sus et imposées de par Nous en nôtre Royaume , ainsi qu'il est plus à plein con-

venir

venu en nosdites Lettres, &c.

Le reste de l'Acte porte une Prorogation d'exemption pour un an.

DONNE' à la Victoire près Senlis le treizième jour d'Octobre, l'an de Grace mil quatre cent soixante-quinze, et de nôtre Regne le quinzième. Signé, PAR LE ROY, *Avrillos.*

Le troisième Titre vous paroîtra plus curieux.

HENRY, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous presens et à venir. Nos chers et bien Amés les Mannans et Habitans et Paroissiens de la Neuville en Hays, Nous ont fait remontrer en nôtre Conseil que les Rois de France, et Ducs de Bourbon ; Comtes de Clermont, dès l'an mil deux cent, et depuis Rodolphe, aussi Comte de Clermont, et Loüis, aîné, Fils, Successeur du Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, Chambrier de France en l'an mil trois cent quinze, veuille de la my-Aoust, pour bonnes considerations, leur auroit donné, octroyé et confirmé plusieurs beaux Droits d'usage, chauffage, pâturage, et franchises en nôtre Forest de Hays, dite la Neuville, à cause duquel nom de la Neuville, ladite Forest de toute ancienneté est ainsi apellée, et tout de même le dit Lieu de la Neuville se refere au nom de

420 MERCURE DE FRANCE

de ladite Forest, en ces mots : La Neuville en Hays, pour ce qu'il étoit de toutes parts enclavé et environné de ladite Forest, comme il est encore de présent en la plus grande partie ; même le Roy Saint Louis, de bonne mémoire, en considération de ce qu'il l'ÉTOIT NE' ET AVOIT PRIS SA NAISSANCE AU CHATEAU DE LA NEUFVILLE, outre le même Octroi et confirmation qu'il leur avoit fait desdits Privileges et Usages, les auroit afranchis, et rendus exempts de toutes Tailles et impositions, comme à son exemple et imitation, auroit fait le Roy Louis Onzième.

C'est à sçavoir, droit d'aller en ladite Forest de la Neuville, pour couper, lever, et emporter en toutes manieres, hors la scie, &c.

On ônet ici le détail assés long de tout ce que les Habitans peuvent prendre dans cette Forest.

Avec pâturage en Communauté pour leurs Bêtes aumailles, chevalines et autres, es Lieux et Marais proche de ladite Forest, notoirement apellés les Communes de Bresle, la rue Saint Pierre, et la Neuville.

En payant par chacun ménage tenant faisant feu en sa maison, pour chacun an, le jour de Noël, deux mines d'Avoine, deux Chapons, et six Deniers de Cens le jour S. Remy, outre le droit de Fournage de deux
sols

sols Parisis ; laquelle redevance aucuns des Ducs et Duchesses de Bourbon, Comtes de Clermont, residens souvent audit Château de la Neuville, voyant l'infertilité du Lieu, et qu'il n'y croissoit que bien peu de grains, et pour autres bonnes considerations, auroient moderé auxdits Habitans à la somme de huit sols Parisis seulement pour chacun ménage, payables audit jour de Noël à nôtre Recette de Clermont, &c. Suit un autre Détail qu'on croit devoir ômettre à cause de sa prolixité, et qui ne contient rien d'essentiel.

Sçavoir faisons, que Nous désirant bien & favorablement traiter lesdits Habitans & Paroissiens de la Neuville à l'exemple de nosdits Prédécesseurs, les maintenir & conserver en tous & chacuns leursdits privilèges, usages, chauffages, pâturages, franchises & exemptions. Après avoir fait voir en notre Conseil plusieurs Extraits de leurs Chartes & Titres, Arrêts, Sentences, & Jugemens qu'ils ont obtenus, même la Sentence et Jugement donnés par les Gens tenans les Grands Jours du Comté de Clermont pour le Duc de Bourbonnois et d'Auvergne, en l'an mil cinq cent sept, le 26. d'Aoust. Quittance de Finance qu'ils Nous ont payé pour le droit de Confirmation et autres Pieces cy attachées sous le contre-scel de notre Chancellerie.

422 MERCURE DE FRANCE

Avons à iceux Habitans es Paroissiens de la Neuville en Hays, et leurs Successeurs, continué, confirmé, et aprouvé, et de Notre grace spéciale, pleine puissance et autorité Royale : Continuons et confirmons tous lesdits privilèges, chauffages, pâturages, franchises et exemptions, &c.

SI DONNONS en Mandement à nos Amés et feaux les Sur-Intendant, et Grand Maître de nos Eaux et Forêts de France, ou son Lieutenant audit Siege de la Table de Marbre de notre Palais à Paris, &c. Ils fassent, souffrent, et laissent iceux Habitans et Paroissiens de la Neuville et leursdits Successeurs, jouir, user pleinement et perpétuellement, quoi qu'ils ne fassent apparoir de confirmation de nosdits Prédécesseurs, et de plusieurs Originaux de leursdites Chartes et Titres, ou de partie d'iceux, pour avoir été perdus pendant ces derniers troubles, et lors du Siege qui fut mis devant notre Château de la Neuville, qui tenoit contre notre obéissance, et qui fût brûlé et démoli: dont en ce que cela pourroit leur nuire et préjudicier, nous les en avons relevés et dispensés, relevons et dispensons par ces presentes. Cartel est notre plaisir. Et afin de perpétuelle mémoire et que ce soit chose ferme et stable et toujours, Nous avons fait mettre notre Scel à ceadites Présentes, &c.

DONNE

DONNE' à Paris au mois d'Août, l'an de grace mil six cent un, et de notre Règne le treizième. Signé, HENRY, et sur le reply par le Roy, P O T I E R. Signé en queue, Clause de F L E U R Y.

Ces trois Chartres sont soigneusement conservées à la Neufville, dans le Coffre des Titres et Papiers de la Communauté. Les Personnes, qui, comme M. Maillart, sont accoutumées à lire et à examiner de pareilles pieces, jugeront, sans doute, que tout ce que le P. T. allegue dans le Mercure de Décembre 1735. I. vol. tombe de lui même, qu'il n'y a point eû de mauvais foi dans les Habitans de la Neufville, qu'il n'y a point de contradiction dans les Chartres, qu'elles suposent toutes trois la naissance de S. Louis à la Neufville, comme un fait certain, dont l'exposition n'avoit rien de révoltant, et qui ne fut point réfutée par les Officiers de la Chancellerie, ni par les Secretaires d'Etat qui expédierent ces Lettres, après avoir fait le rapport au Conseil du sujet pour lequel on les demandoit. Toutes ces Personnes ensemble n'ignoroient pas le Baptême de S. Louis à Poissy, parce qu'en effet il y a une véritable difference entre la Naissance et le Baptême : on jugera, dis-je, enfin que c'est une mauvaise chicane de la part du P. T.

que

que de tourner et retourner, comme il fait, de tant de manieres les expressions peu exactes de M. Simon, et de ceux qui l'ont copié, dont on n'est point garant, pour y faire trouver du ridicule, &c.

N'oublions pas ici une idée assés singuliere de ce R. P. il nous dit que les Habitans de la Neufville se sont-peut-être trompés en prenant Louis Comte de Clermont, Petit fils de S. Louis pour S. Louis même; mais cette idée est tout à-fait chimérique, et le P. en conviendra de bonne foi, s'il veut bien remarquer ici que ces Habitans reconnoissent aussi ce Louis Comte de Clermont pour l'un de leurs Bienfaiteurs, et qu'Indépendamment de cet aven, ils publient que le Roy S. Louis les a favorisés avant lui, *en considération de ce qu'il étoit né et avoit pris sa naissance au Château de la Neufville.* Lettres Patentes de Henri IV.

Je n'entreprends pas, Monsieur, de faire ici la Critique des Ouvrages historiques de *Bernard Guidonis*, dont l'autorité est d'un si grand poids à notre Adversaire: je ne finirois point s'il falloit relever tous les défauts de ces Ouvrages. Ce sont sans doute ces défauts, et surtout son peu d'exactitude, qui leur ont attiré le mépris des Sçavans, et qui sont la

la cause qu'ils restent oubliés dans la poussiere des Bibliothèques , sans que personne ait jamais eû le courage de les rendre publics par l'Impression.

Il est vrai que les Religieux de son Ordre en firent faire des Copies dans le xive Siecle , dont quelques-unes furent ornées de belles vignettes en miniature , ornemens qui font conserver ces dernieres dans quelques Bibliothèques avec plus de soin que n'en merite le fonds de l'Histoire. Par ce que j'ai vû de cet Ecrivain sur les Saints du Limousin dans la Bibliothèque des Manuscrits du P. Labbe, je puis bien assurer que jamais les Recueils de *Guidonis* n'auront un rang distingué dans la bonne Litterature. En effet , il se montre par tout un Compilateur sans goût , sans critique , sans discernement , presque semblable à l'Auteur de la Legende dorée : témoin la belle Vie d'un S. Justin d'Aquitaine, que les Bollandistes n'ont pû s'empêcher de traiter de Fable outrée , *Fabulosissima* , quoique publiée par un de leurs Confreres.

Le P. T. qui veut donner du poids à *Guidonis* , nous citera des Vies de Papes, écrites par cet Auteur , et publiées par M. Baluze , mais ces Vies prétendues ne sont que de simples Annales des Evenemens de

426 MERCURE DE FRANCE

de son temps de toute espee : Ouvrage pour lequel il ne faut aucune critique. Il n'en est pas de même des faits qui lui étoient antérieurs de plus de cent ans, dont il n'a pû être témoin, non plus qu'aucun de ses contemporains. Et quand même il seroit venu une fois ou deux à la Cour, vers 1320. ou environ, ainsi que le prétend le P. T. par ses Additions en feüille volante au Mercure de Decembre, il ne peut y avoir trouvé un témoin qui eût vû naître S. Louis à Poissy. Il a toujours tort d'avoir interprété dans son Cabinet *Pissiacum originis sua locum... habebat*, par ces mots *apud Pissiacum natus est*.

Le P. T. que je continuë de suivre dans ses raisonnemens, s'obstine toujours à ne vouloir pas distinguer le Lieu de la Naissance, d'avec celui du Baptême, deux Lieux qui souvent ont été et sont encore aujourd'hui quelquefois bien differens. Il est vrai qu'au bout d'un certain temps ces differences sont difficiles à prouver ; mais elles ne sont pas moins réelles dans le fait. Plusieurs circonstances peuvent y avoir donné lieu ; et pour me renfermer dans notre sujet, étoit-il deffendu à la Princesse, mere de S. Louis, d'aller sur la fin de sa grossesse à la Neufville, ou à Clermont, rendre visite à Catherine

rine , Comtesse de Blois , qui en étoit Dame , et qui étoit alors Veuve ? Le Voyage d'une journée étoit-il regardé comme perilleux pour une Princesse qui vivoit selon les Coûtumes et dans la simplicité de son Siecle ? Qu'on se rapelle ici ce que l'Histoire rapporte de la Naissance de Jean Tristan , Fils de S. Louis ; et du Voyage d'Outre-mer , où la Reine se trouva. Qu'on se rapelle aussi l'exemple d'Isabelle d'Arragon, qui revenant de l'Expedition de Tunis, où elle avoit suivi Philippe le Hardi son Epoux ; et traversant la Calabre étant grosse , *se blessa* , dit Mezerai , *en tombant de cheval* , et mourut dans la Ville de Conzence. L'exemple enfin de la Reine Marie de Luxembourg, Fille de l'Empereur Henri , et Epouse de Charles le Bel. Ce Prince fit en 1323. un Voyage en Languedoc , menant avec lui la Reine , qui étoit enceinte , et qui accoucha avant terme , ce qu'on attribua à la fatigue du voyage. La Princesse mourut peu de jours après , et fut inhumée dans l'Eglise des Dominiquaines de Montargis. En un mot quel inconvenient , ou quelle impossibilité y a-t il , que la Princesse Blanche soit accouchée subitement à la Neufville , peut être au retour de Clermont , et que l'Enfant ait été porté à

428 **MERCURE DE FRANCE**
à Poissy , pour y recevoir avec plus de
décence et de cérémonie le Sacrement de
Baptême ?

Si malgré ce que je viens de dire, le P.
T. veut absolument que je lui donne la
raison du Voyage de la Reine Blanche à
la Neufville ou à Clermont , fait peu in-
teressant , dont aucun Historien n'a dai-
gné faire mention , je le prierai très-humi-
blement de me produire l'Extrait Baptis-
taire de S. Louis , qui certainement a dû
être écrit en ce temps-là dans les Regis-
tres de Poissy. Si dans cet Acte authenti-
que il me fait voir que S. Louis est né
au même Lieu où il a été baptisé ; notre
contestation est finie , et sa Cause gagnée.

Quant à l'exemple qu'il cite de Catel ,
Historien de Toulouse , qui a traduit
Oriundus par natif , je pourois soutenir
que la Traduction de cet Ecrivain n'est
pas ici une autorité suffisante, Catel n'en
sçavoit pas davantage. Mais voici un au-
tre exemple bien plus respectable ; sça-
voir , celui de Notre Seigneur J. Christ ;
qui quoique né à Béthléem , *non Bethle-
mites sed Nazareus cognominatus est.* Dit
Hincmar dans *Frodoard* , L. 3. p. 455.
Edit. de 1617. Observons encore là des-
sus que l'un de nos meilleurs Traduc-
teurs , et qui sçavoit assurément mieux
la

la valeur des termes que *Guidonis* et que Catel ; sçavoir , le P. Amelote a rendu le 3e Verset du 11e Chapitre de S. Luc, au sujet de l'Edit d'Auguste , &c. *Et ibant omnes ut profiterentur singuli in suam civitatem* , par ces paroles. *Et parce que chacun se venoit faire écrire dans la Ville d'où il tiroit son origine.* Joseph, continuë-t-il, qui étoit de la Maison & de la Famille de David , vint aussi de Nazareth Ville de Galilée , dans la Ville de David , nommée Bethléem en Judée , pour y faire * enregistrer son nom , &c. Joseph , né dans la Galilée , tiroit donc son origine d'une Ville de Judée. L'origine & la naissance étoient donc en lui deux choses très distinctes. Personne n'en peut disconvenir , & l'aplication au sujet que nous traitons se présente d'elle-même.

Au reste je n'ai point hasardé à l'avanture , que Catherine , Comtesse de Blois , étoit Dame de la Neufville dans le temps de la grossesse de la Princesse , Mere de S. Louis , & qu'une veuve de cette qua-

* Chaque particulier , dit D. Calmet , dans son Commentaire , devoit se trouver dans sa Ville & au lieu de son origine , pour y donner son nom. . . . Joseph étoit donc , continuë-t-il , originaire de Bethléem et descendu de David , aussi bien que Marie son Epouse, &c.

lité

ité pouvoit bien être visitée par cette Princesse , dont l'Epoux Pere de notre Saint étoit alors à la guerre. Je suis fondé sur le Cartulaire de Clermont & de la Neufville, où se trouve un titre traduit en vieux François sur le Latin , de l'an 1208. Par lequel, « Catherine Comtesse de » Blois & de Clermont, fonde dans les » Murs du Château de la Neufville en » Hays, une Chapelle en l'honneur de » sainte Catherine , & un Chapelain qui » prieroit Dieu pour Raoul son Pere, Ade- » line sa Mere , et Loys son Mari ; ce » qu'elle déclare être aprouvé par Thi- » baud son Fils. On voit par ce titre que cette Dame demouroit souvent à la Neufville. S. Louïs confirma les augmentations de Biens , faits à cette Chapelle par le Roy Philippe son Ayeul , & par Philippe Comte de Boulogne & de Clermont son Oncle , & assigna la moitié de ces revenus sur la Prevôté de de Clermont, qu'il apelle *Notre Prevôté de Clermont*. Cette confirmation est datée de Compiègne au mois de Mars 1258. Jugez, M, si la Comtesse Catherine n'étoit pas de qualité . à recevoir chés elle l'Epouse du Fils de Philippe Auguste , puisqu'elle engage le même Roy à contribuer à la fondation de la Chapelle

pelle du Château de la Neufville. Et crainte de quelque incident de la part du P. Texte, au sujet du Cartulaire & du Titre que je viens de citer; (car la Neufville, honorée d'un Cartulaire, lui paroîtra peut-être une chose peu croyable) il faut l'assurer ici qu'il trouvera ce Cartulaire dans la Bibliothèque du Roy.

Le témoignage, que ce R. P. allégué comme bien authentique, tiré du vitrage d'une Chapelle de l'Eglise Paroissiale et Collégiale de Poissy, me paroît ici des plus foibles. Les Peintures d'Eglise, comme vous le sçavez, M., ne sont d'un certain poids que lorsqu'elles approchent du temps dont elles représentent l'Histoire. De ce genre sont l'ancienne Tapisserie de la Cathédrale de Bayeux, et le vitrage de l'Eglise de l'Abbaye St. Denis, dont les figures représentent, l'une l'Histoire de Guillaume le Conquerant Duc de Normandie; et l'autre celle d'une Croisade; figures qui ont mérité d'entrer par la gravûre dans les Monumens de la Monarchie; dont le P. de Monfaucon a entrepris le Recueil. Mais je vous prie, Monsieur, quel fonds peut-on faire sur le Vitrage et sur les Peintures de l'Eglise de Poissy, où l'on voit un S. Ives habillé à peu près comme les

B Prêtres

Prêtres de notre temps ? Et d'autres Représentations qui décelent l'ignorance de ceux qui les ont faites , et le temps à peu près de leur fabrique. Je puis ajouter que dans des temps antérieurs, plusieurs Peintres , Sculpteurs et Graveurs , ont aussi erré grossièrement dans leurs ouvrages : Témoin l'ouvrier qui , dans le XIII. siècle , gravant les figures du Tombeau , qui est dans le Chœur de la même Eglise de Poissy , sur laquelle est l'Épigraphie , tant rebatuë , *Bustorum Comitum* , &c. a représenté d'égale grandeur deux Enfans , dont l'un est mort âgé de neuf ans , et l'autre âgé seulement de deux mois, selon le premier Ecrit du P. T.

L'autorité de Dupleix , sur laquelle ce R. P. fait aussi beaucoup de fonds , ne mérite pas plus d'attention. Cet Auteur prétend que le Grand Autel de l'Eglise des Dames Religieuses de Poissy a été bâti au même endroit où la Reine étoit accouchée , et que c'est pour cela que le fond de l'Eglise regarde le Midi , au lieu de regarder l'Orient. Mais en premier lieu Dupleix est trop éloigné du XIII. siècle, pour pouvoir garantir un tel Fait. Dupleix ce même Auteur n'a point fait usage de son raisonnement , et n'a pas

và que cette disposition a été faite par rapport à la rue qu'on n'a pas voulu boucher, et par respect pour l'Eglise Paroissiale, Eglise Matrice de Poissy, que la nouvelle Eglise auroit cachée et entièrement offusquée : Et c'est pour éviter cet inconvenient, qu'on n'a pas jugé à propos de l'orienter suivant l'usage ordinaire. Dès le douzième siècle il y a des exemples d'exceptions à cet usage, exceptions fondées sur la situation des Lieux, et sur d'autres bonnes raisons. Telle est à Autun la nouvelle Eglise Cathédrale de S. Lazare, qui regarde le Midi, comme celle de Poissy ; parce que tournée autrement elle auroit entièrement ôté le jour à l'ancienne Cathédrale du titre de S. Nazaire. Telle est encore à Dijon la Sainte Chapelle des Ducs de Bourgogne, laquelle est tournée vers le Septentrion, &c.

Mais achevons de démontrer que notre sçavant Adversaire, un peu trop prévenu en faveur de son sentiment, n'est pas heureux en autorités. Il reclame pour la * troisième fois celle d'André du Chesne ; et vous allez voir M. que rien au

- * 1^o *Mercur de Novembre 1735. p. 2412.*
- 2^o *Journal de Trevoux d'Août 1736. p. 1899.*
- 3^o *Mercur de Decembre 1736. p. 2597.*

B ij monde

434 MERCURE DE FRANCE
monde n'est plus frivole que cette prétendue autorité.

Il y a dans presque toutes les Bibliothèques un peu fournies , un assés mauvais Livre, intitulé: *Les Antiquités et Recherches des Villes, Châteaux, et Places remarquables de toute la France, suivant l'ordre des huit Parlemens*, dont il y a eû plusieurs Editions à Paris, in-8, et in-12. La première est de l'Année 1609. et porte, ainsi que les suivantes, le nom d'*André du Chesne*. Artifice grossier dont s'est servi l'Editeur pour accréditer un ouvrage pitoyable , qui ne trompera jamais quiconque le lira avec une médiocre attention. Ouvrage , dis-je , bien éloigné du génie et de la capacité de notre Du Chesne. Ce sçavant Auteur s'en est plaint lui-même et a donné là-dessus un démenti formel , qui est attesté par un témoin respectable. Voyez là-dessus le Mercure de Fevrier 1730. p. 340. pour m'épargner une répétition.

Je ne sçais, au reste , pourquoi le P.T. en citant ce Livre , lui ôte son véritable Titre , pour lui donner , tantôt celui d'*Antiquités de Paris* : et tantôt celui d'*Antiquités des Cités*. Quoiqu'il en soit, que résulte t'il de l'autorité de cet Ecrivain Pseudonyme ? Rien du tout ; car de

re que les Reines, selon cet Auteur, faisoient leurs couches à la Maison Royale de Poissy, où les Enfans de France prenoient, dit-il, leur première nourriture, &c. il ne s'ensuit nullement que S. Louis y soit né, l'Auteur cité ne le dit pas, et comment le diroit-il, puisque Nangis lui-même, Historien de la vie de ce grand Prince, et presque contemporain, ne le dit pas ?

L'Auteur de l'Ecrit intitulé *Remarques Curieuses sur le Beauvoisis*, inséré dans le Mercure de Janvier 1733. a dit page 40. que *M. Baillet, qui étoit natif de la Neufville, a ignoré le fait en question.* Sçavoit que S. Louis est né au Château de la Neufville, et que trois Chartes, conservées dans le même Lieu attestent ce fait, ajoutant que, *comme ce Sçavant quitta sa Patrie de bonne heure, et qu'il s'informoit peu de ce qui étoit contenu dans les Archives séculières, il n'est point étonnant qu'il n'en ait pas eu connoissance, &c.* Le P. Texte n'a pas manqué de saisir ces paroles, et d'en faire usage contre nous, avec un air de confiance et de triomphe, qui lui fait oublier son caractère ordinaire de douceur et de politesse.

M. Baillet, dit-il, quoiqu'intéressé à faire valoir les Prérogatives de la Neuf-

B iij ville,

» ville , sa Patrie , n'a pû se refuser à la
 » verité , et le peu de cas qu'il a fait de
 » ces sortes de Chartes a parû un *con-*
 » *tre-coup si fâcheux* à ceux qui sont, M, de
 » votre sentiment , que l'un d'eux a crû
 » ne pouvoir mieux y répondre , qu'en
 » niant que cet Auteur en ait eu con-
 » noissance.

» Si celui qui a inventé cette *défaite*, con-
 » tinuë le P. Texte , avoit lû la Vie de S.
 » Louïs par M. Baillet T. I I. p. 379, il y
 » auroit trouvé que bien loin qu'il ait
 » ignoré ces trois Chartes , il les cite , et
 » continuë à soutenir que S. Louïs est né
 » à Poissy. T. I V. p. 292.

Tel est le doux compliment du P. T.
 Mais montrons-lui qu'en nous accusant
 d'inventer une *défaite* pour parer un *con-*
tre-coup fâcheux , il ne nous donne lui-
 même qu'un Sophisme pour prouver que
 Baillet étoit parfaitement instruit du fait
 dont il s'agit , et qu'en le niant nous
 nions une verité.

Deux mots vont débrouïller le Sophis-
 me , et démontrer qu'on a dit très-vrai
 en soutenant que Baillet a ignoré ce fait.
 M. Baillet est mort le 21. Janvier 1706.
 après avoir fait imprimer lui-même en
 1701. son Ouvrage sur la Vie des Saints
in-fol. et *in-8.* Or c'est un fait certain
 que

que dans la Vie de S. Louis, l'Auteur ne dit pas un mot des Chartes de la Neufville, et on a eu raison, et grande raison de conclure, en consultant cette Edition, que Baillet n'en a eu aucune connoissance.

Il est vrai que dans les deux Editions, * qui ont été faites long tems après la mort de cet Auteur, sçavoir en 1715. et 1724. il a plû à l'Editeur d'insérer de son chef dans une Note au bas du Texte original, ce qu'il a trouvé à propos sur les Chartes en question. Mais encore une fois, ce n'est pas Baillet qui parle dans cette Note : la chose saute aux yeux, et un plus long raisonnement seroit inutile pour prouver que le P. T. se fait illusion à lui-même sans y penser, dans le temps qu'il nous fait un reproche assés aigre, et des plus mal fondés.

Je ne dois pas oublier ici, à propos de citations, qu'au lieu de Guill. de Nan-gis, que ce R. P. a cité pour prouver que S. Louis étant Roy, signoit simplement *Louis de Poissy* ; il auroit dû, ce me sem-

* Le P. Nicéron dans le III. T. de ses *Mémoires* imprimé en 1727. a ômis avec raison ces deux Editions dans le Catalogue des Oeuvres de Baillet, page 36. comme n'étant pas proprement de cet Auteur, n'admettant que l'Edition de 1701. faite par lui-même, et où tout est de lui, &c.

B iiij. blo,

ble, produire un témoin plus ancien, sçavoir, Geoffroy de Beaulieu, mais il n'y auroit pas trouvé son compte, parce que ce Dominiquain dit plus que Nangis sur ce sujet. Voici les paroles, qu'il ajoute et qui me paroissent essentielles : *Potius eligens à loco baptismatis denominare quam ab aliquâ civitate famosâ.* Qu'auroit-il coûté à cet Ecrivain de dire *à loco nativitatis et baptismatis* ; s'il avoit pû le dire dans la vérité ?

Mais réfléchissons un peu sur le Texte de Geoffroy de Beaulieu, dont voici à peu près le sens. S. Louïs étant un jour à Poissy, dit à quelques-uns de ceux qu'il aimoit plus particulièrement, que le plus grand honneur qu'il eût reçu en ce Monde, c'étoit en ce Lieu qu'il l'avoit reçu. Ces personnes crurent que c'étoit à la Ville de Rheims qu'auroit plutôt convenu cette expression du Roy, à cause de son Sacre. Ils comprirent si peu ce qu'il vouloit leur dire, qu'il fût besoin d'une explication. Ces Amis de S. Louïs étoient sans doute des Personnes de piété, qui n'ignoroient pas que le Bâteme est au-dessus de tous les honneurs, &c. Qu'ignoroient-ils donc ces pieux Courtisans ? ils ne sçavoient pas qu'ils étoient dans le Lieu où leur Roy avoit été bâtiesé.

Et

Et comment l'ignoroient-ils ? Parce que cette circonstance n'avoit pas été fort remarquée, qu'elle étoit déjà un peu éloignée du temps présent, et qu'on en parloit peu : la seule piété du Prince en rapelloit la mémoire. Enfin il s'en falloit beaucoup que Poissy fût, pour ainsi dire, le *Versailles* de ce temps-là, suivant l'expression du P. T. qui juge des usages du XIII. Siècle par ceux de ce temps-ci.

Quoiqu'il en soit, il paroît hors de doute que S. Louis ne signoit *Loüis de Poissy* que par esprit de Religion et de Christianisme, à cause de son Batême à Poissy, c'est ce que son Historien *Nangis* a expressément remarqué. Et il ne paroît pas moins certain que l'expression de la Charte de Fondation du Monastere de Poissy : *Villam ipsam Originis sue locum . . . habebat*, a été employée dans ce même esprit, et à cause que le S. Roy se qualifioit lui même *Loüis de Poissy*, par la raison qu'on vient de dire. (a)

S'il est vrai, au reste, en suivant les regles d'une Critique exacte, qu'il faut regarder comme certain ce qui est mar-

(a) Ce Verbe *habebat* bien entendu fait plus contre le sentiment du P. Texte, qu'il n'est en sa faveur.

440 **MERCURE DE FRANCE**
qué positivement et uniformément par les Auteurs contemporains, qui ont écrit exprès la Vie de S. Loüis ; il n'est pas moins veritable , selon les mêmes regles, qu'il faut regarder comme douteux, non seulement les Articles que ces Ecrivains n'ont pas marqués , mais encore ceux sur lesquels ils ne s'accordent pas entr'eux. Or ni Geoffroy de Beaulieu , ni Guill. de Chartres , ni Joinville , ni Guill. de Nangis , ni Guill. le Cordelier , Auteur d'une Vie manuscrite en Langage du temps , ni Guill. Guiart , Auteur d'une autre Vie du S. Roy en Vers François , vers l'année 1300. ni enfin Loüis le Blanc, Auteur d'une Vie écrite en François au XV. Siècle, que le P. le Long. et M. l'Abbé Lenglet indiquent comme une Piece curieuse ; aucun, dis-je , de tous ces Auteurs ne marque le Lieu de la Naissance de S. Loüis.

• Ce Lieu n'étant donc point fixé à Poissy par ceux à qui il convenoit d'en être instruits , et à qui il appartenoit de le déclarer dans l'Histoire ; on ne doit avoir aucun égard à ce que des Auteurs recens ; et du bas temps , ont écrit sans examen et par des raisons de convenance en faveur de Poissy, sur-tout quand il y a des Titres qui en suposent d'autres plus anciens.

ciens, qui reclament contre cette nouvelle opinion, que j'ose appeller une erreur populaire, fondée sur l'abus et l'équivoque des termes, comme on l'a remarqué en son lieu. Il s'ensuit de ce dernier raisonnement que le P. T. s'il ne nous permet pas de croire que S. Louis est né au Château de la Neufville, doit au moins nous laisser douter, pour ne pas dire nier, qu'il soit né à Poissy.

Il y a plus, par rapport au silence des Ecrivains du temps sur cette Naissance, c'est que de la variété du témoignage des six premiers que je viens de nommer, il résulte qu'on ne sçait point au vrai l'année que le Saint Roy vint au monde. La Naissance de S. Louis n'est pas marquée dans Rigord, ni dans Guill. le Breton, Ecrivains de l'Histoire de Philippe-Auguste, sous lequel elle arriva. L'Anonyme, Moine de S. Denis, qui écrit les Actions de Louis VIII. n'en fait non plus aucune mention: il n'y en a rien dans l'Auteur du Fragment rapporté par Duchesne T. 5. p. 288. ni dans Nicolas de Baye, Ecrivain plus récent, *ibidem*. C'est à quoi le P. T. n'a peut-être pas fait attention.

Quand on est frappé de la grandeur du Héros, dont on a à parler, et sur-

B vj tout

tout de sa fin glorieuse , on s'imagine ordinairement que tout ce qui le regarde a dû être remarqué par les Historiens, et qu'il ne doit naître aucun doute sur le Lieu , ni sur le temps de sa Naissance ; en quoi on se trompe souvent. On peut se tromper aussi en blâmant les Historiens sur certaines omissions. Appliquons ce que je viens de dire au sujet que nous traitons.

Quand S. Loüis vint au monde , son Pere n'étoit pas Roy. Le Prince nouveau né n'étoit pas , non plus , l'Aîné des Enfans du Fils de Philippe Auguste. On ne pouvoit pas prévoir alors les differens Evenemens qui , contre les apparences, le mirent enfin sur le Trône. De plus les Moines de S. Denis , chargés d'écrire la Vie des Rois , comme l'a prouvé D. Luc Dachery à la tête de son Edition de la Chronique de Nangis, ne commençoient à écrire qu'après la mort de chaque Roy. Or si ces Ecrivains avoient ômis , dans le temps , de s'informer du Lieu auquel Blanche de Castille étoit accouchée de son second Fils , lorsqu'elle n'étoit que simple Princesse , comment constater soixante ans après un fait qui n'avoit pas parû interesser le Royaume, lorsqu'il arriva , et que personne ne remarqua peut-être ,

être, parce qu'on n'en prévoyoit pas les suites ? D'ailleurs on sçait que les Annalistes n'entroient pas alors dans un si grand détail, témoin l'ômission de l'année de la Naissance du Prince dont nous parlons, ômission qui fait présumer qu'on n'eût pas plus d'attention à observer le Lieu où elle arriva.

Voici, M. encore une preuve de la négligence des Historiens contemporains au sujet de l'année de la Naissance de S. Louïs, preuve qui vaut une démonstration. Je la tire de l'année de son Sacre, fait à Rheims par l'Evêque de Soissons. Ils conviennent généralement tous qu'il fut sacré en l'année 1226. à la fin du mois de Novembre, Louïs VIII. son Pere étant mort le 8. du même mois. On est bien assuré de cette Époque et de celle de la Vacance du Siège de l'Eglise de Rheims : mais lorsqu'il est question de fixer l'âge du Prince lors de son Sacre, les Ecrivains se partagent en trois ou quatre sentimens. Les uns disent qu'il avoit onze ans, les autres douze ; quelques-uns assurent qu'il en avoit treize, d'autres quatorze.

Nangis, dans la Vie du S. Roy, dit qu'il avoit onze ans complets, ou qu'il souroit sa douzième, ce qui est le même ; néanmoins

44 MERCURE DE FRANCE
néanmoins dans sa Chronique il dit que
S. Louis couroit alors sa 14. année. L'A-
nonyme de S. Denis dit qu'il avoit 13. ans :
Geoffroy de Beaulieu qu'il avoit environ
12. ans : Nicolas de Trevet, Anglois, qui
écrivait en 1307. marque qu'il avoit 14.
ans : Vincent de Beauvais 13. ans et de-
mi. On peut donc choisir arbitrairement
pour le temps de la Naissance entre les
années 1213. 1214. 1215. et par consé-
quent rien de certain par toutes ces va-
riations ; aucun point fixe, par lequel on
pût commencer à compter son âge.

J'ai été obligé de discuter cette discor-
dance dans les Historiens, quant à l'âge
de S. Louis au temps de son Sacre, afin
que par-là on puisse juger de l'incerti-
tude de l'année de sa naissance, et con-
clure que s'il n'y a rien de certain quant
à cette année, parce qu'aucun Auteur
du temps n'a marqué le jour ni l'année,
on devroit pareillement rester dans une
espece de doute, quant au Lieu de la
Naissance, par la même raison qu'aucun
Ecrivain du temps ne l'a marqué.

Mais comme dans les choses douteu-
ses on doit toujours prendre le parti le
plus conforme à la raison et au bon
sens, il me semble que c'est prendre ce
sage parti que de préférer l'autorité des
Chartes

Chartes de la Neufville au témoignage de *Bernard Guidonis* et d'autres pareils Ecrivains.

Nous venons de voir la variation des Historiens au sujet du jour et de l'année de la Naissance de S. Louis, et leur silence sur le Lieu de cette Naissance. Admironslà-dessus comment le P^r Texte a pû trouver un garant qui lui certifie que ce Prince *est venu au monde dans le terme ordinaire*, comme il le dit affirmativement dans son premier Ecrit. Cela est seulement à présumer, mais le Royal Enfant peut être né dans le septième comme dans le neufvième mois, sans que cela ait mérité l'attention des Annalistes. S. François de Sales vint au monde dans le septième mois de la grossesse de sa Mere, ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait vécu plus de 50. ans; ce fait est marqué dans l'Histoire de sa Vie. Celle de saint Louis n'est pas entrée dans ce détail ni dans bien d'autres, ainsi qu'on vient de le voir.

Ce qu'il dit plus bas que les Translations d'Enfans nouvellement nés sont inouïes et sans exemples, que la seule idée du péril de ces transports fait frémir, &c. cela, dis je, exige une réponse. Il faut d'abord accorder quelque chose à

446 **MERCURE DE FRANCE**
à la pitié du P. T. mais il nous permettra de ne pas croire que les transports en question soient sans exemple.

L'Impératrice Richilde , Femme de Charles le Chauve , quoiqu'enceinte , suivoit ce Prince dans ses voyages. Etant à Cologne en 876. il la renvoya à Hérishtal , proche Liege ; elle y demeura jusqu'au 9. Octobre , que sur le bruit de la déroute de l'Armée de l'Empereur , arrivée proche Andrenach , sur le Rhin , elle reprit le chemin de la France. Dès le lendemain matin elle accoucha d'un fils , qui ne fut ni baptisé ni ondoyé , quoiqu'elle eût ce jour là auprès d'elle un Evêque et un Abbé. L'Enfant fut porté jusqu'à Antenay , qui étoit alors une Maison Royale à sept ou huit lieues de Rheims , proche Chastillon sur Marne. Il resta , tant dans ce Château , que dans celui de Verzenay , proche l'Abbaye de S. Bâle , (a) jusqu'à ce que l'Empereur étant guéri de sa pleurésie , vint par le Château de Quierzy sur Oise , à celui de Compiègne. Il s'écoula environ trois mois , et on fit faire à l'Enfant tous ces trajets sans lui donner le Baptême ; il

(a) *Voilà deux Châteaux ou Maisons Royales inconnues aux Auteurs de la Diplomatie , et du Glossaire de Du Cange.*

ne le reçut qu'à Compiègne au commencement de l'année 877. parce qu'il y tomba malade. Ce sont des faits que le Pere Texte peut vérifier dans les Annales de France, écrites par un Auteur qui vivoit alors dans ces Cantons là. (a)

Il y a eu de pareils transports faits de nos jours. Ils ont été plus communs dans l'Antiquité, parce qu'on attendoit par une raison mystique, selon S. Ambroise, jusqu'au huitième jour de la naissance d'un Enfant pour le baptiser; il y a quelques exemples de Princes qui n'ont reçu le Baptême qu'au bout de quarante jours après leur naissance, (b) et selon les Capitulaires de Charlemagne de l'an 789. on pouvoit differer le Baptême une année entiere. Si au bout de ce temps on vouloit-encore attendre il falloit obtenir la permission du Curé; et si on differoit davantage sans permission, payer une amande.

Il est vrai que les délais du Baptême

(a) *Annal. Bertin. Duchesne, T. 3. page 250 et 251.*

(b) *L'Extrait Baptistaire du Maréchal de Villars, dont il est parlé dans le Mercure de Novembre 1736. porte que l'Enfant lors du Baptême avoit atteint l'âge de trois semaines, ce qui même peut faire présumer qu'il fut porté d'ailleurs dans la Ville de Moulins, où il reçut ce Sacrement, &c.*

ont

MERCURE DE FRANCE

lepuis été défendus ; mais le P. Mar-
 , sçavant Benedictin , qui a recherché
 is quel temps les délais du Baptême
 défendus , n'a pû remonter que jus-
 l'année 1524. encore cite-t'il un
 cile d'Auch de 1585. et le premier
 cile de Milan , tenu sous S. Charles,
 permettent 8 ou 9. jours de délai.
I. de Sacramentis , p. 63.) Ces délais
 nt souvent nécessaires pour donner
 Parains et Maraines le temps de s'as-
 seler et de venir sur les lieux. Le
 bre en étoit plus grand qu'il ne l'est
 urd'hui en France ; et si quelque
 in ou Maraine d'un rang distingué,
 ouvoit pas se trouver au Lieu de la
 ance , on transportoit l'Enfant. Tant
 t vrai qu'il ne faut pas juger des an-
 usages (a) par ceux de nos jours et
 ne faut pas imaginer un péril ex-
 e où les Anciens n'en ont point
 vé.

*L'usage du délai du Baptême étoit ancien-
 nt si commun , que plusieurs Enfans en reçurent
 e sobriquet de Paganus, lorsqu'ils furent avan-
 âge sans avoir reçu ce Sacrement. Voyez
 ssus les Notes de M. Du Cange , sur l'Ale-
 , le IV. T. des Annales Benedict. du P.
 illon , &c. Il est vrai-semblable que le nom
 ayeu , que portent plusieurs Familles , n'a
 d'autre origine.*

Mais

Mais que deviendra , me direz-vous , la gloire de Poissy , celle de l'illustre Monastere , celle même de tout le S. Ordre de S. Dominique , si attaché , selon les principes du P. T. à la Naissance de S. Louis dans cette Ville , si le fait n'est rien moins que certain , selon les regles de la raison et du bon sens ? (a) Car il ne faut jamais chercher la verité loin du sens commun , disoit depuis peu l'un de nos meilleurs Critiques : Que deviendra , dis-je , cette gloire , si on est obligé de la ceder au Château de la Neufville ?

Voici , M. ma Réponse. Que la Neufville , en vertu de ses Titres , émanés de l'autorité Royale et donnés avec une entiere connoissance , se glorifie de la Naissance de notre saint Roy. Mais que Poissy se glorifie encore plus et à plus juste titre , non pas de ses Privileges et Exemptions , (b) mais pour être le Lieu où cet auguste Prince est né à l'Eglise.

(a) Le R. P. Tournemine établit cette maxime et dit qu'elle est vraie dans les Sciences même qui dépendent uniquement de la raison. Voyez sa Dissertation insérée dans le Journal de Trévoux , II. Partie du mois d'Août 1735. p. 1595.

(b) On ne voit pas que Poissy ait jamais joint d'aucunes Exemptions par rapport à S. Louis, &c.
et

450 **MERCURE DE FRANCE**
et à la Religion par le Sacrement de Baptême, Lieu où il a passé son Enfance, et d'où sa pitié lui a inspiré de se qualifier **LOUIS DE POISSY**, et encore de suivre la Discipline Ecclesiastique du Diocèse de Chartres, dont il étoit par sa renaissance spirituelle, comme l'a remarqué Guill. le Dominiquain, dans Duchesne, Tome V.

Aussi les Historiens ne disent-ils pas que S. Louis chérissoit Poissy pour y être venu au Monde, mais parce qu'il y avoit été régénéré sur les sacrés Fonts. Ils parlent selon l'esprit de ce saint Roy, qui étoit, sans doute, pénétré de cette pensée, que tous les Hommes naissent Enfans de colere, et que selon le Sage, il n'y en a aucun qui ne puisse dire, *primam vocem similem omnibus emisi plorans . . . nemo enim ex Regibus aliud habuit nativitatis initium.* On ne doit donc envier à aucun Lieu l'honneur d'avoir donné la naissance.

Je ne doute pas que le R. P. Texte ne goûte la conclusion de ma Lettre, (la dernière que j'écrirai sur cette matière) et qu'il ne mette fin à ses mouvemens, à la multiplication de ses Ecrits imprimés et réimprimés dans differens Journaux, distribués d'ailleurs si libéralement
en

en feüilles volantes , avec des Additions.
 La vérité est une et simple , et quoi-
 qu'on puisse dire et faire , elle a le pri-
 vilege de ne point souffrir de prescrip-
 tion. Je vous laisse avec cette pensée
 d'un Ancien , qui l'a exprimée en ter-
 mes dignes de memoire : *Veritati nemo*
prescribere potest , non spatium temporum ,
non patrocinia personarum , non privilegium
Regionum. Tertull.

Je suis , Monsieur , &c,

A Paris le 25. Janvier 1737.



L'INFIDELITE.

O D E.

D E mille erreurs source fatale ,
 Cruelle fille des Enfers ,
 Du poison que ta bouche exhale ,
 Cesse d'infecter l'Univers.
 Assés tes fraudes sacrileges
 Ont conduit l'homme dans les pieges
 Que lui préparoit ta fureur ;
 Il est temps malgré tes caprices ,
 Qu'éloigné du sentier des vices ,
 L'amour du vrai guide son cœur.

Non,

2 MERCURE DE FRANCE

Von, la vertu pure et sincère,
daigne ces honteux détours,
e ton adresse mensongère
it appeler à son secours.
cette équitable Déesse,
ujours la rigueur vengeresse
rsuit les complots odieux.
mais la trompeuse imposture,
s le masque de la droiture,
pû trouver grace à ses yeux.



empli d'une héroïque audace,
bridate dans son malheur,
t-il au fort de sa disgrâce
de Rome le vainqueur ?
le Rivage du Bosphore,
même ardeur qui le dévore
assemblé tous ses Guerriers ;
a donc rétablir sa gloire,
ans une illustre victoire,
sonner de nouveaux Lauriers.



ais quelle valeur criminelle,
d Roy, s'oppose à tes desseins ?
artois . . . un Fils infidèle
ête et te livre aux Romains,
e Rebelle, ton Armée

Du tes dangers trop allarmée,
N'est plus qu'un Corps de Révoltés ;
Tu les combats , leur perfidie
Te voit même en perdant la vie,
Punir leurs infidélités.



Que vois-je ! Quel trait parrieide
Frappe le Chef d'un grand Etat !
Par quelle main de sang avide
Est conduit cet assassinat !
Tremble , Cesar , Rome conspire ,
L'horreur que ton pouvoir inspire ,
Soulève un Peuple d'Ennemis ;
Mais au milieu de la tempête ,
Le coup qui tombe sur ta tête ,
Part du meilleur de tes amis.



Ainsi victime d'un faux zele ,
Du devoir étouffant la voix ,
Vit-on le Romain infidele ,
Enfreindre les plus saintes Loix ;
Ainsi la sœur avec le frère ,
Cédant aux feux de la colere ,
Trahirent-ils l'Humanité ;
Et pour se permettre des crimes ,
Adoptèrent-ils les maximes
Que dicte l'Infidélité ?

454 MERCURE DE FRANCE

De cette infernale Megere ,
 Comment donc éviter les traits ;
 L'aimable Reine de Cithere ,
 De sa Cour m'offre les attraits ,
 J'y cours , j'aime ; déjà Thémire
 Répond à l'ardeur qu'elle inspire ,
 Sa tendresse me rend heureux ,
 Ciel ! mon bonheur fuit comme un songe ,
 Et l'infidélité me plonge
 Dans le malheur le plus affreux.



Contre ce Monstre impitoyable ,
 C'est à toi seul que j'ai recours ,
 Hymen , ton flambeau secourable
 Fera le bonheur de mes jours ;
 A la faveur de sa lumière ,
 Je te suis dans cette carrière ,
 Où mes amours sont satisfaits ;
 Plaisirs trompeurs ! frivole attente !
 L'infidélité plus puissante
 Répand son fiel sur tes bienfaits.



Arrête , Furie exécration !
 Respecte des feux innocens ;
 Mais quoi ! ta fureur implacable
 Se plaît à croître mes tourmens ,
 Déjà par tes efforts séduite ,

Mon ingrate Epouse médito
 De trahir nos chastes amours ;
 Et pour changer de destinée ,
 M'offre la Coupe empoisonnée
 Qui tranche le fil de mes jours.



D'un si déplorable ravage ;
 Mortels , ne nous étonnons plus ,
 L'infidélité dans sa rage ,
 Cherche à détruire les vertus ;
 En est-ce assés ? Non. Ses maximes
 Pour introduire tous les crimes ;
 Attaquent le Maître des Cieux ;
 C'est elle dont l'audace impie
 Aprend à traiter de folie
 L'existence du Dieu des Dieux.





NOUVELLE CONSTRUCTION

de Roüage de Sonnerie , de Reveil plus simple et d'un meilleur usage que celles dont on s'est servi jusqu'à present. Mémoire lu à la Societé des Arts le 14. Décembre 1732. par le S. Julien le Roy, Horloger , et de la même Societé.

Jusques ici les Horlogers n'ont suivi en général que deux Constructions de Roüages de Sonnerie de Reveil ; l'une est fort ancienne , et connuë sous le nom de *Roüage à Roüe de rencontre* ; l'autre est moderne , et connuë sous le nom de *Roüage à deux Marteaux*.

Une troisième Construction que j'ai imaginée , m'a paru meilleure que celles dont je viens de parler , et l'ayant apliquée , avec succès , à plusieurs Reveils à timbre , qui font beaucoup de bruit , la réussite m'a encouragé à l'apliquer à un Reveil sans timbre que voici , et dont le Marteau en frappant sur la Boëtte , y produit un bruit qui surpasse même celui de la plûpart des Reveils à timbre. Une propriété si avantageuse à la nouvelle Construction , me donne lieu d'en attendre

attendre quelque succès, et d'espérer, qu'aidé des conseils de ceux auxquels j'ai l'honneur de parler, je pourai la rendre encore plus digne d'être proposée au Public.

Pour mettre sous les yeux la différence essentielle qui est entre la nouvelle Construction et les deux autres, je vais les décrire, en commençant par celle à Rouë de rencontre, qui est la plus en usage parmi les Horlogers.

DESCRIPTION du Roûage de la Sonnerie d'un Reveil à Rouë de rencontre.

Toutes les anciennes Montres à Reveil ont ordinairement quatre Roûes pour leur Sonnerie; sçavoir, la Roûe de barillet, la Roûe moyenne, celles de champ et de rencontre: les autres Pieces sont la Potence, le Marteau, sa Verge, et la Contre-potence. Quoique cette maniere soit celle qui est la plus en usage, cependant elle est difficile à exécuter, parceque les dernieres Roûes sont d'acier; celle de rencontre sur-tout est difficile à faire, à cause qu'elle est fort petite, et encore plus difficile à placer, à cause qu'elle est invariablement bornée par le Timbre et le Barillet du mouvement.

458 MERCURE DE FRANCE

DESCRIPTION du Roüage de la Sonnerie d'un Reveil à deux Marteaux.

Le Roüage de Sonnerie de ces sortes de Reveils, est ordinairement composé de cinq Roües, et d'autant de Pignons. La première de ces Roües se nomme Roüe de Barillet; les quatre autres se nomment, Seconde, Troisième, Quatrième et dernière Roüe, laquelle engrenne dans un Pignon qu'on nomme Volant ou Delait.

A ces Roüages, sur la seconde Roüe, est placé un Rochet dont l'usage est de faire lever alternativement deux ou trois Marteaux, lesquels, frappant sur le Timbre, produisent un bruit moins désagréable que n'est celui des Reveils à Roües de rencontre, dont le cliquetis des Roües se mêlant au Son du Timbre, produit un bruit si désagréable, que la plupart des Horlogers, et sur-tout ceux de Londres, préfèrent toujours les Reveils à deux Marteaux,

Nouvelle Construction.

Elle est composée de deux Roües, de deux Pignons, d'un Rochet rivé sur le dernier Pignon, et d'un Echapement à deux Palettes, avec des portions de Pignon

gnon, telles qu'on les faisoit autrefois.

Comme il est certain qu'un Reveil fait du bruit à proportion de la grandeur et de l'épaisseur de son Marteau, pour procurer cet avantage à la nouvelle Construction, j'ai construit le Roüage du mouvement de maniere que la petite Roüe moyenne du mouvement passe entre la Roüe de fusée et celle du centre, celle-ci est noyée dans la Platine des Piliers et à fleur de sa superficie, de sorte qu'elle laisse un espace qui permet de faire le Marteau fort épais et de toute la grandeur possible pour un Roüage de grandeur donnée. Cette circonstance avantageuse est suivie d'une autre qui l'est encore plus; c'est que des trois Roües du roüage de Reveil, il y en a deux dans la quadrature; sçavoir le Rochet et la seconde Roüe qui est noyée dans la Platine des Piliers, et passe sous le Rochet: par le moyen de ces deux Roües placées dans la quadrature, il reste un vuide dans la cage, qui permet de faire toutes les Roües plus grandes, et les Barillets à proportion.

Outre que ces avantages ne se rencontrent point dans les Constructions que j'ai décrites, la nouvelle leur est encore préférable, tant pargé qu'elle est moins

460 MERCURE DE FRANCE

composée, que parceque ses pieces sont fort aisées à travailler ; d'ailleurs sa Quadrature que je vais décrire, et que j'ai imaginée depuis peu est fort solide.

DESCRIPTION de la Quadrature des Nouveaux Reveils.

Entre les avantages qu'elle réunit, en voici un qui, selon toutes les apparences, sera aprouvé du Public. Je supprime le Cadran de Reveil qu'on met aux Montres de ce nom, et je substitué en place une aiguille qui est placée sous celle des heures, laquelle n'est mobile qu'au doigt, et montre toujours l'heure à laquelle le Reveil doit sonner ; par là j'évite deux inconveniens assés considérables ; l'un, de couper le milieu du Cadran des heures pour y noyer celui du Reveil ; l'autre est, qu'en mettant le Cadran du Reveil à plat sur celui des heures, il en couvre ordinairement presque tout le milieu, ce qui le rend moins agréable à la vûë, car il me paroît qu'en général on aime à voir tout à découvert, le Cadran de sa Montre, sur tout quand il est bien peint et d'un bel émail, comme le sont ceux de M. Julien de cette Société, lesquels embellissent nos ouvrages, et font l'admiration des Connoisseurs qui les examinent de près.

REMARQUE

*REMARQUE sur les Reveils
sans Timbre.*

Plusieurs avantages suivent invariablement leur construction ; le premier, que le mouvement étant plus grand de tout l'espace qu'occupoit le Timbre dans la Boëtte, il s'ensuit qu'il est plus aisé à faire, plus durable, à meilleur marché, et d'un meilleur usage ; joint à cela que leur Boëtte n'étant point percée, la poussiere n'entre point dans le mouvement, et que l'on en ménage le prix du Timbre, et celui de la gravure et réparation.

D'ailleurs je crois n'avancer ici rien de trop, en assurant que les nouveaux Reveils sans Timbre font un bruit plus que suffisant pour éveiller ceux dont le sommeil n'est pas extraordinairement profond, et que j'ai fait plusieurs expériences qui confirment ce que j'en affirme ici.

Mais pour augmenter encore le bruit des Reveils sans Timbre, ne pourroit on pas, au moyen d'une espece de Portevois, ou d'une concavité parabolique, déterminer tout leur son à se réfléchir d'un certain côté ? Et cette concavité ne

C iij pourroit

462 **MERCURE DE FRANCE**
pouroit-elle pas être de bois sonore ou
de métal ; et placée derrière le Reveil
quand il est suspendu près d'un Lit ?
Quoique cette recherche semble être d'u-
ne utilité assés bornée , peut-être qu'on
trouveroit, en s'y amusant, de nouveaux
moyens propres à réfléchir le son, qui se-
roient aplicables à des usages auxquels
on n'a point encore pensé.



LE RAMIER ET LA TOURTERELLE.

F A B L E.

UN Ramier embrasé de l'amour le plus
rendre ,
Comme les Vers suivans vont le faire com-
prendre ,
S'y prenoit de toute façon
Pour toucher une Tourterelle ;
Veuve , d'âge assés mûr, et qui n'étoit plus
belle ;
Mais quand on aime fort, a-t-on de la raison ?
A force de se voir on se fait à la mine ,
L'habitude accoûtume à tout :
Il pouvoit la voir seule , elle étoit sa voisine ;
En faut-il davantage ? Et chacun a son goût.
Un jour de l'An , car c'est aussi l'usage
Parmi les Animaux d'aller se visitant

L'un

E'un l'autre, et se complimentant;
 Sans doute ils l'ont appris de l'homme bien peu
 sage;

Môn Ramier, dis-je, en ce sot jour,
 De bon matin, pour mieux faire sa cour,
 Vola chés sa chere Maîtresse.

Après les premiers complimens,
 Il lui témoigna sa tendresse,

A peu près par ces sentimens.

Cher Objet, en t'aimant je commence l'année;

Je veux en t'aimant la finir,

Je t'aimerai toujours, telle est ma destinée,

Je ne sçaurois m'en abstenir.

De bonne foi je t'aime, et qui pouroit le croire?

Quoique je n'aye aucun retour,

Je t'aime constamment, et veux avoir la gloire

De mourir fidele à l'Amour.

A ton âge t'aimer, diras-tu? c'est foiblesse;

Non, quand on a le cœur épris.

De tes beaux sentimens, des traits de ta sagesse

Ton corps, tes yeux tirent leur prix,

Ainsi mon feu pour toi sera toujours le même,

Quoique ton printemps soit passé;

Quand c'est plus pour le cœur que pour le corps
 qu'on aime,

L'amour ne peut être effacé.

Tu détestes, sans doute, un amour Petit-maître;

Le mien sera toujours prudent,

Craintif, sage et discret, n'aimant point à pa-
roître,

Mais, si tu veux, le plus ardent.

Après un tel discours, que fit la Tourterelle ?

Elle parut enfin sensible à ses tourmens,

Et lui sçut même gré de ses beaux sentimens,

Mais au premier Himen elle resta fidelle.

Le Ramier, plein d'honneur, touché de ses
raisons,

Devint imitateur de sa chaste Maîtresse,

Et changea son amour en d'honnêtes façons.

Où, l'amitié vaut mieux qu'une folle tendresse,

Rien n'est plus vrai. Vous donc, ô frivoles
Amans,

Suivez ce Ramier beau modèle ;

Femmes folles, prenez les nobles sentimens

De cette sage Tourterelle,

Fuyez dans la Viduité

Ce Dédale trompeur d'intrigues amoureuses ;

Imitez sa fidélité,

Vous serez cent fois plus heureuses.

Bar . . . d'Amiens au
Chat . . d'An . . .

LETTRE



LETTRE de M. Howard, Docteur en Médecine, à M. Hunaud, Médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, Professeur en Anatomie et en Chirurgie au Jardin Royal, Membre de l'Académie Royale des Sciences, et de la Société Royale de Londres. Au sujet de la Fièvre vermineuse, qui, dans les mois de Janvier et Février, a fait beaucoup de ravage dans le Village de Sannoy, et dans la Vallée de Monmorency près Paris.

DEja plus d'une fois je vous ai entretenu, Monsieur, de cette fâcheuse maladie, qui, dans moins d'un mois, a enlevé soixante Habitans d'un seul Village, et qui auroit effrayé les environs, si elle ne s'étoit fixée dans un petit Canton qu'elle auroit peut être entièrement dépeuplé, si les soins du Ministère ne s'étoient opposés à ses progrès. Persuadé qu'il est très-difficile, et en même temps très-important de s'assurer du génie particulier de ces sortes de maladies, qui diffèrent entièrement des constitutions dominantes, (c'est à-dire des maladies qui alors ont le plus de cours) et qui com-

C vj me

466 MERCURE DE FRANCE
me le remarque le grand *Sydenham*, pa-
roissent sous des formes si inconnues,
que , malgré la sagacité du Médecin, el-
les ne se démasquent qu'en portant le
coup mortel à ceux qui en sont les pre-
miers attraqués. Pouvois-je mieux faire ,
M. que de m'adresser à un homme qui ,
uniquement occupé du bien de la Méde-
cine, répand dans le cours de chaque an-
née de nouvelles lumières dans sa Théorie,
et semble en fixer la pratique? Je vais ce-
pendant vous en faire un détail plus cir-
constancié, afin de vous instruire , et le
Public en même tems , de quelle façon
on est venu à bout d'assoupir si promp-
tement une maladie, qui , dans son pre-
mier abord , annonçoit des suites très-
fâcheuses.

Au mois de Janvier dernier les Ha-
bitans du Village de Sannoy , étant ve-
nus en Procession à N. Dame de Pontois-
se , où je suis établi, pour implorer son
secours contre cette maladie , je crûs
qu'il étoit de mon devoir d'abandonner
mes affaires ordinaires , pour me trans-
porter dans l'endroit où elle faisoit son
ravage , afin de m'éclaircir de la nature
du mal , et d'être plus à portée de don-
ner du secours à ceux qui en avoient be-
soin. Je visitai plusieurs malades , et je
m'aperçus

m'aperçûs aussi-tôt que quelques-uns n'étoient point attaqués de cette maladie, qui faisoit la constitution particulière. Je ne vous parlerai point de ces maladies ordinaires qui se présentent chaque instant à votre pratique.

Celui qui le premier paya le tribut à la maladie nouvelle, étoit, dès le premier instant que je le vis, hors d'état de recevoir aucun secours de notre Art. D'abord il se mit à rire, des pleurs involontaires succédoient à ses ris, son poulx étoit petit, dur, concentré et fréquent. Un transport considérable l'avoit mis hors d'état de me répondre. Il mourut le lendemain, qui étoit le septième de sa maladie.

Cet événement accompagné des observations que je fis pendant quelques jours sur l'allure de cette maladie; observations que je fis avec tout le soin possible, parcequ'elles me paroissent nécessaires pour qu'un Médecin puisse, dans ces circonstances, reconnoître l'ennemi qu'il a à combattre, me firent conclure qu'elle portoit un caractère de malignité très-funeste.

En général les malades se plaignoient d'abord d'un mal de tête sourd, et qui leur rendoit insoutenable. Aussi-tôt ils étoient

468 MERCURE DE FRANCE
étoient pris d'une foiblesse aux jambes ,
d'une lassitude universelle , et d'un fris-
sonnement de tout leur corps. Ils sen-
toient ensuite un peu de fremissement ;
une sueur se répandoit sur le visage , sur
la poitrine , et nulle part ailleurs ; diffé-
rentes couleurs venoient se peindre sur
leur visage , en passant du pâle au rou-
ge-bleu , &c. Une tension considérable
se faisoit sentir au bas-ventre. Le poulx
étoit dur , petit et fréquent , la respira-
tion fort gênée , entrecoupée , courte et
fréquente ; la langue sèche , rude et noi-
re dès les premiers jours ; les gencives
noirâtres , les urines couloient en petite
quantité , tantôt claires et tantôt blan-
châtres. Les uns avoient un dévoie-
ment bilieux , les autres point : tous ren-
doient beaucoup de vers. Ils portoient
fort souvent leurs mains à la tête , et
malgré la sécheresse de leur langue , ne
se soucioient pas de boire. Alors des
pleurs et des ris involontaires , des in-
quiétudes et des envies de s'habiller et
de sortir du lit , étoient les avant-cou-
reurs d'un délire , qui le cinquième jour
devenoit considérable , et ils périssoient
le sept , le neuf , ou l'onze ; rarement
voyoient-ils le quatorzième.

Sans attendre que trop d'évenemens
fâcheux

fâcheux m'eussent déclaré tous les symptômes que vous voyez ici rassemblés, et que je n'ai connu que par la suite, je me rendis promptement à Paris pour en faire le rapport à M. l'Intendant de la Généralité de Paris, et pour opposer au progrès du mal la pratique que vous m'avez si sagement conseillé, persuadé que, si le retardement nous donne lieu de nous éclaircir de bien des choses, il peut aussi devenir pernicieux quand la maladie devient populaire, et sur tout quand les malades manquent des secours nécessaires. Incontinent je reçus ordre de retourner sur les lieux promptement, et d'y exercer mes fonctions ordinaires. Je m'y rendis avec toute la diligence possible, et deux jours après nous vîmes avec plaisir un Officier de M. le Duc, chargé du soin de fournir aux pauvres malades ce qui leur étoit nécessaire pour la vie. M. notre Intendant, sentant de quelle importance il étoit d'étouffer ce mal naissant, pria aussi-tôt M. Bailly, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, très-célebre Praticien, et dont le zèle pour le bien public s'est fait connoître en plusieurs occasions, de venir lui-même examiner cette maladie. Ce Médecin, plus éclairé que tout autre sur ces sortes de maux, lequel

470 MERCURE DE FRANCE

lequel dans toutes les maladies populaires qui ont affligé les environs de Paris , et dans la peste de Provence , a toujours , avec beaucoup de justice , été chargé de la part du Ministère , du soin d'examiner leur nature , et d'en diriger le traitement , jugea et décida du premier coup d'œil , que c'étoit une fièvre vermineuse , et l'événement n'a servi qu'à justifier sa décision.

Il falloit un tel Médecin pour corriger plusieurs abus contre lesquels je m'étois presque inutilement récrié. Les Chirurgiens , peu accoutumés à distinguer les véritables causes de la force ou de la faiblesse , ne faisant pas de différence entre forces détruites , et forces seulement opprimées , prodiguoient les cordiaux , en donnant , dès les commencemens , le *Lilium* à demi gros , ne saignoient point , ou ne le faisoient que suivant leur caprice. M. Bailly dissipa tous ces mauvais préjugés qui s'étoient glissés parmi ces pauvres Vignerons , s'en retourna à Paris , après avoir déterminé la methode la plus sûre pour détruire cette maladie , et m'avoir chargé de l'administration des Médicaments , qui , par la vigilance de M. l'Intendant , furent très-prompement apportés de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Je faisois saigner mes malades plus ou moins , suivant les différentes indications. Ensuite une Eau de Casse , aiguisée d'Emétique, leur faisoit rendre beaucoup de Vers ronds. Après avoir suffisamment évacué , j'avois recours au Kermès , que je faisois prendre par grains dans une portion cordiale mineure. Vers la chute de la fièvre , l'usage des Vermifuges achevoit la guérison.

Voilà , M , l'Histoire que je m'étois proposé de vous communiquer. La maladie est heureusement finie , et nous ne voyons presque plus que des Convalescens. Quoiqu'elle m'ait entièrement dérangé dans ma pratique ordinaire , et causé beaucoup d'inquiétude , je ressens un vrai plaisir que mes soins , de concert avec ceux du bon Pasteur de ce Canton , qui dans tout le cours de la maladie , a rempli tout à la fois les fonctions d'un digne Curé et d'un Médecin charitable , aient contribué à la sûreté de Sannoy et des environs , et m'aient donné lieu de faire connoître au Public que vos leçons bien entendues peuvent suppléer à plusieurs années de pratique. Je suis, &c.



M A D R I G A L.

*D'une Nymphe de la Mer, métamorphosée
en Berger du Pays d'Asirée. Sur les
trois Dlls P * *.*

SI l'Antiquité dans ses Fables,
Vante trois Graces adorables,
Elle n'avoit qu'une Vénus,
Dont les apas de tout temps inconnus,
Sont des chimeres agréables,
Mais Montbrison nous fait voir en trois Sœurs
Trois Graces véritables,
Et trois Vénus, Reines de tous les cœurs.



*SUPPLEMENT au Memoire His-
torique concernant le Village de Bretigny-
sous Monilhery, inseré dans le Mercure
de Janvier 1737.*

Quoique l'Auteur du Memoire sur
le Village de Bretigny n'ait mis
son nom qu'en Lettres initiales, je crois
avoir

avoit deviné qu'il nous vient d'un Avocat en Parlement , possédant du bien en ce Pays là. Ce Memoire est fort instructif et très-bien détaillé; il renferme, à ce qu'il me paroît, tout ce qu'on peut dire sur un aussi petit Lieu. Etymologie du nom , situation , description de la nature du Territoire , changemens arrivés dans le Lieu , citation des Auteurs qui en ont parlé , usages du Pays, Arrêts au sujet de cette Seigneurie, découverte de Sépulture singulière : Il ne resteroit presque qu'une découverte de Médailles ou d'autres Antiquités à indiquer au Lecteur , pour contenter pleinement sa curiosité.

J'ai admiré la Citation faite à propos de *la Grande Bible des Noëls* : Chaillot , le fameux Chaillot , dont on a voulu dire de si grandes choses , et sur lequel on a badiné récemment pour ne rien apprendre, n'a pas l'avantage d'être célébré par un Auteur aussi grave que celui de ces Noëls, faits du temps de nos trisayeuls. Quoiqu'il en soit , l'expérience nous apprend qu'il n'est guère de témoignage plus vrai et plus naturel que celui des Chansons et des Vaudevilles. Heureux les Villages de Bourgogne qui ont été nommés dans les Noëls Bourguignons du celebre M. de la Monnoye ; ils se trouvent par

à immortalisés , et dans 300. ans on citera ces Noël's avec la même gravité et sûreté , qu'on cite aujourd'hui la Grande Bible de Noël's , imprimée à Troyes , touchant Bretigny et tous les autres Lieux voisins de Montlhery.

Raillerie à part , je ne puis m'empêcher de souhaiter qu'entre tous ceux qui ont du bien ou quelque Maison de Campagne dans nos Paroisses de Village , il se trouvât quelqu'un capable d'en faire une semblable description , ou que quelque personne portée à rendre service au Public , fit de son propre mouvement cette Description locale ; ce seroit le vrai moyen d'avoir dans quelques années de quoi refondre le *Dictionnaire Géographique Universel de la France* , qui est si sec et si stérile sur la plupart de nos Villages. M. de Valois a commencé quelque chose sur ceux du Diocèse de Paris dans sa *Notice des Gaules*. Mais cela n'est pas assés étendu , ni développé comme il faut. Ce n'est proprement qu'un canevas qu'il reste à orner de circonstances qui réjoüissent l'esprit du Lecteur. Le celebre M. Huet a beaucoup mieux fait dans ses *Origines de Caën* , sa Patrie. Je voudrois , par exemple , des circonstances semblables à celles qu'on

lit

Et dans les Epîtres de Morisot de Dijon, sur un certain Village de Bourgogne apellé *Vernot. Centuria 1^e. Ep. 30.* J'aurois souhaité qu'on eût commencé à prendre tous les Villages du Diocèse de Paris l'un après l'autre, et que dans chaque Mercure, par exemple, il y eût un Memoire semblable à celui qui vient de paroître sur Bretigny. Si on l'avoit entrepris il y a quinze ans, nous aurions à présent une pleine et parfaite Description de tout le Diocèse de Paris.

Cet exemple auroit excité les Curieux des autres Diocèses à en faire autant, et par ce moyen nous aurions une Géographie de France entiere et complete. Cela auroit réveillé l'attention des Seigneurs, des Curés, des Particuliers natis de toutes sortes de Villages, dont la Ville de Paris est remplie, et mille circonstances dignes d'être transmises à la Posterité, se trouveroient écrites, au lieu qu'elles restent dans l'oubli.

J'aurois, au reste, souhaité que M. D. nous eût aussi appris dans son Memoire sur Bretigny, s'il n'est point sorti de ce Lieu quelque Sujet qui se soit distingué dans le Monde ou dans l'Eglise. Quelquefois les Villages les plus obscurs en produisent; témoin le chétif Hameau de

476 MERCURE DE FRANCE
de Metz-robot , proche Chaourses , au
Diocèse de Langres , dont le celebre Ed-
mond Richer étoit natif ; le Village d'*Ar-
chi* , en Bourgogne , où nâquit Pierre
Chastelain , Evêque de Mâcon , et en-
suite d'Orleans ; le Bourg de *Verberie* sur
Oyse , d'où étoit Pierre Oriol , Arche-
vêque d'Aix ; et la *Neufville* , proche
Beauvais , où naquit M. Baillet ; Lieu
déjà assés illustre par la Naissance d'un
Prince devenu Roy et Saint.

Comme M. D. n'a pas pû tout sçavoir
sur son Bretigny , voici ce que j'ajoute-
rois à sa Notice ; c'est que vers l'an 1268.
Jean de Bretigny fit hommage pour sa
Terre à Etienne , Evêque de Paris , et
déclara en le faisant , qu'il étoit un de
ceux qui auroient dû le porter à son
Entrée solemnelle au Siege Episcopal. *U-*
audivit , disoit-il , à *predecessoribus suis*. *

Dans l'énumération que j'ai vûe de ce
temps-là , il y a *Mont-Saint Pere de Bre-*
tigny . . . et les Roches qui sont entre Saint-
Pere et Saint Filebert , Remarquez qu'on
s'exprimoit alors comme on fait encore
à Chartres et à Auxerre , où l'on ne dit
pas S. Pierre , mais S. *Pere* , et qu'on n'é-
crivoit pas Philebert , mais *Filebert* ; ce
qui est beaucoup mieux , parce que ce

* *Ex Cartulario Episc. Paris. in Biblioth. Reg.*
mot

Mot ne vient pas du Grec. Dès le temps
d'Eudes de Sully, Herchembald de Villan
d'auren, avoit déclaré tenir de l'Evêque
de Paris ce qu'il avoit à Bretigny,

J. L. B.

A Paris le 18. Février 1737.



DEPIT POETIQUE.

Quel feu me transporte et m'agite ?
Quels sont ces mouvemens divers ?
Est-ce encor toi, Démon des Vers,
Dont la fureur me sollicite
De remonter sur l'Hélicon ?
J'en frémis. Eh quoi ! ne peut-on
S'affranchir de ta tyrannie ?
Jouët d'une étrange manie,
Suivrai-je tes pas dangereux ?
Fuis loin de moi, fatal Génie,
Fuis avec ton cortege affreux.
Je vois la Rime, la césure,
La Cadence, l'Expression,
La périlleuse fiction,
Le Goût, la severe Mesure ;
Monstres, que pour nous tourmenter

Dans

Dans la folle ardeur qui t'anime ,
 On t'a vû jadis enfanter ,
 Et qui , cherchant une victime ,
 Sont encor prêts de m'immoler ,
 A cette idole de fumée ,
 Que l'on apelle Renommée.
 Non , non , ne crois pas m'ébranler
 Par tes promesses magnifiques ,
 Par ces honneurs problématiques ,
 Ce bruit , cet éclat , ce renom ,
 Et ces Couronnes chimériques ,
 Dont ta fausse prévention
 Flate nos travaux poétiques ,
 Et nourrit notre ambition.
 Triomphes vains , gloire inutile ;
 Qu'un Censeur en bons mots fertile ,
 A souvent l'art d'anéantir ;
 Que le Public toujours volage ,
 Révoquant son propre suffrage ,
 Est le premier à démentir.
 Plus ferme dans son témoignage ,
 L'équitable Posterité ,
 Dans le rang qu'il a mérité ,
 Place un Ecrivain d'âge en âge ;
 Mais pour jouir d'un pareil sort ,
 Il faut voir l'inférieure Plage ,
 Et la gloire est un héritage

Qu'on

Qu'on ne recueille qu'à la mort.
Peu touché d'un Laurier stérile,
Je prétends jouir en repos
Des jours que la Parque me file,
Et qu'encor respecte Atropos.
Dis-moi dans quel genre d'escrime
Faudroit-il donc me signaler ?
Quel essor doit prendre ma Rime,
Et sur quel Mont dois-je voler ?
Du Parnasse j'atteins la cime.
Sur l'aîle de l'Ode sublime,
Je m'éleve jusques aux Cieux.
Je chante un Héros magnanime,
Son nom, ses Exploits glorieux ;
Fort bien. J'ai trouvé l'art suprême
D'ennuyer jusqu'au Héros même
Que je veux mettre au rang des Dieux.
Plus humble, avec moins d'énergie,
Soupire la triste Elegie ;
Elle peut déplorer son sort ;
Mais le ton plaintif nous endort.
Tytire, assis sur cette Rive,
Et laissant errer ses Troupeaux,
Rend Amarillis attentive
Au doux son de ses Chalumeaux ;
Qu'il chante seul au pied des Hêtres.
Est-ce dans ce siècle effronté
Que l'on goûte des mœurs champêtres

La charmante simplicité ;
 Rempli de la liqueur vermeille ,
 Le Vaudeville en belle humeur ,
 Tenant son verre et sa bouteille ,
 Entraîne aisément un Rimeur ;
 Sa vivacité nous réveille ,
 Son enjouement chasse l'ennui ;
 J'irois volontiers sous la treille ,
 Rire, chanter, boire avec lui ;
 Mais qu'il bannisse la licence.
 Dont nous allarme son ardeur ,
 Et que ses Vers pleins d'innocence ,
 Du moins respectent la pudeur.
 Que vois-je ? Qu' suis-je ? La Satyre
 M'aborde le masque à la main ;
 Malgré le penchant inhumain ,
 L'attrait qui nous porte à médire ,
 Elle n'a point sur moi d'empire ;
 La perfide dans notre sein
 Répand le fiel et l'amertume ,
 Jamais on ne verra ma plume
 Se souiller de son noir venin.
 Si l'homme en erreurs est fertile
 J'ai de l'indulgence pour lui.
 Eh ! pourquoi les vices d'autrui
 Allumeroient-ils notre bile ?
 Sans leur livrer de vains assauts ,
 Songeons à combattre les nôtres.

Plus nous connoissons nos défauts ,
 Moins nous en trouvons chés les autres.
 N'es-tu point las , Démon pervers ,
 De m'offrir tant d'objets divers ?
 Non ; ton orgueil encor m'amene
 La respectable Melpomene ,
 Son cortège est noble et nombreux ,
 Elle paraît environnée
 De Rois , de Héros malheureux ,
 De qui la Troupe infortunée
 L'attendrit et nourit ses pleurs ,
 Du récit des plus grands malheurs.
 De ses Disciples qu'on outrage ,
 Je craindrois de subir le sort ,
 Et si je puis , je veux du Port
 Contempler toujours leur naufrage.
 Hélas ! je le dis ; mais *Séthos* ,
 Séthos , rendra fruit de ma veine ,
 Voudra-t'il , respectant sa chaîne ,
 Me laisser goûter ce repos ?
 Devois-tu lui servir d'organe ?
 Si la Scene offre un jour ses traits ,
 Quel bruit affreux ! que de sifflets !
 J'en perds déjà la tramontane ;
 Mais quoi ! je suis à ta merci ,
 Ton ascendant me tyrannise ,
 * *Tragédie de l'Auteur , qui n'a point en*
paru.

82 MERCURE DE FRANCE

t je sens bien , quoi que je dise ,
Que mon destin le veut ainsi ;
Car c'est enfin où se termine
La crainte de tous ces revers.
On se dépite ; on se mutine ,
On tonne , et puis on fait des Vers.



EXPLICATION des Effets d'une Pendule extraordinaire.

Cette Pendule marque les Secondes ;
Elle sonne les quarts ; elle est à
quation , c'est-à-dire , qu'elle marque
l'heure vraie et l'heure moyenne par
les aiguilles des minutes qui sont au
centre du Cadran des heures.

Celle qui montre l'heure vraie est
de cuivre doré , avec une espee de
rayon pour la distinguer. Elle suit le
soleil dans toutes ses variations, minute
pour minute et fait sonner l'heure vraie.

Celle qui montre l'heure moyenne
est d'acier ; celle-là suit le mouvement
régulé de la Pendule et s'accorde avec cel-
le des secondes et de l'heure.

Au-dessous du Cadran des heures , est
un demi cercle où sont marqués les jours
et les mois par une aiguille qui rétrogra-
de

de le dernier jour de chaque mois à minuit et se remet au premier d'elle-même.

Dans la partie interieure de ce demi-cercle des jours des mois, est un cours de Lune qui marque ses phases et son âge, et qui ne differe au plus que de deux secondes du cours Astronomique par chaque mois Sinodique.

La roüe annuelle fait son tour en 365. jours, cinq heures 48. minutes 58. secondes $\frac{3}{4}$ de seconde, ce qui ne differe qu'en très-peu de chose de l'année Solaire, qui a quelquefois 365. jours 5. heures 45. 46. jusqu'à 50. 51. minutes et quelques secondes, plus ou moins. Ainsi la roüe annuelle fait à peu près son tour dans le milieu des differentes longueurs des années Solaires, ce qui doit faire juger qu'il faudroit un temps considerable pour s'apercevoir de la difference des mouvemens de la Pendule et du cours du Soleil.

Cette roüe fait varier l'aiguille du temps vrai, par le moyen d'une courbe, marque l'heure du lever et du coucher du Soleil et le degré du Signe dans lequel il est; marque les jours et les mois de l'année; marque les 4. années communes, d'où procede l'année Bissextile qui fait que l'aiguille des jours des mois

D iij marque

484 MERCURE DE FRANCE

marque tous les 4 ans un mois de Février de 29. jours.

Il y a indépendamment de cela une sourdine, pour qu'elle ne sonne qu'à volonté, sans que cela interrompe en aucune façon le cours de la Pendule.

Tous ces effets se font sans charger le rouage du mouvement, qui n'agit que sur les aiguilles de l'heure, comme dans une Pendule simple, c'est le rouage de la sonnerie qui est le mobile de tous ces effets et qui les produit toutes les fois qu'elle sonne, c'est-à-dire de quart d'heure en quart d'heure.

Ce qu'il y a de singulier et d'avantageux dans l'Ouvrage, c'est que la Mécanique en est si simple, que le moindre Ouvrier, en la démontant, en connoitra sur le champ tous les ressorts; au lieu que quelques Pendules, faites à peu près dans ce goût, sont si composées, qu'il n'y a souvent que l'Auteur qui puisse y toucher; article très-important pour la durée et la solidité d'une Pendule de quelque espece qu'elle soit.

Celle-ci se trouve chés le sieur Bastien, Horloger, à l'Abbaye S. Germain des Prés à Paris.

STANCES



STANCES CHRE'TIENNES,

Tirées des Paroles de Saint Augustin :
Sero te amavi, &c.

Eternelle beauté, vive source de flamme,
 Dont la splendeur remplit et la Terre et les Cieux,
 Digne objet des transports où se livre mon ame,
 Hélas ! pourquoi si tard brillez-vous à mes yeux ?

Que faisois-je, ô mon Dieu, dans quelle nuit
 profonde,

Esclave de mes sens, étois-je enseveli ?
 Coupable adorateur des Idoles du Monde,
 Je mettois votre Nom et ma gloire en oubli.

De séduisantes fleurs couvroient le précipice,
 Où le cœur et l'esprit voloient aveuglement,
 Tous mes pas imprimés dans la fange du vice
 Etoient pour moi, Seigneur, un long égarement.

Le bandeau sur le front, déplorable victime,
 (Puis je encor y penser sans en frémir d'hor-
 reur ?)

Je croyois vous chercher au fond de cet abyme,
 Je me cherchois moi-même et j'aimois mon
 erreur.

D iiij. Dans

486 MERCURE DE FRANCE

Dans cette affreuse nuit quelques éclairs funebres
Venoient de temps en temps vous offrir à mes
yeux ;

Courbé sous mes liens, errant dans mes ténèbres,
Mes timides regards se tournoient vers les Cieux.

Qu'un cœur est malheureux ! quand la Loi qui
le dompte

Etouffe les remords dont il est combattu ;

Quand il suit un penchant dont il connoît la
honte,

Et qu'il se livre au vice en aimant la vertu !

Les plaisirs retenoient ma volonté captive ;

Et sans cesse m'offrant leurs charmes les plus
doux,

M'arrêtoient dans ma fuite, et d'une voix plain-
tive

Me crioient, Augustin, peux-tu vivre sans nous ?

Vous triomphez, Seigneur, je rends enfin les
armes ;

Je suis environné des plus vives clartés ;

Quel heureux changement ! mes yeux versent
des larmes ;

Je reconnois, j'adore et bénis vos bontés.

Dans mon cœur éclairé détruisez les Idoles,

Qui ne vous ont que trop disputé mon encens,

Aviczz

Avez-vous donc formé leurs agrémens frivoles
Pour séduire ce cœur par l'organe des sens ?

Non , mais des dons reçus , ces Idoles parées ,
Ont armé contre vous leurs perfides attraits ,
Eh ! que sont leurs beautés aux vôtres comparées ,
Que de foibles crayons de vos augustes traits !

Ces Ruisseaux échappés dont vous êtes la source ,
Etoient purs en sortant de la Divinité ;
Les ramener à vous , c'est fixer dans leur course
Le rapide torrent de leur fragilité.

C'est rendre avec usure au cristal de leur Onde
La pureté sans art qu'il tenoit de vos mains ;
Dans ces jours fortunés de l'enfance du Monde ,
Où tout rendoit hommage à vos droits souverains.

Sacrifiez , Mortels , à ce Maître suprême
Les objets inconstans qui faisoient votre appui .
Allez à ses Autels vous immoler vous-même ;
L'Homme retrouve en Dieu tout ce qu'il perd
pour lui.

Par M. Poncy Neuville.

Ce 7. Mars 1737. .

D v QUES-



*QUESTION importante, jugée au
Parlement de Paris le 18. Janvier 1737.*

S'il est dû des droits de vente au Seigneur, lorsqu'un Propriétaire, qui n'est pas le Seigneur, donne à rente foncière stipulée non rachetable, une Maison située dans la Ville et Faubourgs de Paris ?

F A I T.

Le 22. Mars 1711. Charles Raisin, Maître Serrurier à Ressorts à Paris, et Marie le Febvre, sa femme, acquitèrent conjointement des Sieur et Dame Prévost de la Prévostière, une Maison sise à Paris, rue du Fauxbourg S. Antoine, étant en la Censive du Roy, à cause de sa grande Chambrerie.

Dans le Contrat de vente plusieurs conditions furent stipulées, entre autres, 1^o. de payer à l'avenir par les Acquéreurs, les Cens et Droits Seigneuriaux qui pouroient être dûs. 2^o. de payer solidairement aux Vendeurs à perpétuité aux quatre quartiers de l'an accoutumés également 1500. livres de rente foncière.

re de bail d'héritage amortie et non rachetable.

Pendant 21. ans ce Contrat échapa aux recherches des Préposés au recouvrement des Droits censiers et féodaux appartenans au Roy. Quelque temps après le sieur Jacques le Riche ayant acquis la Charge de Receveur General des Domaines, il fit assigner le 31. Décembre 1732. à sa requête Raisin et sa femme en la Chambre du Domaine de Paris, pour se voir condamner à lui exhiber leur Contrat d'acquisition, payer la somme de 2533. liv. 15. sols pour les Droits d'ensaisinement, lods et ventes, amende qui en pouvoient être dûs, aux intérêts de cette somme et aux dépens.

Par Sentence contradictoire, rendue en la Chambre du Domaine le 13. May 1733. conformément aux Conclusions de M. Dugué, Avocat du Roy, la veuve Raisin fut condamnée au paiement de la somme à elle demandée, aux intérêts du jour de la demande, et aux dépens.

La veuve Raisin interjeta apel de Sentence au Parlement, et sur cet apel les Parties ayant pris un appointement au Conseil, l'affaire fut discutée avec beaucoup d'attention de part et d'autre.

D. vj. On

On voit dans un Memoire imprimé, fait par M. Bellot, Avocat pour le sieur le Riche, Receveur du Domaine, qu'il réduisoit ses Moyens à deux propositions generales.

La premiere consistoit à dire, que la Rente dont il s'agissoit n'ayant ni la nature ni le privilege du surcens ou de la premiere Rente Seigneuriale après le Cens, étant au contraire créée et imposée sur une Maison d'un des Fauxbourgs de Paris, par un étranger à la Censive, étoit sujette à rachat, quoique premiere après le Cens, et stipulée non rachetable.

La seconde proposition étoit que la faculté qu'avoit la veuve Raisin de pouvoir toujours racheter cette Rente, opéroit une mutation dans la propriété qui donnoit ouverture aux Droits Seigneuriaux.

Pour démontrer la premiere proposition, le sieur le Riche observoit d'abord qu'il n'étoit question que de prendre le vrai sens de la seconde partie de l'Article 121. de la Coutume de Paris; que cet Article contient deux dispositions, l'une generale, qui en dérogeant à l'Article 120. assujettit indistinctement au rachat toutes Rentes de bail d'héritages sur les maisons de la Ville et Fauxbourgs de Paris.

Ce

Ce que dessus n'a lieu (dit cet Article) es Rentes de Bail d'héritages sur maisons assises en la Ville et Fauxbourgs de Paris, lesquelles sont à toujours rachetables.

L'autre disposition particuliere, qui excepte de cette Loy generale du rachat les premieres Rentes après le cens et fond de Terre ; *si elles ne sont (ajoute le même Article) les premieres après le cens et fond de Terre.*

Desorte que (disoit le Receveur du Domaine) quiconque voudra servilement s'attacher à la lettre de cette dernière disposition, s'égarera au point de se figurer que c'est assés qu'une Rente assise sur une maison de la Ville et Faubourgs de Paris, ait été stipulée fonciere et non rachetable, et se trouve par hazard la premiere qui soit dûe après le Cens, pour qu'elle soit dans le cas de l'exception de la seconde partie de cet Article, et être affranchie de la Loi generale du rachat ; mais, dit-il, il faut concilier l'esprit de cet Article avec la Lettre.

Lorsque cet Article a été ajouté par les Réformateurs de la Coûtume, leur objet a été de graver dans cette Coûtume les dispositions des anciennes Ordonnances de nos Rois et la jurisprudence des Arrêts intervenus depuis, et de

492 MERCURE DE FRANCE

de pourvoir à l'ornement et à la décoration de la Ville Capitale du Royaume, en donnant aux Propriétaires de Maisons une voye pour se liberer des Rentes imposées sur leurs Maisons, et qui pourroient les en dégoûter, *ne aspectus urbis ruinis deformatur.*

Les Réformateurs n'ont excepté de cette Loy generale du rachat *les premieres Rentes après le Cens*, qu'à cause de la faveur des Rentes Seigneuriales qui s'imposent avec le Cens par le Seigneur direct, *pro redditu et emolumento* dans le bail à Cens, et dont la modicité ne peut jamais détruire le principe sur lequel la Loy generale du rachat est fondée.

Or, disoit le Receveur du Domaine, la Rente dont la veuve Raisin s'est chargée, n'est point imposée dans le bail à Cens par le Seigneur direct du fond; sa quotité n'est point assés modique ni son objet assés favorable, pour qu'on puisse *l'assimiler* à la premiere Rente Seigneuriale et ne la pas regarder comme étrangère à la Censive.

Celui qui l'a imposée n'étoit que *simple Propriétaire utile*, chargé lui-même du Cens envers le Seigneur direct; la Rente, loin d'être modique, comme la premiere Rente Seigneuriale, est exorbitante

bitante et onereuse , elle surpasse même la valeur de la maison sur laquelle elle est imposée ; les Acquéreurs sont chargés en outre de *bâir à neuf incessamment* à leurs *frais et de leurs propres deniers* un des corps de logis de la maison , toutes ces circonstances ne donnent d'autre idée que celle d'une vraie vente , déguisée sous le nom d'un bail à rente , absolument étranger à la Censive ; enfin elle est , à la vérité , stipulée non rachetable mais par une convention prohibée par l'Ordonnance et la Coutume , contraire à un droit public , qui , malgré cette stipulation , la rend perpétuellement sujette à rachat , dès qu'elle est imposée sur une maison des Fauxbourgs de Paris , assujettissement qui opere une mutation de Propriétaire d'autant plus certaine , que le Vendeur s'est dessaisi lui-même de tous ses droits de propriété , en les cédant par une clause expresse et en consentant que les Acquéreurs en fussent saisis et mis en possession.

Pour établir la seconde proposition que la faculté de pouvoir racheter la Rente fait ouverture aux Droits Seigneuriaux , le Receveur du Domaine disoit que de quelque manière que la mutation de Vassal ou de Censitaire arrive dans la propriété d'un

d'un fond sujet à la Directe du Seigneur, soit par vente ou par Contrat équipollent à vente, tel que le bail à rente rachetable, le Droit du Seigneur est ouvert et qu'il peut aussi-tôt exiger le paiement des droits de vente, sans être obligé d'attendre que la rente soit rachetée. Que le bail à rente dont il s'agissoit étoit une véritable vente, et que la rente étoit perpétuellement rachetable de sa nature, nonobstant la stipulation contraire ; qu'ainsi les droits de vente étoient dûs pour cette mutation sans attendre le rachat de la Rente.

M. Grifon, Avocat de la veuve Raisin, dans le Memoire imprimé qu'il fit pour elle, renferma sa défense dans deux propositions.

La premiere, qu'il n'est pas dû de lods et ventes à cause d'un bail à Rente fonciere. La seconde, que la Rente fonciere dûë par la veuve Raisin, est la premiere après le Cens.

Pour l'établissement de la premiere proposition, la veuve Raisin disoit que le bail d'un immeuble à la charge d'une rente qui n'est pas stipulée rachetable, ne produit pas de lods et ventes au Seigneur Direct dans la Coutume de Paris, parce que ce Contrat n'est pas une vente

et

et n'équipolle point à une vente, la rente fonciere ne tenant point lieu de prix lorsqu'elle n'est pas stipulée non rachetable. Il est seulement dû des Lods et Ventes dans la Coûtume de Paris, à cause du Bail d'un immeuble, à la charge d'une rente, stipulée rachetable, suivant les articles 13. et 78. parceque la stipulation du rachat fait que la rente tient lieu de prix, et que le Contrat équipolle à une vente.

Le S. le Riche, ajoûtoit la Veuve Raisin, n'a pû contester ces principes; il oppose seulement que, suivant l'article 121. de la Coûtume de Paris, les rentes de Bail d'heritages sur les maisons situées dans la Ville et Fauxbourgs de Paris, sont à toujours rachetables; d'où il induit qu'il est dû des Lods et Ventes, à cause du Bail à rente d'une maison située dans la Ville, ou dans un Fauxbourg de Paris, quoique, par le Contrat, la rente ait été stipulée non rachetable.

Mais cette prétention est mal fondée; les Baux à rentes foncières, non rachetables, n'ont pas été rendus sujets par la disposition des Ordonnances et de la Coûtume, aux droits de Lods et Ventes: le Privilege accordé aux Habitans de Paris de pouvoir racheter leurs rentes, ne concerne

456 MERCURE DE FRANCE
concerne pas les droits des Seigneurs, et ne doit pas tourner au préjudice des Habitans, ni les assujettir à des droits Seigneuriaux qui ne sont pas dûs, suivant la nature des Contrats qu'ils ont faits.

Pour établir la seconde Proposition que la rente en question n'étoit pas rachetable, nonobstant la faculté accordée par l'article 121. de la Coutume, la Veuve Raisin observoit que cet article excepte de la Loy générale du rachat les rentes qui sont les premières après le Cens; que dans l'espece, la rente dont il s'agissoit étoit constamment la première après le Cens, la maison n'étant chargée que du Cens et de cette rente; que la Coutume, en exceptant de la faculté du rachat les rentes qui sont les premières après le Cens, n'a pas limité cette exception aux seules rentes dûes au Seigneur direct, qu'elle ne distingue point, et parle en général de toutes sortes de rentes foncières, qui sont les premières après le Cens.

Les moyens respectifs des Parties étoient encore soutenus de beaucoup d'autres réflexions, et de plusieurs préjugés et autorités.

Les raisons de la veuve Raisin ont prévalu sur celles du Receveur du Domaine,

né, et par Arrest rendu en la Grand' Chambre, au rapport de M. Coste de Champeron, Conseiller, le 18. Janvier 1737. La Cour a mis l'appellation, et ce dont étoit apel au néant, émendant a déchargé la Veuve Raisin des condamnations prononcées contr'elle, a débouté le Receveur du Domaine de sa demande, et l'a condamné aux dépens.

Ceux qui ont cherché à pénétrer les motifs de cet Arrest, ont pensé que la Cour, en déboutant le Receveur du Domaine de sa demande, n'avoit pas pour cela jugé *per consequentias* que la rente fut réellement non rachetable, mais seulement que le Seigneur ne pouvoit en ce cas demander des Lods et Ventres, du moins quant à present.

Mais l'opinion la plus générale du Palais est que le Receveur du Domaine n'a été débouté de sa demande, que parce que la rente a été considérée comme non rachetable, étant véritablement la premiere après le Cens, et qu'autrement la Cour n'auroit pas débouté le Receveur du Domaine purement et simplement de sa demande, qu'elle l'auroit seulement déclaré non recevable, ou débouté quant à present.

Ainsi cet Arrêt juge que le Seigneur ne

498 **MERCURE DE FRANCE**
ne peut prétendre de droits de Lods et
Ventes lorsqu'une maison située dans la
Ville et Fauxbourg de Paris , est donnée
à rente foncière, stipulée non rachetable,
et que la maison n'est chargée que du
Cens ordinaire et de cette rente.



C A N T A T E

*Sur un Songe , imitée d'une Ode
d'Anacréon.*

LE Dieu qui des Amans seul adoucit la
peine ,
Morphéo avoit sur moi répandu ses Pavots ,
Leur douceur suspendoit les maux
Que me fait souffrir l'Inhumaine ,
Dont les apas divins m'ont ravi le repos.

Si ce Dieu que j'implore
N'étoit sensible à mes malheurs ,
La Nuit , comme l'Aurore ,
Seroit témoin des pleurs
Que me font verser les rigueurs
De celle que j'adore.

Dieux ! quel objet ! Que vois-je ! Iris n'est
plus cruelle ;
Elle entend mes soupirs ; j'embrasse ses genoux !

Scs

Ses yeux déposant leur couroux
Semblent annoncer à mon zele

Un fortuné moment. . Mais quelle voix m'a-
pelle ?

Cruels, pourquoi m'éveillez-vous ?

Depuis que sous son empire

Iris me tient enchaîné ,

Mon amour d'un seul sourire

Ne fut jamais couronné.

De sa longue indifférence ,

Un songe alloit me venger.

J'espérois . . Un bruit léger

A détruit mon esperance,

Dieux , pouvez-vous envier

Un bonheur imaginaire ?

Ou croyez-vous trop payer

Les rigueurs de ma Bergere ?

Des Essars.



*LETTRE de M. écrite à M.
l'Abbé Papillon , Chanoine de Dijon ,
au sujet d'un Ouvrage sur les Pseaumes , &c.*

Rien n'est plus capable , Monsieur ,
de réveiller , de piquer , de satis-
faire la curiosité des Gens de Lettres, rien

500 **MERCURE DE FRANCE**
de plus propre à faire honneur à votre
Patrie , que la Bibliothèque des Ecrivains
de Bourgogne , que vous nous faites es-
perer depuis long temps , et que le Pu-
blic attend avec impatience. Cet Ouvra-
ge est de soi-même intéressant , et votre
réputation le fait désirer avec ardeur.

Cependant , comme il est très-difficile
que vous connoissiez tous les Livres com-
posés par des Bourguignons ; agréez , M.
que j'aye l'honneur de vous en indiquer
un , dont l'Auteur a déroché la connois-
sance à ses sçavans Confreres même , qui
se seroient faits un mérite de l'annoncer
dans leurs *Mémoires*. Voici comme il est
intitulé.

*SCHOLIA , seu breves Elucidationes
in Librum Psalmorum , ad usum et commo-
dum omnium qui Psalmos cantant vel reci-
tant , ut quæ difficilia sunt intelligant. Ad-
duntur Scholia in Cantica Breviarii Roma-
ni. Auctore Stephano Tiroux , Societatis
Jesu , Sacerdote. Lugduni , apud Marcel-
linum Duplain. M. DCC. XXVII.
in-8. pag. 455. sans l'Epître Dédicatoi-
re , la Préface et les Tables.*

L'Epître à M. Jean Bouhier , nommé
à l'Evêché de Dijon , est d'une grande
beauté , et le Lecteur auroit de la peine
à se déterminer à qui cette Piece d'élo-
quence

quence fait plus d'honneur , ou à l'Auteur , ou à son illustre Mécène , et à la docte Famille des Bouhiers.

Dans la Préface l'Auteur fait sentir l'utilité de son Ouvrage , qui épargne aux Sçavans , et à tous ceux qui sont , pour ainsi dire , accablés par leurs fonctions ecclésiastiques , la peine de lire de gros Commentaires, qui bien loin de donner du goût pour la recitation du Pseaume , sont capables de causer de l'ennui et de la tiédeur à ceux même qui sont les plus zelés pour l'Office Divin.

L'éloge que fait le Censeur de ce Livre , exprime en deux mots tout ce que je pourrais dire de plus fort pour en conseiller la lecture. *Scholia hac digna mihi visa sunt , quæ vel inter præstantissima locum haud infimum obtineant.* Après, un pareil témoignage , porté par un Docteur , dont le discernement , la probité et la droiture sont universellement reconnus , peut-on encherir sur l'excellence de ce Livre ? Il suffit de dire que c'est M. Robuste , de la Société de Sorbonne.

Après la Préface on trouve un Abre-
gé de la Vie du R. P. Etienne Thiroux ,
à laquelle vous pouvez ajouter , si vous
le jugez à propos , que ce sçavant et pieux
Jésuite , né en 1647. étoit Fils de Denis
Thiroux,
et

302 MERCURE DE FRANCE
 Thiroux et de N. Saulnier, alliée à la
 Famille de Cipiere. Denis fut cinq fois
Vierg d'Autun, et Claude, son Fils, fut
 honoré trois fois de cette Charge, qui
 est ancienne et illustre dans Autun; ce
 qui est un témoignage authentique de
 l'estime et de l'amitié qu'avoient pour
 MM. Thiroux, les Habitans qui font
 l'élection du *Vierg*. Le Dictionnaire Uni-
 versel ne fait point mention de cette Ma-
 gistrature, qui répond à celle de *Maire*,
 qu'on appelle *Vignier* en Languedoc. Cés-
 sar en parle honorablement au premier
 et au septième Livre de la Guerre des
 Gaules, et il donne à ce Magistrat le nom
 de *Vergobretus*; d'où est venu celui de
Vierg, et peut être celui de *Vignier*, qu'on
 fait dériver de *Vicarius*. Quelques-uns
 disent que *Vergobretus* signifie *Vingà fre-*
tus, mais cette étymologie n'est pas na-
 turelle. Paradin la prend de ces deux mots
 Celtiques *Verg* et *Bret*, qui désignent le
 Haut Exécuteur. D'autres la tirent d'un
 ancien mot Gaulois qui signifie la *Pour-*
pre, dont les Maires de Ville étoient re-
 vêtus, comme le sont encore aujourd'hui
 les six Consuls du Puy en Velay. Ils
 ayoient leur sentiment étymologique sur
 un passage de *Strabon* au Livre IV. de sa
 Géographie. *Qui honores gestant, vestes*
stinctas

tinctas atque auro variegatas gessant.

Quoiqu'il en soit, il est constant que du temps de César, le *Vierg*, ou Souverain Magistrat d'Autun avoit une puissance absolüe de vie et de mort sur tous les Citoyens, quoiqu'il ne fut qu'annuel. A present on l'élit pour deux ans, et il a encore de grands Privilèges. Il est toujours le premier des Maires aux Etats de Bourgogne, et si celui de Dijon le précède, ce n'est pas proprement comme Maire de la Capitale, mais comme Elû des Etats; qualité qui le rend Président du Tiers Etat de la Province.

Le P. E. Thiroux, Fils et Frere des deux *Viergs* d'Autun, dont nous avons fait mention, se fit Jesuite à l'âge de 17. ans en 1664. Il fit son Noviciat à Nancy, et après avoir fait ses vœux solennels en 1682. sa santé ne lui ayant pas permis d'exercer long-temps l'emploi de Prédicateur, pour lequel il avoit un talent merveilleux, on lui donna celui de *Ministre*. Il fut ensuite Recteur du College de Charleville en Champagne, et de celui d'Ensisheim en Alsace. Il est mort dans celui de Dijon le 26. Avril 1727.

Vous êtes à portée de sçavoir les circonstances de la Vie de ce pieux Jesuite,

E et

504 **MERCURE DE FRANCE**
et en état de faire une Analyse de son
Commentaire sur les Pseaumes. Person-
ne ne le peut mieux que vous , Mon-
sieur.

Outre cet Ouvrage si utile au Public ;
le pieux Auteur lui en a donné un autre
qui est très-édifiant. En voici le titre :

*DIRECTION Spirituelle pour ser-
vir de Regle à tous les Chrétiens qui ven-
lent sincerement leur salut , et acquérir la
perfection. A Lyon , chés Marcellin Du-
plain, 1730. in-8. de 379. pages.*

Cet Ouvrage est divisé en cinq Par-
ties. Le P. Thiroux , après avoir prou-
vé solidement que les Chrétiens sont
obligés de tendre à la Perfection Evan-
gelique , en expose les Principes et les
Maximes dans la premiere Partie de son
Livre.

Dans la seconde il traite de la Priere
que les Fidèles doivent faire chaque jour
de leur vie , et pour en faciliter la pra-
tique, il ajoûte des Méditations pour tous
les jours de la Semaine.

Dans la troisième il parle de la Sainte
Messe , dont il explique les Paroles et
les Cérémonies. Il enseigne la maniere
d'y assister pour en retirer le fruit qui
convient à une action aussi sainte.

Dans la quatrième Partie il traite de
la

la Confession et de la Communion : et dans la cinquième , des Retraites spirituelles , qui sont de la dernière importance pour ceux qui veulent acquérir la perfection. On trouve dans cette dernière Partie des Méditations pour une Recollection , que ce sage Directeur conseille de faire au commencement et à la fin de l'année , et pour une Retraite annuelle de huit ou dix jours.

Outre ces deux Ouvrages imprimés , le P. E. Thiroux en a laissé cinq autres , qui méritent de l'être.

1. La Vie de JESUS-CHRIST , tirée des Quatre Evangelistes , avec des Reflexions extraites des SS. Peres. *En Latin.*

2. Méditations pour tous les jours de l'année. *En François.*

3. Methode d'une Retraite annuelle , conforme aux Exercices spirituels de S. Ignace. *En Latin.*

4. Traité des Questions de Controverse contre les Hérétiques. *En François.*

5. Commentaire sur le Nouveau Testament , trois Volumes *in fol.* Chaque page est partagée en neuf colonnes. Dans la première , on voit le Texte Sacré Dans la seconde , une Paraphrase très-exacte. Dans la troisième , diverses Leçons du Texte. Dans la quatrième , des Senten-

506 **MERCURE DE FRANCE**
ces choisies des SS. PP. sur chaque Ver-
set de l'Ecriture. Dans la cinquième des
Notes Historiques. Dans la sixième, Chro-
nologiques. Dans la septième, Critiques.
Dans la huitième, Théologiques, Dans la
neuvième enfin, une Table des Matieres à
l'usage des Prédicateurs. Ce grand Ouvra-
ge est en Latin, et on peut dire que l'Au-
teur s'est surpassé lui-même dans le Com-
mentaire sur les Epîtres de S. Paul. Le P.
Thiroux a employé trente ans à cet Ou-
vrage immense, qu'on regarde comme
son chef-d'œuvre.

Nous sommes redevables de l'Edition
des deux premiers, imprimés à Lyon, au
R.P. Gabriël Thiroux, Jesuite, Neveu de
l'Auteur, qui auroit enrichi la Republi-
que des Lettres de l'Edition des cinq
Livres qu'on vient d'indiquer, sans les
occupations indispensables dont sa Com-
pagnie l'a chargé. Il a enseigné la Théo-
logie pendant plus de trente ans; et M.
l'Evêque de Langres, convaincu de son
profond sçavoir, l'a enlevé au College
de Moulins en Bourbonnois, pour atti-
rer un plus grand nombre de Disciples
dans son Seminaire, qu'il vient d'établir
chés les Jesuites, par la réputation de ce
fameux Professeur.

C'est le P. Gabriel Thiroux qui est
Auteur

Auteur de l'Épître Dédicatoire et de la Préface , qui sont à la tête du Commentaire sur les Pseaumes. C'est encore lui qui a donné la Vie de son digne Oncle ; et je vous crois , M , trop judicieux et trop équitable pour que vous ayez la pensée que ce Pere ait eu la moindre part à l'Éloge qu'on trouve à la fin de cette Vie. Il n'a jamais demeuré à Lyon où l'on a imprimé le Commentaire. Le P. Deperier , qui s'étoit chargé de la révision de cet Ouvrage , crût qu'il ne pouvoit refuser un éloge au Neveu , qui marchoit si rapidement sur les traces de l'Oncle , et il l'ajouta au bout de la Vie du P. Étienne Thiroux , malgré la violence qu'il prévoyoit devoir faire à la modestie du P. Gabriel , dont je pourai vous entretenir plus amplement. En attendant j'ai l'honneur d'être avec respect , &c.

On a dû expliquer le Sonnet Enigmatique et les Logogryphes du Mercure de Février , par la *Mappemonde* , *Rhinoceros* , *Lazare* , et *Sanguis*. On trouve dans le premier Logogryphe , *Rhin* , *Rhôn* , *Noir* , *Rose* , *Rosier* , *Echo* , *Cône* , *Chien* , *Cire* , *Heron* , *Honoré* , *Enoch* , *Noé* , *Sorin* , *Ino* , *Sorcier* , *Rhône* , *Oison* , *Ciron* , *Rein* , *Coré* ,
E iij. Cor ,

508 MERCURE DE FRANCE

Cor, Roc, Noïer, Nice, Serin, Soïe, Ire, Rien, Roi, Or, Soir, Nôce, cri, Sire, hoc, Crin. Et dans le troisiéme, *Anguis, Sus, et Asinus.*



E N I G M E.

Six membres font mon nom, je suis de tout
Pays

L'injustice souvent préside à ma naissance;
Si par un sort heureux, quelques-uns j'enrichis;
J'en reduis un grand nombre à l'extrême indigence.

Redoute-moi, Lecteur, autant que le décès :

J'altère la santé, le repos et la bourse :

Et si tu ne m'éteins dans mon premier accès;

Rarement pouras tu m'arrêter dans ma course.



L O G O G R Y P H E.

J'Ai dans mon ventre un air :

A mes deux côtés j'ai la note .

Lecteur, dois-je en être plus fier ?

Solfier et chanter ne sont point ma marote.

AUTRE

A U T R E.

T Rois membres font mon tout. Voici leur
différence ;

Le premier vous désigne une Ville de France ;

L'autre est un adjectif , un Saint , un Animal ;

Et le troisième enfin est un Ton musical.

En huit lettres un mot tous les trois les rassemble.

Pour vous faire trouver plus aisément mon nom ,

Je vous donne , Lecteur , ma définition.

Ma Sœur unique et moi marchons toujours ensemble.

Nous sommes de même âge et de même grandeur ;

Nos moindres mouvemens expriment la pudeur ;

En tout l'une à l'autre ressemble ;

Chacune, nous avons à garder un bijou ,

Qui ne peut s'acheter de tout l'or du Pérou ;

Dés qu'il est menacé de quelque coup perfide ;

Plus prompts que l'éclair nous lui servons
d'Egide.

Qui voudra maintenant nous anatomiser ,

Va trouver de quoi s'amuser.

D'abord le Successeur du premier des Apôtres ;

Ce qui sert d'enveloppe à tous les Animaux ,

A l'Homme même comme aux autres.

La Terre qui nourrit les Bœufs et les Chevaux.

510 MERCURE DE FRANCE

Titre de grand honneur en France , en Angle-
terre.

Le nom que la Loy donne au mari de la mere.

L'innocente chasse aux Oiseaux.

La premiere femme gourmande.

L'endroit de la Riviere où s'arrête le Bac.

Un instrument utile aux Preneurs de Tabac.

Un Dieu du Paganisme: Une Ville Normande.

Ce qui charme l'annui du Soldat, du Marin ,

Item , une grande Mesure.

Le synonyme de gageure.

Enfin le bon jour en Latin.

Par M. de B. . . . de Chartres.

A U T R E.

JE parle sans avoir langue , ni voix , ni bou-
che ,

Pour cet effet, souvent il faut que l'on me touche,

Mais on ne le peut sans me voir ,

Et que je sois gris , rouge ou noir ,

Au monde nécessaire, utile ,

Je sers aux champs, comme à la Ville;

Pour abreger, venons au fait ,

Afin que tu sois satisfait ,

Six pieds font mon allégorie ,

Avec cinq je suis tromperie ;

De plus un avertissement.

D'un

D'un domestique surveillant.

En quatre je fais voir un rang sublime en France,

Dans un certain Pais, une haute Puissance,

Caractere au-delà de la perversité ;

Un instrument qui peut conserver la santé ;

Un second qui réduit en poudre

Ce que l'autre en fumée a pû faire resoudre ;

Plus, contradiction, faisant un mécontent ;

Qualité d'un mortel qui parle durement,

Ou bien d'un autre entor recherchant la fortune ;

De ces combibaisoñs, il en reste plus d'une.

Trois Villes j'entrevois, deux, portant même
nom,

L'une au Comté d'Artois, l'autre au Pais Gascon,

En Flandres la dernière est Ville Episcopale,

Et la troisième principale.

En combinant par trois on découvre aisément

Un Oiseau babillard, un subtil élément ;

Le gardien d'un fruit nécessaire à la vie ;

L'extrême passion d'un mortel en furie ;

A quelques animaux je fournis d'aliment ;

Tu te lasses, peut-être, ô Lecteur complaisant,

Patience un moment, en deux mots je m'explique :

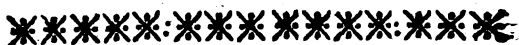
Deux et trois pieds enfin, sont d'usage en Musi-
que ;

Et combinant le tout avec facilité,

De la Fable je montre une Divinité.

. Par M. de Glat.

E v NOUVEL



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

RECUEIL DE LETTRES, *Mémoires, et autres Pièces, pour servir à l'Histoire de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de la Ville de Beziers.* 1, Vol. in-4. A Beziers, chés la Veuve d'Etienne Barbut. M. DCC. XXXVI.

Joindre l'étude des Belles Lettres à celle des Sciences, qui ont pour objet toutes les Parties de la Physique, comme font M M. de l'Académie de Beziers, c'est travailler doublement à l'utilité publique, et c'est à ce dernier objet que devroient, ce semble, s'attacher particulièrement les Académies établies dans différentes Provinces du Royaume, sur-tout celles des Villes Maritimes, lesquelles, par leur situation, sont plus à portée que les autres de faire certaines expériences, de sçavoir ce qui se passe dans les Pays étrangers, par rapport aux Recherches de Physique, de travailler à la perfection de la Navigation, &c.

L'Académie de Beziers, sans avoir
cet

et avantage particulier, n'est inferieure à aucune des Académies de Provinces, qui cultivent les mêmes Sciences, et elle mérite autant qu'une autre d'avoir un Historien fidele, et une Histoire exacte de ses travaux.

Le Public éclairé en jugera par les Pieces curieuses qui composent ce Recueil. Nous en aurions volontiers donné un Extrait, si nous n'avions été prévenus par MM. les Auteurs du Journal de Trevoux, ce qui est un gain pour le Public; car on ne peut rien ajouter ni désirer sur ce sujet, après ce qui en est dit dans l'Article C X X I. de leur Journal du mois de Décembre dernier, premiere Partie, page 2525.

LA PROMENADE de Saint Cloud, troisième et dernière Partie. *A Paris*, chés Dupuis, Grand'Salle du Palais; au Saint Esprit. Brochure de 8. feüilles in-12.

MEMOIRES et Aventures de M. de P. écrits par lui-même, et mis au jour par M. Emery de Lisle, in-12. Brochure de dix feüilles, en 2. Part, chés le même.

LA SECONDE et troisième Partie des Mémoires Posthumes du Comte de D.B.

E vj. avant

514 **MERCURE DE FRANCE**
avant son retour à Dieu, fondé sur l'ex-
périence des vanités du monde. *Brochu-
re in-8.*

LETTRE de Madame de * * * à M.
de * * * avec la Réponse de M. de * * *
sur le Goût et le Genie, et sur l'utilité
dont peuvent être les Regles. *A Paris,*
chès Prault, Fils, Quay de Conti, vis-à-
vis la Descente du Pont-Neuf, à la Charité.
Brochure de 58. pages *in-12.*

HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE,
écrite en Italien par *Frà-Paolo Sarpi*, de
l'Ordre des Servites, et traduite de nou-
veau en François, avec des Notes Criti-
ques, Historiques et Théologiques, par
Pierre-François le Courayer, Docteur
Théologie de l'Université d'Oxford, et
Chanoine Régulier, ancien Bibliothéqua-
ire de l'Abbaye de Ste Gèneviève de Paris,
A Amsterdam, chès J. Wetstein, et G. Smith.
1736. 2. Vol. *in-4.* chacun d'environ
800. pages.

LETTRE de M. * * * à Madame la
Princ. * * * au sujet des Essais Histori-
ques et Critiques sur le Goût. *A Paris,*
chès Prault, Pere. 1736. *in-12.* Brochu-
re de 26. pages.

LETTRE

LETTRE d'un Mathématicien à un Abbé, où l'on fait voir 1.^o. que la matière n'est pas divisible à l'infini. 2.^o. Que parmi les Etres créés, il ne sçauroit y avoir d'infinis en nombre ni en grandeur. 3.^o. enfin, que les Méraphysiciens, qui pensent autrement, abusent des Mathématiques, et de leurs démonstrations, lorsqu'ils s'en servent pour appuyer leurs opinions. *A Paris*, chés C. A. Jombert, rue S. Jacques, au coin de la rue des Mathurins. 1737. Brochure in 12.

DISSERTATION sur l'Hydropisie de Poitrine, dans laquelle on s'attache à prouver qu'il est toujours bon de pratiquer la ponction dans cette maladie, et qu'elle est susceptible dans certains cas de guérison radicale. *A Paris*, chés Jacques Guerin, Quay des Augustins, 1737. in - 12.

L'ART DE CONSERVER LES DENTS, Ouvrage utile et nécessaire, non seulement aux jeunes Gens qui se destinent à la Profession de Chirurgien Dentiste, mais encore à toutes les personnes qui veulent avoir les Dents belles et nettes. Par le S. Gerandly, Chirurgien Dentiste, Valet de Chambre de S. A. S. M. le Duc d'Orléans.

§ 16 MERCURE DE FRANCE
d'Orléans , et seul Privilegié du Roy.
A Paris , chés Pierre G. Le Mercier ,
Imprimeur-Libraire ordinaire de la Vil-
le , rue S. Jacques , au Livre d'or. 1737.
in-12. de 161. pages, sans compter l'Epi-
tre Dedicatoire, la Préface et la Table
des Chapitres.

La premiere feüille du second Tome
des *Reflexions sur les Ouvrages de Littera-
ture* , paroît chés P. Gissey , rue de la
Vieille Bouclerie. On y distingue avanta-
geusement une nouvelle main. Cette
Feüille commence par quelques Refle-
xions sur la Critique , pour faire con-
noître le caractere de celle qui regnera
dans cet Ouvrage. La nécessité de la Cri-
tique n'est point un Problême pour les
Lecteurs judicieux. Elle est uniquement
contestée par un certain nombre d'Ecri-
vains excessivement jaloux de leur ré-
putation litteraire , et qui traitent de
crime tout ce qui peut y donner attein-
te A l'égard du ton qu'il faut pren-
dre en critiquant , si l'on s'en rapporte au
bon sens , qui est l'œil de l'esprit, pour-
suit l'Auteur , il faut proportionner le
ton à l'Ouvrage qu'on discute ; s'il est
sérieux ou dogmatique , les graces aus-
teres , le stile ferme et grave sont alors
de

de saison , et rien ne seroit plus ridicule que la démangeaison de plaisanter. Veut-on apprécier le mérite d'un Ouvrage d'esprit ? Les tours vifs et ingénieux , le sel attique et les jeux de l'imagination doivent assaisonner la Critique et les Loüanges. Mais le fiel et l'envie d'élever sa réputation sur les ruines de celle d'autrui , ne doivent jamais se faire sentir. La probité , la droiture du cœur , et la politesse sont les plus beaux ornemens de la Critique.

Quelle étrange situation , continue l'Auteur , pour celui qui se livre à ce dangereux métier ! La plupart des Lecteurs veulent être instruits d'une manière agréable ; ils exigent des traits vifs et hardis , des ironies légères , des tours figurés et expressifs , des saillies heureuses , et même des parodies courtes , mais fines , du Ridicule. Au contraire , l'Auteur crie à l'injustice , se plaint qu'on cherche à divertir le Public à ses dépens , et vomit un torrent d'injures. Faut-il que , pour lui plaire , le Critique laisse dormir son imagination , et s'expose au danger certain d'ennuyer ses Lecteurs par de tristes et froides réflexions ? En vain donneroit-on ce conseil au Critique ; il ne le suivroit pas , sachant com-
bien

318 MERCURE DE FRANCE

Bien il est de son intérêt d'égayer son discours. Mais on a droit de lui prescrire une impartialité rigide, l'observation des regles de l'honnêteté et de la bienséance, et une sincérité qui ne se démente jamais. Heureux, dit-on enfin, le Critique qui ne fait jamais briller son esprit aux dépens de son cœur!

TRAITE' du vrai Mérite de l'Homme, considéré dans tous les Ages et dans toutes les Conditions, avec des Principes d'Education propres à former les jeunes Gens à la vertu. Par M. le Maître de Claville. Ancien Doyen du Bureau des Finances de Rouen. 2. Vol. in-12. A Paris, chés Saugrain, au Palais, à la Providence.

Voici la troisième Edition d'un Ouvrage que le Public a estimé dans les précédentes. C'est cette estime qui a engagé l'Auteur de le refondre et de l'augmenter considérablement, ce qui fait qu'au lieu de 542. pages d'impression que la dernière Edition contenoit, celle-ci en a 750. et pour ne pas la confondre avec les précédentes, on la reconnoîtra à un Paraphe qui a été mis au bas de la première page de la Préface, parce, dit-on dans l'Avis Préliminaire, que ce Li-

vire

M A R S. 1737. 319
vre a été contrefait en plusieurs Villes
sur la premiere Edition. Celle-ci se vend
quatre livres , reliée en deux Volumes.

Nous n'avons rien à dire sur un Ouvrage déjà si connu , si ce n'est que la lecture de cette derniere Edition nous a fait un nouveau plaisir , et que nous le croyons très-propre à former les mœurs , à orner l'esprit , et à concilier une agréable Litterature , avec la connoissance et la pratique des plus importantes verités de la Religion. Ce n'est pas , au reste , un petit éloge pour le Livre dont nous parlons , que d'avoir mérité l'approbation d'un * Sçavant Académicien , qui n'en a donné lui-même que d'excellens.

CHILDERIC , Tragédie dédiée à la REINE , représentée à Paris pour la premiere fois le 19. Décembre 1736. par M. de Morand , A Paris , chés Prault , fils , Quay de Conty , à la descente du Pont-neuf , à la Charité. 1737.

Quoique nous ayons déjà rendu compte au Public de cet Ouvrage , nous nous croyons cependant obligés d'avouer qu'il nous est échappé quelques fautes dans

* *M. de Fontenelle.*

l'Extrait

l'Extrait que nous en avons donné. Comme nous parlons ordinairement des Pièces de Théâtre avant qu'elles soient imprimées, et sur les Représentations que nous en voyons, il n'est pas surprenant que, lorsque leur sujet et leur action sont un peu chargés, nous ne les saisissons pas aussi parfaitement qu'on peut le faire à la lecture. Aussi nous nous flatons que nos excuses doivent paroître plus que légitimes à nos Lecteurs : il seroit à souhaiter que les Auteurs s'en payassent de même ; mais ces Messieurs ne sont pas, pour l'ordinaire si faciles à contenter ; les plus legeres fautes deviennent très-graves à leurs yeux, et, fussent-elles indifferentes pour leur Ouvrage, ils le croient aussi-tôt entierement dégradé. Qu'ils nous permettent pourtant de leur dire ici qu'ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, si nous n'offrons pas l'Extrait de leurs Pièces aussi parfaitement qu'ils le souhaiteroient : nous les avons souvent priés de nous le donner eux-mêmes, nous chargeant seulement d'y ajouter les reflexions du Public. S'ils vouloient bien prendre cette peine, nous serions à couvert de leurs injustes reproches, et leurs Ouvrages n'y perdroyent rien.

La

La Tragédie qui nous donne occasion de leur renouveler cette priere , gagne beaucoup à la lecture , au raport de tous ceux qui l'ont lûe : on y découvre des beautés qu'on n'a pas saisies au Théâtre , et l'on n'y trouve point cette obscurité qu'on lui a tant reprochée. Il paroît même que le cinquième Acte n'a pû être tourné autrement , et que les critiques qu'on en a faites , et que nous avons rapportées nous-mêmes , n'étoient pas aussi justes qu'elles ont paru d'abord. Il y avoit des difficultés dans les divers expédiens qu'on proposoit à l'Auteur , qui les rendoient impossibles à exécuter : et c'est ce qui l'avoit empêché de les suivre en travaillant à cette Piece.

Enfin , la Versification de cette Tragédie qu'on avoit accusée d'être un peu foible , paroît sur le papier plus exacte , plus soutenue et même plus nerveuse qu'au Théâtre. C'est la l'effet que produit une Versification simple , mais noble. Les Vers qui éblouissent au Théâtre sont , pour l'ordinaire , ceux qui frappent le moins à la lecture. La verité et la justesse n'étant pas le plus souvent le partage de ces sortes de Vers , il ne faut pas s'étonner si le Lecteur s'aperçoit mieux de leur défaut que le Spectateur , que l'action du Comédien

322 **MERCURE DE FRANCE**
Comédien et le prestige de la Représenta-
tion concourent à séduire.

C'est, sans doute, pour mieux faire
sentir que la Tragédie de *Childeric* n'étoit
pas susceptible d'un autre genre de Ver-
sification, que l'Auteur a pris pour De-
visé ces Vers de l'Art Poétique d'Ho-
race.

*Et tragicus plerumque dolet sermone pedestri ;
Telephus et Pelæus cum pauper et exul uterque
Proiecit ampullas et sesqui pedalia verba.*

En effet, jamais allusion ne fut plus
juste : ne semble-t-il pas que *Childeric* est
le *Telephe* ou le *Pelé* dont parle le Poète
Latin? L'Auteur de *Childeric* nous sçau-
ra, sans doute, bon gré d'avertir le Pu-
blic que son Imprimeur a fait dans le
premier de ces Vers une faute énorme,
ayant mis *gaudet* pour *dolet*.

Cette Piece est suivie d'une Lettre
adressée à Made. Berthelot par M. P. . .
qui est très-bien écrite ; elle répond par-
faitement à la plûpart des objections que
l'on a faites contre cet Ouvrage, qui en re-
leve les beautés, et fait encore mieux
sentir l'invention, l'art et la connoissan-
ce du Théâtre, qu'on ne peut refuser à
son Auteur.

M. de

M. de M dans une espece d'Avertissement qui précède cette Lettre , dit qu'il ne croit pas mériter tous les éloges que M. P. . . . donne à sa Tragédie , mais aussi qué , comme il ne croit pas mériter tout le mal que ses ennemis en ont dit , *il se flatte que le Lecteur sensé , prenant le milieu entre l'excès de louange , et l'excès de blâme , lui rendra , par ce sage temperamment , la justice qui lui est dûe , et reduira par là son Ouvrage à sa véritable valeur. C'est annoncer modestement son Apologie.*

OBSTACLES DE LA PENITENCE , ou Réfutation des Prétexes qui font illusion au Pécheur , et l'empêchent de se convertir. Ouvrage traduit de l'Anglois par le P. Pierre de Mareuil , de la Compagnie de Jesus. Le Traducteur y a joint la Lettre de S. Eucher à Valerien ; celle de S. Augustin à Licentius ; et les Soupirs d'une Ame pénitente , tirés des Opuscules de l'Auteur de l'Imitation de J. C. , Le tout traduit en François. *A Paris , rue de la Harpe , vis à-vis la rue des Deux-Portes , au Bon Pasteur. 1736. in-12. de 379. pages sans la Préface et la Table des Matieres.*

Le R. P. Rapin , de la Compagnie de
Jesus

Jesus , nous a donné un excellent Livre intitulé *l'Importance du Salut*. L'Abbé de Villiers un autre Ouvrage , qui a pour titre *Les Egaremens des Hommes dans la Voie du Salut*.. Il ne restoit plus pour achever de traiter une Matière si importante à la Religion , que de publier les *Obstacles de la Penitence* , excellent Traité , composé originairement en Anglois , et traduit en notre Langue par le R. P. de Mareuil , de la même Compagnie , avec cette habileté dont il a déjà donné plus d'une preuve.

Afin que le Lecteur puisse tirer un plus grand fruit des lectures qu'on lui presente ici , le pieux Traducteur a jugé à propos de terminer chaque Chapitre par un Entretien intérieur qui en renferme le précis , avec une Priere conforme à ce qu'il contient. C'est , dit-il , en joignant ainsi la Priere à la lecture , que nous engageons Dieu à verser sur nous l'abondance de ses graces.

A l'égard des Lettres de S. Eucher et de S. Augustin , et des *Soupirs d'une Ame Penitente* , &c. Ouvrages annexés par nôtre Auteur aux *Obstacles de la Penitence* , ils tendent tous au même but , et il a grande raison d'esperer , pour nous servir de ses termes , qu'ils produiront les mêmes

M A R S. 1737. 525

mêmes fruits de bénédiction : d'autant plus que les Auteurs de ces Ouvrages , consommés dans la science des Saints , ont été eux mêmes des Modèles de la Sainteté Evangelique.

Il est inutile de s'étendre sur le mérite de ce Livre. M. de Marçilly , qui lui a donné son Approbation , dit beaucoup en peu de paroles , en déclarant que l'Ouvrage lui a paru solidement composé , et capable de faire de vives impressions sur les Pécheurs les plus éloignés du salut.

ABEN MUSLU , ou les vrais Amis. Histoire Turque , qui renferme un détail intéressant des Intrigues du Sérail , sous le Regne d'Ibrahim , et les véritables causes de sa mort ; le Couronnement de Mahomet IV. les motifs de la Guerre de Candie , et le Siège mémorable de cette Ville. 2. Vol. in-12. A Paris , chés Prault , Pere , Quay de Gêvres au Paradis. 1737.

LAMEKIS , ou les Voyages extraordinaires d'un Egyptien dans la Terre intérieure , avec la découverte de l'Isle des Silphides , par M. le Chevalier de Moubhy. 4. Volumes in-12. A Paris , chés Poilly

326 MERCURE DE FRANCE
*Poilly, Quay de Conty, au coin de la rue
Guenegaud, aux Armes d'Angleterre.
1737.*

On trouve chés le même Libraire LA
MOUCHE, ou les *Avantures de M. Bi-
gand*, traduites de l'Italien par le même
Auteur. in-12. 4. Parties.

LES HOMMES, *quatrième Edition, re-
vue et corrigée par l'Auteur. 2. Vol. in-8.
A Paris, chés Ganeau, Fils, rue S. Jac-
ques, vis-à-vis S. Yves, à Saint Louis.
M. DCC. XXXVII.*

On ne sçauroit trop multiplier les bons
Livres, et les Editions des bons Livres.
Nous avons déjà fait connoître ailleurs
(*Mercur de Septembre 1734.*) le mérite
de celui-ci, qu'on vient de réimprimer ;
et dont on ne sçauroit trop recomman-
der la lecture, puisqu'au sentiment d'un
sçavant Aprobateur, il contient une étu-
de profonde de ce que les Hommes igno-
rent le plus, et de ce qu'ils devroient le
plus sçavoir.

REGLE *Artificielle du Temps. Traité de
la Division naturelle du Temps, des Horlo-
ges et des Montres de différentes Construc-
tions ; de la maniere de les connoître et de
les*

les regler avec justesse. Par M. Henry Sul-
ly, *Horloger de M. le Duc d'ORLEANS*,
de la *Société des Arts. Nouvelle Edition*,
et augmentée de quelques *Mémoires sur*
l'Horlogerie. Par M. Julien le Roy, de la
même *Société*. 1. Vol. in 8. A Paris, chés
Greg. Dupuis, rue S. Jacques, à la Cou-
ronne d'Or. M. DCC. XXXVII. avec
plusieurs *Figures*.

AVANTURES de Don Ramire de
Roxas et de Dona Leonor de Mendoce,
tirées de l'Espagnol, par Madame L. G.
D. R. 2. vol. in 12. A Paris, chés An-
dré Cailleau, Quay des Augustins, au
coin de la rue Gist-le-cœur, 1737.

SECONDE LETTRE du R. P. POIS-
SON, Provincial des R R. P P. Corde-
liers de la Grande Province de France,
aux Convents, Abbayes et Monasteres de
ladite Province, sur la Mort du REVE-
RENDISSIME P. GENERAL.

Sous le titre modeste de *Lettre*, le
R. P. Poisson nous présente ici un grand
Ouvrage, non-seulement à cause de son
étendue, car la Lettre est divisée en deux
Parties assés considérables, mais encore
à cause des grands détails d'une rare éru-
dition, dans lesquels l'Auteur a trouvé

F à

à propos d'entrer. Le sujet le comportoit assés, car que ne peut-on pas dire, et que ne devoit pas dire un Religieux aussi sçavant que pieux, chargé d'ailleurs par la Supériorité de son Ministère, de ne laisser échapper aucune occasion d'instruire sur la nécessité de la mort et sur la réalité de l'autre vie? Nous sommes fâchés que les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas de donner un Extrait suivi d'un Ouvrage, qui est comme inondé de ce grand fleuve de Littérature, dont nous avons déjà parlé, au sujet d'une autre composition du R.P. Poisson. D'ailleurs nous avons été prévenus par d'autres Journalistes qui ne nous laissent presque rien à dire sur celle-ci. Remercions cependant l'Auteur de nous avoir appris bien des Particularités Littéraires, qu'il est bon de ne pas ignorer; par exemple, p. 41. que la Capitale de l'Espagne étoit autrefois appelée *Mantoue*, et que quand les Maures y eurent établi leurs plus celebres Ecoles, ils lui donnerent le nom de *Madrid*, qui en leur Langue, dit le P. Poisson, d'après Tirin, sur le 1. Ch. du Liv. *Des Juges*, v. 11. signifie *la Ville des Lettres, ou la Mere des Sciences*. Il faut, pour le dire en passant, que ce nom moderne ait été étrange.

étrangement corrompu de l'Arabe, puisqu'on n'y voit aucun vestige de cette Langue. Mais Tirin ne s'est-il point trompé ?

Notre Auteur accable d'un torrent d'Erudition et de Citations, ceux qui seroient assés malheureux pour ne pas croire l'Ame immortelle et les suites de cette immortalité. L'autorité de Marsile - Ficin, entre autres, est très-bien employée à la page 53. mais on a omis l'expression singuliere et énergique de ce Sçavant au sujet de l'Ame, qu'il appelle *Character expressus ex matrice Divinitatis*.

ERASMI FRÆLICH, *Societatis Jesu, Quatuor Tentamina in re Nummaria veteri, &c.* Essais du P. E. Frælich, sur les Médailles. *A Vienne en Autriche, in 4.*

HISTOIRE et Description generale du Japon, où l'on trouvera tout ce qu'on a pû apprendre de la Nature et des Productions du Pays, du Caractere et des Coûtumes des Habitans, du Gouvernement et du Commerce, des Révolutions arrivées dans l'Empire et dans la Religion; et l'examen de tous les Auteurs qui ont écrit sur le même sujet; avec les Fastes Chronologiques de la Découverte du nouveau Monde, enrichie de figures

F ij en

530 **MERCURE DE FRANCE**
en Taille-douce. Par le R. P. de *Charlevoix*,
de la Compagnie de Jesus. 2. vol. in 4.
de plus de 600. pages chacun. *A Paris*,
chés Julien Michel *Gandonin*, Quay de
Conty, J. B. *Lamesle*, rue de la vicille
Bouclerie, P. F. *Giffart*, rue S. Jacques,
Rollin, fils, et *Nyon*, fils, rue du Hur-
poix 1736.

Après l'Epitre Dédicatoire au Cardinal
de Fleury, suit un Avertissement, dans
lequel l'Auteur s'exprime ainsi : J'ai peu
de chose à dire en particulier au sujet de
cette Histoire, qui n'est pas mon pre-
mier Essai sur le Japon, si ce n'est que
j'ai éprouvé en y travaillant, combien
il est malaisé de refondre et de perfec-
tionner un Livre qu'on a fait dans sa jeu-
nesse, et dont on aime jusqu'aux défauts
qui se ressentent le plus de cet âge. Il
semble que les Auteurs ont pour les
premières Productions de leur esprit les
mêmes foiblesses qu'on remarque dans
les Peres pour les Enfans qui leur sont
nés dans un âge avancé. S'ils convien-
nent en general de leurs imperfections,
ils ne les trouvent pas toujours telles,
quand on vient au particulier et au dé-
tail. Seroit-ce que par un effet de cet
amour propre qui naît avec nous, et qui
ne meurt qu'avec nous, les uns sont flatés
d'être

d'être encore Peres , et les autres d'être déjà Auteurs dans un âge où il n'est pas ordinaire de l'être ? Mon dessein est , poursuit-il plus bas , qu'on trouve ici de quoi s'édifier et de quoi s'instruire , de quoi nourrir sa pieté , et de quoi se remplir l'esprit de connoissances utiles ; j'y ai même de temps en temps ménagé de quoi se délasser de l'attention que demande une lecture sérieuse.

Cet Ouvrage est déjà fort connu par les Extraits très-bien détaillés que les Journalistes en ont donné , sur tout pour ce qui regarde la Découverte du Japon , les Révolutions arrivées dans cet Empire , dans la Religion , &c. Nous allons tâcher de rapporter quelques Morceaux qui puissent interesser le Lecteur curieux sur l'Histoire Naturelle , le Commerce et les Arts. Au reste rien n'est épargné pour l'impression de ce Livre , papier , Caracteres , Planches en Taille douce ingénieusement dessinées , proprement gravées et en grand nombre , tout répond à la beauté , à la solidité de l'Ouvrage.

On trouve dans les Montagnes de *Tisugar* ou de *Tisugaru* , situées à une des extrémités Septentrionales du Japon , des *Agates* de différentes especes. Il y en a sur

332 **MERCURE DE FRANCE**
tout de fort belles , d'une couleur bleuâtre et assés semblables au *Saphir*. Il y a au même endroit des *Cornalines* et du *Faspe*. Les Côtes de l'Isle de *Xicoco* , sont remplies d'Huîtres et de Coquillages qui renferment des *Perles* , dont les Japonnois ont été long-temps sans faire aucun usage. Ce sont les Chinois , qui en les achetant fort cher , leur en ont fait connoître le prix ; on en trouve encore ailleurs. Les plus grosses et les plus belles sont renfermées dans une Huitre appelée *Akoja* , qui ressemble assés aux Coquilles de Perse. Elle est à peu près de la largeur de la main , mince , frêle , unie et luisante en dehors ; un peu raboteuse et inégale en dedans ; d'une couleur blanchâtre , éclatante comme la Nacre de Perle ordinaire , et difficile à ouvrir. On ne voit de ces Coquilles qu'aux environs de Saxuma et dans le Golfe d'Omura , où les Chinois et les Tunquinois en achètent tous les ans pour 300. taëls. On assure qu'elles ont une qualité prolifique , et que si l'on met quelques-unes des plus grosses dans une boîte avec un certain fard du Japon , fait d'une autre sorte de Coquille appelée *Takaraga* , on voit naître une ou deux petites Perles à côté de chacune , et que quand elles

sont

Sont parvenues à maturité, ce qui arrive au bout de trois ans, elles se détachent d'elles-mêmes. Mais ces Perles sont fort rares, et ceux qui en ont les gardent précieusement. J'ai vû dans plusieurs Relations, continuë l'Auteur, qu'un très-grand nombre de Perles du Japon sont rouges. Les Auteurs les plus récents ne parlent point de leur couleur; mais Mare Paul de Venise dit positivement qu'on y en voit de rouges de figure ronde, qui sont très-estimées.

Les Mers du Japon produisent une très-grande quantité de Plantes Marines, d'Arbrisseaux, de Coraux, de Pierres singulieres, d'Eponges et de Coquillages de toutes les sortes, qui ne le cedent point en beauté à tout ce qu'on voit en ce genre dans l'Isle d'Amboine et dans les Moluques, mais les Japonnois en font si peu d'estime qu'ils ne veulent pas même se donner la peine de les chercher; et s'il s'en rencontre par hazard dans les filets des Pêcheurs, ils les portent au plus proche Temple de *Febis*, qui est le Neptune du Japon, comme une offrande qu'ils jugent lui être agréable, ou comme un tribut qu'ils s'imaginent lui devoir rendre des productions les plus rares de l'Element auquel il préside.

F iiij On

On avoit assuré l'Auteur qu'il ne se faisoit point de Porcelaine au Japon et que celle qu'on connoît en Europe sous ce nom , et qui est si estimée , se faisoit à la Chine pour les Japonnois qui l'y venoient acheter. Il est certain , ajoûte-t'il , qu'ils y en achètent beaucoup , mais il ne l'est pas moins , que celle qui porte le nom du Japon , se fabrique dans le Figen , la plus grande des neuf Provinces du Ximo. La matiere dont on la forme est une argile blanchâtre , qui se tire en grande quantité du voisinage d'Urisiino et de Suwota , sur les Montagnes qui n'en sont pas fort éloignées , et en quelques autres Endroits de cette même Province. Quoique cette argile soit naturellement fort nette , il faut encore la pétrir et la bien laver avant que de la rendre transparente , et l'on assure que ce travail est si pénible , qu'il a fondé un Proverbe , qui dit que les os humains sont un des ingrédiens qui entrent dans la Porcelaine. Je n'ai pû rien apprendre davantage sur la fabrique de cette précieuse Vaisselle. Elle ne differe pas beaucoup de celle de la Chine.

On convient que l'ancienne Porcelaine du Japon est plus estimée que celle de la Chine , et mérite cette préférence ,
sur.

sur tout par ce blanc de lait , qui lui est particulier. Celle d'aujourd'hui a un peu dégénéré. On croit que le secret de préparer la matiere s'est perdu en partie.

Les Maisons sont fort basses , elles ont rarement deux étages ; ce sont les tremblemens de terre , si fréquens au Japon , qui obligent de bâtir ainsi , mais si ces Maisons ne sont pas comparables aux nôtres pour la solidité ni pour l'élevation , elles ne leur sont inférieures ni pour la propreté ni pour la commodité , ni pour un certain agrément que les Japonnois donnent à tout ce qu'ils font. Presque toutes sont bâties de bois. Le premier plan ou le rez-de-chaussée est élevé de quatre ou cinq pieds , pour éviter l'humidité ; car il paroît qu'en ce Pays-là on ne connoît point l'usage des caves , &c.

Les plus belles Vaisselles de Porcelaine ; ces Cabinets , ces Coffres si estimés et si précieux , qui se transportent avec tant de soin , ne servent point pour orner les Appartemens où tout le monde est reçu ; on les tient dans des lieux sûrs construits exprès contre les accidens du feu et les incendies , où l'on n'admet que les Curieux et les meilleurs amis.

Les deux Appartemens qui divisent le
F v corps

corps de la Maison , consistent en plusieurs Chambres séparées par de simples cloisons , ou plutôt par des especes de paravents , qu'on peut avancer ou reculer comme l'on veut ; ensorte que les Chambres s'élargissent ou se retrécissent selon le besoin. Les portes des Chambres et les cloisons sont couvertes de papier , même dans les Maisons les plus magnifiques ; mais ce papier est orné de fleurs d'or ou d'argent , quelquefois de peintures , dont le plafond est toujours embelli ; en un mot il n'y a pas un coin dans la Maison qui n'offre quelque chose de riant et de gracieux ; aussi peut-on dire qu'en cela , comme en toute autre chose , ces Insulaires ont conservé plus que tous les autres Peuples , le vrai goût de la Nature , et qu'ils ont bien plus songé à l'embellir , qu'à lui substituer l'Art , ou la rendre méconnoissable par l'artifice ; au reste , toute cette amenité coûte peu ; on ne se sert d'aucuns matériaux qui ne se trouvent sur les lieux et qui ne soient à un prix fort modique.

Cette maniere de disposer les Appartemens , rend les Maisons plus saines ; premierement , parce que tout est bâti de bois de Sapin et de Cèdre ; en second lieu , parce que les fenêtres sont ouvertes

tes

tes de telle façon , qu'en changeant les cloisons de place , on y donne un passage libre à l'air. Le toit , qu'on couvre de planches ou de bardeau , est soutenu de grosses poutres; et quand la Maison a deux étages, le second est, pour l'ordinaire, bâti plus solidement que le premier. On a reconnu par expérience que l'Edifice en résiste mieux aux tremblemens de terre.

On répand sur tout le dehors de la Maison plusieurs couches de vernis; les toits même en sont couverts. Ce vernis est relevé de Dorures et de Peintures. Les fenêtres sont chargées de Pots de fleurs, et il y en a pour toutes les Saisons , si on en croit François Caron : mais quand les naturelles manquent, on y supplée par les artificielles. Tout cela fait un effet qui charme l'œil , s'il ne le contente pas autant que feroit une belle Architecture.

Les Maisons sont encore ornées de Pots de fleurs , qu'on a soin de changer selon la saison , d'entrelasser avec des branches , et de disposer avec un art et un goût infini ; de Cassolettes d'airain , ou de cuivre , jettées en moule dans la forme d'une Gruë , d'un Lion , ou de quelqu'autre Animal rare , et toujours d'un travail exquis ; et de quelques pie-

538. **MERCURE DE FRANCE**
ces d'un bois rare , dont les veines et les
couleurs sont admirables , et disposées
d'une maniere qui surprend , soit qu'el-
les soient une production de la nature, ou
un effet de l'art. Quelquefois ces pieces
de bois n'ont de remarquable que leur
figure , et quelque jeu bizarre de la
Nature.

La Vaisselle , les Porcelaines et les au-
tres ustencilles , rangées sur le plancher
dans un très-bel ordre , font un orne-
ment considérable.

Mais ce qu'on trouve dans les grandes
Maisons , et dans les plus belles Hôtelle-
ries de plus curieux , et de plus frappant ,
ce sont les Jardins. Il n'est personne de
tous ceux qui en ont parlé , qui ne con-
vienne qu'on ne se lasse jamais d'en ad-
mirer la beauté , la magnificence et le
goût. Ils occupent tout l'espace qui est
derriere la maison , et ils sont de la mê-
me longueur , ordinairement quarrés , et
murés à la maniere des Citernes ; ce qui
donne lieu de croire que le terrain en est
creusé à quelque profondeur. On y-des-
cend par une galerie , au bout de laquel-
le il y a un Bain et une Etuve ; car les
Japonnois ont la coutume de se baigner ,
ou de se faire suer tous les soirs.

Une partie du Jardin est pavée de
pierres :

pierres rondes de diverses couleurs, qu'on
 prend au fond des Rivières ou au bord de
 la Mer ; le reste est couvert de gravier ,
 qu'on a soin de nettoyer tous les jours :
 Le tout est dans un desordre apparent , qui
 a un agrément infini. Les plus grandes
 pierres occupent le milieu , et forment
 une allée dans laquelle on peut se pro-
 mener : des Plantes qui portent des fleurs,
 et dont il y a toujours quelqu'une de ra-
 re , sont disposées d'espace en espace , et
 forment une agréable variété. A un des
 coins du Jardin il y a un petit Rocher ou
 Côteau , parfaitement imité sur la Natu-
 re , orné d'Oiseaux , ou d'Insectes d'ai-
 rain , jettés au moule , et placés avec
 art. Souvent un petit Ruisseau se préci-
 pite du haut du Rocher avec un doux
 murmure ; et tout cela est exécuté avec
 une perfection qui ne laisse rien à dési-
 rer. A côté du Rocher il y a un petit
 Bois , planté à la main , et composé d'ar-
 bres , qui peuvent croître fort près les
 uns des autres : enfin on trouve dans un
 autre endroit un petit Vivier environné
 d'arbres , et rempli de Poissons , dont
 quelques-uns ont la queue dorée ou ar-
 gentée. On y ajoute des Pots de fleurs ,
 ou bien on plante certains Arbres nains,
 qui croissent aisément sur la Pierre de
 Ponce ,

Ponce , sans qu'il y ait dessus aucune terre , pourvû que la racine soit toujours dans l'eau. Le petit Peuple en plante souvent de cette espece devant les portes des Maisons.

Les chemins , et jusqu'aux plus petites routes , sont plantés des deux côtés de Sapins, ou d'autres pareils arbres, qui, par leur ombre , sont pour les Voyageurs d'une grande commodité , et d'un grand agrément : à quoi il faut ajouter qu'il se rencontre par-tout des Fontaines , qui entretiennent l'air dans une grande fraîcheur. Pour ce qui regarde la propreté des chemins , on y apporte des soins qui passent tout ce qui se pratique en cela dans les Païs le mieux policés. On y a creusé des fossés et des canaux pour en faire écouler les eaux dans les terres basses , qu'elles fertilisent , et on y a élevé des digues , pour arrêter celles qui, tombant des montagnes , ou des autres lieux élevés , pouroient causer des inondations.

Tous les jours on nettoye les chemins ; et lorsque quelque Personne de grande considération doit y passer , des hommes gagés vont devant pour voir si tout est en bon état. Les Seigneurs trouvent toujours , de trois en trois lieues ,
des

des Cabinets de verdure dressés exprès pour eux , où l'on a ménagé de petits réduits pour leur commodité et pour leur besoin.

Outre les Hôtelleries , on rencontre par-tout , jusqu'au milieu des Bois , de petits cabarets où l'on trouve tout ce qui est nécessaire à la vie , &c. Mais tous les gîtes , dit l'Auteur , sont infectés d'une vermine , dont il n'est pas aisé de se garantir. Ce sont des Courtisannes , qui font presque autant de lieux de débauches , de tous les Cabarets et de toutes les Hôtelleries , sur tout dans les petits Bourgs , et les Villages de l'Isle Nipon sur le midi ; lorsque ces malheureuses ont achevé de s'habiller et de se peindre , elles vont se mettre aux portes des maisons , ou sur les parapets couverts , elles invitent effrontément les passans à préférer leur Hôtellerie aux autres ; il arrive même souvent qu'à force de crier et de se quereller , elles font un tintamare , dont toutes les campagnes voisines retentissent. On rapporte l'origine de cet affreux désordre à *Forithomo* , le premier des *Cubo-Samas* , qui usurpa sur les *Dairys* la souveraine puissance. Ce Général , dit-on , craignant que ses Soldats , fatigués de ses longues et pénibles expéditions

542 MERCURE DE FRANCE
expéditions, ne l'abandonnassent, sort-
gea à les retenir sous ses Enseignes, en
leur procurant par tout le passage de ses
Armées, de quoi adoucir leurs fatigues,
et les dédommager des plaisirs légitimes,
dont il les retenoit si long-tems privés,
et il imagina cet infame commerce. Il
y en a encore un autre établi dans des
maisons publiques, plus infames que
celui-ci, dont nous n'osons parler.

Les Querelleurs, les mauvâises Lan-
gues, les grands Parleurs sont au Japon
dans un souverain mépris. On les y re-
garde comme gens sans courage, ou qui
pensent peu.

On n'y souffre point les Jeux de ha-
zard, ils passent dans l'esprit de ces In-
sulaires, comme un trafic sordide, et
une occupation indigne de gens d'hon-
neur.

Les Japonnois sont sensibles aux plai-
sirs de la société, ils se regalent sou-
vent, et ils le font avec une propreté et
une sorte de magnificence qui ne préju-
dicie pourtant point à la sobriété, dont
ils s'oublient rarement. Ce que nous
trouverions plus à redire dans ces festins,
c'est un Cérémonial qui ne finit point;
il est vrai qu'ils s'en acquittent avec une
aisance et un ordre qui ne se peut expri-
mer.

mer. Parmi un grand nombre de Domestiques et d'Officiers de toutes les sortes , on n'entend pas une parole , et on ne remarque pas la moindre confusion. Les plats sont ornés de rubans de soye , et on ne sert pas une Perdrix , ni aucun autre oiseau , qui n'ait le bec et les pattes dorées : tout le reste est orné à proportion ; la Musique accompagne ordinairement le festin ; en un mot , les yeux et les oreilles ont de quoi se repaître , mais il n'y a point d'excès à craindre du côté de la bonne chere.

La délicatesse des petits ouvrages du Japon n'est pas la moindre preuve de leur adresse dans les Arts Mécaniques. On a vû à Paris , il y a environ 30. ans , un de ces ouvrages qui y fut admiré comme un prodige , et comme digne d'être mis , dans son genre , en parallele ou en contraste , avec le fameux Colosse de Rhodes. C'étoit une Idole toute entiere , bien proportionnée , distincte en toutes ses parties , assise dans une Niche ; le tout fait avec la moitié d'un grain de ris ; l'autre moitié faisant une espece de Piedestal , sur quoi la Niche et la Divinité étoient posées.

344 MERCURE DE FRANCE

MEMOIRES concernant le Droit de Tièrs et Danger sur les Bois de la Province de Normandie. Par M. *Louis Greard*, Ecuyer, ancien Avocat au Parlement de Roüen; avec les Preuves, Notes et Observations de M. *Louis Froland*, ancien Bâtonnier de Mrs les Avocats du Parlement de Paris. *A Roüen*, chés *Abraham Viret*, et *Pierre le Boucher*, 1737. in 4.

LA FAMILLE, Comédie en un Acte, représentée par les Comédiens Italiens le 17. Septembre 1736. *A Paris*, rue S. Jacques, chés *Pierre Ribon*, 1737. Brochure in 12. de 57. pag.

HISTOIRE du Fanatisme de notre temps. Par M. de *Brueys*. *A Utrecht*, chés *Henry Corn. le Feure*, et se trouve à *Paris*, chés *Briasson*, rue S. Jacques, 3. volumes in 12.

ESSAY PHILOSOPHIQUE sur l'Ame des Bêtes, où l'on trouve diverses Reflexions sur la Nature de la Liberté, sur celle de nos sensations, sur l'union de l'Ame et du corps, sur l'immortalité de l'Ame. *Seconde Edition*, revue et augmentée, à laquelle on a joint un Traité des vrais Principes qui servent de fondement à la certitude morale. *A Amsterdam*, chés *Fr. Changuion*, 1737. 2. vol. in 12. Le premier de 434. pages; le second de 432. sans compter l'Epître Dédicatoire à M. de *Fontenelle*; la Table et deux Préfaces.

THESSERION, Conte de Fées. Par M. B. de S. *A Paris*, chés *Praulte*, Perc, Quay de Gèvres, 1737. in 12.

LA PROMENADE de S. Cloud, ou la
Confidence réciproque, troisième et dernie-
re Partie. A Paris, chés Gregoire - Antoine
Dupuis, Grand'Salle du Palais, au S. Esprit,
1737. in 1.

*EXTRAIT d'une Lettre, écrite par M.
l'Abbé le Beuf, Chanoine d'Auxerre,
au R. P. Dom A. Rivet, Benedictin,
Auteur de l'Histoire Litteraire de France.*

IL est assés naturel d'aimer sa Patrie ; l'a-
mour que j'ai conçu pour la mienne, m'a-
voit fait remarquer avec bien de la joye ce que
vous avez écrit dans votre second volume de
l'Histoire Litteraire de la France, à la page 261.
S. Germain, Evêque d'Auxerre, parmi les Au-
teurs Ecclesiastiques, m'a paru un trait frappant
en fait de Découverte. J'avois lû autrefois que
quelques Auteurs lui attribuoient un Commen-
taire sur les Pseaumes, conservé à l'Abbaye de
S. Thierry, proche Rheims, mais après les
Eclaircissemens pris, il s'est trouvé que c'est le
Commentaire de Remi, Moine de S. Germain
d'Auxerre, qu'on lui a attribué mal-à-propos.

J'ai cherché en vain jusqu'ici l'Histoire de la
Mission de ce Saint et de S. Loup de Troyes,
dans la Grande Bretagne, que M. de Tillemont,
T. XV. p. 16. lui attribue, et qu'il dit être en-
tre les mains d'une Personne celebre, qu'il ne
nomme pas. Si j'avois fait cette Découverte, je
me serois tenu aussi heureux que je regarde
celui des Reverends Peres Jesuites d'Anvers, *

* Le R. P. Vanden Bosch, appelé dans l'Ou-
vrage Acta Sanctorum, du nom de Petrus Bos-
chius. qui

346 MERCURE DE FRANCE

qui a découvert que le Concile National qui députa ces deux Saints pour aller dans la Grande-Bretagne, fut tenu à Troyes. Voyez leurs Notes sur la premiere Vie de S. Loup de Troyes, T. *Julii.*

Je me réjouissois donc, Mon R. P. de pouvoir enfin lire, au moins quelques lignes sorties de la plume de ce grand Evêque des Gaules. Pour y parvenir, j'ai fait chercher, suivant votre conseil, parmi les papiers de Dom le Nourry, Editeur de S. Ambroise, pour y lire de quelle maniere cet Evêque y parle de son voyage de la Grande-Bretagne, puisque c'est tout ce que Dom le Nourry en a rapporté dans la Préface. Dom Lemeraud, Bibliothécaire de S. Germain des Prés, qui a bien voulu prendre cette peine, m'ayant assuré que le Discours cité par Dom le Nourry, ne se retrouvoit plus parmi les papiers de l'Editeur de S. Ambroise, et Dom Edmond Martenne m'ayant certifié qu'il ne l'avoit jamais vû parmi ceux de Dom Mabillon, j'ai pris le parti de supplier M. le Marquis de Bonnac, Ambassadeur de France en Suisse, de vouloir bien en faire tirer une nouvelle copie à l'Abbaye de S. Gal; ce que les Religieux de ce célèbre Monastere ont fait de la meilleure grace du monde.

Dom le Nourry a marqué après Dom Mabillon, que le Manuscrit de S. Gal a mille ans d'antiquité pour le caractere. La composition de l'Ouvrage est bien plus ancienne, puisqu'elle est de la fin du quatrième siècle.

Il est bien vrai, au reste, que cet Ouvrage n'est pas de S. Ambroise, qu'il est d'un Evêque des Gaules; mais il n'est pas de S. Germain, Evêque d'Auxerre, comme vous l'avez conjecturé. Il est de S. Victrice, Evêque de Rouen. Votre His-
toire

soire n'y perd rien. C'est toujours également un Auteur que les Gaulles acquierent, lequel seroit resté dans l'oubli sans la remarque de Dom le Nourry. Vous verrez ce que j'en dis dans une Lettre que j'écris à ce sujet à M. Clérot, Avocat au Parlement de Rouën, et homme de Lettres, dont vous avez pu lire quelques Dissertations dans les *Mercures*. J'ai crû lui devoir envoyer promptement mes Remarques, à cause de elles que j'attends de lui. Il est en état d'en faire par sa sagacité et parce qu'il est sur les Lieux, prenant d'ailleurs fort à cœur tout ce qui regarde la Ville de Rouën.

A Paris le premier Mars 1737.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Rome
le 14 Février 1737. contenant plusieurs
Nouvelles Littéraires.*

J'Ai d'abord à vous parler d'un Livre nouveau qui fait ici du bruit, et qui nous intéresse ; C'est un Ouvrage posthume de M. Fontanini, publié par Dominique Fontanini, son Neveu. Il a pour Titre, *Della Eloquenza Italiana di Monsignor Giusto Fontanini, Arcivescovo d'Ancira. Lib. III. 1736. in 4.* Il avoit publié en 1706, un Essai de cet Ouvrage ; mais celui-ci est fort augmenté et presque différent. On y traite à fond l'origine et le progrès de la Langue Italienne, et on y trouve bien des Recherches sur l'ancienne Langue *Romana*, sur l'Idiome Provençal, et sur les anciens *Romans*. Le troisième Livre, qui fait les deux tiers de l'Ouvrage, contient une Bibliothèque des meilleurs Livres Italiens, sur tout des anciens, avec des Remarques pleines de
grands

grands détails pour la connoissance des Auteurs et de tout ce qui regarde la Litterature Italienne.

Voici un autre Livre que je ne crois pas être encore connu en France. *Epitome Græcæ Paleographiæ, et de recta græci sermonis pronuntiatione Dissertatio Aut. D. Gregorio Placentinio Hieromonacho Cryptoserratensi, ordinis S. Basilii Magni, Roma, 1735. in 4.* La première Partie contient un Abregé clair et méthodique de la Paléographie Grecque du R. P. de Montfaucon ; on y trouve, page 221. une Inscription qui aura pour vous l'agrément de la nouveauté. Elle fut découverte au commencement d'Avril 1735. près de *Tusculum*. Voici ce qu'elle contient.

D. M.

FANIO PRI

MITI (a) BO

QVI. B. (b) A. XII.

ALVMNO. IN

COMPARABILI

FANIVS

CORINTVS

ET SOFIAS

FECERVNT.

M. Botari, qui est Bibliothécaire du Pape et de la Bibliothèque *Corsini*, Homme de mérite, &c. travaille à un grand Ouvrage sur *Roma Subterranea*, en 2. vol. in-fol. Ce n'est point une nouvelle Edition du premier, comme on avoit annoncé, mais il doit redonner toutes les figures et antiquités de ce Livre, dont le Pape a acheté

(a) Pour *Primitivo*, (b) *Bixit* pour *Vixit*

les

les Cuivres , avec des Explications nouvelles.

Dans un Ouvrage Latin de *Guyet* sur les Fêtes, qu'on a réimprimé depuis peu à Venise , 1. vol. in-fol. On a mis à la fin le Traité du P. Thomassin sur l'Office Divin, traduit en Latin. Tous les Ouvrages de ce Pere sont ici fort estimés des Sçavans.

Le P. *Sala* , Feuilleant , travaille à donner un Corps de toutes les Œuvres du Cardinal Bona , où il y aura bien du nouveau.

Vous me demandez des nouvelles de M. Assemanni , Illustre et sçavant Maronite , pour lequel vous vous intéressez. Il y en a de toutes récentes. Le Pape , comme vous sçavez, l'a envoyé au Mont Liban en qualité de Nonce Apostolique , pour regler quelques différends survenus dans l'Eglise et parmi la Nation Maronite , à quoi il a parfaitement réussi par la tenue d'un Synode , qui a tout pacifié. On est ici très content de sa gestion. On n'avoit point tenu de Synode chés les Maronites depuis le Pontificat de Clement VIII. mort en 1605. lequel avoit envoyé pour le même sujet le P. Jérôme Dandini , Jésuite , dont on a une Relation exacte , traduite en François , avec des Remarques ou plutôt une Critique outrée de M. Simon.

Jacques Frey , qui a épousé la fille du fameux *Carlo Maratta* , passe, avec raison , pour le meilleur Graveur de Rome ; ses Estampes sont très-recherchées. Je vous en envoie la Liste imprimée , qui contient les noms des grands Maîtres dont il a gravé les Tableaux , avec le prix de chaque Estampe. - Il demeure toujours près l'Eglise dite la *Madona di Constantinopoli* , en allant à la Place Barberine.

LETTRE

LETTRE de M. Verguin , datée de
Quito , le 20. Juillet 1736.

Nous sommes partis , M. le 3. May de Goyaquil , en remontant la Riviere dans une Châte , sur laquelle nous avons resté 8. jours pour arriver à Carracol , qui a été le 11. dudit , où les Mules que le Président de Quito avoit donné ordre qu'on tint prêtes , nous attendoient ; cette Riviere est fort navigable , ses courans ne sont pas si rapides que ceux de la Riviere de Chagre ; on trouve tout le long des Cases d'Indiens , dans lesquelles on peut coucher ; il y a des Canards en quantité , des Gallipaves (espece de Cocqs d'Inde) qui sont très-bonnes à manger ; des plantations de Bananiers , ce qui a fait la plus grande partie de notre nourriture ; de sorte que pour toute provision , partant de Goyaquil pour aller au Carracol , on n'auroit besoin que d'un fusil , de poudre et de plomb , on ne manqueroit jamais de rien.

Nous avons vû au bord de ladite Riviere des quantités prodigieuses de *Caymans* , qui avoient jusqu'à 18. et 20. pieds de long et gros à proportion ; nous y avons beaucoup souffert à cause des *Maringouins* , qui ne nous permettoient point de prendre aucun repos ni la nuit ni le jour.

Le 14. May , nous avons commencé notre marche par terre pour nous rendre à Quito avec 80. Mules de charge , ayant laissé là une grande partie de nos Equipages et Instrumens , et trois Domestiques pour en avoir soin , faute de Mules ; après une heure de marche , nous avons passé à gué la Riviere d'Oyiva 4. fois en deux minutes , et 9. fois en moins de trois quarts d'heure. Cette Riviere

CSK

est très-rapide, le fond en est raboteux, on y perd très-souvent des Mules, il y avoit de l'eau jusqu'au poitrail, le chemin a été fort mauvais, à cause des boües, nous avons campé au bord de la Riviere pour y passer la nuit, pendant laquelle les Maringouïns y ont fait leur dernier effort; on nous a assuré que nous n'en trouverions plus, nous avons ainsi marché par des Montagnes qui paroissent inaccessibles, des chemins très-mauvais, y ayant de la boüe jusqu'aux sangles des Mules, et quantité de branches d'arbres qui traversoient les chemins, contre lesquelles on se creveroit à tous momens les yeux pour peu qu'on n'y fit pas une grande attention, passant par des sentiers de 7. à 8. pouces de large, ayant d'un côté une hauteur fort roide et de l'autre un précipice de plus de 200. toises de profondeur, au moindre faux pas de la Mule, il n'y auroit pas d'espoir d'en revenir. Après cinq jours de marche aussi pénible et couchant à la belle étoile toutes les nuits, nous sommes enfin arrivés le 18. dudit à Goarenda (Pueblo, habité par les Indiens et quelques Familles Espagnoles) le Corregidor est venu au-devant de nous avec six des Principaux, à deux lieües de distance, il nous a conduit à sa Maison de Campagne, qui est à une petite lieüe de Goarenda, où il nous avoit fait préparer à dîner, nous avons continué notre marche vers le Pueblo, avec ce cortège, et à un quart de lieüe de Pueblo, nous avons rencontré une douzaine de Cavaliers qui venoient au-devant de nous pour nous complimenter; ils se sont joints à nous et nous avons poursuivi ainsi notre chemin, le long duquel le menu Peuple avoit bordé la haye de chaque côté, et quatre jeunes Indiens, habillés de bleu, avec une

G ceinture

ceinture blanche, et un mouchoir blanc à la tête, tenant un long bâton à la main au bout duquel il y avoit une espece de banniere, venoient autour de nous, faisant des cris de joye à leur mode; à l'approche de Pueblo, nous avons entendu les Cloches et des especes de Trompettes, dont ils sonnoient, nous avons été ainsi conduits à la Maison du Roy, où loge le Corregidor, qui nous y avoit fait préparer des Logemens; on avoit fait des festons de verdure autour des piliers qui regnent le long d'une Galerie. Nous avons bû à la glace, et pendant le souper il y eut de la Symphonie, composée de Harpes et de Violons.

Nous n'avions vû jusques ici de notre marche par terre, que des Forêts, des Montagnes inaccessibles et des lieux déserts, mais à l'endroit où nous avons rencontré le Corregidor, nous avons crû être dans un nouveau Monde, par l'aspect agréable de la Campagne, étant variée d'un côté par la verdure des bleds qui étoient naissants, d'un autre par les Chaumes et les terres préparées à recevoir la semence, les légumes en fleur, comme des pois, des fèves, &c. des troupeaux de Moutons, paissants sur des Côteaux, des Vaches et autres Bestiaux dans les savanes, des fonds et des habitations éparses d'un côté et d'autre, nous avons commencé à sentir l'air un peu plus froid, quoique nous fussions plus proches de la Ligne qu'à Goayaguil, Goarenda n'étant que par un degré 35. minutes de latitude Sud, ce qui vient de la hauteur que le terrain a au dessus du niveau de la Mer. Nous avons fait pendant la route plusieurs Observations de Barometre à differens endroits; j'aurai l'honneur de vous en faire part lorsque je les aurai rédigées.

Le 21. à Goarenda, le Thermometre de M.
de . . .

de . . . marquoit 1004. parties $\frac{1}{2}$ n'étant éloigné du terme de la glace que de 4. parties $\frac{1}{2}$; pendant notre séjour dans ce Lieu, nous y avons pris plusieurs hauteurs d'Etoiles, passant par le Meridien : le Corregidor a continué de nous y régaler jusques au 21. midi trois quarts, que nous avons poursuivi notre chemin vers Quito, ayant changé de Mules ; le second jour de notre départ nous avons cotoyé la Montagne de Chimborasso, couverte de neige toute l'année, nous y avons ressenti un froid aussi cuisant qu'au mois de Janvier en France, étant toujours dans la Brume ; nous avons couché à la belle étoile fort près de cette Montagne, à 5. heures trois quarts du matin, le Thermometre marquoit 1000 qui est le terme de la glace, ce qui a été justifié par un peu d'eau qu'un Domestique avoit laissé dans un Gobelet, laquelle eau j'ai trouvée glacée, quoiqu'elle ne fût éloignée que d'environ 6. pieds d'un feu que nous avions fait auprès de nous et qui avoit brûlé toute la nuit.

Nous avons eû 8. jours de marche pour nous rendre à Quito et passé par plusieurs Pueblo, où les Corregidors et Principaux des Lieux nous ont comblé de politesse ; les chemins ont été assez beaux, et nous n'y avons pas couru les mêmes risques qu'à celui du Catacol à Goarenda. La veille de notre arrivée M. le Président nous a écrit, c'étoit pour sçavoir le jour de notre arrivée, ayant dessein de venir au-devant de nous à cheval, accompagné des Principaux du Lieu, on lui a fait réponse le lendemain matin par le même Porteur, qui ne nous avoit devancé que d'une heure.

Le 29. May, comme nous étions à l'entrée de

la Ville, il est venu deux Cavaliers pour nous dire de la part du Président et de sa Suite, d'attendre, qu'ils alloient venir pour nous recevoir, après les avoir remerciés, nous avons été descendre au Palais du Président, pour lui épargner la peine d'en sortir, il nous a fait un fort bon accueil et offert tout ce qui dépendoit de lui, demie heure après, il nous a conduit au Palais Royal, où il nous avoit destiné un logement. Je ne parle point de l'affluence du monde qui étoit après nous ou qui paroissent aux fenêtres, on auroit dit que nous n'étions pas des hommes faits comme les autres. Nous avons été servis pendant trois jours par les Officiers du Président, qui nous préparoient à manger chés lui; le Dimanche ensuite il a donné à dîner à toute la Compagnie chés lui; mais point de femmes (à l'Espagnolle) quoiqu'il en ait une fort jeune et fort aimable.

Toute la Ville en general, le Corps de Justice en Robes de ceremonie, et les Corps de Communautés nous ont fait visite et offre de service, à quoi nous avons répondu de notre mieux.

Le 11. du mois de Juin je suis sorti de Quito pour aller reconnoître le Pays au-dessous de la Ligne par le Méridien de Quito; et de-là à l'Est, et voir s'il n'y auroit point de Plaine qui pût nous servir de base aux Opérations que nous devons faire J'ai levé la Carte du Pays jusques à environ 9. lieues au Nord et 10. à 12. lieues à l'Est, avec la position des Montagnes, qui nous serviront pour former les Triangles, je n'ai trouvé que la Plaine de Pueblo de Cayembé, qui aura environ 6000. Toises, et que nous serons forcés de prendre, n'y en ayant pas d'autres dans l'intérieur des Terres, le Pays étant fort montagnoux.

J'ai

J'ai resté douze jours dans mon voyage.

La Ville de Quito est une des plus anciennes du Pérou, où les principaux Juges faisoient leur résidence, elle est située dans une Vallée par les 14. minutes de Latitude Sud, et à environ 5. heures 21. minutes de différence au Méridien, dont elle est plus Occidentale que Paris, par l'expérience du Barometre faite à Goyaquil et comparée à celle faite ici, la différence des hauteurs du Mercure donne 1691. toises d'élevation à Quito, au-dessus du niveau de la Mer; la Ville a environ 1200. toises de long, sur 700. à 800. de large; il y a un Evêque, une Paroisse, des Chanoines, une Audience Royale, composée du Président, de trois oydon, d'un Procureur Fiscal; il y a plusieurs Communautés de Religieux; sçavoir, les Jesuites, les Jacobins, les Franciscains, les Augustins, les Peres de la Mercy et trois Convens de Filles Religieuses; les Eglises y sont fort belles, un peu trop surchargées de Dorure, Sculpture et Architecture, desorte qu'on en feroit d'un meilleur goût en France à moindre prix, cependant elles ont un air riche; on y compte en tout, compris les Indiens, environ 30000. ames. La température de l'air y est à peu près comme le Mois de May en France; hors le matin et le soir qu'il fait un peu plus de froid ici; il y pleut depuis le mois d'Octobre jusques au mois de May, desorte qu'on n'a que quatre mois de l'année où le temps y soit un peu plus sûr, quoique nous n'ayons pas encore vû un seul jour où le Ciel ait été serein et sans nuages, ce qui n'est gueres propre pour des Astronomes; le terroir est très-fertile, en tout temps de l'année on sème et on moissonne le Bled; on y trouve les mêmes fruits à peu près qu'en

Europe et quelques-uns de particuliers au Pays hors des Raisins.

La longueur du Pendule simple à seconde a été trouvée après plusieurs Experiences, de 36. pouces 6. lignes $\frac{80}{100}$.

Le 23. Février, M. Frémond, Docteur Régent de la Faculté de Médecine et Professeur des Ecoles, commença un Cours d'Anatomie dans l'Amphitéatre des mêmes Ecoles de Médecine, rue de la Bucherie.

Le premier Mars, les Bacheliers de cette Faculté commencerent les Dissections et Démonstrations Anatomiques, en présence des Docteurs, qui interrogeoient, &c. ce qui a été continué les jours suivans.

Le sieur Jean *Rudolphe Im-Hoff*, Libraire à Bâle, ayant appris que plusieurs Personnes, quoique très-curieuses d'avoir l'Edition de l'Histoire de M. de Thou, imprimée à Londres en sept volumes, en sont cependant détournées par la cherté du prix, fait sçavoir qu'il se propose de réimprimer en entier cet Ouvrage par souscription, conformément à l'Edition de Londres, en beau papier et beaux caracteres, dont il a envoyé le modele à Paris et chés differens Libraires du Royaume.

Il avertit qu'il fera entrer les Notes, mises dans l'Edition d'Angleterre, à la fin du dernier Tome, chacune en la placé convenable, selon le Texte auquel elles auront raport. Il enrichira aussi cette Edition d'une Table Latine-Françoise des noms propres, comme le Public a paru la souhaiter, et d'un plus ample détail de la Vie de l'Auteur.

L'Ouvrage

L'Ouvrage en sept Tomes, reviendra à soixante cinq livres, argent de France. En souscrivant on payera vingt livres. On réitérera le même payement en recevant les trois iers Tomes ; et enfin on achevera le payement de vingt-cinq livres en recevant les quatre derniers Tomes. On ne recevra les Souscriptions que jusqu'à la fin du mois de Mars 1737. Elles se font à Paris, chés *Montalant*, *Mariette* et *Cavelier* ; à Lyon, chés les Freres *de Tourne*, *de Ville* et *Chalmette* ; à Marseille, chés *Carry* ; à Nancy, chés la veuve *Cusson* et *Antoine* ; à Besançon, chés *Charmet* ; à Louvain, chés *Denique* ; à Luxembourg, chés *Chevalier*.

M. Joseph Bimard, Baron de la Bastie-Monsaleon en Dauphiné, né à Carpentras le 6. Juin 1703. fut reçu Membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres le 12. Février dernier. Quoique dans un âge peu avancé, M. de la Bastie est déjà fort connu et distingué dans le Monde Littéraire par des Ouvrages remplis d'une belle Erudition et de Recherches curieuses. Voici les Sujets de ceux qui sont venus à notre connoissance.

De Vita, Rebus, Gestis, et Nummis T. DIDII Consulis, et Gente Didia Parergon. 1. vol. in 4. Geneva, 1730.

Deux Lettres sur l'Arc de Triomphe d'Orange, adressées à M. de Valbonnois, P. Président, &c. et inserées dans le Journal de Trévoux, Juillet et Août 1730.

M. le Président Bouhier lui ayant écrit sur une Médaille de *Valballathus*, M. de la Bastie lui répondit sçavamment. Les deux Pieces se trouvent dans les Memoires d'Histoire et de Littérature, T. IX. Part. 11.

G. iij. On

358 MERCURE DE FRANCE

On lui est redevable d'une Lettre de M. Huet, Evêque d'Avranches, au P. Jobert, Jesuite, sur un Endroit des Notes du P. Hardouin, au VI^e Liv. de l'Histoire Naturelle de Pline, au sujet du Vers 287. &c. des Géorgiques de Virgile ; et d'un Essai d'Explication qu'il a donné du Passage en question dans le T. X. des mêmes Mémoires, I. Partie.

Il a presque achevé de fournir sa tâche du grand Recueil d'Inscriptions de M. Muratori, annoncé dans le Mercure, ayant recueilli de sa part plus de huit cent Inscriptions Grecques et Latines, accompagnées de Notes, et de cinq Dissertations.

M. de la Bastie a travaillé et travaille encore sur plusieurs autres matieres, dont le Public pourra profiter ; entre autres une belle Dissertation sur *Probus*.

Il est lié avec les Sçavans les plus distingués de l'Europe. C'est à lui que M. le Marquis Maffei a adressé la premiere des Lettres Latines de son Ouvrage intitulé, *Gallia Antiquitates*, &c. dont nous avons rendu compte en son temps.

Nous n'avons appris qu'assés tard qu'il y a environ un an que des Paysans de la Paroisse du Vernay, à trois lieues de la Ville de Bayeux en Basse-Normandie, découvrirent un Pot de terre enfoui environ à deux pieds de profondeur, lequel étoit tout rempli de Médailles Romaines de grand Bronze, qui furent portées où elles devoient l'être d'abord. Ces Médailles, transportées ensuite à Paris, nous ont été mises entre les mains pour les examiner. Il a fallu employer des soins et du temps pour les mettre en état d'en faire le discernement, et voici en quoi elles consistent.

Leux

Leur nombre total est de 470. toutes grand
Bronze, comme on l'a dit.

De l'Empereur Hadrien,	21
De Sabine, sa femme,	3
D'Ælius-Cesar,	1
D'Antonin-Pie,	58
De Faustine, sa Femme,	17
De Marc-Aurele et L. Veré,	66
De Faustine la jeune,	43
De Lucille,	12
De Commode,	27
De Crispine, sa femme,	5
De Septime Severe,	5
D'Albin,	2
D'Alex. Severe,	6
De Julia-Mamæa, sa Mère,	2
De Gordien Pie,	1
	269

Et deux cent une Médailles de même
qualité, frustres, maltraitées par le temps
et presque indéchiffrables,

201

Total, 470

La Personne à qui elles apartiennent et à qui
nous les avons remises, dit que la Paroisse du
Vernay étoit, il n'y a pas encore 70. ans, toute
entiere en bois de haute Futaye, excepté un cer-
tain espace, où est le Prieuré de *S. Gourgau*;
auprès des Bâtimens du Prieuré, on voit des
ruines d'un Bâtiment beaucoup plus ancien,
qu'on dit être un Ouvrage des Romains, et c'est
auprès de ces ruines que les Médailles ont été trou-
vées. Nous avons exhorté de faire fouiller dans
le même Lieu, où peut être trouvera-t'on quel-
que chose de plus considerable, comme il est
arrivé à *Vieux*, près de Caën, à Valogne, et
G v ailleurs

ailleurs dans la Basse-Normandie , où l'on a trouvé jusqu'à des Médailles Grecques et Puniques.

Les Lettres de Lisbonne , portent qu'on y avoit appris de Guimaraens , que l'Académie des Belles-Lettres qui y est établie , ayant proposé des Prix pour les trois meilleurs Poèmes écrits en Vers Latins , Portugais et Castellans , qu'on lui présenteroit sur la Naissance de l'Infante Dona Marie-Anne-Françoise - Josephine , elle s'étoit assemblée extraordinairement au mois de Janvier dernier pour distribuer ces Prix ; que le Docteur Manuel Lopes de Araujo , avoit remporté celui de Poésie Latine ; que celui de Poésie Portugaise avoit été donné à Don François de Pintra de Mello , et que Don Juan Egas de Bulhoens et Sousa , avoit eû celui de Poésie Castellane. Après l'Assemblée dans laquelle se fit la distribution de ces Prix , il y eut un Concert dans la Salle de l'Académie , et le soir les Académiciens firent tirer un magnifique Feu d'Artifice.

On a imprimé l'année dernière à Bologne , chez *Lelio della Volpe* , in 4. *Bertoldo con Bertoldino e Cacaseno , in ottava rima , con Argomenti , Allegorie , Annotazioni e figure in rame.*

Jules Cesar Croce , Maréchal de Boulogne , est l'Auteur original de ce facétieux Ouvrage. Il vivoit sur la fin du 16^e siècle ; son Livre , qui ne contenoit d'abord que les Aventures de *Bertoldo* et de *Bertoldin* , son fils , fut augmenté dans la suite par *Camille Scaliger* , qui y ajouta celles de *Cacaseno* , fils de *Bertoldin* , et le Peintre *Joseph-Marie Crespi* , embellit le tout de Planches gravées , lesquelles furent extrêmement recherchées des

... ..



de

M^r le Maire.



ce vin a été 11

des Curieux. Ces Planches étant usées, non-seulement on doit aux soins de l'Imprimeur *Lelio della Volpe*, d'en voir paroître à présent de nouvelles, dessinées et gravées par *Louis Mattioli*, celebre Peintre de Boulogne, mais encore d'avoir engagé une Compagnie d'habiles gens à mettre en Vers l'Ouvrage de *Croco*, et d'en avoir donné une Edition où rien n'est épargné soit par rapport au papier et aux caracteres, soit par rapport à la beauté des Estampes, qui sont en grand nombre.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres, se continuë toujours avec succès, chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente et toujours de la même grandeur:

LOUISE FRANÇOISE DE LA BAUME LE BLANC, Duchesse de la Valliere, morte à Paris le 6 Juin 1710. âgée de 66. ans, moins 2. mois, peinte par *P. Mignard*, et gravée par *Chaulet*.

JEAN BAPTISTE LULLI, né à Florence, mort à Paris en Mars 1687. âgé de 54. ans, gravé par *Sornique*.

AIR A BOIRE.

Après avoir tant bû de ce vin agréable,
 Il est temps, Amis, de chanter à table,
 Et vous me blâmeriez si je ne chantois pas;
 Car enfin vous pouvez bien croire
 Qu'on chante mieux un Air à boire,
 Quand on a bû vingt coups dans un repas.

G vj SPEC



S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique remît sur son Théâtre le 14. de Février. l'Opera de *Persée*. Cette Tragédie fut reçûe du Public avec une satisfaction inexprimable ; le succès éclatant et continu de cette Piece fait voir tous les jours à ceux même qui se sont le plus laissé entraîner au charme de la nouveauté , que ce qui est véritablement beau ne vieillit jamais , et rentre tôt ou tard dans ses droits ; personne ne doit ignorer que ce Chef-d'œuvre est sorti des mains du plus grand Musicien et du plus célèbre Poète que la France ait jamais eu. On doit encore moins ignorer que ces titres glorieux n'appartiennent qu'à Lully et à Quinault dont les noms ne mourront jamais. Après un si juste éloge , il ne nous reste qu'à remplir nos engagements avec le Public , par un Extrait que nous abrégerons autant qu'il nous sera possible.

L'union de la *Fortune* et de la *Vertu* ; dans la Personne du Héros de la France , est le sujet du Prologue. Le Théâtre représente

presente d'abord un simple Bocage , retraite ordinaire de la Vertu. Les Suivantes de cette modeste Divinité célèbrent la douceur de ses Loix par ces Vers :

La Grandeur brillante ,
 Qui fait tant de bruit ,
 N'a rien qui nous tente ,
 Le repos la fuit ,
 Malheureux qui la suit.
 Fortune volage ,
 Laissez-nous en paix ;
 Vous ne donnez jamais
 Qu'un pompeux esclavage ;

Tous vos biens n'ont que de faux attraits.

Dans un doux azile

Nous bornons nos vœux ;

Notre sort est tranquile ;

C'est un bien qui doit nous rendre heureux.

Le Théâtre change et represente un brillant Palais ; ce superbe embellissement annonce la Fortune. La Vertu est surprise de voir que cette inconstante Déesse , qui lui fut toujours contraire , vienne la chercher dans son obscure Retraite , qu'elle prend soin d'embellir. La Fortune lui répond qu'elle exécute les ordres du Héros de la France ; elle s'exprime ainsi :

Effaçons

Effaçons du passé la mémoire importune ;
 J'ai toujours contre vous vainement combattu ;
 Un Auguste Héros ordonne à la Fortune
 D'être en paix avec la Vertu.

Cette Scene , à laquelle on n'avoit jamais rendu assés de justice , a paru une des plus ingénieuses de l'Auteur En voici quelques fragmens , c'est la Vertu qui parle à la Fortune.

Mes biens brillent moins que les vôtres ;
 Vous trouvez tant de cœurs qui n'adorent que vous ;

Vous les enchantez presque tous

La Fortune lui répond :

Vous regnez sur un cœur qui vaut seul tous les autres !

Ah ! s'il m'eût voulu suivre , il eût tout surmonté ;

Tout trembloit , tout cédoit à l'ardeur qui l'anime ;

C'est-vous , Vertu trop magnanime ,

C'est-vous qui l'avez arrêté.

Cette noble contestation entre la Vertu et la Fortune finit par un très-beau Duo qui les réunit ; en voici les Vers :

Sans cesse combattons à qui servira mieux

Ce Héros glorieux.

Les

Les Dieux ne l'ont donné que pour le bien du monde , &c.

Les Suivantes de la Vertu et de la Fortune chantent les mêmes Vers en Chœur.
La Fortune annonce le Sujet de la Tragédie par ces derniers Vers , appliqués aux Héros de la France.

Que jusque dans les Jeux tout nous parle de
lui

Les Dieux qui méditoient leur plus parfait ouvrage ,

Autrefois dans Persée en tracerent l'Image ,

J'obtiendrai qu'Apollon le ranime aujourd'hui.

La Suite de la Vertu et de la Fortune forme le Divertissement de ce Prologue.

Le Théâtre représente au premier Acte une Place publique , ornée pour célébrer les Jeux Junoniens ; *Céphée* , Roy d'Ethiopie , expose le sujet de la Tragédie par ces Vers , qu'il adresse à *Cassiope* , son Epouse.

Je crains que Junon ne refuse

D'apaiser sa haine pour nous.

Je crains , malgré nos vœux que l'affreuse *Mé-*
duse

Ne revienne servir son funeste courroux.

L'Ethiopie

L'Ethiopie en vain à mes Loix est soumise

Quelle esperance m'est permise ,

Si le Ciel contre nous veut toujours être armé ?

Que me sert toute ma puissance ?

Contre ce Monstre affreux mon Peuple est sans
défense ;

Qui le voit est soudain en rocher transformé ;

Et si Junon, que votre orgueil offense ,

N'arrête sa vengeance ,

Je serai bientôt Roy d'un Peuple inanimé.

Cassiope acheve l'exposition par l'avou
de son crime, et par le desir ardent qu'el
le a de le réparer ; voici comment elle
s'exprime.

Heureuse Epouse , heureuse Mere ,

Trop vaine d'un rang glorieux ,

Je n'ai pû m'empêcher d'exciter la colere

De l'Epouse du Dieu de la Terre et des Cieux ;

J'ai comparé ma gloire à sa gloire immortelle ;

La Déesse punit ma fierté criminelle ;

Mais j'espere calmer son courroux rigoureux.

C'est par les Jeux qu'on va célébrer
en l'honneur de Junon que Cassiope es
pere expier le crime de sa vanité. Cephée
la quitte pour aller de son côté implorer
le secours de Jupiter avec Persée , à qui
ce Souverain de tous les Dieux a donné
la naissance.

Cassiope

Cassiope fait connoître à *Merope*, sa Sœur, qu'elle craint de ne pouvoir achever l'hymen qu'elle avoit projeté entre elle et Persée, attendu que ce Héros aime *Andromède*; elle l'exhorte à cacher l'amour qu'elle a pour lui; *Merope* lui répond.

Mon Vainqueur encore aujourd'hui
Ignore de mon cœur le funeste esclavage;
Je mourrois de honte et de rage,
Si l'ingrat connoissoit l'amour que j'ai pour lui.

Quoique le Rôle de *Merope* soit purement épisodique, et qu'il ne tiennne presque point à l'action principale, il devient très-intéressant dans la bouche de l'Actrice qui le chante; on avoue généralement que la Demoiselle Antier n'a jamais fait tant de plaisir, que sa voix n'a reçu aucune diminution, et que son jeu se perfectionne tous les jours.

Après un dialogue entre *Phinée* et *Andromède* lequel a de grandes beautés, on vient célébrer les Jeux Junoniens, mais, la Déesse, à qui ils sont consacrés, n'en est pas moins inflexible. Les Peuples, éperdus viennent annoncer le retour de Méduse. Ainsi ce premier Acte qui avoit commencé par l'esperance d'un
sort

sort plus heureux , finit par une cons-
ternation générale.

Au second Acte , le Théâtre représen-
te les Jardins du Palais de Céphée : Cas-
siope , Phinée et Merope ouvrent la Sce-
ne ; Cassiope fait entendre à Phinée et à
Merope que Meduse s'est retirée , mais
qu'elle peut revenir, attendu que Junon
persiste dans sa vengeance ; elle ajoute
qu'elle n'a plus d'esperance que dans les
secours que Jupiter lui peut donner en
faveur de Persée ; cette resolution inte-
resse trop Phinée , pour le laisser sans
réponse ; il reproche , paravance , à Cas-
siope l'infidélité qu'on est prêt à lui faire,
Merope se joint à lui pour prier cette
Reine irrésoluë d'achever l'Hymen dont
on l'a flaté. Céphée vient ; Phinée lui
fait le même reproche qu'il vient de fai-
re à son Epouse ; Céphée lui répond qu'on
peut céder sans honte au fils du plus
grand des Dieux , d'autant plus que ce
Héros offre de couper la tête de Meduse ;
Phinée revoque en doute la Fable adop-
tée par le crédule Vulgaire , et quitte le
Roy en lui disant :

Le succès n'est pas sûr ; souffrez que je l'at-
tende ;

Souffrez que cependant mon amour se défende
D'aban-

D'abandonner un bien si précieux ;
 Persée encor n'est pas victorieux.

Quoique Merope ait autant d'amour pour Persée, que Phinée en a pour Andromede, ils'en faut bien qu'elle soit aussi emportée que ce Prince ; elle s'occupe tout entiere du péril où Persée va s'exposer, dans le dessein qu'il a formé de couper la tête de Meduse, pendant qu'elle est plongée dans une douleur profonde, Andromede vient faire connoître dans un Monologue très - pathétique et très - ingenieux l'amour dont elle brûle secretement pour le Fils de Jupiter ; elle s'adresse ainsi aux malheureux que Meduse vient de changer en rochers.

Infortunés, qu'un Monstre affreux
 A changés en rochers, par ses regards terribles,
 Vous ne ressentez plus vos destins rigoureux,
 Et vos cœurs endurcis sont pour jamais paisibles ;

Helas ! les cœurs sensibles

Sont mille fois plus malheureux,

Ce Monologue est suivi d'une Scene qu'on a trouvée un peu trop longue, quoique parfaitement bien écrite ; elle est entre les deux généreuses Rivaless, savoir, Andromede et Merope ; elles pénètrent

370 MERCURE DE FRANCE
nétrent l'une et l'autre ce qui se passe
dans leurs cœurs, et comme elles doivent
également perdre Persée, elles souhaitent
toutes deux qu'il vive, fût-ce pour une
Rivale ; Merope voyant venir Persée, le
laisse avec Andromède, pour n'être pas
témoin de leurs adieux.

Cette Scene est aussi ingénieuse que
pathétique ; Persée fait entendre à An-
dromède qu'il est trop payé de la mort
qu'il va chercher pour elle, par le plai-
sir qu'il sent à la voir ; Andromède feint
d'aimer Phinée, pour détourner son
Amant du peril affreux où il va se livrer,
mais voyant que Persée n'en est pas moins
déterminé à se perdre pour elle, elle lui
déclare son amour par ces Vers :

Voyez à quoi j'avois recours,
Pour vous ôter l'ardeur qui vous fait entre-
prendre

Un combat funeste à vos jours.

Helas ! que n'ai-je pu me rendre

Indigne de votre secours !

L'Acteur et l'Actrice qui jouent cette
Scene, s'en acquittent d'une maniere à
n'y laisser rien à désirer. On n'en doit pas
être surpris en aprenant que le Sieur
Tribou et la Demoiselle Pelissier jouent,
l'un

d'un le Rôle de Persée, et l'autre celui d'Andromède.

Après les plus tendres adieux, Mercure sort des Enfers, où il est allé, par l'ordre de Jupiter, chercher des secours pour Persée; il dit à ce Héros que ce n'est pas en téméraire qu'un grand cœur doit affronter le peril; il ajoute que toute la nature s'intéresse pour lui, et que les armes qu'on va lui offrir le feront triompher. Rien n'est si ingénieux de la part du Poète que le sens allégorique qu'il a donné aux différentes armes qu'on apporte à Persée. Le voici :

Un Cyclope à Persée.

C'est pour vous que Vulcain de ses mains immortelles,

A forgé cette épée et préparé ces aîles,

Hâtez-vous de vous signaler

Par une éclatante victoire,

Chacun doit aller à la gloire ;

Mais un Héros y doit voler.

Une Nymphe guerrière.

Le plus vaillant Guerrier s'abuse

D'oser tout espérer de l'effort de son bras ;

Si vous voulez vaincre Meduse ,

Portez le Bouclier de la sage Pallas.

Que la valeur et la prudence,

Quand

572 MERCURE DE FRANCE

Quand elles sont d'intelligence ,
Achevent d'exploits glorieux !
Le Monstre le plus furieux
Leur fait vainement resistance ;
La paix ne peut regner que par leur assistance ;
L'Univers leur doit son bonheur ;
Rien ne peut mieux donner un immortel hon-
neur
Que la valeur et la prudence ,
Quand elles sont d'intelligence.

Une Divinité Infernale.

Ce Casque vous est présenté
Au nom du Souverain de l'Empire des Ombres ;
Au milieu du peril , pour votre sûreté ,
Il répandra sur vous l'épaisse obscurité
Qui regne en nos demeures sombres.
Ce don mystérieux doit apprendre aux Humains
Comme on peut s'assurer d'un succès favorable ;
Il faut cacher de grands desseins
Sous un secret impénétrable.

Après ces differens secours qui occa-
sionnent un Balet des plus brillans, Mer-
cure sert de guide à Persée au milieu des
airs , pour aller chercher Meduse dans
les lieux où elle fait sa demeure ordina-
re. Nous supprimerons les citations dans
les Actes suivans , pour ne pas aller au-
delà

delà des bornes que nous nous sommes prescrites; et nous nous en tiendrons uniquement à ce qui regarde la Marche de l'action théâtrale.

Actes I. II. IV. et V. Les trois *Gorgones*, sçavoir, *Meduse*, *Eurgale* et *Stenone* paroissent sortant de leur Antre; *Meduse* fait connoître que c'est *Pallas* qui l'a renduë aussi affreuse qu'elle étoit belle autrefois, quand elle enflamma le cœur de *Neptune*. Elle triomphe des maux qu'elle cause à tout l'Univers, pour se venger de cette jalouse Déesse; ses deux Compagnes, non moins barbares qu'elle, la confirment dans ce funeste dessein. *Mercury* vient interrompre leur cruel entretien; il les convie à goûter les douceurs du sommeil; elles y résistent longtemps, mais le *Caducée* achève ce que la force de l'harmonie n'a fait que commencer. Les *Gorgones* étant endormies, *Mercury* invite *Persée* à couper la tête de *Meduse*; *Persée* ayant exécuté les ordres de *Mercury*, les deux autres *Gorgones* veulent le tuer, pour venger la mort de leur Sœur; *Persée* devient invisible à la faveur du Casque dont *Pluton* lui a fait présent. Cet Acte est le plus beau de tous par l'excellence de la Musique. Le sang de *Meduse* fait naître mil-

374 **MERCURE DE FRANCE**
le monstres divers, entre lesquels sont
Chrysaor et *Pegase*. Mercure précipite
Euryale et Stenone dans les enfers.

Le quatrième Acte commence par des
chants qui se font entendre derrière le
Théâtre : les Peuples applaudissent à la
dernière victoire, et à l'heureux retour
de Persée. Phinée et Merope s'abandon-
nent à leur desespoir. Tout à coup la mer
s'agite; on vient annoncer à Phinée et à
Merope que l'implacable Junon vient
d'intéresser Neptune dans sa vengeance,
que ce Dieu des Flots veut qu'Androme-
de soit attachée à un rocher pour être
dévorée par un Monstre affreux. L'or-
dre de Neptune est exécuté; des Tritons
se saisissent d'Andromède et l'attachent
au rocher, où elle doit subir la rigueur
du sort où le Dieu des Eaux l'a destinée;
Cette triste Victime de la vengeance de
Junon soutient son malheur avec une
constance héroïque elle ne regrette que
Persée; ce Héros par le secours des ailes
qu'on lui a données de la part de Vulcain,
fond du milieu des airs sur le Monstre
Marin et le tue; cette heureuse victoire
suivie des acclamations du Peuple, don-
ne lieu à la Fête de cet Acte, qui a paru
le plus intéressant, et par lequel on au-
roit souhaité que la Pièce eût fini. Ce vol
de

de Persée, au reste, est très-hardi; le Héros ailé parcourt très-rapidement et en sens contraires, diverses directions en lignes, spirales, diagonales et perpendiculaires.

Phinée et Merope commencent le dernier Acte; Phinée apprend à Merope que Junon, toujours inflexible, lui a fait dire par Iris qu'elle secondera sa vengeance, et qu'il va se mettre à la tête des Conjurés pour troubler l'Hymen de Persée et d'Andromède; Merope se livre à son tour au plaisir de la vengeance, qui fait le seul bonheur des malheureux. Ils se retirent à l'approche du Grand Prêtre qui doit unir Andromède à Persée; cet Hymen est troublé par la nouvelle que Merope vient annoncer de la conspiration de Phinée, à laquelle elle se repent d'avoir prêté son consentement. Phinée vient suivi d'un grand nombre de Conjurés; Persée le poursuit derrière le Théâtre.

Le Roy vient annoncer que Merope a été percée d'un trait parti de la main d'un des Conjurés; et qu'elle a reçu une mort qu'elle n'avoit gueres méritée; c'est ainsi que les Auteurs charitables tuënt les plus innocens, pour leur égargner une douleur pire que la mort même;

H Persée

576 MERCURE DE FRANCE

Persée reparoit sur la Scene, et se voyant réduit à mettre à profit tous ses avantages, après avoir dit à Cephée, et à toute sa suite de fermer les yeux; il montre la tête de Meduse, avec laquelle il petrifie tous ses ennemis. Venus descend des Cieux, elle dit que Junon est calmée, et assiste à l'Hymen de Persée et d'Andromede, qui doivent être changés en Constellations.

L'Académie continué toujours, avec un très-grand succès, cet Opera. Elle donna, par extraordinaire, le dernier Dimanche de Carnaval, et le Mardi Gras, deux Représentations de *l'Europe Galante*, suivies du Divertissement de *Pourceaugnac*, Piece très comique et très-convenable pour le temps qu'on l'a donnée. Le Sieur Tribou y a joué le principal Rôle avec de grands applaudissemens, et très-bien mérités du Public, qui ne connoissoit pas encore tous ses talens. Il sçavoit très-bien qu'il est le plus parfait modele de la Déclamation Lyrique dans le grand Cothurne; mais il ne croyoit pas, que dans le genre comique et badin, on pût porter la précision et la finesse de l'action aussi loin.

Les Comédiens François jouent toujours la Comédie de *l'Ecole des Amis* avec beaucoup de succès, qu'ils viennent d'interrompre cependant par la maladie d'un Acteur.

Le 16. Mars les Comédiens Italiens donnerent la premiere Représentation d'une Piece nouvelle

en

en Prose, et en trois Actes, intitulée la *Fausse Confiance*, de laquelle nous parlerons plus au long, ayant été reçue favorablement du Public.

Le 21. les mêmes Comédiens remirent au Théâtre la Comédie des *Sauvages*, Parodie d'*Alixire*, dans laquelle le Sieur Riccoboni le fils, qui avoit quitté le Théâtre l'année passée, y a reparu au gré du Public dans le même Rolle de *Bonhomès* qu'il y jouoit.

Le 26. un jeune Acteur débuta, pour la première fois, dans la Comédie des *Amusemens à la mode*, et joua le Rolle de Valet avec applaudissement.

Le 28. le sieur *Toscan* nouvel Acteur, Originaire d'Italie, débuta aussi dans la Comédie des *Amaux réunis*, et y joua le Rolle d'Arlequin au gré du Public.

Le premier Mars L'Opera Comique donna deux Pièces nouvelles d'un Acte chacune, la première intitulée le *Rien*, et l'autre l'*Eclipse*, précédées du Ballet de l'*Art et de la Nature*, dont on a déjà parlé.

Le 13. on donna une Parodie nouvelle de l'Opera de *Persée*, intitulée le *Mariage en l'air*, précédée des deux petites Pièces dont on vient de parler. On donnera une petite Analyse de cette Parodie.

Le 21. on joua un nouveau Prologue, qui a pour Titre l'*Assemblée des Acteurs*, qui a été très goûté; il fut suivi d'une autre petite Pièce en un Acte, intitulée l'*Abondance*.





NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

Tous les Gentilshommes Russiens étant obligés, lorsque les Moscovites font la guerre aux Turcs, d'envoyer à l'Armée dans la seconde Campagne leurs fils au-dessus de vingt ans et au-dessous de vingt-cinq, S. M. Cz. a jugé à propos d'adoucir la rigueur de cette Loy et de permettre aux Gentilshommes de garder un de leurs fils auprès d'eux, à condition de fournir à la place un Cavalier armé et monté.

La Czarine a pris par des dépêches du Gouverneur d'Asoph, que les Tartares du Cuban, après la victoire remportée sur eux par Don-duck Ombro et par le Prince Jefremow, avoient mis eux-mêmes le feu à leurs habitations; qu'ils avoient conduit leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfans dans des Montagnes inaccessibles, et qu'ils s'étoient retirés ensuite sous le Canon de Bender.

ALLEMAGNE.

ON écrit de Vienne, que M. Dahlman, Ambassadeur de l'Empereur à la Porte, a donné avis que les trois Ministres Plénipotentiaires nommés par le Grand Seigneur, pour regler avec ceux de la Czarine les Conditions de la Paix entre Sa Hautesse et S. M. Cz. étoient Aly-Mustapha-Effendi, Grand-Testerdar de l'Empire Othoman, Mustapha-Effendi, l'un des Visirs du

du Banc, et Zeid-Effendi, Secrétaire de la Chancellerie, ci-devant Envoyé Extraordinaire de Sa Hautesse en Pologne et en Suede, et que le Grand Seigneur avoit choisi la Ville de Soroka en Moldavie pour le Lieu où se tiendrait le Congrès.

L'Empereur a envoyé ordre à M. Dahlman de s'y rendre incessamment et d'employer tous ses efforts pour procurer un accommodement entre les deux Puissances.

Le 17. Février, l'Empereur déclara que les difficultés qui avoient empêché jusqu'à présent que les Troupes Françaises n'évacuassent l'Electorat de Treves, la Ville de Philisbourg et le Fort de Kell, étoient entièrement levés.

Les derniers avis reçûs des Pays voisins de la Moselle et du Rhin, portent, que les Troupes Françaises qui étoient restées dans l'Electorat de Trèves, s'en étoient retirées, et que les Garnisons que le Roy de France tenoit dans Philisbourg et dans Kell, en étoient sorties.

Le 27. du mois dernier, il arriva de Bender à Vienne un Courier, qui a apporté la réponse du Grand Visir à la Lettre que le Comte de Konigseg lui avoit écrite. Cette Réponse porte que le G. S. désire sincèrement d'entretenir une parfaite intelligence avec l'Empereur, qu'on ne doit point imputer à Sa Hautesse les commencemens de la guerre entre la Porte et la Moscovie; que les Moscovites ont commis les premiers Actes d'hostilité, sur des prétextes frivoles qui ont été suffisamment détruits, mais qu'en considération de l'offre que fait S. M. R. de sa médiation pour procurer un accommodement entre les deux Puissances, le Grand Seigneur veut bien consentir à la Paix, malgré les sujets qu'il a de se plaindre de la Czarine, à condition cependant qu'on puis-

et parvenir à conclure un Traité dans lequel l'honneur de la Porte ne soit point blessé.

LORRAINE.

PLEIN POUVOIR du Roy, donné à Versailles le 13. Janvier 1737. pour faire recevoir en son nom le Serment de fidélité éventuel des Sujets du Duché de Bar.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront. **L A L U T.** Les mêmes Traités et Conventions qui ont assuré à notre très-cher et très-ami Frere et Beaupere le Roy de Pologne, **S T A N I S L A S** Premier, la Possession des Duchés de Lorraine et de Bar, en ayant stipulé la réversion à Nous et à notre Couronne en pleine souveraineté, après le décès de notredit Frere et Beaupere, et étant nécessaire qu'en même temps que les Commissaires de notredit Frere le Roy de Pologne prendront en son Nom Possession, soit du Duché de Bar, soit aussi du Duché de Lorraine, et qu'ils recevront pour lui le Serment actuel de ses nouveaux Sujets, le même Serment soit prêté éventuellement à Nous et à notre Couronne, voulant de notre part y pourvoir sans aucun retardement. Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce Nous mouvans, Nous avons choisi, commis et nommé, choisissons, commettons et nommons par ces Présentes signées de notre main, notre ami et féal Conseiller en nos Conseils, Maître de Requêtes ordinaire de notre Hôtel le sieur de la Galaiziere, et lui avons donné et don-

nonS

Nous plein Pouvoir , Commission et Mandement special de recevoir en notre nom le Serment de fidelité éventuel des Sujets , soit du Duché de Bar , soit aussi de celui de Lorraine , et de faire à ce sujet ce qui sera nécessaire ; voulant qu'il agisse en cette occasion avec la même autorité que Nous ferions et pourrions faire si Nous y étions en personne , encore qu'il y eût quelque chose qui requit un Mandement plus spécial que ce qui est contenu en ces Présentes. Car tel est notre plaisir, en témoin de quoi Nous avons fait sceller ces Présentes. Donné à Versailles le treizième jour de Janvier, l'an de grace mil sept cent trente-sept, et de notre Regne le vingt-deux. *Signé Louis* , et sur le repli, par le Roy , Chauvelin , et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Lû , publié et enregistré en la Chambre du Conseil et des Comptes du Duché de Bar , ensemble les Sermens de fidelité éventuels , prêtés par les Président et Procureur General du Roy en ladite Chambre , où et ce requérant ledit Procureur General , pour y être suivis et executés selon leur forme et teneur , et Copies envoyées dans tous les Sieges du Ressort , pour y être pareillement lûes, publiées, registrées et executées, afin que ce soit chose notoire à un chacun les Sujets dudit Duché de Bar. Enjoint aux Substituts dudit Procureur General d'en certifier la Chambre au mois , suivant l'Arrêt de ce jour. Fait en la Chambre le huitième jour de Février mil sept cent trente-sept. *Signé Millot.*

Lû , publié et affiché à son de Tambour dans tous les Carrefours de la Ville de Bar et Lieux accoutumés à faire affiches et cris publics , par moi Etienne Milavaux , demeurant à Bar , Huissier soussi-

H iiii gné

gné en ladite Chambre, cejourdhui treize Février 1737. Signé E. Milavaux.

EXTRAIT des Registres de la Chambre du Conseil et des Comptes du Duché de Bar.

C E J O U R D H U Y huit Février dix sept cent trente-sept, Nous Nicolas-Joseph Baron de Damblain, Seigneur de Remoncourt, Conseiller d'Etat de Son Altesse Royale, et de ses Finances, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Nicolas-François Comte de Rennel, Chevalier Seigneur de Mehoncourt, Conseiller et Secrétaire d'Etat de sadite Altesse Royale, et Joseph-Charles le Febvre, Conseiller de sadite Altesse Royale, et son Avocat General en la Chambre des Comptes de Lorraine, Commissaires nommés par Son Altesse Royale pour l'exécution des Articles Préliminaires arrêtés à Vienne le trois Octobre dix-sept cent trente-cinq, entre Sa Majesté Imperiale et Catholique, d'une part, et Sa Majesté très-Chrétienne, d'autre, des Actes et Conventions des onze Avril et vingt-huit Août derniers, et de l'Acte de Cession de S.A.R. de son Duché de Bar, donné à Vienne le 24. Septembre aussi dernier, portant que sadite Altesse Royale a cédé et abandonné, cede et abandonne sous les clauses et conditions portées tant par ledit Articles Préliminaires, que par les Conventions mentionnées cy-dessus, pour elle et ses Successeurs dès à présent au Serenissime Roy de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, STANISLAS Premier, Beupere de S. M. T. C. le Duché de Bar, tant appellé Barrois mouvant que non mouvant, Appartenances et Dépendances, soit d'an-

cien

Et en patrimoine, acquisitions ou biens allodiaux,
 à quelque titre que ce puisse être, et après son
 décès à S. M. T. C. et à ses Successeurs Rois
 de France, en tous droits de propriété et Souverai-
 neté, ainsi et de-même que sadite Altesse Roya-
 le en a joui ou dû jouir jusqu'à présent; Nous
 nous sommes rendus en la Chambre du Conseil
 et des Comptes de Bar, en vertu de nos pleins
 Pouvoirs et Commissions du 10. Décembre der-
 nier, dont la teneur sera insérée à la fin des Pré-
 sentes, dans lequel Lieu nous avons fait convo-
 quer Messieurs les Président, Conseillers, Maî-
 tres, Auditeurs et Gens tenans la Chambre du
 Conseil et des Comptes dudit Duché de Bar,
 auxquels nous avons fait donner lecture par le
 Secrétaire de la Commission, de nosdits pleins
 Pouvoirs, en conformité desquels nous avons, au
 nom de sadite Altesse Royale, remis à S. M. T.
 C. éventuellement, et à Sa Majesté Polonoise
 actuellement, le Duché de Bar et ses Dépendan-
 ces, ainsi qu'il étoit possédé par sadite Altesse
 Royale, en conséquence avons déclaré et dé-
 clarons au nom de S. A. R. délier et relever tous
 les Sujets et Vassaux dudit Duché, du Serment
 de fidélité auquel ils étoient attachés envers sadite
 Altesse Royale, consentant qu'ils passent dès à
 présent sous la Domniation et Souveraineté des-
 dits Sérénissimes Rois, et que Messieurs les Com-
 missaires nommés de leur part prennent posses-
 sion dudit Duché et dépendances, le tout relati-
 vement auxdits Actes et Conventions, pour
 en jouir à commencer dès ce jourd'hui, aux
 mêmes droits et charges dont Son Altesse Royale
 en jouissoit, en conséquence de quoi Liquida-
 tion sera faite entre les Commissaires respectifs,
 des revenus échus à S. A. R. jusqu'à ce jour, de-

Et v même

même que du montant de dettes hypothéquées en capitaux, qui demeureront avec les intérêts à courir de ce jourd'hui à la charge du Duché de Bar, de tout quoi nous avons dressé le présent Procès verbal, lequel nous avons fait enregistrer au Greffe de la Chambre du Conseil et des Comptes du Duché de Bar; et de suite nous étant transportés dans la Salle du Château, nous y avons pareillement fait convoquer Mrs les Baillifs de Bar, S. Mihiel, du Bassigny, Pont-à-Mousson et Etain, auxquels nous avons fait donner lecture, tant de nosdits pleins Pouvoirs, que du contenu au Procès verbal cy-dessus, et en conséquence leur avons déclaré que nous les relevions et déliions, ensemble tous les Sujets et Vassaux desdits Bailliages, du Serment de fidélité auxquels ils étoient attachés envers S. A. R. et pour le notifier dans lesdits Bailliages, avons fait remettre à chacun desdits sieurs Baillifs, Copie collationnée du présent Procès verbal pour le faire publier et registrer aux Greffes desdits Bailliages, Copies envoyées dans tous les Sieges y ressortissans, pour y être pareillement lûes, publiées et registrées; Fait à Bar les jour et an susdits, en foi de quoi nous avons signé et fait apposer le Cachet de nos Armes. Signé *Du Bois de Riqucourt, de Rennel et le Febvre*, et cacheté du Cachet de leurs Armes.

Suit la Tenour des pleins Pouvoirs.

FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Duc de Lorraine et de Bar, Roy de Jerusalem, Marquis, Duc de Calabre et de Gueldres, de Montferrat et de Teschen en Silésie, Prince Souverain d'Arches et Charleville, Marquis de Pont-à-Mousson.

Mousson et de Nommeni, Comte de Provence, Vandermont, Blamont, Zutphen, Sarwerden, Salm, Falkenstein, &c. A nos très-chers et feaux les sieurs Baron Du Bois de Riocourt, Conseiller d'Erat et Maître des Requêtes de notre Hôtel, le Comte de Rennet, Conseiller Secrétaire d'Erat, Joseph Charles le Febvre, Avocat General à notre Chambre des Comptes de Lorraine, S A L U T. Les circonstances des affaires publiques, nous ayant nécessité, malgré la répugnance que nous avons toujours eû d'abandonner nos fideles Sujets, dont nous et nos Ancêtres avons éprouvé en tant d'occasions le zele et l'attachement, d'accéder aux Articles Préliminaires conclus à Vienne entre S. M. I. et Catholique, et S. M. T. C. le 3. Octobre 1735. au Traité d'Execution du onze Avril de la présente année, ensemble à la Convention du 28. Août dernier, nous avons en conformité, par Acte du 24. Septembre 1736. dont copie est cy jointe, cédé dès à présent notre Duché de Bar, au Sérénissime Roy de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Stanislas Premier, et après lui à S. M. T. C. pour être ensuite réuni à la Couronne de France. Et étant question en conséquence de proceder en l'execution, tant dudit Acte de Cession que dudit Traité, nous confians en votre zele, capacité et affection à notre service. Nous vous avons nommés, commis et députés, nommons, commençons et députons, pour en notre Nom, remettre aux Commissaires nommés, tant par le Sérénissime Roy de Pologne Stanislas Premier, que par S. M. T. C. notre Duché de Bar, relativement audit Acte de Cession et Traité, et aux instructions que nous vous avons donné à cet égard, en conséquence vous donnons pouvoir de relever

H vj, vous

tous nos Sujets et Vassaux de notredit Duché de Bar du Serment de fidélité auquel ils étoient attachés envers nous, et les renvoyer auxdits Sérénissimes Rois de Pologne et de France, qu'ils auront à l'avenir à reconnoître pour leurs vrais et légitimes Souverains, et généralement faire tout ce qu'il conviendra pour l'entière execution dudit Acte. Autorisant même en cas de maladie, absence ou empêchement légitime de l'un de vous, les deux autres d'agir comme si tous trois étoient présents; de ce faire nous vous avons donné tout pouvoir, commission et mandement exprès et spécial, en foi de quoi nous avons aux Présentes signées de notre main et contresignées par l'un de nos Conseillers Secrétaire intime, fait mettre notre Scel secret. Donné à Vienne le vingt Décembre mil sept cent trente six, Signé, FRANÇOIS, et plus bas contresigné, Toussaint, et scellé du Scel secret de sadite Altesse Royale.

Le présent Procès verbal, ensemble les pleins Pouvoirs y énoncés, ont été lus et enregistrés, en execution de l'Ordonnance de Messieurs les Commissaires, ce jourd'hui huit Février 1737. et en leur présence, la Chambre étant assemblée. Signé, De Rouyn et C. Millot, Greffier.

Les Lettres Patentes en forme d'Edit pour la prise de possession du Duché de Bar, données à Meudon le 18. Janvier 1737. ont été imprimées dans le Mercure de Février, page 381.

MARIAGE du Roy de Sardaigne avec la Princesse aînée de Lorraine.

LE Dimanche 3. Mars, il y eut à la Cour de Luneville, grande affluence de monde, toute la Noblesse de la Province s'y étant rendue ainsi que beaucoup d'Etrangers.

A onze heures et demie , les Princesses entendirent la Messe dans la Chapelle Ducale , pendant laquelle on executa une très-belle Musique , et à une heure et demie on servit deux Tables de 60. couverts chacune , dans deux Salles différentes , l'une pour les Dames , l'autre pour les Cavaliers.

A trois heures , la Cour entendit les Vêpres ; à la fin desquelles on chanta un Motet , composé par le fameux *Desmarais*, executé sous ses ordres par les D^lles *David* et *Mercier* , premieres Musiciennes du Concert de Nancy.

Le même jour à cinq heures , on exposa dans le grand Cabinet de la Cour , à la curiosité du Public , sur trois grandes tables de 40. pieds chacune , le Trousseau de la future Reine , qui étoit composé , sçavoir ,

De 10. habits de Cour complets , très riches , 5. en or et 5. en argent , dont un brodé d'argent en plein , avec les jupons et paniers richement brodés , assortis à chaque habit.

8. habits de Ville , manteaux , jupes et jupons , 4. en or et 4. en argent , le tout très-riche et du dernier bon goût.

6. robes de chambre , trois d'étoffes très riches , et trois brodées en or et argent , avec leurs jupons.

Il y avoit entre autres , un dessus de Toilette de drap d'or , chargé d'une Cartisane de même , et bordé d'une crêpine d'or à graine d'épinars d'un quart de haut , du poids de 130. marcs.

On exposa aussi le Linge , consistant en douze douzaines de chemises garnies de dentelles , &c.

8. garnitures de robe de Cour , dont quelques-unes ont coûté dix mille livres piece.

12. garnitures de jour , qui sont tout ce que l'on

388 MERCURE DE FRANCE

On peut voir de plus superbe en Points de Bruxelles et d'Angleterre.

12. garnitures demi jour , aussi très-magnifiques.

24. garnitures de nuit , dont une pour la première nuit , est de Points d'Angleterre , très-magnifiques , avec la camisolle chamarée , et le bas de la jupe de même.

4. Toilettes de dentelle en plein , et 4. autres garnies seulement de leurs peignoirs et linges assortis pour mettre sur les genoux.

24. corsets et 24. camisolles de nuit de toile de Hollande , garnis de dentelles , et généralement tous les linges de garde-robe et de commodités , en grand nombre et des plus beaux.

Le même jour 3. à 6. heures , on donna pour Comédie la *Fausse Agnès*, représentée par la Princesse Charlotte et d'autres Dames et Cavaliers de la Cour , qui executerent parfaitement bien chacun leur Rôle , et sur tout la Princesse celui de la fausse Agnès.

Il y eut ensuite à souper comme à dîner , deux tables de 60. couverts chacune et un grand Bal après.

Le Lundi 4 la Cour étoit encore plus brillante que le jour précédent ; le Prince de Carignan y fit son Entrée à midy trois quarts. Il étoit précédé du Chevalier de Serinchamp , l'un des Chambellans de Son Altesse Royale la Duchesse Douairière de Lorraine , et suivi de 6. Gentilhommes , en habits fort riches , de quatre Pages , et d'une nombreuse Livrée , dont le fond des habits est d'Ecarlate , ornée sur toutes les tailles , les poches et les manches , d'un galon bleu velouté , brodé en argent en plein , avec des vestes bleues galonnées d'argent.

Ce Prince fut reçu à la porte de la Salle des Gardes par M. de Maxeville, Capitaine des Gardes du Corps, et à la grande Salle, par M. de Spada, Chevalier d'honneur de S. A. R.

La Marquise de Lenoncourt, première Dame d'Atours, suivie de toutes les Filles d'honneur, et du reste des Dames de la Cour, s'avança jusqu'à la seconde Antichambre de l'Appartement, pour y recevoir aussi le Prince : que Madame attendoit à la porte de son grand Cabinet, où elle le salua, de même que les Princesses ses filles, après les civilités ordinaires en pareil cas, le Prince de Carignan suivit S. A. R. dans son Appartement, où ils restèrent quelque temps ensemble avec la Princesse aînée.

Pendant ce temps on servit, au son des Timbales et des Trompettes, deux Tables de 80 couverts chacune, l'une pour les Dames, et l'autre pour les Cavaliers, dans les deux mêmes Salles; et dès que la Cour fut à table, on commença une très-beille symphonie qui dura pendant le dîné.

La Table de S. A. R. étoit en fer à cheval, cette Princesse placée dans le centre, et en face, avoit à sa droite la Reine future, Madame d'Armagnac, Epouse du Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, chargée de conduire la Princesse à Turin; le Prince de Carignan et toutes les autres Dames de suite, sans ordre ni distinction pour le rang.

À la gauche étoient placées la Princesse Charlotte, la Duchesse de Richelieu, et le Prince de Guise, et vis-à-vis S. A. R. le Prince de Craon.

À l'issuë du dîné la Duchesse de Lorraine étant retournée dans son Appartement, le Prince de Carignan l'y accompagna, et lui fit voir les

Présens

390 MERCURE DE FRANCE

Présens dont il étoit chargé pour la future Reine , à laquelle il les remit en même-temps ; ces Présens consistent en une aigrette , une piece de corps , une attache et un nœud de diamans , si beaux et si parfaits , que S. A. R. et les Princesses s'écrierent plusieurs fois qu'elles n'avoient jamais rien vu d'aussi magnifique , de si riche et de si parfait.

A 4. heures S. A. R. et les Princesses , suivies de toute la Cour , se rendirent dans la grande Salle , où l'on exécuta une Cantate , dont le Sujet allégorique étoit le Mariage du Roy de Sardaigne et de la Princesse de Lorraine. La Musique en fut très-applaudie.

A 6. heures la Cour fut à la Comédie , et le souper fut servi dans le même ordre que le dîner ; il y eut ensuite grand Bal , qui fut ouvert par la future Reine et par le Prince de Carignan.

Le Mardi 5. la Cour fut encore plus nombreuse que les jours précédens , les Salles étoient tellement pleines , qu'on ne pouvoit s'y tourner. Tous les Seigneurs et Dames étoient en habits de Gall d'une magnificence et d'une richesse qui ne peuvent s'exprimer. Les Officiers des Cours Souveraines du Parlement et de la Chambre des Comptes y étoient aussi en habits de cérémonie , et il y avoit un si grand concours de peuple qu'on avoit de la peine à approcher du Palais.

A onze heures un quart le Prince de Carignan se rendit chés S. A. R. qui le reçut sur la porte de son Cabinet , dans lequel il resta environ un quart d'heure.

A onze heures et demie l'Evêque de Toul , précédé d'un Clergé nombreux , se rendit par la Cour à la Chapelle , et à midi un quart la future Reine descendit de son Appartement pour aller dans

dans celui de S. A. R. Cette Princesse étoit précédée des Officiers des Gardes du Corps , et avoit à ses côtés le Prince de Guise, à droite , et M. de Spada , Chevalier d'honneur , à gauche.

Un demi quart d'heure après , les Officiers de la Garde Suisse , et ceux des Gardes du Corps , commencerent la marche pour aller à la Chapelle, où toute la Cour se rendit dans l'ordre suivant.

Mrs de Mouchy et Porcelot , Euyers , M. de Spada , Chevalier d'honneur , précédoient la Duchesse de Lorraine ; la Princesse Charlotte , sa fille , conduite par le Prince de Guise , qui étoit suivi de Mrs Duhan et de Ludres , Chambellans de S. A. R. après lesquels vint la future Reine , vêtue d'un habit de Cour d'un drap d'argent , brodé de-même en pelin , chargé de pierreries ; elle étoit conduite par le Prince de Carignan , (Premier Prince du Sang de la Maison de Savoie , représentant le Roy de Sardaigne) qui lui donnoit la main , et la queue de l'habit de la Princesse étoit portée par la Marquise de Lenoncourt , Dame d'atours.

Après la future Reine , marchoit la Princesse d'Armagnac , conduite par un de ses Gentilshommes , et après cette Princesse suivoient deux Filles d'honneur en habits de Cour.

La Duchesse de Richelieu marchoit ensuite , conduite par son Ecuyer , et suivie de toutes les Filles d'honneur et Dames de la Cour , toutes superbement vêtues ; le Prince de Craon . Grand-Ecuyer , le Maréchal d'Hunolstein , M. de Lenoncourt , et M. de Vidampierre , fermoient la marche.

La future Reine et le Prince de Carignan , dont l'habit se faisoit remarquer par le goût et la richesse , se mirent à genoux sur un marche-
piéd

piéd en face de l'Autel , et à la gauche duquel étoit un autre marche-piéd pour S. A. R. et pour la Princesse cadette. Au-dessus étoit le Prince de Guise , et au dessous la Princesse d'Armagnac et la Duchesse de Richelieu.

Tout le monde placé , l'Evêque de Toul , qui étoit à l'Autel , ouvrit la Cérémonie par un petit Discours sur la générosité et la tendresse de S. A. R. sur les grandes qualités du Roy de Sardaigne , et sur celles de la Princesse future Reine. On fit ensuite la Cérémonie des Fiançailles, après laquelle les Fiancés retournés à leurs places , le Prélat Officiant fit un autre Discours encore plus Apostolique que le premier , et avec toute l'onction qu'exige une Cérémonie Chrétienne ; après quoi les Fiancés retournerent à l'Autel pour y recevoir la Benediction du Mariage.

A l'instant on entonna le *Te Deum* en Musique de la composition de M. Desmarêts , qui fut parfaitement exécuté. Pendant le *Te Deum* , l'Evêque célébra la Messe , et les Epoux allerent , comme les Particuliers , à l'Autel pour y recevoir le baiser de paix et se mirent sous le Poêle , tenu par les Princes de Guise et de Craon.

Pendant la Cérémonie , differens mouvemens de joye et de tristesse parurent sur le visage de la Princesse , qui ne diminuerent rien des graces et de la majesté avec laquelle elle soutint toute la Cérémonie.

Après la Messe , la Reine , conduite par le Marquis de Spada , alla derriere l'Autel , où l'on signa sur le Registre des Mariages ; les Témoins étoient les Princes cy-dessus nommés , et Mrs de Vidampierre , d'Hunolstein et de Spada.

Enfin , la Cour retourna aux Apartemens dans le même ordre qu'elle en étoit sortie , à l'exception.

l'exception néanmoins que la Reine précédoit S. A. R. sa Merce.

S. M. conduite par le Prince de Carignan, entra dans le grand Cabinet, où l'on avoit préparé un Trône, sur lequel elle s'assit, ayant derrière elle Madame d'Armagnac à droite, et Madame de Richelieu à gauche.

Le Prince de Carignan rendit alors ses hommages à la Reine de Sardaigne, et les autres Princes et Princesses en firent autant; M. Alliot, Maître des Cérémonies, introduisit le Comte le Beugue, qui complimenta la Reine en qualité d'Envoyé Extraordinaire de la part de S. A. R. de Lorraine.

Le Parlement, la Chambre des Comptes, le Supérieur des Antonistes, l'Evêque de Toul et son Clergé, complimenterent aussi, les uns après les autres, S. M. qui leur fit à tous de très-gracieuses réponses.

Cette cérémonie faite, S. M. alla changer d'habits dans son Appartement, et dîna à trois heures au petit couvert, dans la Salle de la Machine, avec S. A. R. les Princes et Princesses, au nombre de huit, et soupa de même.

Le Prince de Carignan donna à l'Evêque de Toul, de la part du Roy de Sardaigne, une Croix Episcopale de Pierres d'un prix considérable.



A D D I T I O N

Aux Nouvelles Etrangeres.

*LETTRE écrite de Constantinople
le 25. Octobre 1736.*

ON a tant parlé ; et si diversement, Monsieur, de l'origine de Thamas-Kouly-Kan, et du Pays où il a pris naissance, que j'ai cru vous faire plaisir de vous informer de ce qu'on en a appris ici de la propre bouche d'un Marchand Arménien, venu nouvellement de Tifflis, qui a connu personnellement ce Conquerant, même pendant les premières années de sa vie. (a)

Voilà, Monsieur, tout ce qu'a rapporté le Marchand Arménien ; j'ai cru devoir mettre à la suite de sa Relation la Copie d'une Lettre arrivée aujourd'hui de Perse, qui pourra servir à rectifier ce qui n'est pas exactement vrai dans cette même Relation. Il y a lieu de croire que Schah-Thamas n'est pas mort, comme le bruit en avoit fort couru.

*C O P I E d'une Lettre écrite de Kelakané
près de Chamakié le 3. Juillet 1736.*

LE nouveau Roy de Perse a fait transporter les Habitans de Chamakié à une nouvelle Ville qu'il a fait bâtir à 4. ou 5. lieues d'ici,

(a) La Relation Historique sur l'Origine et la Vie de Thamas-Kouly-Kan, contenues dans cette Lettre, est imprimée dans le Mercure de Décembre dernier, tom. 1. page 2789.

dans

dans un endroit nommé *Aghson* ; non content de cela , il a fait démenteler la Ville de Chama-kié , il l'a fait détruire pour la plus grande partie , et même y mettre le feu ; l'on ne peut pas pénétrer les raisons qui ont porté Thamas-Kouly-Kan à détruire cette Ville qui étoit très-considérable , grande , bien peuplée , fort marchande , et abondante en toutes choses ; à l'arrivée de Thamas-Kouly-Kan la Ville se rendit sans coup ferir ; on alla au devant de lui , et on lui donna ensuite tout ce qu'il demanda : outre cela la situation de l'ancienne Chamakié vaut mieux , sans comparaison , que celle de la nouvelle Ville , qui est dans une plaine où les chaleurs sont insupportables , et les eaux mauvaises et en petite quantité ; d'ailleurs , au cas qu'il survint des ennemis , il seroit beaucoup plus aisé de se défendre dans la vieille Ville que dans la nouvelle.

Thamas Kouly-Kan a donné un emplacement aux Peres Jesuites dans cette nouvelle Ville.

Il n'y a rien de nouveau ici , sinon qu'on assure qu'un Officier Persien de consideration , que Thamas-Kouly-Kan , après son Couronnement , avoit envoyé avec ordre d'aveugler le Roy de Perse dans sa prison , loin d'exécuter les ordres de Thamas-Kouly Kan , a tiré le Roy de sa prison , lequel , dit-on , rassemble des Troupes pour tâcher de faire tête à Thamas-Kouly-Kan , qui est actuellement à Casbin avec son Armée. Je suis , &c.

*AUTRE Lettre de Constantinople du 4.
Janvier 1737.*

Après la conclusion de la paix entre les Turcs et les Persans , il fut donné à l'Ambassadeur de Thamas-Kouly-Kan plusieurs Fêtes ,
tant

596 MERCURE DE FRANCE

tant par le Kaimakan que par les autres Ministres de la Porte dans diverses Maisons de Plaisance du Canal de la Mer Noire, et des environs de Constantinople. Il eut le 16 Octobre dernier son Audience de Congé du Grand Seigneur, et le 10. Novembre celle du Kaimakan, et fit le 14. sa Sortie de Constantinople sur deux Galeres, qui furent saluées, en traversant le Port, par le Canon de la Doüane de Constantinople, de Galata, de Tophana, et de la Tour de Leandre, qui le conduisirent à Sentary, d'où il se mit en marche pour retourner en Perse.

Le 24. du même mois de Novembre, cet Ambassadeur envoya, avant son départ, son Kiaya et son Secrétaire faire compliment à M. l'Ambassadeur de France, lui offrir ses services en Perse, et l'assurer qu'il entretiendrait, lorsqu'il y seroit arrivé, Thamas-Kouly-Kan dans les sentimens favorables qu'il avoit naturellement pour la Nation Françoisé. Son Excellence reçut ces Officiers avec les cérémonies usitées parmi les Orientaux, et leur fit voir les Jardins et les différens Apartemens du Palais de France, dont ils parurent satisfaits; ils le furent encore plus à la vûe d'un Portrait du Roy en Estampe, gravé par M. Simonneau, d'après le Tableau de Mrs Vanloo et Parossel; ils prièrent avec beaucoup d'instance M. l'Ambassadeur de la leur donner, en l'assurant qu'ils ne pourroient faire un present plus agréable à leur Souverain, et son Excellence la leur fit remettre sur le champ.

Le Grand Seigneur a envoyé en Perse le Buyuk Ibrahim, ou Grand Ecuyer, en qualité d'Ambassadeur; Sa Hautesse envoya par lui à Thamas-Kouly-Kan les presens suivans.

Une Pelisse fourrée de Renard noir, avec des Agraffes

Agraffes de Diamans , estimée quarante mille Piastres , un Sabre garni de Pierreries.

Un Cheval dont les Harnois sont enrichis de Diamans et autres Pierreries précieuses.

On a aussi remis à cet Ambassadeur soixante Plats d'or , garnis de Pierreries, tirés du Tresor du Grand Seigneur , pour s'en servir dans le repas de Cérémonie , que l'on croit qu'il pourroit donner au Roy de Perse , mais qu'il a ordre de rapporter lorsqu'il reviendra.

Dgianum Cödgia , Capitan Pacha , arriva ici le 5. Octobre avec toute sa Flotte ; il fut déposé dans le moment , et envoyé à Kutaya dans la Natolie, où il est encore détenu comme prisonnier d'Etat; on dit cependant qu'on pourroit bien lui donner quelque Gouvernement ; c'est de quoi le temps nous éclaircira. Sa place de Capitan Pacha fut remplie quelques jours après par *Laz Capitan* , qui a commandé autrefois les Forces Maritimes d'Alger ; c'étoit un homme fort âgé et extrêmement cassé , et qui vient de mourir dans le moment ; on ne sçait encore à qui cette Charge sera donnée. M. l'Ambassadeur de France avoit fait sa visite de Cérémonie à ce Capitan Pacha le 24. Octobre.

M. Dalhman, Ambassadeur-Plénipotentiaire de l'Empereur , eut le 18 Octobre son Audience du Kaimakan , et le 30. celle du Grand Seigneur ; il partit d'ici le 21. Décembre pour se rendre au Camp du Grand Visir ; Madame son Epouse a dû se séparer de lui à Andrinople, et prendre la route de Vienne.

Le 22. Novembre quatre Vaisseaux de Guerre du Grand Seigneur, construits à Metelin, entrèrent dans le Port de Constantinople.

Le 8. Décembre M. l'Ambassadeur de France

398 MERCURE DE FRANCE

ee eut une Audience du Kaïmakan.

Le 17. Messieurs les Barons de Hopken et Calson furent aussi admis à l'Audience du Kaïmakan, en qualité de Ministres Plenipotentiaires de Suede, et le premier de ce mois à celle du Grand Seigneur.

Le 23. il y eut une incendie assés considerable à Saint Dimitré, Village contigu aux Faux-bourgs de Constantinople.

Le 31. une Salve du Canon du Serrail annonça les avantages que le nouveau Kan des Tartares, à la tête d'une Armée de 50000. hommes, a remportés en Ukraine, où l'on prétend qu'il a brulé cinq ou six Villes, ravagé la Campagne, et enlevé plus de 20000. personnes de tout Sexe.

Il a été donné ordre à tous ceux qui ont des Timars, Ziamets et Solde du Grand Seigneur, de se rendre au Camp du Grand Visir dans tout le courant du mois de Mars prochain, sous peine d'être privés de leurs Timars, &c.

Le Grand Visir est toujours campé à Babada. La dissenterie qui s'est mise parmi ses Troupes y cause une grande mortalité; on dit même que la contagion est dans le Camp.

M. de Visnakoff, Resident de Russie, qui avoit suivi l'Armée Turque, a eu la permission de retourner à Petersbourg, et il est actuellement en route pour s'y rendre.

Le Reys Effendy s'est demis volontairement de sa Charge, et a accepté celle de Nitchangi, quoique beaucoup inferieure à l'autre; le Beylikchi, ou Vice-Chancelier, a été nommé Reys Effendy.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 6. de ce mois, le Roy entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, après avoir reçu les Cendres des mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France.

La Reine reçût les Cendres des mains de l'Archevêque de Rouen, son Premier Aumônier, et S. M. assista ensuite à la Messe dans la même Chapelle.

Le même jour le Roy prit le deuil pour la mort de l'Evêque d'Ausbourg, que S. M. quitta le 14.

Le 2. Mars le Cardinal de Rohan posa la première Pierre du Sanctuaire de la nouvelle Eglise des Benedictines du Cherche-Midi, Fauxbourg S. Germain, au son des Trompettes et des Tamballes. Ce Cardinal, neveu de défunte Madame de Rohan, Abbessé de Malnouë, Fondatrice et première Prieure de cette Maison, donna en cette occasion des marques éclatantes de sa générosité, et fut reçu dans ce Monastere par l'Abbé Lebeuf, Chapellain de la Chapelle et Oratoire du Roy, Supérieur de cette Communauté,

Le 10. de ce mois, premier Dimanche de Carême, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique. Pendant la Messe du

I Roy

600 MERCURE DE FRANCE

Roy , l'Evêque de Castres prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

L'après midi , le Roy , accompagné du Duc d'Orleans , du Prince de Dombes et du Comte d'Eu , assista , dans la même Chapelle , au Sermon du P. Julien , Religieux Recolet.

Le 19. l'Evêque , Comte de Châlons , Pair de France , fut reçu au Parlement , et y prit séance avec les cérémonies accoutumées.

Le 24. de ce mois , troisième Dimanche du Carême , le Roy et la Reine entendirent , dans la Chapelle du Château de Versailles , la Messe , qui fut chantée par la Musique ; l'après-midi , le Roy , accompagné du Prince de Dombes et du Comte d'Eu , entendit le Sermon du Pere Julien.

Le 25. Fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge , le Roy entendit dans la même Chapelle , la Messe et les Vêpres , qui furent chantées par la Musique. L'après midi , le Roy , accompagné du Duc d'Orleans et du Comte d'Eu , assista au Sermon du même Prédicateur , et S. M. l'entendit le 28.

Le 25. la Reine communia dans la Chapelle du Château , par les mains du Cardinal de Fleury , son Grand Aumônier.

Le Marquis de Boufflers , Capitaine dans le Regiment de Dragons d'Harcourt , a été nommé par le Roy. Mestre de Camp Lieutenant du Regiment de Dragons d'Orleans.

Le 24. de ce mois , l'Evêque d'Uzès fut sacré dans la Chapelle de l'Archevêché par l'Archevêque de Paris , assisté des Evêques de Châlons sur Marne , et de Castres.

Le 4. Mars on fit chanter au Concert de la Reine

Reine ; le Prologue et le premier Acte d'*Amadis de Grece*, de la composition de M. Destouches, Surintendant de la Musique du Roy. On continua de concerter le même Opera le 9. & le 11.

Le 16. la Reine entendit le Prologue, et deux Entrées du Ballet des *Romans*, intitulées la *Fee-rie* et la *Chevalerie*, et le 18 on chanta les deux autres, le *Merveilleux* et la *Bergerie*, la Musique de ce Ballet, qui est de M. Niel, fut exécutée avec beaucoup de précision, et reçût des applaudissemens, ainsi que le Poëme, dont l'Auteur ne s'est pas fait connoître.

Le 23. et le 30. on chanta l'Opera de *Jephthé*, dont le Poëme est de M. l'Abbé Pellegrin, et la Musique de M. de Montclair. Cet Ouvrage reçoit toujours, sans variation, les louanges qu'il a mérité à si bon titre, dès qu'il a paru sur la Scene.

Le 25. Fête de l'Annonciation de la Vierge, on chanta au Concert Spirituel du Château des Tuilleries le *Nisi Dominus*, Motet de M. de la Lande, qui fut suivi d'un très beau *Concerto* du Sieur le Clair, après lequel on exécuta un Motet à grand Chœur de M. de Blamont, Surintendant de la Musique du Roy: il fut suivi d'un petit Motet, à voix seule, du Sieur du Bousset; le Concert fut terminé par le Motet *Exultate justi* de M. de la Lande, précédé de plusieurs Pièces de Simphonies, exécutées par les Sieurs Guignon et Blavet, et d'un Air Italien.

Le 5. Mars Les Comédiens François représenterent à la Cour l'*Andrienne* et *Crispin*, Médecin.

Le 7. *Alzire*, et l'*Été des Coquettes*.

Le 12. Le *Jaloux désabusé*, et l'*Esprit de Contradiction*.

602 MERCURE DE FRANCE

Le 14. *Gustave* , et la *Surprise de l'Amour*.

Le 19. *L'Avaro*, et la *Métamorphose amoureuse*.

Le 21. *Polyeucte* , et l'*Aveugle Clairvoyant*.

Le 26. *Les Bourgeoises à la mode*, et le *Mariage fait et rompu*.

Le 28. *Héraclius* , et le *Deuil*.

Le 13. Mars , les Comédiens Italiens représenterent à la Cour la Comédie des *Quatre Semblables* , et celle des *Billets Doux*.

Le 20. La Piece nouvelle de la *Fausse Confiance* , et le *Bouquet*.

Le 27. Les *Amusemens à la Mode*, les *Débuts*, et la *Parodie du Joueur* et de la *Femme Bigote* ; le Nouvel Acteur joua le Rôle de Valet dans la premiere Piece.

Promotion faite dans l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis.

2. *Grands Croix*. Joseph de Mesmes , Marquis de Ravignan, Lieutenant Général des Armées du Roy , du 8. Mars 1718. Directeur Général d'Infanterie, du 4. Juillet 1719. et Gouverneur de Guise , du mois de Septembre 1736. Il étoit Commandeur de l'Ordre du 20. Avril 1719.

Pons de Rosset , Chevalier de Rocozel , Commandeur de cet Ordre du 14. May 1732, Lieutenant Général des Armées du Roy, du premier Août 1734. et Lieutenant Général au Gouvernement de la Province de Roussillon et Cerdagne, et Gouverneur de Montlouïs, du mois d'Avril 1736. Il est parlé de lui dans le *Mercur* de Décembre 1734. vol. 1. p. 2730. à l'occasion de sa Promotion au grade de Lieutenant Général.

5. *Commandeurs* de Quadt , Mestre de Camp du Regiment Royal - Allemand Cavalerie ,

2^{ie}, depuis 1713. Lieutenant Général des Armées du Roy, du premier Octobre 1718. et Gouverneur de la Citadelle de Marseille, du mois d'Août 1734.

Jean-François *de Creil*, Marquis *de Nancre*, Seigneur de Soisy et de Chemaule, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à Cheval de la Garde du Roy, du 17. Septembre 1730 et Maréchal de Camp de ses Armées, du 20. Février 1734. auparavant Colonel du Regiment de Bissigny Infanterie.

André Jean *Lalouette de Vernicourt*, Maréchal de Camp de la Promotion du premier Août 1734. déclarée le 20. Octobre suivant, ci-devant Inspecteur de Cavalerie.

..... *de Contade*, Brigadier des Armées du Roi, du 18. Octobre 1734. ci-devant Maréchal Général des Logis de l'Armée d'Italie, dans la dernière guerre.

..... *de Kleinholst*, Brigadier des Armées du Roy, du 18. Février 1719. ci-devant Lieutenant-Colonel du Regiment de Dragons d'Orléans, et ensuite Capitaine-Commandant d'une Compagnie franche de Dragons pendant la dernière guerre.

Le Carnaval a été fort célébré cette année à Paris, et avec un ordre et une tranquillité admirable, la nuit et le jour, malgré la multitude, et la gayeté permise et autorisée alors. Le concours des Carrosses et des Masques a été prodigieux au Fauxbourg Saint Antoine. On n'avoit point vu, depuis long-temps, tant d'assemblées de Jeux, de Concerts, de Festins, de Bals : Tous les Spectacles ont été remplis, et la joye a été universelle, sans qu'on ait entendu parler

F ij d'aucun

d'aucun accident fâcheux. Les Bals publics qu'on donne dans la Salle de l'Opera , n'ont jamais été si fréquentés ; on y a vû même des Masques de la plus haute distinction.

On a appris de Naples que l'ouverture du Carnaval s'y fit le 14. du mois dernier à la Cour , par un Bal , qui fut aussi magnifique par la décoration de la Salle , que par la diversité des habits de Masques. Dès que le Roy fut entré dans la Salle , la Simphonie , composée de deux Bandes de Musiciens , chacune de vingt-six, tous habillés de couleur de rose , commença à jouer quelques Concerto , après lesquels le Roy ouvrit le Bal avec la Marquise de Solera. Cette Dame alla prendre ensuite le Marquis de Puisieux , Ambassadeur de France en cette Cour , lequel prit la Princesse de Stigliano. S. M. dansa le quatrième menuet avec la Fille du Comte de San Istevan , et le Bal dura jusqu'à deux heures du matin. Le 17. le 21. et le 24. il y eut Bal à la Cour , et le Roy ne fit inviter à chacun que quatorze Dames & leurs Epoux , mais on y laissa entrer les Personnes de distinction qui s'y presenterent en habits de Masques. A tous les Bals que le Roy a donné , non seulement il y avoit dans plusieurs Salles voisines de celle où l'on dansoit , des Tables sur lesquelles étoient des rafraîchissemens de toute espece , mais encore on avoit dressé dans une Chambre particuliere une Toilette garnie de Gans , de Rubans , d'Eventails, et de plusieurs autres ajustemens.



MORTS, NAISSANCES,
& Mariages.

LA nommée Marguerite Gravet est morte à Sommereux en Picardie, dans la 105^e année de son âge.

Le 14. Janvier, Joseph-René *Imperiali*, Genoïis, Cardinal de l'Eglise Romaine, premier Prêtre du Titre de S. Laurent *in Lucina*, Prefet des Congrégations du bon Gouvernement, et de la Discipline régulière, Membre de la plus grande Partie des autres Congrégations, Protecteur du Royaume d'Irlande, de la Religion de Saint Jean de Jerusalem, de tout l'Ordre de S. Augustin, de la Congrégation du Mont-Vierge, du College Germanique Hongrois, de l'Académie des Ecclesiastiques Nobles du College Apostolique des Prêtres, des Religieuses de la Pénitence, et de plusieurs autres Communautés et Eglises de Rome, mourut âgé de 85. ans 8. mois 15. jours, étant né à Gènes le 29. Avril 1651. et de Cardinalat 46. ans 11. mois et 1. jour, ayant été élevé à la Pourpre par le Pape Alexandre VIII. le 13. Février 1690. Il étoit alors Trésorier Général de la Chambre Apostolique, et avoit été auparavant Général des Monnoies. Le 10. Avril de la même année 1690. il fut déclaré Legat de Ferrare. Le feu Pape Clement XI. le nomma le 14. Octobre 1711. son Legat à *Latere* pour aller complimenter l'Empereur regnant à son passage à Milan, ce qu'il executa le 8. Novembre suivant. Le Cardinal *Imperiali*
I iij. quitta

quitta son Titre de Diacre de S. Georges *in Vatro*, et opta celui de premier Prêtre de S. Laurent *in Lucina* le 20. Janvier 1727. Dans le Conclave de 1730. il ne lui manqua le 21. Mars qu'une voix pour être élu Pape. Mais comme son Parti augmentoit de jour en jour, le Cardinal Bentivoglio, Ministre d'Espagne, lui donna ouvertement l'exclusion de la part de cette Couronne. Ce Cardinal a été fort regretté à cause de ses belles qualités, et des grandes aumônes qu'il faisoit aux Pauvres, auxquels il ordonna, en mourant, qu'on distribuât 8000. écus. Son Corps fut porté le 16. au soir en l'Eglise de S. Augustin, où le 17. ses obseques furent célébrées dans la matinée avec l'assistance de vingt-un Cardinaux et de toute la Prélature Romaine, et le soir il y fut inhumé. Le défunt, par son Testament Olographe, a institué Héritier universel le Prince de Francavilla Imperiali, son Neveu, et a nommé ses Exécuteurs Testamentaires le Cardinal Spinelli, aussi son Neveu, Archevêque de Naples, le Cardinal Georges Spinola, et le Prelat Valenti. Il fait des legs et pensions à tous ses Officiers et Domestiques, et il ordonne aussi, par son Testament, à son Héritier institué d'acheter un Palais à Rome, pour y placer, à l'usage du Public, sa Bibliothèque, qui a été commencée par Laurent Imperiali, Cardinal, son Oncle, mort en 1673. et pour l'Augmentation de laquelle il laisse aussi un fond considérable.

Le 17. le Pape disposa des Places vacantes par la mort du Cardinal Imperiali. Il nomma Prefet de la Congrégation de la Discipline Régulière, et Protecteur du College Apostolique des Prêtres des Religieuses de la Pénitence, Jean-Antoine

soine Guadagni, Cardinal, son Neveu.

Prefet de la Congrégation du bon Gouvernement, Dominique Riviera, Cardinal

Protecteur de l'Académie des Ecclesiastiques Nobles, Leandre Porzia, Cardinal.

Protecteur de tout l'Ordre de S. Augustin, Joseph Firrao, Cardinal.

Protecteur de la Congrégation du Mont-Vierge. Marcel Passeri, Cardinal.

Protecteur du College Germanique-Hongrois, Barthelemi Ruspoli, Cardinal.

Protecteur du Royaume d'Irlande, Neri-Maria Corsini, Cardinal, Neveu de S. S.

Le 19. Janvier Jacques *de Montagnac*, Chevalier de l'Ordre de N. D. du Mont-Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem, dans lequel il a été reçu le 2. Février 1720. Consul Général de la Nation Française en Portugal, et chargé des affaires de S. M. Très-Ch. auprès de S.M. Port. mourut à Lisbonne à l'âge de 62. ans. Il a été inhumé dans l'Eglise de S. Louis de la Nation Française.

Le 4. Février, Guillaume *Wake*, Archevêque de Canterbury, Primat, et Métropolitain de toute l'Angleterre, mourut à son Palais de Lambeth, près de la Ville de Londres, âgé de 79. ans, presque accomplis; étant né le 6. Février 1658. Ce Prélat, qui étoit en grande vénération en Angleterre, étoit fils d'un Gentilhomme, qui possédoit un bien d'environ 500. livres Sterlings de rente. Il fut envoyé en 1672. dans l'Université d'Oxford, où il fut reçu Docteur en Théologie en 1680. Ensuite son frere aîné étant mort, son pere le rappela auprès de lui, et lui ayant fait entendre qu'il avoit un bien assés considérable à lui laisser, il voulut l'enga-

I v ger

608^e MERCURE DE FRANCE

ger à quitter l'Etat Ecclesiastique , et à se rendre à la campagne pour y vivre en Gentilhomme ; mais n'ayant pû le déterminer à prendre ce parti , il résolut de l'en faire repentir en le deshéritant. Il envoya , sur le champ , chercher un Notaire pour changer son Testament , mais il perdit la parole avant l'arrivée du Notaire , et mourut peu de temps après , en sorte que son Fils succéda à ses biens , qui lui appartenoient de droit. C'est ce que portent les Lettres de Londres qui annoncent la mort de ce Prélat. Quoiqu'il en soit , il fut nommé , au mois d'Avril 1705. à l'Evêché de Lincoln , d'où il fut transféré par le feu Roi Georges I. sur le Siège de Canterbury au mois de Décembre 1715. On loue son grand zèle pour l'intérêt de la Religion , pour l'avancement de laquelle il envoyoit annuellement des sommes considérables , non seulement dans les Pays Protestans , mais même dans les Pays Catholiques , et jusques dans la Russie , l'Asie et la Grece. On ajoute que , nonobstant toutes ses grandes charités , il est mort riche de plus de 100000. Sterlings. Son Corps et celui de feu sa Femme , morte en 1731. après avoir été exhumé de l'Eglise de Lambeth , ont été transportés à Croydon dans le Comté de Surrey , pour y être inhumés l'un auprès de l'autre.

Le 10. Février , le Docteur Potter , Evêque d'Oxford , qui passe pour un des plus sçavans Prélats d'Angleterre , et dont on loue la grande piété , fut déclaré dans un Conseil tenu au Palais de S. James Archevêque de Carterbury.

Et le Docteur Conybear fut nommé pour son Successeur à l'Evêché d'Oxford.

Le 9. Georges Hamilton , Comte d'Orkney , (créé le 3. Janvier 1696,) l'un des 16. Pairs d'Ecosse

d'Ecosse, ayant séance au Parlement de la Grande Bretagne, Gouverneur de la Virginie, Connétable, Gouverneur et Capitaine du Château d'Edimbourg, Chevalier de l'Ordre du Chardon, Lord-Lieutenant du Comté de Chydesdale, un des deux Maréchaux de Camp Généraux de toutes les Troupes du Roy de la Grande Bretagne, tant Cavalerie qu'Infanterie, et Colonel d'un Regiment d'Infanterie, mourut à Londres, âgé de 70. ans. C'étoit un Général fort expérimenté, et très-connu par ses grands exploits, s'étant glorieusement distingué dans plusieurs Batailles et Sieges, en Irlande, Allemagne et en Flandres, entr'autres aux Batailles de la Boyne, d'Aghrim, de Steinkerque, de Landin, et de Blenheim, et aux Sieges d'Athlone, de Limerick et de Namur. Il avoit été fait Maréchal de Camp au mois de Juin 1702. et Lieutenant General au mois d'Avril 1704. Le Gouvernement du Château d'Edimbourg lui fut donné au mois d'Avril 1714. et en dernier lieu il avoit été déclaré Maréchal de Camp Général le 2. Février 1736. Il étoit le quatrième Fils de Guillaume Douglas, Comte de Selkirk, puis premier Duc d'Hamilton, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Président du Conseil, et Grand Amiral du Royaume d'Ecosse, mort le 18. Avril 1694. qui avoit pris et laissé à ses Descendans le nom d'Hamilton, à cause de son mariage avec Anne Héritiere d'Hamilton. Cette Maison d'Hamilton est à present la premiere Branche cadette de la Maison de Douglas, que les Anglois mettent au dessus de toutes celles de l'Europe, excepté les Maisons Souveraines; mais ils trouveront en France des Contradicteurs, quelque grande que soit cette Maison, dont la Généalogie est rapportée dans

I vj le

le 9e Tom. des Grands Officiers de la Couronne de France p. 399. On y voit p. 411. que le Comte d'Orkney, qui vient de mourir, avoit épousé Elizabeth Villers, sœur d'Edouard Villers, Comte de Jersey, dont il n'a eu que des Filles, ainsi son Titre est éteint par sa mort, mais il laisse des biens considerables à ses Héritiers.

Le 3. Mars, Dame Louïse-Françoise *Phelypeaux de la Vrilliere*, Veuve de Louïs-Robert-Hippolite de Brehand, Comte de Pleslo, Ambassadeur Extraordinaire de France en Dannemarc, qui fut tué devant Dantzick le 27. May 1734. et avec lequel elle avoit été mariée le 21. May 1722. mourut de la petite verole le 9e jour de sa maladie, dans la Communauté du bon Pasteur à Paris, où elle occupoit un Appartement. elle étoit âgée de 29. ans, et étoit Fille de feu Louïs Phelypeaux Marquis de la Vrilliere, Ministre et Secrétaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roy, mort le 17. Septembre 1725. et de D. Françoise de Mailly, sa Veuve, aujourd'hui Duchesse Dotuaniere de Mazarin, et Dame d'Atours de la Reine. La Comtesse de Pleslo laisse des enfans en bas âge.

Le 7. Charles *Des Chiens de la Neuville*, Seigneur de Layon, Broize, et Mouligné, Intendant des Ordres du Roy, Charge dont il avoit été pourvû sur la démission de François Morizet de la Cour, son Oncle maternel, le 30. Octobre 1709. mourut à Paris, après quelques jours de maladie, dans la 70e année de son âge. Il avoit été successivement President à Mortier du Parlement de Pau le 5. Septembre 1697. Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy le 12. Février 1707. et Intendant en Bearn

au

au mois de Juillet 1710, d'où il fut transféré au mois de Mars 1711. à l'Intendance de Roussillon et Cerdagne. Il fut rapellé de celle-ci en 1716. et en dernier lieu il fut nommé au mois d'Avril 1718. à l'Intendance de Franche-Comté, qu'il exerça jusqu'au mois de Juillet 1734. Il étoit Fils puîné de feu Pierre Des Chiens, Seigneur de Valcourt, Vicomte de Verneuil, Conseiller-Secretaire du Roi, et de ses Finances, Intéressé dans les affaires de S. M. mort en 1704. et de Marie Morizet, et Veuuf de Jeanné des Bordes, morte le 8. Décembre 1718. Il laisse d'elle 2. Filles, qui sont Marie Des Chiens, mariée le 12. Février 1720. avec Louis-Marie de Sainte Maure, Marquis de Chaux et d'Archiac, Premier Ecuyer, Commandant la Grande Ecurie du Roy, Brigadier de ses Armées, et Mestre de Camp du Regiment Royal Etranger; et Marie-Anne Des Chiens, mariée en 1725. avec Jean-Baptiste, Marquis de Fresnoy, Seigneur d'Arcuy, le Memen, Montpercux, Coulombier, &c.

Le même jour, D. Anne *Baillet de la Cour*, veuve depuis le 25. Octobre 1720. d'Antoine-Charles, Duc de Gramont, Pair de France, Souverain de Bidache, Sire de Lespare, Chevalier des Ordres du Roy, et de celui de la Toison d'or, Gouverneur et Lieutenant General pour S. M. en ses Royaume et Pays de Navarre, Gouverneur particulier des Ville, Châteaux et Citadelle de Bayonne et de S. Jean-Pied-de-Port, Commandant en Soule, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roy d'Espagne, mourut à Paris, âgée de 73. ans sans laisser d'enfans. Son corps fut transporté le 10. au soir de l'Eglise de S. Sulpice, sa Paroisse, en celle
de

de S. Roch , pour y être inhumé auprès du feu Duc de Gramont , qui étant veuf de Marie-Charlotte de Castelnau , morte le 29. Janvier 1694. l'épousa le 18. Avril 1704. elle étoit fille de Nicolas Baillet, Sieur de la Cour, et de Jeanne Godefroy , et elle avoit eû pour sœur feuë Aimée-Françoise Baillet de la Cour , femme de Nicolas Regnault , Seigneur du Repaire et de Massignat , Lieutenant Colonel du Régiment de l'Aigle , puis Colonel de celui de Beausse , morte sans enfans.

Le même jour Rolland *Barrin* , *Marquis de la Galissonniere* , Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis , de la Promotion du 8. Février 1694. et Lieutenant Général des Armées Navales du Roy , qui s'étoit retiré depuis quelques années à Poitiers , y mourut , âgé de 90. ans 8. mois et 5. jours. Il avoit commencé à servir en 1663. dans la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roy , d'où étant entré dans le Regiment de Navarre , il se trouva à l'entreprise de Giger y sur les Côtes d'Afrique en 1664. ensuite il passa à Malthe , pour y faire ses Caravannes , étant alors Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Il y fut fait Officier dans le Bataillon que la Religion envoya en 1668. à Candie , où il resta un an , c'est-à-dire jusqu'à la fin du Siege. Etant repassé en France il fut fait Lieutenant de Vaisseaux en 1672. et Capitaine en 1677. Depuis il commanda un grand nombre de Navires , et quelques Escadres , et se trouva depuis 1672. à presque toutes les actions considérables qui se passerent sur Mer de son temps. Il commandoit l'un des 2. Vaisseaux qui défendirent l'Estacade de Vigo en Espagne , qui fut attaquée le 22. Octobre 1702. par

par les Troupes Angloises et Hollandoises. Il fut fait prisonnier en cette occasion, et mené en Angleterre, mais son Vaisseau ne tomba point au pouvoir des Ennemis. Il fut fait Chef d'Escadre le 13. Décembre de la même année 1702. Depuis ayant été échangé, il eut le Commandement de la Marine à Rochefort. Il quitta le Service en 1720. et obtint alors le grade de Lieutenant Général. Il étoit Fils de Jacques Barrin, Marquis de la Galissonniere, Conseiller d'Etat Ordinaire, Maître des Requêtes Honoraire, ci-devant Intendant successivement de Moulins, de Bourges, d'Orléans et de Rouen, mort le 5. Octobre 1683. âgé de 70. ans, et d'Elisabeth le Boulanger, sa première femme. Il avoit épousé en premières nœces, en 1686. Catherine Begon, Fille de Michel Begon, Intendant des Galères à Marseille, et depuis Intendant de la Marine du Ponant à Rochefort, et de Justice à la Rochelle, et de Marie-Madeleine Druilhon. Elle mourut le 7. Août 1708. âgée de 37. ans, laissant un Fils et deux Filles. Le Marquis de la Galissonniere s'étoit remarié avec une Veuve, dont le Comte de la Galissonniere son Fils a épousé la Fille, de laquelle il n'a point d'enfans.

L'Archiduchesse, Epouse du Duc de Lorraine, accoucha à Vienne le 5. Février vers les 11. heures du matin d'une Princesse qui fut baptisée le même jour par le Nonce du Pape. La jeune Princesse, qui eut pour Parain l'Empereur, et pour Maraines l'Imperatrice et Amélie l'Imperatrice fut nommée Marie Elizabeth Amélie Josephine Gabrielle Jeanne-Agathe. Après cette Cérémonie, l'Empereur se rendit avec les deux Imperatrices chés l'Archiduchesse

duchesse, et étant retourné ensuite dans son Appartement, il reçut les complimens des Ministres Etrangers, des Ministres d'Etat et de la principale Noblesse.

Le 6. Fevrier, naquit Charles Guillaume-Louis Marquis de Broglie, Seigneur du Mesnil-Voisin, et de D. Elisabeth Theodore de Besenval-Brons-tatt, son épouse, mariés le 12. Septembre 1733.

Le même jour, est aussi née Bonne Félicité Louise, fille de Mathieu François Molé, Seigneur de Champlatreux, Luzarches, &c. Président du Parlement de Paris, et de D. Bonne Félicité Bernard son épouse. C'est leur premier enfant. Ils ont été mariés le 22. Septembre 1733.

Le 23 est né Cezar-Henride la Luzerne de Beusseville, fils de Cezar-Antoine de la Luzerne, Comte de Beusseville, Seigneur de Houlebec et du Moulin-Chapelle, cy-devant Mestre de Camp du Régiment des Cuirassiers du Roy, à présent Maréchal des Camps et Armées de Sa Majesté, et d'Elizabath de Lamoignon de Blancmenil, fille aînée de Guillaume de Lamoignon, Seigneur de Blancmenil et de Malesherbes, cy-devant Président du Parlement de Paris, et de feuë D. Anne Elizabeth Roujault, sa seconde femme, le Parain Henry Paul de la Luzerne de Beusseville, Chevalier de Malthe et Capitaine dans le Régiment des Cuirassiers du Roy, oncle paternel, et la Maraine D. Barbe-Magdeleine Maynon, veuve de Nicolas Etienne Roujault Seigneur de Villemain, Maître des Requêtes et Intendant de la Generalité de Berry et de Roüen suscessivement, ayeule maternelle.

Le 24. fut baptisée à Paris Anne-Magdeleine-Françoise, née le même jour, fille de Jacques-Charles de Craquy, Chef du nom et Armes de sa
Maison

Maison, Marquis de Hémond, Mestre de Camp commandant une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers et Chambellan du Duc d'Orleans, et de D. Marie-Louise de Monceaux, d'Auxy, son Epouse, mariés le 9. Mars 1720. le Parain Jacques de Monceaux, Marquis d'Auxy, Seigneur de S. Sensons, Hanvoille, Martincourt, &c. cy-devant Colonel du Régiment Royal Comtois, et auparavant Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, cousin germain de la Mere de la Baptisée. La Maraine Anne-Magdelaine-Françoise de Monceaux d'Auay, fille du Parain et Epouse d'André-Hercules de Rosset de Rocozel, Duc de Fleury, Pair de France, Seigneur de Florange, Gouverneur d'Aiguesmortes en survivance, Sénéchal de Carcassonne, Limoux et Beziers, Mestre de Camp du Régiment Royal de Dragons.

Le 23. Mars, naquit à Paris Charles-Joseph-Gaston, fils premier né de François Philogene, Marquis de Blanchefort, Baron d'Asnois, Gouverneur des Pays, Ville et Châteaux de Geix, et de Marie-Joseph Pierquet, son Epouse.

Le 25. Février fut célébré dans la Chapelle domestique de l'Hôtel de Brissac, le Mariage de Louis de Noailles, Duc d'Ayen, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roy, Gouverneur General des Comtés et Vignerries de Roussillon, Conflans et Cerdagne, Gouverneur particulier des Ville, Châteaux et Citadelle de Perpignan, et Gouverneur et Capitaine de S. Germain en Laye, le tout en survivance; Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, né le 21. Avril 1713. fils aîné d'Adrien Maurice, Duc de Noailles, Pair et Maréchal de France,

616 MERCURE DE FRANCE

France, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des Ordres du Roy et de celui de la Toison d'or, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de S. M. Gouverneur et Capitaine General des Comtés et Vigueries de Roussillon, Conflans et Cerdagne. Gouverneur particulier des Ville, Château et Citadelle de Perpignan, Capitaine et Gouverneur des Châteaux, Parc, Forets et Chasses de S. Germain en Laye, &c. et de D. Françoise. Charlotte-Amable d'Aubigné, son Epouse, avec Dlle Catherine Françoise-Charlotte de Cossé de Brissac, âgée de 13 ans fille unique et seule heritiere de feu Charles Timoleon Louis de Cossé, Duc de Brissac, Pair et Grand Panetier de France, Marquis de Thuarcé, Comte de Changé Baron de Lugny, Seigneur de Martigny, Briant, Bregné, Vaucretien, la Lande, &c. mort le 18. Avril 1732. dans la 40e année de son âge, et de D. Catherine Magd Pecoil, sa veuve.

Le 27 a été fait le Mariage de Joseph Dalegre, Seigneur, Marquis de Bauvoir, Mestre de Camp de Cavalerie et Exempt des Gardes du Corps du Roy, âgé de 35. ans, fils de Louis Dalegre, Marquis de Bauvoir, Capitaine de Vaisseaux du Roy, et de D. Claire d'Artigues, avec Dlle Magdelaine Geneviève de Sainte Hermine, âgée de 39 ans, fille de deffunts Louis-Henry de Sainte Hermine, Seigneur de la Laigne, Capitaine de Vaisseaux du Roy, et de D. Marie-Marguerite-Geneviève Morel de Putanges.

Le même jour Michel Comte d'Arcussia, Capitaine au Régiment de Piemont Infanterie, fils de Michel, Marquis d'Arcussia du Revest, et de D. Marie-Magdelaine de l'Isle, épousa D. Louise de Sabran, premiere Filleule du Roy, fille d'Honoré, Comte de Sabran, des Comtes de Forcalquier

ier, premier Chambellan de S. A. R. feu M. le Duc d'Orleans, Régent du Royaume, et de D. Harlotte de Foix. La celebration du Mariage se fit au Château de la Norville, près Paris, appartenant au Comte de Sabran.

Le 12. de Mars la Comtesse de Sabran fut présentée au Roy et à la Reine, à Monsieur le Dauphin et à Mesdames de France, par Madame la Duchesse de Duras, sa parente, Mesdames les Duchesses de Lorges, de Lauzun et de Randan, et par les Comtesses de Lorges et de Sabran.

C'est pour la troisième fois que la Maison d'Arcussia a pris alliance avec celle de Sabran; à commencer par le Mariage de Catherine d'Arcussia avec Elzear de Sabran, Comte d'Arian, fils de Guillaume de Sabran, et neveu de S. Elzear de Sabran Comte d'Arian, Baron d'Ausous, dont on a écrit la Vie, ainsi que celle de sainte Delphine, son Epouse.

La Maison d'Arcussia est originaire du Royaume de Naples, où elle est mise au nombre des plus anciennes. Elisée d'Arcussia étoit General des Galeres de l'Empereur Frédéric Barberousse en 1191. Jacques d'Arcussia, un de ses Descendans Grand-Chambellan du Royaume de Sicile, rendit des Services si importants à la Reine Jeanne, que par Lettres de 1375. et 1377. elle lui fit don de plusieurs Terres et Châteaux considérables, situés dans sa Comté de Provence. La même Princesse lui permit de faire frapper une Monnoye d'argent, où d'un côté étoient le Buste et les Armes de la Reine et de l'autre les Armes d'Arcussia, qui sont d'or, à la face d'Azur, accompagnée de trois Acs de fleches de Gueules, cordés de même et posés en Pal, deux et un. Ce

Seigneur

618 MERCURE DE FRANCE

Seigneur mourut à Naples l'an 1386. et fut inhumé à la Chartreuse de cette Ville, en qualité de Fondateur, ainsi que le porte son Epitaphe qu'on lit dans l'Eglise de ce Monastere. *Hujus sacri Monasterii Fundator*, &c.

François d'Arcussia, son fils puîné, qui eût en partage les biens situés en Provence, se retira dans cette Province avec sa Famille, dont la Posterité est aujourd'hui divisée en trois branches, connues sous les noms des Seigneurs d'*Esparron* et du *Revest*. Catherine d'Arcussia étoit sœur de ce François d'Arcussia; c'est la même Dame dont il est parlé cy-dessus, au sujet de son alliance avec Elzear de Sabran. Jean d'Arcussia, son frere aîné, heritier des biens situés dans le Royaume de Naples, fut marié avec Laudune de Sabran, Comtesse d'Anglôn, et c'est la seconde des trois Alliances dont on a parlé entre les deux Maisons.

René d'Anjou, Roy de Naples et de Sicile, Comte de Provence, l'un des meilleurs et des plus spirituels Princes de son temps, qui connoissoit à fond la haute noblesse de ses Etats, avoit donné à chaque Maison l'Epithete ou le sobriquet qui convenoit à son caractere particulier. La Maison d'Arcussia a eût pour le sien **GRAVITÉ DE ARCUSSIA.**

A l'égard de la Maison de Sabran, elle est si ancienne et si illustrée, tant par les Grands Hommes qui en sont sortis, et qui se sont distingués dans les Dignités de l'Eglise et dans le Service de l'Etat, que par ses grandes Alliances, qu'il faudroit un volume entier pour lui rendre justice et pour contenter entierement le Lecteur, qui pourra se dédommager par l'Histoire de Provence, par l'Ouvrage du Pere Anselme et par d'autres Monumens publics.

Nous ne dirons rien par la même raison de la Maison de Foix, dont est Madame la Comtesse de Sabran. Tout le Monde sçait d'ailleurs qu'elle ne cede à aucune des grandes Maisons du Royaume par son origine, par ses illustrations, par ses Alliances avec plusieurs Maisons Souveraines, &c.

Sabran porte de *Gueule au Lion d'Argent. Pour supports deux Lions d'or. Cimier un Lion naissant avec cette Devise : NOLI IRRITARE LEONEM.*

On a annoncé à l'article des Mariages du mois de Janvier dernier, page 173. celui de M. François-Gabriel-Benigne Chartraire, Marquis de Bourbonne, Président à Mortier au Parlement de Dijon, avec Mlle Bouhier, fille de M. Jean Bouhier, Président à Mortier honoraire au même Parlement, l'un des Quarante de l'Académie Française, et Marquis de Lantenay; cet endroit n'est pas exact, en donnant à ce Président la qualité de Marquis de Lantenai, qu'il faut donner à M. Antoine Bouhier, Conseiller au même Parlement, qui est Marquis de Bouhier et de Lantenay, et Ayeul maternel de la Demoiselle.

On a aussi oublié en parlant de M. François Chartraire, Conseiller honoraire au même Parlement, Comte de Bierre et de Montigny, Pere du nouveau Marié, de dire qu'il étoit en même temps Lieutenant de Roy des Ville et Château de Semur, en Auxois, Intendant de S. A. S. M. le Duc, Gouverneur de Bourgogne et Bresse, et Trésorier General des Etats de cette Province, places que Mrs Bazin, Seigneur de Bierre, et Antoine Chartraire, Seigneur de la Cosme, de Marcelois, de Bierre, et Conseiller au Parlement de Mets, grand oncle et grand pere de M. le Président de Bourbonne, ont remplies, et que M. Marc-Antoine Chartraire, Comte de Montigny

620 MERCURE DE FRANCE

gni et de Bierre , frere aîné de ce nouveau **Ma-**
rié, remplit encore aujourd'hui. Cette Famille est
 la même que celle de M. l'Abbé Chartraire , Sei-
 gneur de Givry , Conseiller veteran au même
 Parlement de Dijon , et cy-devant Doyen de
 l'Eglise de Vezelay , dont on a parlé à la page
 155. du même Mercure de Janvier , au sujet des
 Réjouissances faites à Avalon en Bourgogne , à
 l'occasion de la Naissance du Prince de Condé.

Le 4. de ce mois. M. N. Du Sauzey , Che-
 valier Seigneur d'Arenar et de la Venerie, Grand
 Baillif du Beaujolais , épousa à Trevoux , Ca-
 pitale de la Souveraineté de Dombes , Damoi-
 selle Marie Aubret , troisième fille de M. Lotiis
 Aubret Ecuyer , Seigneur de Belver , Conseiller
 honoraire au Parlement , et de deffunte N. de
 Joux.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Ode Sacrée ,	409
Réfutation au sujet du Lieu de la Naissance de S. Louis ,	412
L'Infidélité , Ode ,	451
Nouvelle Construction de Rouage de Sonne- rie , &c.	456
Le Ramier et la Tourterelle. <i>Fable.</i>	462
Lettre au Sujet de la Fièvre Vermineuse.	465
Madrigal.	472
Supément au Mémoire Historique sur Bre- tigny.	<i>Ibid.</i>
Dépit Poétique.	477
Explication des effets d'une Pendule extraordi- naire.	482

Stances Chrétiennes.	485
Question importante jugée au Parlement.]	488
Cantate sur un Songe.	498
Lettre au Sujet d'un Ouvrage sur les Pseaumes.	499
Enigme , Logogryphes , &c.	508
Nouvelles Litteraires , des Beaux Arts , &c. Recueil de Lettres et Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie de Beziers.	512
Reflexions sur les Ouvrages de Litterature.	516
Traité du Vrai Mérite de l'Homme,	518
Childeric , Tragédie.	519
Obstacles de la Pénitence.	523
Les Hommes , 4. Edition.	526
Seconde Lettre du P. Poisson , &c.	527
Histoire et Description générale du Japon.	529
Extrait de Lettre à l'Auteur de l'Histoire Litteraire de France.	545
Lettre de Rome contenant plusieurs Nouvelles Litteraires.	547
Lettre datée de Quito le 20. Juillet dernier.	550
L'Histoire de M. de Thou par souscription.	556
M. Bimard de la Bastie , reçu à l'Académie des Belles Lettres.	557
Médailles antiques trouvées près de Bayeux.	558
Bartholdo ceu Bartoldino , &c. imprimé à Bologne.	560
Suite des Portraits des Grands Hommes.	561
Air à boire noté.	Ibid.
Spectacles. Persée , Tragédie.	562
Nouvelles Etrangères , de Russie et d'Allemagne.	578
De Lorraine. Plein-pouvoir du Roy , &c. pour recevoir , en son nom , le Serment de Fidélité éventuel des sujets du Duché de Bar.	580

Extrait des Registres de la Chambre du Conseil du Duché de Bar.	582
Plein-pouvoir du Duc de Lorraine.	584
Mariage du Roy de Sardaigne avec la Princesse de Lorraine.	586
Addition aux Nouvelles Etrangères. Lettre de Constantinople.	594
France. Nouvelles de la Cour, de Paris &c.	599
Promotion faite dans l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louïs.	602
Morts, Naissances et Mariages.	605

Errata du second volume de Février.

P Age 276. ligne 1. après ce Vers. Sacrifices
de l'homme, &c. *Ajoutez celui-ci :*
Et non des passions à notre vanité.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 427. ligne 15. dit mezerai, *ajoutez,*
après Nangis.
P. 471. l. 8. portion, *lisez,* potion.

La Chanson notée doit regarder la page

561

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

AVRIL. 1737.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Prouinces, & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. MOREAU qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter à l'heure à la Poste, ou aux Messageries qui lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROT.

AVRIL. 1737.

PIECES FUGITIVES.
en Vers et en Prose.

O D E

POUR LA PAIX.



Eigneur, tu punis nos offenses ;
Mais n'es-tu point las de tonner ?
N'es-tu que le Dieu des vengeances
N'aimies-tu plus à pardonner à
Te plais-tu parmi les batailles ?
Les pleurs, le sang, les funérailles
Réjoüissent-ils tes regards ?

A ij

Et c.

Eteins les flambeaux de la guerre,
 Et de la face de la Terre
 Bannis les funestes hazards,



De la peine dûë à nos crimes ,
 Chargés par ton juste courroux ,
 Mille Héros , nobles victimes ,
 Ont subi tes plus rudes coups.
 Qu'attend encore ta justice ?
 Veux-tu que ton Peuple périsse ,
 Proscrit par ses iniquités ?
 Sommes-nous faits pour ta colere ?
 Grand Dieu , n'es-tu pas notre Pere ,
 Ne nous as-tu pas rachetés ?



Détourne ce Fleau terrible ,
 Qui te venge de nos forfaits ,
 A nos cris montre-toi sensible ;
 Dieu de Sion , rends-nous la Paix : :
 O toi , Ministre redoutable ,
 De sa colere inévitable ,
 Ange , suspends ton bras vengeur :
 J'entens sa voix , il te l'ordonne . . :
 Chrétiens , votre Dieu vous pardonne ;
 Cessez de craindre sa rigueur ,



Pere tendre , quand il châtie ,
 Il n'attend que notre retour ;
 Alors sa main apésantie
 Cede à la voix de son amour.
 Sa foudre s'éteint dans nos larmes ,
 Elles ont pour lui mille charmes
 Et ne coulent pas vainement.
 Un repentir prompt et sincere ,
 Plus fort que toute sa colere ,
 Change en bienfait le châtiment.



L'Ange de la Paix va descendre ;
 Je le vois . . . quel éclat le suit !
 La discorde n'ose l'attendre. . .
 La Guerre en désordre s'enfuit ;
 La fureur , l'envie et la rage ,
 La soif du sang et du carnage ,
 Vont se cacher dans les Enfers.
 J'entends leurs plaintes , leurs murmures ;
 Au fond de ces prisons obscures ,
 On les charge de pesants fers.



Les Germains ont plié leurs tentes ;
 Par mille pertes rebutés ;
 Et nos cohortes triomphantes
 Se retirent dans nos Cités ;
 Elles vont au sein de la gloire

A iij

Jouis

224 MERCURE DE FRANCE

Jouir des fruits de leur victoire ,
Couler en paix des jours serains .
Prêtes à lancer le Tonnerre ,
Quand on leur offrira la guerre
Ou qu'on troublera nos desseins .



L O U I S , Dieu protège la France ,
Il forme à ton gré tes Sujets ;
Rien ne borneroit ta puissance
Si tu ne bornois tes projets.
Commande, et d'un seul coup de foudre
Tu réduis cent Villes en poudre.
Nous volons par tout où tu veux . . .
Mais non , Roy Chrétien , pacifique ,
Ta main puissante ne s'applique
Qu'à faire des Peuples heureux .



Pourquoi dans le sang de nos frères
Tremper de parricides mains ?
Tu hais ces duels sanguinaires ;
Tu fuis ces combats inhumains.
Ah ! s'il faut reprendre les Armes ,
S'il faut faire verser des larmes ,
Il est des Peuples odieux .
Périssent le Scythe barbare ,
Que le Persan et le Tartare
S'évapouissent à nos yeux . .

Que

Que les jours de ce Peuple impie ,
S'écoulent comme les torrents ;
Ils couvrent aujourd'hui l'Asie ,
Bien-tôt qu'ils ne soient plus vivants ;
Qu'ils soient en proie à nos épées ,
Et que leurs profanes Mosquées
Servent d'azile à nos Coursiers.
Voilà le chemin de la gloire ,
Chrétiens , voilà quelle victoire
Vous doit couronner de Lauriers.



Mais , ô Dieu puissant , ta sagesse
Nous épargne de longs travaux.
Tu les livres à leur yvresse ,
Eux-mêmes produisent leurs maux.
L'envie et l'orgueil les domine ,
Ils s'acharnent à leur ruine ,
Conduits par la féroacité . . .
De vos mains promptes au carnage ,
Barbares , c'est le seul ouvrage
Où vous montrez de l'équité.



De vos Legions téméraires ;
Vous punissez les attentats ;
Vous nous vengez , et de nos peres
Vous payez l'injuste trépas.
C'est peu sévir contre vous-mêmes ,

A iij Achevez

Achevez , aux fureurs extrêmes ,

Excitez vos farouches cœurs.

Que Thamas détruise Bisance ,

Que l'Othoman ait sa vengeance ,

Qu'ils soient et vaincus et vainqueurs



Pour nous , Peuple saint et fidele ,

Nous , ses Favoris , ses Enfans ,

Au Très-Haut, penetrés de zele ,

Nous offrirons un doux encens.

Au pied de ses Autels paisibles ,

Nos cœurs à ses bienfaits sensibles ,

L'enflammeront de son amour ;

Et, par un Mystere sublime ,

L'offrant lui-même pour victime ,

Nous l'invoquerons chaque jour.

DUFAU , *Etud. en Th. à Bordeaux.*





*VI. LETTRE de M. D. L. R.
écrite à M. Maillart, Ancien Avocat
au Parlement, sur quelques sujets de
Litterature.*

Vous avez vû, Monsieur, dans ma précédente Lettre le jugement peu favorable que portoit M. Desroches de l'Histoire de Charles XII. Roy de Suède, par M. de Voltaire, en marquant pour l'Auteur toute l'estime qu'il peut mériter. Vous allez voir dans celle-ci le même Critique s'interesser pour ce Livre avec autant de chaleur que si c'étoit son propre Ouvrage, et voici comment cela doit s'expliquer. Comme M. Desroches avoit communiqué ses pensées à plusieurs personnes sur le Livre en question, M. de V. ne fût pas long-temps à ignorer que son Ouvrage péchoit par l'endroit le plus essentiel, faute d'avoir travaillé sur de bons Mémoires, et à être persuadé que mon ami étoit plus en état que personne de lui procurer la gloire d'une Edition à laquelle il n'y eût rien à désirer.

M. de la Condamine, de l'Académie
A v Royale

Royale des Sciences , Personne habile et de mérite , fut , à son retour de Constantinople , le nœud et le canal du commerce qu'il y eut bientôt entre M. de V.... et M. D. R.... Commerce dans lequel je fus aussi mêlé. » J'attens avec une impatience extrême (m'écrivit ce dernier le 4. Janvier 1734.) l'Exemplaire de l'Histoire de Charles XII. que M. le Chevalier de la Condamine vous a remis pour moi , et sans lequel je ne puis travailler aux Recherches que M. de Voltaire me prie de faire par une Lettre aussi spirituelle que polie , dont il m'a honoré , en m'annonçant qu'il m'envoyoit aussi son Poème d'HENRI IV..

Le 20. Mars suivant il me donna avis qu'il avoit reçu ce dernier Livre des mains de M. Otter , Gentilhomme Suédois , qui alloit faire le Voyage du Levant , à qui je l'avois remis , et que je prenois la liberté de lui recommander. Sa Lettre est pleine de politesses sur cette recommandation ; elles finissent par un éloge du vertueux Gentilhomme recommandé.

Enfin M. D. R. m'écrivit le 2. Août 1734. ce qui suit au sujet de l'Histoire de Charles XII. qu'il venoit de recevoir :

voir. J'ai effectivement reçu l'Histoire de Charles XII. mais avec votre dernière Lettre du 19. May seulement; vous ne devez pas être surpris de mon impatience pour ce Livre, parce que je ne l'avois jamais eu en mon propre. Dans le dessein où j'étois d'approfondir davantage la matiere, et de conférer sur certains Faits avec des Personnes de ce Pays-ci, qui en ont une parfaite connoissance, il m'étoit absolument nécessaire d'avoir cette Histoire en mon entière disposition. Au reste, il y a quelque temps que M. de V. m'en a envoyé en present un Exemplaire de la dernière Edition, que je n'ai point encore lû, un Ministre étranger m'ayant prié de le lui communiquer dès le lendemain que je l'eus reçu : mais on m'assure que l'Auteur n'a fait dans cette Edition que de très-médiocres changemens. J'ose continuer d'assurer pourtant qu'elle en auroit demandé de fort considérables pour que cette Histoire fût aussi bonne pour le fonds, qu'elle est belle pour la forme, &c.

Je ne vous dirai point, M., quel succès ont eu les dispositions de M. D. R. en faveur de M. de V. par raport à ce

A vj Livre

Livre, ni ce que pensoit M. D. R. au sujet de la *Henriade*, qu'il avoit eu tout le temps de lire. Il est vrai que la Lettre du 2. Août 1734. dont j'ai parlé ci-dessus, est la dernière qu'il m'a écrite. Mon ami étoit alors peu éloigné de son terme fatal.

Je ne vous parlerai point non plus de ses sentimens au sujet de quelques autres Ouvrages attribués à M. de V. sur lesquels il m'a écrit avec beaucoup de liberté, de sagesse et d'édification, se montrant toujours fidele ami de la vertu, et l'ennemi déclaré de l'irreligion et du libertinage de l'esprit. On en peut juger par plusieurs endroits de ses Lettres, et en particulier par celle du 22. Juin 1733. qui contient l'Article que vous allez lire.

» Je vous remercie pareillement du
 » beau Poëme que vous m'avez aussi en-
 » voyé. Il y avoit déjà quelque temps
 » qu'on m'avoit mandé de Paris, que l'E-
 » pitre à Uranie, auquel cet Ouvrage
 » répond, étoit une Piece encore plus
 » forte pour le bon et pour le mauvais,
 » que la célèbre M.... de R. et
 » qu'elle partoît effectivement de M. de
 » Voltaire. Je vous avoie que je serois
 » curieux de la voir. Je ne sçais si mes
 » amis

» amis ont craint de charger leur conscien-
 » ce en me l'envoyant , par rapport à l'im-
 » pression dangereuse que sa lecture pou-
 » roit me faire : ils ne me connoissent pas
 » bien ; il y a trop long-temps que j'ai
 » pris le parti de préférer la qualité de
 » Chrétien à celle d'esprit fort, pour que
 » des Vers , quelque séduisans qu'ils puis-
 » sent être , soyent capables de me faire
 » varier dans mes sentimens à cet égard.

» Quant au * Poëme que vous m'en-
 » voyez et qu'un zele estimable a pro-
 » duit dans la vûë de refuter cette per-
 » nicieuse Epitre , la Versification m'en
 » paroît noble et coulante ; j'y ai trouvé
 » plusieurs endroits qui m'ont frappé ; en
 » un mot, beaucoup de fort beaux traits ;
 » mais avec tout cela je le crois plus pro-
 » pre à confirmer dans la Religion ceux
 » qui en ont déjà, qu'à en donner à ceux
 » qui n'en ont point. Il me conviendrait
 » moins qu'à un autre de prendre le ton
 » décisif, mais j'ai toujours pensé que la
 » Poësie en général n'étoit pas faite pour ex-
 » poser, avec succès, les Points et les Mis-
 » teres de notre Foy, et que nôtre Poësie,
 » en particulier, étoit asservie à des Regles

* LA RELIGION DEFENDUE, &c, dont il y a
 un Extrait dans le *Mercur* du mois de Mars
 1733. page 523.

» trop

632 MERCURE DE FRANCE

» trop gênantes, pour qu'on pût être à la
 » fois excellent Poète et profond Théolo-
 » gien, en dogmatissant en Vers Fran-
 » çois. La discussion de ces Matieres
 » épineuses, me paroît devoir être re-
 » servée à la Prose : avec celle-ci on a ses
 » roudées franches : on peut dire ce que
 » l'on veut, et de la maniere qu'on le
 » veut, encore ne persuade-t'on, par son
 » moyen, que ceux dont le cœur et l'es-
 » prit sont déjà secretement disposés à
 » se rendre à la force du raisonnement.
 » Ces réflexions que je ne fais que vous
 » exposer à la hâte, et qui auroient be-
 » soin d'être plus développées, ne m'em-
 » pêchent pas cependant de louer infini-
 » ment l'Auteur du Poëme ; j'ajouterais
 » même que j'aimerois beaucoup mieux
 » l'avoir fait que l'Épître, quoiqu'il y
 » ait peut-être plus de feu et de genie
 » dans celle-ci.

Voici encore le jugement de M. D. R.
sur le Temple du Goût, contenu dans sa
 Lettre du 20. Août 1733.

» Le Temple du Goût de M. de Vol-
 » taire est si agréablement écrit, qu'on ne
 » peut le lire sans se laisser entraîner au
 » plaisir : Ce plaisir cependant a quelque-
 » fois été troublé chés moi par de petits
 » mouvemens d'indignation contre la
 » personne

» personne qui me les causoit. En effet ,
 » c'est dommage que la présomption et
 » la jalousie de métier aient souvent con-
 » duit avec si peu de ménagement l'es-
 » prit et la main de l'Auteur. Je doute
 » entr'autres choses que son déchaîne-
 » ment marqué contre R lui
 » fasse autant d'honneur qu'il se l'ima-
 » gine , auprès des Gens éclairés et équi-
 » tables , et que ceux-ci applaudissent à
 » l'injurieuse Epithete de Pédant , dans
 » laquelle il prétend renfermer tout le
 » mérite du respectable *Saumaize*. Je ne
 » sçais si je me trompe , je n'aime point à
 » trancher , mais il me semble que M.
 » de V. n'est pas moins *Zoile* passionné
 » en bien des endroits de cet Ouvrage ,
 » qu'il est *Aristarque* judicieux en beau-
 » coup d'autres. La Critique , que l'Au-
 » teur Anonyme en a faite , me paroît
 » fort sage et fort sensée. J'aurois seule-
 » ment voulu qu'elle entrât un peu plus
 » dans le détail , et qu'elle relevât M. de
 » V. avec plus de feu. Il y regne un cer-
 » tain froid , à mon avis , qui contraste
 » trop avec l'Ouvrage critiqué.

Passons à une matiere plus sérieuse, et
 qui est entrée bien avant , et pendant un
 temps bien consid'able , dans notre
 commerce Littéraire. Vous sçavez, Mon-
 sieur

sieur, les liaisons d'amitié, et le commerce de Litterature qu'il y a eu pendant plusieurs années entre le feu P. le Quien, Sçavant Dominiquain; et moi. Il étoit naturel que je prisse intérêt au plus important de tous ses Ouvrages; je veux dire à son *Histoire Ecclesiastique de l'Orient &c.* Ce Pere avoit déjà écrit plusieurs fois dans le Levant pour se procurer les Mémoires et les Instructions nécessaires, mais avec peu de succès: Un Patriarche de Jerusalem étoit entré avec lui en quelque commerce, et lui avoit envoyé un Livre Grec, dont je parlerai dans la suite. Cela ne suffisoit pas: mais la Providence disposa les choses à souhait pour l'avancement et pour la perfection de cette Entreprise. Rien, en effet, ne pouvoit mieux se rencontrer que l'Ambassade de M. le Marquis de Villeneuve à la Porte, et le zele éclairé de M. D. R. pour être pleinement et exactement instruit de tout ce qui concetne l'Etat ancien et moderne des Eglises Orientales.

Le P. le Quien me donna differens Mémoires, contenans ses demandes sur tout ce qui lui manquoit de plus important à sçavoir au sujet de l'*Orient Chrétien*. J'envoyai ces Mémoires à M. D. R. et dans la même dépêche, je me donnai l'honneur

l'honneur de demander sur le tout l'autorité de M. le Marquis de Villeneuve, par une Lettre particuliere. Elle ne pouvoit manquer d'avoir son effet, par la seule importance du sujet, qui avoit déjà mérité la protection * du Roy; M. l'Ambassadeur aimant d'ailleurs les Lettres et les Sçavans, et étant toujours porté à les favoriser.

Ces Mémoires revûs, et mis dans un nouveau jour par M. D. R. partirent bientôt de Constantinople pour les differens Lieux de leur destination, avec les recommandations, ou plutôt les ordres précis de M. l'Ambassadeur, aux Consuls et aux autres Personnes qui pouvoient en procurer les Réponses. Elles arriverent presque toutes, et en assés peu de temps à Constantinople. Je les reçûs enfin par les soins, et avec les Remarques de M. D. R. à la grande satisfaction du Sçavant Auteur et à la mienne. Le P. le Quien m'écrivit là-dessus une Lettre qu'il ne seroit inutile de rapporter ici. Sa longueur m'en empêche, mais je compte vous la communiquer en temps et lieu. Vous y verrez des senti-

* S. M. avoit trouvé bon que l'Ouvrage fut imprimé dans son Imprimerie Royale, sous le Titre de Oriens Christianus et Africa.

236 MERCURE DE FRANCE

mens de reconnoissance bien exprimés, et une grande modestie, jointe à une profonde capacité. Comme cette Lettre, en un sens, regardoit encore plus M. D. R. que moi, je crus devoir lui en envoyer l'Original même, qui contenoit aussi de nouvelles Instructions. Mon ami, après avoir profité de sa lecture, crut devoir me renvoyer cet Original; il le fit dans une circonstance bien triste.

» J'ai appris, avec beaucoup de chagrin,
» me dit-il dans sa Lettre du 22. Juin
» 1733 la mort du R. P. le Quien par
» votre Mercure. La parfaite estime que
» la réputation de ce Sçavant Domini-
» quain m'avoit inspirée pour lui, me le
» fit d'abord regretter presque aussi sen-
» siblement, que si j'eusse été honoré de
» sa connoissance et de son amitié : Mes
» regrets sont encore augmentés de-
» puis que j'ai vû la Lettre pleine de po-
» litesses qu'il vous avoit écrite à mon
» sujet, que vous m'avez envoyée, et
» que je vous renvoie.

Après la mort du P. le Quien, je re-
çus encore des Réponses à d'autres Mé-
moires, envoyés depuis les premiers. Ces
Réponses contenoient des détails impor-
tans, et en particulier l'État ancien et mo-
derne de toute l'Eglise de l'Isle de Chy-
pre

A V R I L : 1737. 637

pre. La Lettre qui contenoit cette Piece , datée du 17. Novembre 1733. en parloit en ces termes. » Vous trouverez ici la Réponse que j'ai reçûe à un Memoire que j'avois fait passer à Chypre sous les auspices de M. l'Ambassadeur. Je crois que vous serez content des éclaircissemens qu'elle renferme , et vous prie d'être persuadé qu'il ne tiendra pas à mes soins que vous n'ayez la même satisfaction sur tout le reste.

De toutes les Recherches qu'il fallut faire , aucune ne donna tant de peine que celle qui concernoit le Patriarchat de Constantinople , sur tout à l'égard de l'état présent , par raport aux fréquentes mutations , et par des difficultés particulieres , qu'il est inutile de rappeler ici d'après les Lettres de M. D. R. Je vous dirai seulement que loin d'être rebuté par les contradictions et par les longueurs qu'il lui fallut essuyer dans ses Recherches , il n'en étoit que plus animé à nous rendre service ; et comme il sçavoit répandre la joye et l'agrément sur tous les sujets qu'il manioit , il s'exprimoit quelquefois assés plaisamment dans ses Réponses :

» Sans doute , Monsieur , qu'il faut s'armer de patience , me disoit-il dans
» la

318 MERCURE DE FRANCE

» la même Lettre. Vraiment vous ne
 » nous aprenez rien de nouveau ! Qui
 » peut mieux le sçavoir qu'un homme
 » qui est depuis près de dix ans en Tur-
 » quie , et qui avec cela n'est pas né heu-
 » reux ? Votre *Oriens Christianus* , &c.
 » m'auroit déjà fait tourner la cervelle ,
 » si Job , de patiente memoire , n'étoit
 » toujours présent à mon esprit. Imagi-
 » nez-vous que la dernière personne , qui ,
 » comme je vous l'ai marqué par ma Let-
 » tre du 20. Août , avoit entrepris de
 » m'obtenir un Catalogue des Prélats
 » Grecs du Patriarchat de Constantino-
 » ple , avoit fort avancé cet Ouvrage ,
 » lorsque quelques accidents de peste ar-
 » rivés à *Pera* , lui ont fait prendre la
 » fuite sans me voir , ni même sans m'é-
 » crire de *la Cavale* dans la Macédoine ,
 » à 60. lieues d'ici , où j'ai appris par ha-
 » zard ces jours passés qu'il étoit allé se
 » réfugier. Je lui ai décoché sur le champ
 » une Epître aigre-douce , dont je ne puis
 » avoir encore réponse , mais je crois que
 » nous ne perdrons rien pour attendre
 » encore un peu.

Mon ami ne se trompoit point , l'état
 du Patriarchat de Constantinople lui fut
 enfin remis , et il me l'envoya aussi-tôt
 avec ses Observations , Eclaircissemens ,
 &c.

&c. ce qui donnoit à l'Ouvrage un nouveau mérite. Je ne manquai pas de remettre cet Etat aux R. R. P. P. Dominiquains, chargés de l'Edition qui se continuoît toujours au Louvre, ainsi que j'en avois usé de tout ce qui m'étoit venu du Levant depuis la mort du P. le Quien.

J'ai omis de dire en son lieu, que j'avois remis personnellement à ce Pere, tout ce qui concerne l'Eglise Maronite, comprise dans le Patriarchat d'Antioche, et principalement établie sur le Mont-Liban, suivant la Notice que j'en avois prise moi-même sur les Lieux, et suivant une autre Notice Latine, qui contenoit l'Etat actuel de cette Eglise, laquelle me fut donnée à Paris en l'année 1701. par le Secrétaire du Patriarche Etienne. Il étoit envoyé à la Cour pour les affaires de la même Eglise, et de la Nation Maronite, que nos Rois ont toujours honorée de leur protection.

J'ai eû l'honneur de vous dire, Monsieur, que le P. le Quien avoit été en quelque commerce de Lettres avec un Patriarche Grec de Jerusalem, lequel lui avoit envoyé un Livre de sa composition qui regardoit ce même sujet. J'ai reçu depuis moi-même un Exemplaire de ce Livre, de la maniere et à l'occasion que je vais vous dire,

Dans

Dans ma Dissertation sur une Médaille rare de la Ville de *Troade*, inserée dans le *Mercur* de Juin 1732. II Vol. page 1334. après avoir exposé en peu de mots l'Etat de *Troade Chrétienne*, et honorée plus d'une fois de la présence de *S. Paul*, je dis que dans la distribution des Provinces Ecclesiastiques, l'Evêque de *Troade* devint suffragant du Métropolitain de *Cysique*; j'ajoutai qu'il y a tout lieu de croire que malgré la désolation de cette ancienne Ville, qui n'est, dit-on, aujourd'hui presque qu'un amas de ruines, son Siege Episcopal subsiste toujours avec la même dépendance; de quoi je rapportai quelques preuves, laissant le soin d'une plus ample discussion sur *Troade Chrétienne* à notre sçavant Historien de l'*Orient Chrétien*, &c.

C'est à cette occasion que M. D. R. dans sa Lettre du 12. Novembre 1732. me parla pour la première fois du Livre en question, composé par un Patriarche de *Jerusalem*. » Ce Patriarche, dit-il, » étoit un Prélat fort éclairé, et, à moins » d'être *Pyrrhonien* déterminé, on ne » sçauroit douter qu'il n'ait dit vrai dans » ce qu'il a écrit de l'Evêché de *Troade*. » Son Livre, au reste, petit *infolio*, imprimé à *Tergowitz* en *Valachie*, est en » *Greg*

» Grec vulgaire , mais si pur et si élégant , que plus des deux tiers sont du
 » Grec litteral. J'ai déjà fait quelques tentatives pour l'acheter , me persuadant
 » qu'il pouroit être de quelque utilité au
 » R. P. le Quien pour la perfection de
 » son Ouvrage , mais il est fort rare ;
 » l'Auteur en avoit retiré tous les Exemplaires , dont il faisoit présent à ses Amis.

M. D. R. ignoroit alors que ce Livre étoit déjà entre les mains du P. le Quien. Il m'en envoya enfin un Exemplaire que je reçûs avec autant de plaisir que de reconnoissance ; car quoique cet Ouvrage soit assés sommaire par raport à la vaste matiere qu'il embrasse , il me paroît exact , instructif , et je le conserve chèrement par plus d'une raison. La Lettre qui accompagnoit cet Envoy est du 26. Juin 1734. et marque l'empressement de mon Ami à nous faire plaisir. » Quoique vous
 » ne m'ayez point encore appris , dit-il ,
 » si les Continueurs de l'*Oriens Christianus* , &c. avoient besoin du Livre
 » dont je vous ai déjà parlé , écrit en Grec
 » vulgaire par le feu Patriarche de Jerusalem , un Grec de mérite , avec lequel j'ai fait connoissance depuis peu ,
 » m'ayant fait présent de cet Ouvrage ,
 » je vous l'envoie par le canal de M.
 » l'Abbé

642 MERCURE DE FRANCE

» l'Abbé de L. R. à qui je l'adresse à
 » Marseille, et je vous prie de le rece-
 » voir d'aussi bon cœur que je vous l'of-
 » fre; et qu'il m'a paru qu'on me l'a-
 » voit donné.

Ce Livre est intitulé, ΧΡΥΣΑΝΘΟΥ
 ΤΟΥ ΜΑΚΑΡΙΩΤΑΤΟΥ ΠΑΤΡΙΑΡΧΟΥ
 ΤΩΝ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΩΝ ΣΥΝΤΑΓ-
 ΜΑΤΙΟΝ, &c. C'est-à-dire OUVRAGE
 de Chrysante, Patriarche de Jerusalem, sur
 les différentes Charges ou Offices, tant du
 Clergé que des Seculiers de l'Eglise de J. C.
 de leurs Assemblées, et de ce qui s'y
 fait, tiré, tant de ce qui se pratiquoit an-
 ciennement, que de ce qui se pratique au-
 jourd'hui par les Ecclesiastiques et Seculiers.

Sur les cinq grands Sieges des très-saints
 Patriarches, des Archevêques et des Evê-
 ques, selon ce qui a été déterminé par les
 Conciles.

Sur les Prérogatives particulieres des Ar-
 chevêques et Evêques, comme ceux de l'Isle
 de Chypre, &c.

Sur la maniere dont on doit se comporter
 dans les Eglises, fondé sur ce qui en a été
 écrit par les Anciens.

Sur les sept Sacremens de l'Eglise, et
 sur tout celui de l'Eucharistie, selon les sen-
 timens et les Remarques de Gabriel de Phi-
 ladelphie, de Job le Pécheur, et de Gen-
 nade

nade , Patriarche de Constantinople.

ETIENNE , Prince de Valachie , a fait la dépense de l'impression de ce Livre.

Et il a été imprimé et corrigé par les soins du Moine Metrophane , à TERGO-WITZ, au mois de Mars de l'année MDCCXV.

Suit une Dédicace en Vers Grecs , au même Prince de Valachie , dont on voit les Armes gravées au commencement , avec le nom du Moine Editeur , au bas de la Dédicace.

Quelque temps après la réception de ce Livre , je reçûs encore une Lettre de M. D. R. datée du 2. Août 1734. qui fut la dernière de notre commerce Littéraire , et que je trouvai la plus remplie de probité et de Religion que j'eusse encore reçûe de lui. Je ne croyois pas alors sa fin si prochaine ; j'avois au contraire tout lieu de le croire muni d'une parfaite santé, par la manière dont il finissoit sa dépêche. » Je me trouve » entraîné , dit-il , par un tourbillon » d'affaires si rapide , que je ne puis plus » rien ajouter à tout ce que je viens » d'écrire , que de nouvelles assurances » de l'estime , &c.

Mais quelle fut ma surprise , ou plutôt ma douleur ! quand je reçûs au commencement de l'année 1735. une Lettre

B datée

644 MERCURE DE FRANCE
datée de Constantinople le 17. Novem-
bre 1734. qui commençoit ainsi :

» M. la perte que vous avez faite de
» M. Desroches, que nous eûmes le mal-
» heur de perdre le 27. Septembre dernier,
» en me procurant l'honneur d'entrer en
» correspondance avec vous, m'engage à
» vous annoncer cette triste nouvelle, à
» laquelle je ne doute pas que vous ne
» soyez très-sensible, &c.

Cette Lettre étoit de M. Thomas, Sec-
rétaire de M. le Marquis de Villeneuve,
qui voulut bien le charger de continuer
la correspondance qu'il y avoit eû en-
tre M. D. R. et moi pour les affaires du
Levant, &c. En répondant à cette triste
Lettre, je priai M. T. de vouloir bien
me marquer quelque détail sur cette
mort, &c. Voici ce que M. T. m'écrivit
le 14. Avril 1736.

» M. Des Roches mourut le 27. Sep-
» tembre 1734. à quatre heures du ma-
» tin au Village de *Buynuckderé*, situé sur
» les bords du Canal de la Mer Noire ;
» où il étoit allé voir M. Emo, Bayle
» ou Ambassadeur de Venise. Voilà tout
» ce que je puis vous dire là-dessus quant
» à présent, il étoit âgé de 48. ans. Je
» chercherai parmi ses Papiers de plus
» grands éclaircissemens sur son sujet et
» je vous en ferai part. Enfin

Enfin M. l'Ambassadeur voulut bien me parler aussi de la Mort de mon Ami dans une Lettre dont il m'honora quelque temps après, et dont voici les termes :

Vous aurez été déjà informé de la mort du pauvre Desroches, que nous perdîmes dans le mois de Sept. de l'année dernière bien brusquement. J'ai été touché de sa perte au-delà de ce que je pourrois vous exprimer : il n'y a pas de jour que mes regrets ne se renouvellent par rapport à ses talens, à son caractere et à sa probité.

Avoüez, Monsieur, que nous avons de longues Oraisons funebres qui ne valent pas ce court Eloge, dont je connois mieux qu'un autre tout le poids. C'est par là aussi que je finirai ma Lettre ; car que pourrois-je ajouter de plus énergique pour vous bien peindre le mérite de M. D. R. et pour achever de rendre à sa memoire, en qualité d'ami intime, les honneurs qui sont en usage dans la République des Lettres. Je suis, &c.

A Paris le premier Octobre 1736.

P. S. Après plus de deux années qui se sont écoulées depuis le décès de M. D. R. je ne comptois gueres recevoir d'autres éclaircissemens sur son sujet, lors

B ij qu'en

qu'en finissant cette Lettre, j'ai reçu une bonne partie des Papiers qui se sont trouvés dans son Cabinet, tous Papiers de Litterature, dont j'espere profiter et vous faire part. Je les dois à l'amitié et à la politesse de M. l'Abbé Poncy de Neuville, son Neveu, à qui ils ont été envoyés depuis peu de Constantinople. Vous connoissez, sans doute, de réputation M. l'Abbé de Neuville et ses heureux talens; c'est le même qui a prononcé cette année le Panegyrique de S. Louis à l'Oratoire, en présence de deux Académies, et qui prêche actuellement dans l'Eglise de notre Paroisse de S. Sulpice, avec beaucoup de succès,



O D E

SUR LA GUERRE;

Composée lors de la Prise de Philisbourg;

Quel Dieu de mon ame s'empare !
 Où suis-je ! Quels soudains transports !
 Mon esprit agité s'égare !
 Je vois l'affreux séjour des Morts !
 D'un pied que la Discorde anime,

Alecton

Alecton repoussant l'abîme
Soudain s'élance dans les airs :
Du Stix qui s'ouvre à son passage
La vapeur élève un nuage ;
Son souffle infecte l'Univers.



De ses serpens elle secoüe
L'horrible Démon des combats ;
L'Europe entière se dévoüe
A servir ses noirs attentats :
Telle une Comete fatale
Du Soleil superbe rivale ,
Fille et Ministre du Destin ,
En secoüant sa chevelure ,
Fait tomber de sa tête impure
La guerre , la peste et la faim.



Tu fuis, loin de nous exilée ;
Heureuse Paix , Mere des Arts ;
Tu fuis ; leur Troupe désolée
Reste en proie aux fureurs de Mars.
Beaux-Arts ne versez point de larmes ;
Au sein du tumulte et des Armes
FLEURY vous promet de beaux jours ;
Bien-tôt rapellant votre Mere ,
Ce Sage , que le Ciel revere
En éternisera le cours.

Sur qui va tomber ce tonnerre ?
 O pleurs ! & regrets superflus !
 Quel coup le démon de la Guerre
 Vient de fraper ! B E R V I C K n'est plus ;
 Brave Défenseur de l'Ibère ,
 Le coup qui t'enleve à la Terre ,
 Enleve aux Lys un ferme apui ;
 Tu meurs pour la gloire d'Eugene ,
 Mais tu vécus comme Turenne ,
 Tu devois mourir comme lui.



Toi , (a) qui changeant nos destinées ,
 Du sort expias les forfaits ,
 Nestor , qui comptes moins d'années
 Que tu ne comptes de hauts faits ;
 Toi , dont l'ame toujours active
 A tes Lauriers mêlant l'Olive ,
 Nous rendis l'honneur et la Paix ;
 B E R V I C K excite ton envie ,
 Trop grand pour envier sa vie ,
 Sa mort eût comblé tes souhaits.



Sur un Char conduit par l'Audace.
 Et précédé de la Terreur ,
 L'implacable Dieu de la Thrace ,
 Sème l'épouvente et l'horreur ;

(a) *M. le Maréchal de Villars vivoit alors.*

La

La Déesse de sang avide ,
 Aux yeux hagards , au teint livide ,
 Bellone court de rang en rang ;
 Et les barbares Eumenides ,
 Dressant leurs serpens homicides ,
 Teignent leurs robes dans le sang .



Guerchois , (a) Cadrieux et Savine ;
 Héros blanchis dans les Emplois !
 Est-ce ici que le sort termine
 Le cours brillant de vos exploits ?
 Crussol ! J'admire ton audace ;
 Tu perds un œil ; nouvel Horace ;
 Ton cœur n'en est point abattu ;
 Ce trait que la Gloire t'imprime ,
 Est un trait de beauté sublime ,
 Qui sert de lustre à ta vertu .



O que d'Epouses et de Meres
 Dont les vœux seront impuissans ;
 Vont pousser de plaintes ameres
 Et pleurer de Héros naissans !
 Le ciseau des Parques cruelles
 S'attache aux trames les plus belles ;
 Du sort , triste fatalité !

(a) Ils furent tous blessés dangereusement à la
 Parma .

B iiij. Consolcz

Consolez-vous , Ombres illustres ;

Vous ne perdez que quelques lustres ,

Vous gagnez l'immortalité.



Ainsi que cet Oiseau célèbre ,
 Qui naît des regards du Soleil ;
 Préparant sa Pompe funebre ,
 Lui-même en dresse l'appareil ;
 Bien-tôt de sa cendre féconde
 Il renaît , et du sein de l'Onde
 Phébus se leve moins paré ,
 Quand chassant devant lui l'Aurore
 De ses rayons naissans encore
 Il paroît le front entouré.



De-même les cœurs magnanimes
 Qui du solide honneur épris ,
 De Mars volontaires victimes ,
 Donnent leurs jours à leur Pays ;
 Renaissent au sein de la gloire ;
 Les doctes Filles de Memoire
 Célébrent leurs faits éclatans ;
 Tandis que le torrent qui roule
 Des Mortels engloutit la foule
 Dans l'Eternelle nuit des temps.



Germain ,

Bermain , votre ardeur diminuë !
François , redoublez vos efforts ;
Merci , (a) l'heure est enfin venuë ;
Descends sur la rive des Morts.
J'entends une voix qui t'apelle ,
Et déjà la nuit éternelle.
Environne tes yeux mourans ;
FR A N C E , tes Destins sont fideles ;
Et la victoire étend ses aïles
Sur tes Bataillons triomphans.



Mais quelle lumière imprévûë
Etonne mes foibles regards ?
O Gloire , que n'ai-je la vûë
Ou des C O M M E's ou des Césars ?
Mais qui pouroit te méconnoître
A l'éclat que tu fais paroître ,
A ces Lauriers toujours nouveaux :
Ranime les sons de ma Lyre ;
Reine immortelle , dont l'Empire
N'a pour Sujets que des Héros.



Déesse ! quels sont tes Miracles ?
Les François sous ton Etendart

(a) Général de l'Empereur en Italie , tué à la
 Bataille de Parme , où les François , commandés
 par le Maréchal de Coigni , remportèrent la victoire.

B v Forçans

651 MERCURE DE FRANCE

Forçant d'invincibles obstacles,
Soumettent la Nature et l'Art.
Le Dieu du Rhin à leur courage,
De ses flots oppose la rage,
Toujours de plus en plus foudroyant,
Ces Héros guidés par la gloire,
Surmontent tout, et la Victoire
Dans Philisbourg entre avec eux.



Tel jadis parut Alexandre
Devant la superbe Cité (a)
Que l'Océan ne put défendre
Contre ce Vainqueur irrité;
Tel incapable d'épouvante,
Achille poursuivi du Xante,
Fond sur les Troyens éperdus;
Tout cede à sa fureur extrême,
Et pour lui le Dieu Mars lui-même
Ne seroit qu'un Troyen de plus.



CONDÉ! CONTI, Manes celebres,
Dont la memoire a des Autels,
Si vous daignez sur nos ténèbres
Baisser vos regards immortels;
Si dans le séjour de la Gloire
Vous occupez votre memoire

(a.) Tyr.

Do

Du soin des choses d'ici bas ;
 Venez admirer votre audace
 En deux Héros de votre Race ;
 L'exemple et l'amour des Soldats :



Et vous , de ces fameux modèles
 Noble et digne posterité !
 La Gloire vous prête ses aîles -
 Volez à l'immortalité.
 Ainsi le sang le plus illustre
 Prit dans Alcide un nouveau lustre
 De ses héroïques travaux ;
 Ainsi vous braveriez les Parques ;
 La naissance fait les Monarques ;
 La Gloire seule les Héros.



Dieu du Rhin ! tes superbes Ondes
 Pour notre gloire ont combattu ;
 Au fond de tes grottes profondes ,
 Pleure ton orgueil abattu ,
 Ou plutôt pour calmer la rage
 Qu'excite en toi plus d'un outrage ;
 Cours rendre hommage à l'Océan ;
 Tu verras au sein de Neptune ,
 Gémir de la même infortune
 Le triste Dieu de l'Eridan. ✱

à La Conquête de l'Italie.

B. vj. RELA



*RELATION de la Révolution arrivée
au Grand Caire.*

L'E G Y P T E , ce Pays si sujet aux Révolutions , depuis qu'il a passé au pouvoir des Empereurs Ottomans , par la conquête qu'en fit Selim I. en 1517. sembloit avoir changé de constitution par la longue administration de ceux qui s'étoient emparés de son Gouvernement, et la puissance de ses Commandans paroissoit être montée au point de n'avoir rien à appréhender de la force humaine , quand son étoile la replongea dans de nouveaux troubles , par la sanglante catastrophe qui arriva en cette Ville le 15. Novembre 1736. et dont on va rapporter les principales circonstances , après avoir fait connoître quels étoient les fameux Personnages dont elle termina la vie.

Le premier et le plus puissant étoit *Katamiche Mehemmed Bey* , (a) le plus ancien , et le plus accrédité Seigneur du Corps des Beys , qui joignoit à un esprit fourbe et impérieux de grandes richesses,

(a) Bey , Titre d'honneur que l'on donne aux Gouverneurs des petites Provinces. Il y en a ordinairement vingt-quatre en Egypte.

et un grand nombre de Créatures ; qualité requise dans un Pays , où la principale Loy est la Loy du plus fort.

Le second étoit *Aly Bey* , Seigneur fort estimé à cause de sa bravoure , et de sa magnificence , mais qui cachoit , sous ces qualités , un grand fond d'ambition. Il étoit fort bien intentionné pour la Nation Françoisé de cette Echelle , et il avoit donné en plusieurs occasions à M. *Martin Damirat* , son Consul , des marques particulieres de son estime , et de sa considération.

Le troisiéme étoit le fameux *Osman Kiaya* (*b*) des Janissaires , assés connu dans plusieurs endroits de la Chrétienté , par les différentes avanies qu'il a faites aux Nations Franques établies en Egypte. C'étoit un homme de tête , mais d'une avidité insatiable ; il s'étoit attiré le grand crédit qu'il avoit dans ce Pays par son application à y faire observer la Police , et à le purger de personnes suspectes.

Le quatrième enfin étoit *Tusouf Kiaya*

(*b*) *Kiaya* , Titre qui se donne au second Officier du Corps des Janissaires , et des *Azaps* , &c. que ceux qui ont passé par ce Poste conservent par honneur.

356 MERCURE DE FRANCE

des (*) Azaps, homme qui étoit devenu absolu dans son Corps, par ses grandes largesses, et qui auroit été fort estimable par cet endroit, s'il ne se fût pas servi de toutes sortes de moyens pour avoir de quoi y survenir.

Ces quatre Hommes avoient tous été Esclaves, qualité sans laquelle il semble qu'on ne puisse parvenir dans ce Pays-ci. aux premières Charges; ce qui est sans doute un reste de l'ancien Gouvernement de l'Égypte.

La manière despotique avec laquelle ces quatre Seigneurs gouvernoient ce Pays, depuis près de neuf ans, et s'approprioient, à l'exclusion de toute autre personne, les revenus immenses de ces fertiles contrées, jointe aux injures particulières qu'ils avoient faites à quelques Grands, fit concevoir à ces derniers le dessein de mettre fin à cette quadruple Puissance, en servant * leur ressentiment particulier.

Ils firent, pour cela, un complot, dans lequel entrèrent *Mechemmed Bey Teffierdar*, ou Surintendant des Finances de ce Royaume, Personne généralement estimée par son naturel bien-faisant, et par sa droiture, qui fut, sans dou-

(*) L'un des trois Corps de Milice d'Égypte.

ve

te, surprise, dans cette occasion, par ceux dont je vais parler ci-après. *Rizvan Bey*, qui avoit commandé la Caravane de la Mecque l'année dernière, *Suleiman Bey el Ferrache*, Surintendant des Greniers pour les Grains de la Mecque, et *Salih Kiaschef*, (c) Homme d'un courage intrépide, et qui étoit un des principaux Officiers d'*Osman Bey*, Seigneur fort puissant aussi par le grand nombre de ses Créatures, et que ses fréquens démêlés avec *Katamiche* et *Aly Bey*, ont fait croire avoir été aussi de la partie, mais qui se justifia de ces soupçons, comme il sera dit dans la suite.

Après que ces quatre Conjurés eurent consulté ensemble sur les moyens les plus sûrs de se défaire des quatre Commandans, ils n'en trouverent point de plus expédient que de les massacrer tous quatre à la fois dans quelque une des Assemblées, qui se tiennent de temps en temps chés les Grands, tantôt chés l'un et tantôt chés l'autre, pour conférer des affaires publiques; mais l'occasion n'en étoit pas si facile à trouver, - parce qu'ils ob servoient de ne se jamais trouver tous

(c) Kiaschef. On appelle de ce nom les Officiers que les Beys de ce Pays tiennent à leur place dans leurs Gouvernemens.

les

LES MERCURE DE FRANCE

les quatre à la fois à de semblables Assemblées , dans la crainte, bien fondée, d'un accident pareil à celui qui leur arriva : mais il étoit écrit sur leur front , comme le dit cette Nation , qu'ils devoient périr de cette manière. Il se passa donc près d'un an , sans que les Conjurés pussent executer leur projet, faute d'une occasion telle qu'ils la souhaitoient ; mais enfin elle se presenta le 15. de ce mois après midi , et voici comment.

Le Pacha , ou Gouverneur du Pays pour le G. S. ayant ordonné que l'on tint ce jour-là Assemblée des Grands du Pays chés *Mehemmed Bey Teffterdar*, pour conferer en son absence (d) sur l'affaire des quarante Bourses que le G. S. a coutume de donner tous les ans au Bey qu'il honore de la Charge d'*Emir Hadgi* , ou de la conduite de la Caravane de la Mecque , pour survenir aux frais de son voyage. Le *Teffterdar* , comme Personne principalement chargée des interêts du G. S. ne manqua pas de faire inviter les quatre Commandans de se trouver à cette Assemblée , et en ayant en même temps donné avis aux autres Conjurés , ils disposerent tout pour executer le pro-

(d) C'est-à-dire sans le Pacha , qui n'assiste point à de semblables Assemblées.

jet

jet qu'ils avoient formé depuis si longtemps. Ils posterent pour cela dans une Chambre voisine de la Salle où devoit se tenir l'Assemblée, une vingtaine d'Hommes armés et déguisés , et leur donnerent pour Signal de l'exécution le Sorbet que les Grands ont coûtume de faire présenter avant que la compagnie sorte de chés eux.

Les quatre Commandans, que la confiance et leur estime pour le Tefterdar empêchoient de se méfier de rien , ne firent aucune difficulté de se rendre chés lui , accompagnés seulement des personnes qui leur étoient le plus attachées; dès qu'ils furent arrivés , on servit le Caffé , selon la coûtume , après quoi on parla d'Affaires. Celle dont il s'agissoit principalement ayant été réglée , le Tefterdar , qui n'étoit pas autrement Homme de combat , et qui craignoit un peu la mêlée , feignit d'avoir quelque besoin pressant , et se leva pour sortir de la Salle: en même tems deux des Commandans, (soit qu'ils eussent été avertis, comme on l'a crû, par des Billers reçûs pendant la tenuë de l'Assemblée , soit qu'un secret presseriment les avertît du peril qui les menaçoit) voulurent aussi s'en aller , sans attendre la cérémonie du Sorbet ; mais le

Tefterdar

Teffterdar, qui ne vouloit pas manquer une occasion qu'il ne retrouveroit peut-être jamais, les arrêta, en disant qu'il ne souffriroit pas qu'ils lui fissent un semblable affront; et en même temps commanda qu'on apportât le Sorbet.

A ce mot, les Gens qui étoient cachés dans la Chambre voisine, sortant brusquement le Sabre d'une main et le Pistolet de l'autre, fondirent sur ces malheureux assemblés, parmi lesquels il y avoit des amis et des ennemis, et sans faire de distinction, ils en firent un massacre effroyable, secondés de *Rizvan Bey*, de *Suleiman Bey el Ferrache*, et de *Salih Kiaschef*. Ce dernier étoit le plus acharné de tous, parce qu'il prétendoit avoir de plus grands sujets de plainte contre les Commandans. Ils en eurent bon marché, n'ayant sur eux que leurs Poignards, ou Ganjars ordinaires: il n'y eut que *Tusouf Kiaya* des Azaps, qui ayant, par hazard, un demi Sabre sur lui, se défendit long-temps avec beaucoup de valeur, jusques là même qu'il abattit un bras à *Suleiman Bey el Ferrache*; mais à la fin, accablé par le nombre, il succomba, et subit le même sort que ses Compagnons, et environ soixante-dix de leurs principales créatures ou amis.

Osman

Osman Bey, qui se trouvoit aussi dans cette Assemblée , on ne sçait pas en quelle qualité , pensa , dans la confusion , avoir un même sort , mais il en fut quitte pour une blessure à la main , par la protection que lui donna *Salib Kiaschef* , qui étoit sa Créature , et qui lui facilita le moyen de se sauver chés lui. Il y eut outre ces onze Personnes distinguées , plusieurs autres Personnes de moindre consideration de tuées , et de blessées dans le reste de la maison pendant cette sanglante expedition , laquelle arriva une heure avant le coucher du Soleil , ou vers les cinq heures du soir.

Les Conjurés , qui croyoient qu'après un semblable coup , personne n'oseroit tenir contr'eux dans le Caire , et qu'ils n'auroient qu'à parler pour être obéis , ne se presserent pas de se montrer au Peuple , et au lieu de monter sur le champ à Cheval , et de s'aller présenter à la *Porte (e)* des Janissaires , ou à celle des (e) Azaps , pour s'emparer de l'une des deux , avant que les Troupes de ces deux Corps , qui étoient presque tou-

(e) Ces deux endroits , qui font une partie du Château du Caire , dominent tellement toute la Ville , qu'ils peuvent la foudroyer de tous côtés.

123

662 MERCURE DE FRANCE
tes dans les intérêts de ces fameux Morts,
fussent revenus de leur étonnement ;
les Meurtriers , dis je , s'amuserent à la
dépoüille des Morts jusques bien avant
dans la nuit. Enfin ayant mis les princi-
pales Têtes dans un sac , et fait jeter
les cadavres dans la rue , ils monterent
à cheval (à l'exception de *Suleiman Bey*
el Ferrache , que ses blessures empêchè-
rent d'en faire autant , et obligèrent de
se retirer chés un ami , pour attendre
l'issuë de cette affaire) et s'allèrent pre-
senter à la Porte des Azaps , mais il n'en
étoit plus temps.

Le Kiaya en charge de ce Corps , hom-
me de tête et Créature de *Yusouf-Kiaya* ,
avoit eü soin de la faire fermer sur le
premier bruit qu'il avoit entendu , et de
faire mettre sous les Armes le peu de
monde qui s'étoit trouvé auprès de lui ,
ce qu'avoit aussi fait de son côté le Kiaya
en charge des Jannissaires , homme dé-
voüé à *Osman-Kiaya* , de sorte que quand
les Conjurés se présenterent pour entrer ,
on les reçut à grands coups de fusil , ce
qui leur faisant connoître qu'il n'y avoit
rien à faire de ce côté-là , ils tournerent du
côté de la Mosquée de *Sultan Hassan* ,
bâtiment en forme de Forteresse , situé
vis-à-vis la Porte des Azaps , et poste
d'autant

d'autant plus important, qu'il commanda de cette Porte et domine sur la plus grande partie de la Ville. Ils trouvèrent aussi la Mosquée fermée ; mais comme elle n'étoit gardée que par un petit nombre d'Azaps qui n'osoient se montrer ; ils prirent le parti de mettre le feu aux Portes, pour obliger ceux qui étoient dedans à l'abandonner , ce qui leur réussit.

Maîtres de ce poste , le premier soin qu'ils eurent fut d'exposer au-devant de la Mosquée les têtes qu'ils avoient coupées , afin que le Peuple , qui ne pouvoit croire ce qu'on publioit sur ce sujet, venant à reconnoître ces têtes , ne remuât plus en faveur des Morts et de leur Parti. Ensuite ils disposerent entre eux des Places des Beys et des autres Charges vacantes ; enfin ils écrivirent à la plupart des Grands et aux Personnes les plus accréditées du Pays , des Lettres pleines d'amitié , pour les engager à se rendre auprès d'eux , afin de conférer ensemble sur les moyens de remettre les choses sur le pied qu'elles devoient être ; mais , soit par le peu de confiance qu'ils trouverent auprès des Grands , soit par les bonnes mesures que prirent les Commandans des Jannissaires et des Azaps , auprès desquels la plupart des
Troupes

Troupes de ces deux Corps s'étoient retirées, très-peu de monde se rendit auprès des Conjurés cette nuit là, et encore moins le lendemain.

Ceux-ci voyant leurs esperances trompées, et que non-seulement il ne falloit plus songer à executer de nouveaux projets, mais qu'il falloit même pourvoir à leur sûreté, crurent qu'il n'y avoit rien de mieux à faire pour eux, dans l'état où étoient les choses, que de se sauver sur leurs chevaux à la faveur des tenebres de la nuit suivante, ce qu'ils executerent sur les huit heures avec beaucoup de courage, s'étant fait jour le sabre à la main à travers un détachement de 500. Jannissaires, qui avoit été commandé pour les aller forcer dans le poste de la Mosquée. Ils traverserent la Ville sans aucune opposition et gagnerent la Campagne, au nombre d'environ 60. Cavaliers, prenant la route du Saïd ou de la haute Egypte, où l'on a scû depuis que *Rizvan Bey* et *Salih-Kiaschef* étoient arrivés et faisoient beaucoup de désordres.

Pour le Teffterdar, on assure qu'il a pris la route de Constantinople, où il a pour Protecteur le *Kizlar*, Aga, ou Sur-Intendant des femmes du G. S. lequel avoit été Esclave de son Pere, et dont il

se

se promet beaucoup. Cependant les Janissaires voyant que les Conjurés avoient abandonné la Mosquée de *Sultan Hassan*, s'en emparèrent, et après avoir pillé quelques hardes que les Conjurés y avoient laissées, pour n'être pas retardés dans leur fuite, ils y mirent une Garde de leur Corps et se retirèrent à leur *Odjeak*. (a)

Le lendemain 17. on envoya plusieurs Partis à la poursuite des Fuyards, et le Soubachi ou grand Prévôt du Caire, commença à faire une perquisition exacte dans la Ville, non-seulement des Conjurés, mais encore de toutes leurs Créatures; on en arrêta plusieurs des uns et des autres, du nombre desquels fut *Suleiman-Bey-el-Ferrache*, que ses blessures avoient empêché, comme il a été dit, de suivre ses Amis; ils furent tous condamnés à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté sur le champ.

D'un autre côté les Parens et les Créatures de ceux qui avoient péri dans cette catastrophe, voulant venger la mort de leurs Parens ou de leurs Patrons, fondirent comme des furieux, le fils d'*Aly-Bey* à leur tête, sur les Maisons des Conjurés, et après y avoir exercé mille cruau-

(a) On appelle de ce nom les Corps des différentes Milices et les Endroits où elles demeurent.

tés contre les Personnes de l'un et de l'autre sexe qu'ils y trouverent, ils les pillèrent totalement ; il n'y eut que celle de Rizvan Bey , dont le Pacha fut assés à temps d'empêcher le pillage par la garde qu'il y envoya , sous le prétexte que ce Bey étoit redevable au Trésor du G. S. car sans cela il n'auroit pas osé lui donner cette marque de protection , à cause des violens soupçons, qu'il avoit eû connoissance du complot dont on parle , ce qui auroit pû dans la suite nuire au Pacha et operer même sa déposition après la pacification de ces troubles , comme cela est arrivé quelquefois.

Deux jours se passerent dans ce désordre affreux , toutes les Boutiques de la Ville étoient fermées et quelques-unes des principales ruës furent barricadées ; on n'entendoit parler que d'executions , que d'emprisonnemens, que de Maisons forcées ; que de vols , que d'assassinats , enfin les choses étoient dans une confusion , qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire , et telle qu'on appréhendoit qu'elle ne dégénérât en un bouleversement general.

Cependant le quatriéme jour , qui étoit le 19. du même mois , les choses paroissant avoir un peu calmé , et les premiers

niers mouvemens de vengeance étant
 passés, les Grands du Pays commence-
 rent à faire des réflexions sur le triste
 état auquel le Pays étoit réduit, et à la né-
 cessité qu'il y avoit d'obvier aux suites
 d'un pareil désordre. Ils convinrent
 de tenir incessamment une Assemblée
 chés *Osman-Bey*, que le nombre de ses
 Créatures rend maintenant le plus puis-
 sant de son Corps. Il s'étoit lavé des
 soupçons qu'on avoit contre lui par un
 serment solennel fait sur l'Alcoran. Les
 principales choses qui furent arrêtées
 dans cette Assemblée furent, 1°. qu'on
 demanderoit au Pacha, qui n'avoit garde
 de rien refuser dans la situation présen-
 te, la place d'*Aly Bey* pour son fils, et
 celle de *Katamiche-Mehemed-Bey* pour
 le premier de ses Officiers, afin d'em-
 pêcher par-là la ruine de ces deux gran-
 des Maisons, et que tant de gens qui leur
 étoient attachés ne prissent parti ailleurs.
 2°. Qu'on exileroit les principaux du
 Parti contraire (car tout ce Pays est de-
 puis long-temps divisé en deux Partis ;
 dont l'un s'appelle des *Zulfkjarlis*, qui
 est le dominant, et dont ces fameux Morts
 étoient les piliers, et l'autre des *Cassim-*
lis, qui est fort abattu depuis la mort
 du fameux *Tcherkes-Mehemed-Bey*, si

C conn

connu dans l'Europe , par les Nouvelles publiques d'une précédente Révolution, et cela de peur que ces derniers ne profitassent des conjonctures présentes pour remuer et lever la tête , ce qui seroit un nouveau et un plus grand malheur pour le Pays. Et enfin qu'on envoyeroit un *Tedgride*, ou Détachement de Troupes , qui est ordinairement de cinq cent hommes , sous la conduite d'un Bey contre les fuyards , pour tâcher de se rendre maîtres de leurs personnes , et pour les empêcher de susciter de nouvelles affaires dans le Pays, ce qui ne peut guère manquer d'arriver pour peu qu'ils y aient des intelligences, comme il y a beaucoup d'apparence.

Ces trois articles ont déjà été mis à execution , et depuis les choses semblent être un peu plus tranquilles ; il reste à sçavoir si cette tranquillité durera longtemps , et c'est ce que pourra décider le sort qu'aura le Détachement envoyé contre les fuyards , car s'il vient à être battu , comme on l'appréhende fort , n'étant composé que de gens ramassés qui vont plutôt pour piller que pour combattre , il y a beaucoup à craindre que les fuyards voyant augmenter leur parti par cette défaite , n'aient la hardiesse
de

de se rapprocher de cette Ville et n'y causent des désordres semblables à ceux dont on a entendu parler du temps de *Toherkes-Mehemed-Bey*, dont on a parlé plus haut, dans la guerre civile qu'il y eut entre lui et *Zulfkiar-Bey*, guerre dans laquelle ce Pays pensa devenir la proie de l'ambition et du ressentiment de ce premier; on craint fort d'ailleurs que les affaires ne puissent pas s'accommoder si facilement par une autre raison considérable, qui regarde les grands-intérêts qu'il y a à concilier entre tant de Personnes puissantes, qui prétendent toutes aux biens immenses de ces fameux Rebelles; personne n'ignore que de toutes les Nations du Monde, la Turque ne soit la plus sensible à l'intérêt; ensorte que quelque grande que soit l'union entre deux personnes, elle se rompt aisément à la première occasion d'intérêt, ainsi il n'y a point à douter que le partage de ces biens immenses ne suscite à l'Egypte des affaires peut-être encore plus sérieuses que celles que peut lui attirer la mauvaise volonté de ces fuyards.

Quoiqu'il en soit, la Porte Otomane ne peut voir que d'un œil fort content dans les circonstances présentes, un sem-

C ij blable

670 **MERCURE DE FRANCE**
blable événement qui la débarasse sans
coup férir , de quatre Sujets qui étoient
montés à un tel degré de puissance , que
trente mille hommes de ses meilleures
Troupes auroient peut-être eû bien de la
peine à les mettre à la raison à force
ouverte ; et il y a tout lieu d'esperer qu'à
l'avenir ses ordres y seront plus respec-
tés et ses interêts mieux ménagés que
par le passé.



L' H Y M E N.

O D E.

T Riste Hymen , de tes justes plaintes
Vainement tu remplis les airs ;
La Terre chérit les atteintes
Du Dieu qui cause tes revers.
Ce Parjuré Enfant de Cirhere ,
A profané le saint Mistere
D'un Temple autrefois réveré ;
Plus d'une Epouse abandonnée
Voit de sa Rivale effrenée
Le Triomphe trop assuré.



Tendres Epouses , tous vos charmes ,
Vos pleurs , vos vertus , le devoir ,
Deviennent

Deviennent d'inutiles Armes
Contre un tyranique pouvoir.
D'Hymen le plus bel apanage
Ne fixe point un cœur volage ;
De nouvelles Beautés épris.
Yvre d'un poison trop funeste ,
Du sacré lien qu'il déteste ,
Il ne reconnoît pas le prix.



O Ciel ! que de Palais en cendre !
Quel carnage ! quels cris confus !
Tous les maux qu'a prédits Cassandre
Accablent les Troyens vaincus.
N'en accuse point les Atrides ,
Ænone , à ces traits homicides ,
Reconnois d'injustes amours ,
Ton infidele Epoux allume
Le feu dévorant qui consume
Ces murs , ces Temples et ces Tours.



Où , de si noires perfidies ,
Et de si coupables ardeurs
Arment enfin des mains hardies
Pour percer de parjures cœurs ;
Tremblez , Amans illégitimes ;
Les crimes punissent les crimes
Des Imitateurs de Jason.

C iij. Vous

Vous trouvez encor des Médées ;
 Par la rage ells sont guidées ;
 Craignez le fer ou le poison.



De quelle flamme injurieuse
 Brûle Terée incestueux !
 De Progné la Sœur malheureuse ,
 Cede à son Amant furieux.
 L'Epouse à cet Epoux barbare ,
 Des fruits de leur Hymen prépare
 Le plus détestable Banquet.
 Roy cruel ! deux sœurs outragées
 Ne peuvent mieux être vengées ,
 Que par l'horreur de ce forfait.



Que vois-je ! ô détestable trame !
 Clytemnestre, suspends tes coups ;
 D'Hymen ils éteignent la flamme
 Dans le flanc d'une illustre Epoux ;
 Dans tes bras une paix tranquille
 Lui promettoit un sûr azile :
 Dieux vengeurs, quel perfide accueil !
 Un Rival usurpe sa place ,
 Et portant plus loin son audace ,
 De son lit le traîne au cercueil.



ah !

Ah ! vous l'emportez sur les hommes
 Par vos horribles attentats ;
 Arbitres suspects que nous sommes ,
 Beautés , ne nous en croyez pas ;
 Mais que Pasiphaé vous dise
 A quel Amant elle est soumise ,
 Et vous verrez quels noirs désirs . . .
 Dieux ! que plutôt l'obscur enceinte
 Du plus tortueux labyrinthe ,
 Cache ses horribles plaisirs.



Loin de nous exemples terribles ,
 Cessez vos tragiques leçons ;
 Les Mortels seront plus sensibles
 A de plus agréables sons.
 Chaste Muse , élève un Trophée
 A la gloire du tendre Orphée ,
 Il instruira mieux l'Univers.
 Quel heureux transport nous inspire
 Le son triomphant d'une Lyre
 Qui sçut attendrir les Enfers !



Fui , trop détestable adultere ;
 Chaste Hymen , triomphe à jamais ;
 Qu'une flamme impure et légère
 Des cœurs ne trouble plus la paix !
 Qu'une Epouse toujours Amante

774 MERCURE DE FRANCE

Nous rappelle Alceste mourante ,
Par ses héroïques efforts ;
Qu'elle ose au prix de son sang même
Enlever un Epoux qu'elle aime.
A l'avare séjour des Morts.



Du vainqueur du cruel Cyclope
Imitons la fidélité ;
Son cœur charmé de Penelope
Dédaigna l'immortalité ;
En vain de séduisants prestiges
Des enchantemens , des prodiges
S'arment contre un lien si beau ;
Il redoute moins les Syrenes ,
Que l'horreur de briser des chaînes ;
Qu'il veut porter dans le tombeau.



*MASSILIÆ Panegyricum dicet
Orator Massiliensis in Aula Collegii
Massiliensis Presbyterorum Oratorii Do-
mini JESU, &c.*

C'est le Programme et le Titre d'une
Harangue Latine , qui a pour Su-
jet l'Eloge de Marseille , et qui a été pro-
noncée , depuis peu , dans cette Ville
par le Professeur en Eloquence du Colle-

ge

ge des R. R. P. P. de l'Oratoire. Voici l'Extrait de cette Piece, laquelle nous avons avec assés de peine, obrenuë de la modestie de son Auteur, & que nous croyons cependant digne de l'attention du Public.

Presque personne n'ignore que la Ville de Marseille s'est renduë recommandable par plus d'un endroit : car, sans parler de son antiquité, dont les Historiens et les Monumens les plus respectables font foi, en quoi elle ne cede qu'à un fort petit nombre de Villes de l'Europe; son vaste Commerce, ses Exploits guerriers, la Sagesse de ses mœurs et de son Gouvernement, et sur tout son Amour pour les Sciences, et pour la belle Littérature, la font justement regarder par tous ceux qui sont un peu-versés dans l'Histoire ancienne, comme une des plus célèbres Villes du monde.

L'Orateur fit de tous ces differens Chefs, éffleurés seulement, le Préliminaire ou l'Exorde de son Discours, dont la longueur auroit excédé les bornes ordinaires, s'il avoit entrepris de les traiter chacun en particulier.

Mais en se renfermant dans un objet principal, qu'il a crû convenir davantage à son état et à sa profession, il

C v ne

676 MERCURE DE FRANCE
ne laissa pas , dans le même Exorde de
dire en passant quelque chose des diffé-
rens avantages que les Marseillois rem-
portèrent sur les Carthaginois , les Gau-
lois , les Liguriens , &c. Ce fut , dit il ,
à lon toutes les aparences , une victoire
remportée sur ces derniers , qui donna
son Nom à la Ville de *Nice* , Colonie
de Marseille , &c. *Nice* , en Grec *νικη* ,
signifie *Victoire*. Il dit aussi un mot de la
grande resistance que fit Marseille aux
Armes de César , et dans des temps bien
posterieurs , à celles de l'Empereur Charles
V. qui ne put jamais s'en rendre le Maître.

Réduit donc , par son Plan , à ne par-
ler dans ce Discours que de l'amour que
Marseille avoit anciennement , et qu'elle
a encore aujourd'hui pour les Lettres , et
de la Sagesse de son Gouvernement ,
l'Auteur le divisa en deux Parties.

Dans la première , il commença par
montrer que l'étude des belles Lettres ne
contribuë pas seulement à la gloire des
Particuliers qui les cultivent , mais en-
core à celle des Villes et des Nations en-
tieres , parmi lesquelles on a soin de les
faire fleurir. Ce qu'il prouva par l'exem-
ple d'Athenes et de la Grece ; Athenes ,
qui ne s'est pas tant renduë fameuse par
ses victoires , et par l'étenduë de sa Do-
mination ,

mination, que par son amour pour les Sciences, &c.

L'Orateur fit ensuite l'aplication de ce Principe à la Ville de Marseille, et prouva qu'en ce genre elle n'a pas moins été célèbre qu'Athenes, puisque les Romains même, qui desiroient de s'avancer dans les Sciences, et d'acquérir des connoissances plus parfaites, préféroient souvent le séjour de Marseille à celui d'Athenes, *pro Atticâ peregrinatione Massiliensem amplectebantur*, parce qu'ils y trouvoient tous les avantages qu'ils pouvoient trouver à Athenes, sans rencontrer les mêmes défauts. Marseille ayant scû joindre à toute la politesse des Grecs, ses Fondateurs, la gravité et la temperance des Gaulois. *Locum*, dit Tacite dans la Vie d'Agriolla, *Græca comitate, et Provincialium parcimoniâ mistum, ac bene compositum*, après avoir apellé Marseille, *Sedem ac Magistrum Studiorum*.

Suit à cette occasion une Image bien tracée des Gaules, telles qu'elles étoient par rapport aux Lettres, avant l'arrivée des Phocéens, et la Fondation de Marseille. La principale, et presque l'unique occupation des Gaulois, étoit la Chasse et la Guerre. Pour ce qui est des Sciences et des Lettres, ils n'en avoient pas la

Cvj moindre

678 **MERCURE DE FRANCE**
 moindre teinture. Les Druides , à la vérité cultivoient l'Eloquence , et une certaine Philosophie , mais il leur étoit défendu d'écrire. Vouloient-ils par là , demande notre Auteur , cacher au Vulgaire des connoissances qu'ils auroient crû profanées , si elles lui avoient été communiquées ? ou leur dessein étoit-il de cacher leur ignorance sous le voile d'un beau prétexte ? L'Orateur sembla se déclarer pour ce dernier sentiment. Quoiqu'il en soit , ces prétendus Sçavans avoient , par cette conduite , entretenu des ténèbres , qu'il étoit réservé aux seuls Marseillois de dissiper entièrement. Le changement , en effet , qui arriva dans les Gaules peu après l'arrivée des Phocéens d'Ionie , fut si grand , que , suivant l'expression d'un Historien , on auroit dit que les Gaules avoient été transplantées au milieu de la Grece. *Adeo magnus et hominibus et rebus impositus est nitor ut non Gracia in Galliam emigrasse , sed Gallia in Graciam translata videretur.* Justin.

De Marseille le bon goût se répandit dans tous les Pays voisins. *Quemadmodum* , dit ici l'Orateur , *è pectore in omnes corporis partes dimanans sanguis , vitam membris omnibus confert , gratiamque illam ,*
que

que ex integrâ valetudine efflorescit ; ita disciplinarum cognitio , quâ maximè mentes hominum vigent , ex hac Urbe in omnem circum Regionem se se effundent , Gallorum animis novam quasi vitam impertuit. Mais, ajouta-t'il , comme les Eaux sont toujours beaucoup plus pures dans leur Source , que dans les Ruisseaux qui en sont dérivés , les autres Villes des Gaules ne purent jamais égaler le bon goût et la délicatesse qui regnoient dans Marseille.

Comme il n'y eut pas jusqu'à la Langue des Phocéens qui ne devînt enfin commune dans les Gaules , notre Auteur saisit cette circonstance pour faire en peu de mots l'Eloge de la Langue Grecque , et pour exhorter les Marseillois à avoir pour le Langage de leurs Pères la même ardeur qu'eurent les Gaulois pour une Langue qui leur étoit tout-à-fait étrangère. Ici le Panegyriste fit briller son Eloquence en introduisant dans le Discours la Gaule même , la Gaule reconnoissante , qui en attribuant à Marseille l'heureux changement qui s'est fait dans ce grand Pays depuis l'arrivée des Phocéens , avoue qu'elle lui doit toute la gloire qu'elle s'est acquise dans la suite des temps , par la douceur de ses mœurs , et par son goût pour les Lettres.

II

Il passa de-là à l'ancienne Académie de Marseille, à laquelle on attribua, avec raison, la conservation de cet Amour pour les Sciences, qui rendit cette Ville si célèbre. Il parla sommairement des principaux Personnages qui s'y distinguèrent le plus, sans oublier Petrone, que plusieurs Auteurs prétendent être né à Marseille, en ajoutant qu'à l'égard des Ouvrages de ce Favori de Neron, il seroit à souhaiter qu'il eût écrit avec plus de modestie, ou avec moins d'élégance, afin qu'il pût plaire à tout le Monde, ou qu'il ne plût à personne.

En laissant à l'Histoire le soin d'appréhender les progrès, la décadence et l'extinction entière de cette fameuse Académie, notre Orateur la fait enfin renaître * de ses cendres, la rétablit et la représente à ses Auditeurs dans le nouvel Etablissement Académique qui illustre aujourd'hui Marseille Moderne et-Françoise; Etablissement dû dans son principe à quelques Marseillois Sçavans, (car la Ville en a toujours eu) et dans sa perfection aux bontés du Roy, sollicitées par le Maréchal Duc de Villars, Protecteur et Bienfaiteur magnifique de

* *Allusion au Phénix renaissant, symbole que s'est choisi la nouvelle Académie de Marseille.*

La

la Nouvelle Académie. Villars, dit il, en finissant cet Article, qui est l'un des plus beaux du Discours; ce Héros toujours Grand dans la Paix comme dans la Guerre, qui ne sçavoit se délasser que dans le sein des Muses, des fatigues qu'il avoit essuyées dans les Champs de Mars, &c.

Dans la seconde Partie, où il s'agit de la Sagesse de l'ancien Gouvernement de Marseille, l'Auteur refuta d'abord le sentiment de ceux qui n'ayant qu'une idée fausse de la véritable Grandeur, n'estiment que ces grands Empires, qui ont envahi la plus grande Partie du Monde, sans faire reflexion qu'on a vû de petites Républiques admirées dans leur Gouvernement, et mériter mieux l'attention des Sages que les plus grands Empires. Semblables, dit-il, à ces petits Corps animés qu'on ne peut guere bien voir qu'avec un Microscope, dans lesquels il n'est cependant rien de confus, aucun membre qui ne soit parfaitement distingué. Animaux enfin plus admirables dans leur petite structure, et qui marquent mieux la Sagesse infinie du Créateur, que ne le sont les Elephans avec l'énorme pesanteur de leur masse, &c.

Ce principe appliqué au Gouvernement de

de Marseille , fut suivi d'un Eloge particulier de ce sage Gouvernement, au sujet duquel Ciceron a dit qu'il préfère Marseille , non-seulement à toutes les Villes de la Grece , mais de tout le Monde entier. *Cujus ego civitatis Disciplinam atque gravitatem, non solum Græciæ, sed haud scio an cunctis Gentibus anteponendam jure dicam.* Orat. pro Flacco.

Aristote voulant donner le modele d'un sage Gouvernement, choisit la République des Marseillois préféablement à toutes celles de la Grece , et il crut pouvoir l'oposer à la République de Platon , qui n'avoit subsisté que dans les sages idées de ce Philosophe.

L'Orateur entra ensuite dans quelque détail ; il parla d'abord du Conseil public , composé de six cent Sénateurs , parmi lesquels on en choisissoit quinze pour regler les affaires courantes. La sagesse de ce Sénat parut en plusieurs occasions et sur tout par la réponse qu'il fit à César lorsqu'il voulut obliger les Marseillois à lui livrer leur Ville ; Réponse également sage et fiere , que César n'a pas omise dans ses Commentaires et qu'on peut lire , *L. I. de la Guerre Civile.*

Il passa de-là aux différentes Loix et
aux

aux Usages qui étoient observés dans Marseille. Il n'étoit permis à personne d'y entrer avec des Armes. On étoit obligé de les quitter aux Portes , pour ne les reprendre que lorsqu'on en devoit sortir. On faisoit une garde exacte à ces Portes et aux Remparts , en temps de Paix comme en temps de guerre.

On avoit grand soin , ajouta-t'il , d'éloigner de la Ville tous ceux qui auroient pû y introduire une vie molle , oisive et sensuelle , on n'y souffroit pas non plus ceux qui, sous prétexte de Religion, cherchoient des aliments à leur paresse , suivant l'expression de Valere-Maxime , qui a dit d'ailleurs de très-belles choses en faveur de Marseille. *Omnibus etiam qui per aliquam Religionis simulationem alimenta inertiae quarunt , clausas Portas habet.* Juvénal dans sa VI. Satyre, dit que les Prêtres d'Isis cherchoient ainsi à s'insinuer dans les maisons des Femmes superstitieuses ; peut-être étoit-ce en particulier cette sorte de gens que l'on excluoit de Marseille , suivant Valere-Maxime.

Mais en purgeant la Ville de mauvais sujets , on avoit un soin particulier d'y bien recevoir les Etrangers ; l'hospitalité étoit la vertu favorite des Marseillois ; ils regardoient tous les Etrangers ,
suivant

suivant la pensée d'Homere, comme leur étant envoyés de la part de Jupiter, et ils les recevoient avec tant d'humanité, que Marseille pouvoit être regardée comme la Patrie commune du Genre humain.

Suivent quelques Remarques sur les devoirs funebres rendus par les Marseillois à leurs Parens, à leurs Amis, dont on voit encore quelques traces dans des Monumens Grecs trouvés à Marseille, qui ont échappé à l'injure des temps. Une Loy particuliere de cette Ville, et qui fait honneur à l'antiquité, ne pouvoit pas être omise dans cet Eloge. C'est celle qui excluoit de Marseille tous les Comédiens, Histrions, Farceurs, Bâteleurs, &c. de peur, dit l'Historien déjà cité, qu'en les admettant, on ne s'accoutumât peu à peu aux débauches, dont on auroit vû la Représentation sur le Théâtre : *Ne turpia spectandi consuetudo, etiam imitandi licentiam afferret.* Val. Max.

Ici l'Orateur introduit le fameux Marseillois PITHIAS, dont tant d'Auteurs * celebres ont parlé, lequel avec l'autorité que lui donne sa reputation, exhorte ses Compatriotes à rétablir, autant que cela dépend d'eux, une Loy aussi importante à la pureté des Mœurs, à

* Plutarque, Polybe, Strabon, Eline &c.

chasser

chasser de leur Ville tous les Gens d'une Profession aussi suspecte , et à n'avoir pour eux qu'un souverain mépris.

Le Discours finit par un court Eloge des Echévins de Marseille , qui avec tout le Corps de Ville étoient présens à ce Panegyrique , et qui n'oublent rien , dit l'Orateur , pour que le Gouvernement présent de Marseille , approche le plus qu'il est possible , de cet ancien Gouvernement , dont la sagesse a fait l'admiration des plus grands Hommes de l'Antiquité.



TRAITS D'HISTOIRE.

UN Empereur * que pressoit la vieillesse ,
Du Diadème encor soutenoit le fardeau ;
Et bien qu'il fût sur le bord du tombeau ,
Gouvernoit l'Univers par sa rare sagesse.
Un de ses Courtisans lui dit : Menagez mieux ,
Seigneur , des jours au monde précieux ;
Laissez en d'autres mains un poids qui vous accable ;
Vous devez préférer votre repos à tout.
Le Prince , qui vouloit gouverner jusqu'au bout ,
Fit taire le flatteur par ce mot admirable :

** Vespasien.*

L'Empereur

L'Empereur doit mourir de bout (a)

Réponse d'Auguste.

Un Envoyé de certain lieu ,
Où le Peuple adoroit Auguste comme un Dieu ;
Vient de climat lointain avec pompe lui dire
Qu'un Palmier est né sur l'Autel ,
Où le marbre aux regards offroit ce Dieu
mortel.

Présage heureux , disoit-on , pour l'Empire.
Du compliment Auguste voulut rire ;
Je vois , dit-il , par-là , qu'on n'est pas empressé
Parmi vous à brûler de l'encens à ma gloire ,
Puisque sur cet Autel , que vos mains m'ont
dressé ,
Il y naît des Palmiers , si je veux vous en croire.
Telle fut sa réponse à cet Ambassadeur :
Le Prince délicat rejetta la fadeur
De cette basse flatterie ,
Et d'un servile encens , loin de goûter l'odeur ,
Il le paya par fine raillerie.

Le Tableau fini par hazard.

Par cas plaisant , dit-on , un celebre pinceau
D'un superbe Coursier acheva le Tableau ;
Sur la toile ce Bucephale
Paroissoit animé d'une ardeur martiale

(a) *Oportet Imperatorem statentem mori.*

Appeler

Appeller le combat par fier hannissement,
 Il n'y manquoit pour finir le chef-d'œuvre;
 Que sur la bouche, un frein d'écume blanchis-
 sant.

Le Peintre en vain cent fois remit la main à
 l'œuvre ;

Son art fut toujours impuissant ,

Pour en tracer une fidele image.

Il jetta de dépit son pinceau sur l'ouvrage ;

Le dépit acheva ce que n'avoit pû l'art ;

Ce coup guidé par le hazard ,

Fut plus heureux que sage.

Que ce soit une Fable , ou non ,

Pareille chose au métier d'Apollon ,

(Métier ingrat ,) assés souvent se passe ;

Combien de fois la Muse lasse

D'avoir fait pour rimer cent efforts superflus ,

Jette là le crayon ? Quand on n'y pense plus

La Rime , au bout du vers , d'elle-même se place.

*Ces trois Pièces sont de M. L. Poncey
 Neuville.*



EXTRAIT



EXTRAIT d'une Lettre de M. Desbarbalières Commis au Bureau de la Guerre, sur la Question de l'égalité des Sexes, &c.

LA discussion assés singuliere où sont Entrés M. Simonnet et Mlle Archambault, a produit une Dissertation d'autant plus interessante, qu'elle offre l'utile et l'agréable à chaque Lecteur; mais je me trompe, ou ces deux Défenseurs des avantages et des qualités de leur Sexe, soutiennent leurs interêts avec trop de chaleur, et présentent des deux côtés un Apologiste un peu partial. Je vais, avec leur permission, en abandonnant tout préjugé, tout esprit de partialité, et de précipitation dans mon jugement, prendre un juste milieu entre leurs deux theses contradictoires, et en rendant justice à notre Sexe, ainsi qu'à celui de Mlle Archambault, leur donner cette égalité de constance que refuse si injustement M. Simonnet; et reconnoître enfin que l'homme, quant aux principes de l'ame et à ses qualités, ne surpasse pas plus la femme, que la femme ne surpasse l'Homme.

Je

Je reconnois , dis-je , que même disposition , même capacité , même aptitude , pour parvenir à un égal degré d'héroïsme , en tout genre , sont requises dans l'un et dans l'autre Sexe. Si on ne compte pas autant d'Heroïnes que de Heros , c'est , comme le dit avec raison Mlle Archambault , qu'on n'a pas mis les femmes en état de montrer ce qu'elles auroient pû faire ; la difference des éducati-
 ons , est la seule cause de la difference
 extérieure qu'il y a entre eux. Il n'est
 pas étonnant en effet , qu'il y ait peu de
 Guerrieres ; on n'a pas fait exercer aux
 femmes le pouvoir qu'elles avoient de
 le devenir comme les hommes , elles
 n'ont point été élevées et nourries dans
 les allarmes , versées dans l'Art Militai-
 re , dressées aux fatigues et au pénible
 exercice de la Guerre ; elles ont eu un
 tout autre objet , nos loix et nos coutu-
 mes leur ont prescrit des occupations
 différentes ; élevées et formées dans la
 délicatesse , ou pour mieux dire , dans une
 espece de mollesse qui leur est permise ;
 on ne sçauroit en général trouver aujour-
 d'hui parmi elles , quelque soin qu'on prît
 pour les former à ce genre d'exercice ,
 un nombre égal à celui qui se rencontre-
 roit parmi les hommes , mais si dans la suite
 on

290 MERCURE DE FRANCE
on commençoit à les y accoutumer, pour
ainsi dire, dès le berceau, si nos coutumes
changeoient, je crois, à n'en pouvoir dou-
ter, qu'on trouveroit cette égalité que les
Femmes n'ont point à présent, à propor-
tion des Hommes, faute d'expérience et
d'habitude: car telle est la force de celle-
ci, que par l'empire qu'elle prend sur tout
Etre humain, elle lui donne quelle forme
il lui plaît.

Les Femmes cependant dans ce qui les
concerne, ne laissent pas d'avoir certai-
nes violences à se faire, et qui sans
doute sont glorieuses pour elles; esclaves de certaines bien-séances, et d'une
austere vertu, qu'un penchant, qui est
condamné et qui passe pour crime chés
elles, combat violemment, tout cela n'of-
fre-t'il pas une espece d'heroïsme conti-
nuel qui demande la constance et la fer-
meté d'ame ?

Entre toutes les femmes que d'ancien-
nes maximes admettoient à paroître dans
le champ de Mars, il s'est trouvé en effet
autant de veritables Heroïnes, qui ont
donné des marques de cette rare intrépi-
dité et de ce courage mâle, qu'on auroit
trouvé de Heros dans une égale quantité
d'hommes; il ne faut donc que ces exem-
ples de constance et de fermeté des fem-
mes

mes, pour être persuadé que si dans tous les tems on les y avoit formées et exercées, elles auroient balancé la fermeté des hommes.

Ce que je dis de l'heroïsme militaire ; je le dis de celui des Lettres ; plus d'un siècle nous a fourni des Femmes Illustres qui ont pénétré dans les Sciences les plus hautes et les plus abstraites, avec autant de fruit et de succès que nos premiers Sçavans ; et les Dames Sçavantes auroient été en aussi grand nombre que les Hommes, si elles avoient toutes eû les mêmes instructions qu'on nous donne, mais nos Ecoles leur sont fermées, on les exclut de nos Académies, elles sont, dit on, incapables d'y être admises, et de recevoir aucune teinture d'Erudition : mais n'auroient-elles pas raison de dire que ce langage est dicté par l'orgueil et par la présomption ? En effet, n'est-ce pas les condamner sans les entendre ? Au moins devoit-on se contenter de douter de leur capacité, sans porter de pleine autorité un jugement si injuste, dans l'ignorance où l'on est de ce qu'elles auroient pû faire, si on avoit cultivé leur génie : on devoit au contraire en mieux présumer par divers exemples marqués dans l'Histoire.

D. Mais

Mais, dira-t-on, les Femmes sont en tout inférieures à l'Homme ; on les exclut du Gouvernement, &c. A cela je réponds que cette Loy et cet usage sont moins établis à cause de leur insuffisance que par un ordre et une politique bien placés : on a vû cependant des Femmes manier les Rênes d'un Etat avec cette fermeté dont M. Sim. croit l'Homme seul capable ; je pourrois en citer assés d'exemples, pour prouver que dans ce genre comme dans les autres, en admettant les Principes établis ci-dessus, l'Homme n'auroit rien à reprocher à la Femme.

Le Créateur, il est vrai, ordonna à celle-ci d'être soumise à l'Homme, et donna à celui-là la superiorité ; mais ce n'est pas précisément que la Femme par elle-même en fût indigne, et n'eût pû la mériter autant que l'Homme. Mais telle fut la volonté de Dieu émanée de sa profonde sagesse, pour mettre une subordination nécessaire entre les deux espèces qui devoient constituer tout le genre humain. Il choisit l'Homme ; il eût pû choisir la Femme. Ils sont tous deux un même être, d'une égale proportion, un même ouvrage ; d'une semblable construction ; mêmes attributs leur sont accordés, &c.

La comparaison que fait sur cela Mlle Ar. est des plus justes. Celle des deux âges que fait M. Sim. ne me paroît pas telle , & son Adversaire a raison de se recrier sur son peu de justice. Il dit que de la foiblesse du corps doit s'ensuivre la foiblesse de l'esprit ; cette conséquence est fausse. Ne voit-on pas en effet tous les jours des hommes délicats , et d'un foible temperament , avec une élévation d'esprit , une constance et une fermeté d'ame à toute épreuve , comme on en voit également d'un tempérament fort et robuste , avec beaucoup de foiblesse d'esprit. Mlle Archambault ne doit pas non plus dire , avec sa permission , que la délicatesse du corps et du tempérament doit suivre celle de l'esprit ; elle n'ignore pas , non plus que son Adversaire , qu'elle consiste dans l'ordre , l'économie et l'arrangement des organes , et que ce qui fait la différence du plus et du moins , du foible et du fort de l'esprit , est un plus ou moins juste arrangement de ces mêmes organes &c.

A Versailles , le 10. Mars 1737.



*VERS adressés à M. de Lamée, Auteur
de l'Ode sur la Paix, insérée dans le
Mercure de Janvier.*

Où je l'avouë, en lisant ton ouvrage ;
J'ai juré que l'Auteur devoit avoir trente ans ;
Tu dois me pardonner, en voyant tes talens ,
L'on peut bien aisément se tromper sur ton âge.

Par M. de F. . . .



*ACTES DE CESSION et de
Prise de possession du Duché de Lor-
raine. Extrait des Registres de la Cour
Souveraine de Lorraine et Barrois. Procès
Verbal de Mrs les Commissaires nommés
par SON ALTESSE ROYALE, pour
l'exécution de l'Acte de Cession du Duché
de LORRAINE.*

Aujourd'hui vingt-unième Mars dix-sept
cent trente-sept, Nous NICOLAS-FRANÇOIS
COMTE DE RENNEL, Chevalier, Seigneur de
Méhoncourt, Conseiller et Secrétaire d'Etat de
S. A. R. NICOLAS JOSEPH BARON DUBOIS DE
RIOCOURT, Chevalier, Baron de Damblain,
Seigneur

Seigneur de Rémoncourt ; Conseiller d'Etat de sad. A. R. et de ses Finances , Maître des Requêtes Ordinaires de son Hôtel ; et JOSEPH-CHARLES LEFEBVRE , Conseiller de sad. A. R. et son Avocat General en la Chambre des Comptes de Lorraine ; Commissaires nommés par S. A. R. et fondés de ses pleins pouvoirs , donnés à Presbourg le cinq du courant , dont la teneur sera inserée à la suite des Présentes , pour l'exécution de l'Acte de Cession du Duché de Lorraine , du 13. Février dernier , par lequel S. A. R. a cédé et abandonné , sous les clauses , conditions et charges portées tant audit Acte de Cession , qu'ès Articles Préliminaires conclus à Vienne le 3. Octobre dix-sept cent trente-cinq , au Traité d'exécution du 11. Avril suivant , et à la convention du 28. Août dernier , pour elle et ses Successeurs dès - à - présent au Sérenissime Roy de Pologne , Grand Duc de Lithuanie , STANISLAS premier , le Duché de Lorraine , appartenances et dépendances , soit d'ancien Patrimoine , Acquisitions ou Biens Allodiaux , à quelque titre que ce puisse être , et après son décès , à Sa Majesté Très-Chrétienne et à ses Successeurs Rois de France , en tous droits de propriété et Souveraineté , ainsi et de-même que sadite A. R. en a jouï ou dû jouïr jusqu'à présent ; nous sommes rendus en l'Hôtel de Ville de Nancy , où nous étant fait annoncer , en notre qualité susdite , à Mrs les Présidens , Conseillers et Gens tenans la Cour Souveraine de Lorraine ; nous aurions été introduits dans la Salle dite des Princes , où toutes les Chambres de ladite Cour se sont trouvées assemblées avec les Gens de S. A. R. en icelle , auxquels ayant fait donner lecture de nosdits pleins pouvoirs et de

D ij l'ordre

l'ordre à nous adressé par sadite A. R. de nous faire remettre les Sceaux de ladite Cour, de même que ceux des Bailliages et autres Sieges et Jurisdictions inferieures ; nous avons déclaré remettre au nom de S. A. R. à S. M. T. C. éventuellement et à S. M. le Roy de Pologne, STANISLAS Premier, actuellement, ledit Duché de Lorraine et ses dépendances, ainsi qu'il étoit possédé par S. A. R. et relativement aux Actes, Traités et Conventions susdites, et avons en son nom délié et relevé Mrs les Présidens, Conseillers et Gens tenans ladite Cour Souveraine, ensemble tous les Officiers des Bailliages et autres Jurisdictions inférieures, ainsi que tous les Sujets et Vassaux dudit Duché, du Serment de fidélité auquel ils étoient attachés envers sadite A. R. consentant qu'ils passent dès à présent sous la domination desdits Sérénissimes Rois, qu'ils auront désormais à reconnoître pour leurs vrais et légitimes Souverains, et que Mrs les Commissaires nommés de leur part, prennent possession dudit Duché et dépendances relativement auxdits Actes, Traités et Conventions ; et en exécution de l'ordre de S. A. R. dudit jour 5. du présent mois, les Sceaux, dont ladite Cour avoit accoutumé de se servir, de même que ceux des Bailliages et autres Sieges et Jurisdictions inférieures, nous ont été remis ; de tout quoi nous avons dressé le présent Procès-verbal, dont lecture ayant été faite, il a été sur les réquisitions de M. le Procureur Général, ordonné par la Cour qu'il seroit, ensemble nos pleins Pouvoirs et ordre susdit, registrés en ses Greffes, et que copies dûment collationnées en seroient envoyées à lad. Cour, et autres Sieges ressortissans nuëment à lad. Cour, pour y être pareillement lûs, publiés et registrés.

trés, suivis et exécutés; en foi de quoi nous avons
signé et fait apposer le Cachet de nos Armes, les
an et jour susdits, Signé, RENNEL. DUBOIS DE
RIOCOURT. J. C. LE FEBVRE.

Pleins Pouvoirs de Mrs les Commissaires.

FRANÇOIS III. par la grâce de Dieu, Duc
de Lorraine et de Bar, Roy de Jerusalem,
Marchis, Duc de Calabre, de Gueldres, de
Montferrat, de Teschen en Silésie, Prince d'Ar-
ches et Charleville, Marquis de Pont-à-Mous-
son, et Nommeny, Comte de Provence, Vau-
demont, Blamont, Zutphen, Sarwerden, Salm,
Falkestein. A nos très-chers et feaux les Sieurs
Comte de Rennel, Conseiller Secrétaire d'Etat,
le Baron Dubois de Riocourt, Conseiller d'Etat
et Maître des Requêtes de notre Hôtel, et Jo-
seph-Charles le Febvre, Avocat Général en no-
tre Chambre des Comptes de Lorraine: S A L U T.
Les circonstances des affaires publiques nous
ayant nécessité, malgré la répugnance que nous
avons toujours eüe d'abandonner nos fideles Su-
jets, dont nous et nos Ancêtres avons éprouvé en
tant d'occasions le zele et l'attachement, d'ac-
ceder aux Articles Préliminaires conclus à Vien-
ne entre S. M. I. et C. et S. M. T. C. le 3. Oc-
tobre 1735. au Traité d'exécution du 11. Avril
de l'année dernière, ensemble à la Convention du
28. Août de la même année, nous avons en con-
formité, par Acte du 13. Février de la présente
année, cédé notre Duché de Lorraine au Sére-
nissime Roy de Pologne, Grand Duc de Lithua-
nie STANISLAS Premier, et après lui à S. M. T. C.
pour être ensuite réuni à la Couronne de France;
et étant question en conséquence de proceder en
D iij execution

exécution dudit Acte de cession, nous confiant en votre zèle, capacité et affection à notre service; nous vous avons nommé, commis et député, nommons, commençons et députons par les Présentes, pour, en notre nom, remettre aux Commissaires nommés, tant par le Sérenissime Roy de Pologne STANISLAS Premier, que par S. M. T. C. notre Duché de Lorraine, relativement audit Acte de cession et aux instructions que nous vous avons données à cet égard.

En conséquence, vous donnons pouvoir de relever tous nos Sujets et Vassaux de notre Duché de Lorraine, du Serment de fidélité auquel ils étoient attachés envers nous, et les renvoyer auxdits Sérenissimes Rois de Pologne et de France, qu'ils auront à l'avenir à reconnoître pour leurs vrais et légitimes Souverains, et généralement faire tout ce qui conviendra pour l'exécution dudit Acte; autorisant même, en cas de maladie, absence ou empêchement légitime de l'un de vous, les deux autres d'agir comme si tous trois étoient présents.

De ce faire nous vous avons donné tout pouvoir, Commission et Mandement exprès et spécial. En foi de quoi nous avons aux Présentes, signées de notre main et contre-signées par l'un de nos Conseillers Secrétaires intimes, fait mettre et apposer notre Scel secret. Donné à Presbourg ce 5. Mars 1737. Signé, FRANÇOIS. Et plus bas contre-signé, TOUSSAINT, et scellé du Scel secret de S. A. R.

Lettre de Cachet pour la remise des Sceaux.

TRès chers et feaux, nous vous avons nommé nos Commissaires pour l'exécution de la Cession de notre Duché de Lorraine, par nos
Lettres

Lettres de ce jourd'hui ; avant d'y procéder vous vous ferez remettre les Sceaux, tant de notre Cour Souveraine , que de notre Chambre des Comptes et autres Juridictions inferieures , lesquels vous déposerez entre les mains de notre cher et féal Conseiller Secretaire intime le sieur de Molitoris , ensemble ceux que vous avez par devers vous de notre Duché de Bar. La présente n'étant à autres fins , nous prions Dieu qu'il vous ait , très-chers et féaux , en sa sainte et digne garde. Ecrit à Presbourg ce 5. Mars 1737. Signé , FRANÇOIS. Et plus bas contre-signé , PHUSTCHER.

Après la lecture et publication desdits Actes , de Bourcier de Montureux, Procureur General, a dit :

Mrs dans l'Univers rien n'est à l'abri du changement. Les Empires les plus vastes et dont la puissance paroissoit établie sur des fondemens inébranlables , sont devenus le jouet de la fortune , et ont été anéantis sous le poids de leur propre grandeur.

D'autres Monarchies s'étant élevées successivement sur leurs ruines , sont tombées à leur tour en décadence, pour faire place à de nouvelles Dominations.

C'est ainsi qu'anciennement les Etats de Lorraine et de Bar dépendoient d'un Empire florissant , dont l'étendue n'avoit presque d'autres bornes que celles de l'Europe.

Dans la suite ils devinrent partie d'un Royaume , lequel ayant encore été démembre , il se forma de la Lorraine et du Barrois deux Duchés , qui apartinrent d'abord à differens Princes ; mais qui , ensuite , furent réunis sous une même Autorité.

Aujourd'hui , par une suite de cette vicissitude inséparablement attachée aux choses huma-

D v nes,

nes , ces deux Etats vont être soumis à la Souveraineté de Sa Majesté Polonoise , par un Evénement qui n'a point d'exemple dans l'Histoire ; et ils doivent après son Regne , faire partie du Royaume de France , comme autrefois ils ont fait partie du Royaume d'Austrasie.

Il faut convenir que nous avons été vivement touchés d'une révolution si étonnante ; que toute notre fermeté n'est point à l'abri de ce coup qui nous frappe , et que ce n'est qu'avec peine que nous avons fait un sacrifice de nos cœurs à l'obéissance et la soumission que l'on doit aux Décrets impénétrables de la Providence.

Mais en même-temps nous avons lieu de croire que les nouveaux Monarques que le Ciel nous destine , ont trop de justice et trop d'humanité pour blâmer des sentimens si convenables , et même pour ne pas agréer les pleurs que nous fait répandre l'éloignement et la dispersion de la Maison régnante , dont nous avons le bonheur de suivre les Loix depuis sept cent ans.

Aussi , comme un Peuple si fort affectionné ne mérite pas d'être malheureux , le Seigneur , en nous soumettant en ce jour au pouvoir d'un Prince infiniment pieux , équitable et modéré , a voulu d'abord calmer nos allarmes et adoucir notre amertume.

Il nous fait espérer que nous ne changerons point de destinée en changeant de Maître , et que son Gouvernement renouvellera l'image de notre première félicité.

En revanche, S. M. doit être persuadée qu'elle éprouvera dans ses nouveaux Sujets , un zèle inviolable, et la même fidélité que celle qu'ils ont eue constamment pour leurs Souverains et dont ils ont donné en toute occasion des marques plus

plus éclatantes qu'aucun Peuple de l'Univers.

C'est dans ces dispositions qu'étant déliés du Serment de fidélité qui nous attachoit à nos anciens Maîtres, nous allons lui rendre nos premiers hommages, et faire des vœux sinceres pour la conservation de ses jours et pour la prospérité de son Regne.

Nous nous acquitterons des mêmes devoirs envers S. M. T. C. dans la juste esperance où nous sommes, qu'ayant toujours vécu jusques à présent sous les Loix d'une douce domination, et malgré le changement actuel, devant encore continuer de vivre heureux, cet auguste Monarque reconnoîtra qu'il est autant de sa justice que de sa bonté, de nous faire jouir à jamais d'un bonheur qu'il trouvera fondé sur une aussi longue et aussi constante possession.

Nous avons déjà cet avantage, que les deux Puissances de concert, ont fait choix d'un Ministre également éclairé, sage et bienfaisant.

Comme il est le Dépositaire de leur autorité, il ne vient parmi nous que pour y seconder leurs favorables intentions, qui se trouvent heureusement conformes avec la bonté de son caractère; il y procurera la paix, la justice et l'abondance; et nous devons d'autant mieux augurer de son Administration, que par son équité et par sa prudence, il a déjà sçu mériter l'aplaudissement et les regrets publics, en quittant une Province dont l'Intendance lui avoit été confiée par un Roy qui n'éleve que de dignes Sujets et qui ne récompense que la vertu.

A ces Causes, nous requerons qu'Acte nous soit donné de la lecture et publication des pleins Pouvoirs, Lettre de Cachet et Procès verbal dont il s'agit, ordonné qu'ils seront registrés ès Re-

D vj gistrés

gistes de la Cour , pour être exécutés suivant leur forme et teneur , et y avoir recours le cas échéant ; et que copies d'iceux dûment collationnées seront envoyées dans tous les Bailliages et Sieges ressortissans nuëment à la Cour , pour y être pareillement lûs , publiés, registrés et exécutés ; enjoint à nos Substituts sur les Lieux d'y tenir la main et d'en certifier la Cour au mois.

Après les Requisitions prises par M. le Procureur General , M. le Premier Président a dit :

Mrs, la lecture qu'on vient de vous donner des pleins Pouvoirs que S.A.R. a donnés à ses Commissaires , nous apprend bien que la Divine Providence dispose comme il lui plaît des Sceptres et des Couronnes ; elle nous a enlevé un Prince que nous avons tant aimé et dont nous ne saurions reconnoître les graces qu'il nous a faites, qu'en conservant pour lui dans nos cœurs un souvenir éternel.

La Cour , les Chambres assemblées , faisant droit sur les Réquisitions du Procureur General , a donné acte de la lecture des pleins Pouvoirs et de l'ordre de S.A.R. ordonne qu'ils seront suivis et exécutés selon leur forme et teneur et registrés en son Greffe , ensemble le Procès verbal de Mrs les Commissaires y dénommés , et qu'à la diligence dudit Procureur General , copies dûment collationnées seront envoyées dans tous les Bailliages , Prévôtés et autres Sieges du ressort de la Cour , pour y être pareillement lûs , publiés, registrés, suivis et exécutés ; enjoint aux Substituts des Lieux de tenir la main à leur execution et d'en certifier la Cour au mois. Fait à Nancy le 21. Mars 1737. huit heures du matin. Signés, **DE HOFFELIZE , et Vaultrin , Greffier.**

LETTRES

*L E T T R E S P A T E N T E S du
Roy de Pologne , pour la prise de Pos-
session actuelle du Duché de Lorraine.*

S T A N I S L A S par la grace de Dieu , Roy de Pologne , Grand Duc de Lithuanie , Russie , Prusse , Mazovie , Samogitie , Kiovie , Volhinie , Podolie , Podlachie , Livonie , Smolensko , Se- verie , Czernickow , Duc de Lorraine et de Bar ; A tous présens et à venir ; S A L U T. Les Traités et Conventions qui ont été signés par les Minis- tres Plénipotentiaires du Roy Très-Chrétien , notre très-cher et très-amé Frere et Gendre , et par ceux de l'Empereur que nous avons acceptés ; nous ayant transmis la Souveraineté et Propriété actuelle des Duchés de Lorraine et de Bar, Ter- res , Fiefs et Seigneuries qui en dépendent, con- noissant le fidele attachement que nos nouveaux Sujets ont eû jusques à présent pour les Ducs nos Prédecesseurs , et esperant que Dieu , qui desti- ne à son gré les Sceptres et les Couronnes , dis- posera les cœurs des Sujets qu'il nous a soumis , à nous rendre avec zele et fidelité l'obéissance qu'ils nous doivent comme à leur seul et légitime Souverain ; notre premier soin est de leur donner des marques de notre affection paternelle , en déclarant dès à présent que notre intention est de conserver les Privileges de l'Eglise , de la Noblesse et du Tiers Etat , les Annoblissemens , Graduations et Concessions d'honneur faites par les Ducs nos Prédecesseurs , le tout conformé- ment à la Convention du 28. Août de l'année derniere ; A ces Causes , de l'avis de notre Con- seil , de notre certaine science , pleine puissance et autorité Royale , voulant en vertu des Articles préliminaires

préliminaires de la Paix , arrêtés et signés le 3. Octobre 1735. par les Ministres Plénipotentiaires de notredit Frere et Gendre, et ceux de l'Empereur , et les Traités et Actes faits en consequence le 11. Avril et 28. Août de l'année dernière , nous mettre en possession actuelle et réelle , comme de fait , nous déclarons par ces Présentes, que nous prenons actuellement et réellement possession du Duché de Lorraine et des Terres , Fiefs et Seigneuries , Droits et Revenus qui en dépendent , sans aucune exception , pour les posséder en toute souveraineté, ainsi et de même que les Princes de la Maison de Lorraine en ont jouï , pû et dû jouïr , nous avons donné nos pleins Pouvoirs au sieur de la Galaiziere , Conseiller ès Conseils du Roy Très Chrétien notre très-cher et très-amé Frere et Gendre , Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel , et au sieur de Meskeck , Maréchal de notre Cour , à l'effet de se transporter incessamment en notre bonne Ville de Nancy , pour y recevoir en notre nom les Sermens de fidélité des Présidens , Conseillers et Gens tenans notre Cour Souveraine de Lorraine et Barrois , tant pour eux que pour les Officiers des Jurisdictions inférieures , ressortissantes en ladite Cour médiatement ou immédiatement , et tous les autres Sujets desdits Duchés, ses Jurisdiciables , au jour qui leur sera indiqué par nosdits Commissaires : voulons que quant à présent les Officiers de notredit Cour , ceux des Bailliages , Prévôtés , Grueries et autres Jurisdictions, comme aussi les Receveurs Particuliers des Finances , Notaires , Tabellions , Gardennes et tous autres Juges , Officiers actuellement établis dans l'étendue du Ressort de ladite Cour pour l'administration de la Justice , Police et Finances

nances en titre d'Office, ou par Commission, continuent d'exercer sous notre autorité les fonctions de leurs Charges, Offices ou Commissions, jusqu'à-ce qu'il en soit autrement par nous ordonné, et de jouir des honneurs, profits et émolumens qui leur sont attribués, sans être tenus de prendre de nouvelles Provisions, Commissions ou autres Lettres, dont nous les dispensons quant à présent. Enjoignons aux Juges et autres nos Officiers, dans tous les cas sur lesquels nos intentions n'auront pas été expressément déclarées par nos Edits, Déclarations et Arrêts de notre Conseil, de se conformer aux Ordonnances et Reglemens des Ducs nos Prédecesseurs, notamment à ceux de notre très-cher et très-amé Frere le Duc de Lorraine, et à ceux du Duc Leopold son Pere, de glorieuse memoire, Coûtumes, Stiles et Usages, jusques à présent observés dans notredit Duché de Lorraine et Barrois. Voulons au surplus que les Traités et Concordats faits entre les Ducs nos Prédecesseurs et les Princes et Etats voisins, soient observés et executés selon leur forme et teneur, et que les differens Ordres de nosdits Duchés continuent de jouir des Prerogatives, Immunités et autres distinctions dans lesquelles il ont été jusques à présent maintenus et gardés.

Si donnons en Mandement à nos amés et féaux Conseillers et Gens tenans notre Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, Baillifs, Prévôts, Gruyers, et à tous autres Juges et Officiers, Hommes et Sujets qu'il apartiendra, que les Presentes ils fassent lire, publier, registrer et afficher par tout où besoin sera, et leur contenu garder et observer inviolablement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens à ce contraires. Car
ainsi

ainsi nous plaît. En foï de quoi nous avons à ces présentes Lettres signées de notre mains et contrésignées par le Secretaire de nos Commandemens, fait aposer notre grand Sceau. Donné à Meudon le 18. Janvier 1737. *Signé*, STANISLAS Roy, *Et plus bas*, par le Roy, *Signé* Simon Siruc. *Vû au Conseil*, signé, Chaumont, et scellé du grand Sceau de Cire jaune de Sa Majesté au Contrescel des Armes du Duché de Lorraine.

Après la lecture des Lettres Patentes, Toustain de Viray, *Avocat Général*, pour le *Procureur general*, a dit :

Mrs, nous demandons pour le Roy Acte de la lecture et publication des Lettres, et requérons qu'elles soient registrées sur les Registres de la Cour, pour être suivies et executées selon leur forme et teneur, et copies envoyées dans tous les Sieges du Ressort, pour y être pareillement lûes, publiées, enregistrées et executées; enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

M. le Premier Président, après avoir pris les voix, a dit :

Mrs, nous sommes instruits, comme toute l'Europe, de l'amour que la Nation Polonoise a eü pour son Roy, en sacrifiant leurs vies et leurs biens pour se conserver un Roy dont elle connoissoit les vertus et le mérite; il nous fait annoncer que la Divine Providence nous l'a destiné pour gouverner les Peuples des deux Duchés de Lorraine et de Bar; nous ne scaurions mieux témoigner à Sa Majesté notre reconnoissance, que par la soumission et la fidelité qu'il demande de nous. La Cour Souveraine, sans doute, s'y portera avec zele, ainsi que tous les Officiers et Sujets, puisque nous trouvons dans l'auguste Personne du Roy toutes les grandes quali-
liés

lités qu'on peut désirer à un Souverain , et nous devons faire des vœux pour la conservation de Stanislas I. Roy de Pologne , Grand Duc de Lithuanie , Duc de Lorraine et de Bar , que nous reconnoissons pour notre seul et légitime Souverain actuel.

Faisant droit sur les Réquisitions des Gens du Roy, la Cour ordonne que les Lettres seront enregistrées sur le Registre de la Cour , pour être suivies et exécutées suivant leur forme et teneur, et Copies collationnées envoyées dans tous les Sieges du Ressort , pour y être pareillement lûes, publiées , registrées et exécutées. Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Ensuite M. le premier President a prêté le serment de fidélité en ces termes.

Nous jurons et protestons devant Dieu et sur les saints Evangiles , tant en nos nom et qualité de premier Président de la Cour , que pour tous les Officiers de cette Compagnie , tous ceux des Sièges qui y ressortissent médiatement ou immédiatement dans les Duchés de Lorraine et de Bar , et généralement pour tous les Sujets desdits Duchés nos Jurisdiciables de quelque ordre et condition qu'ils soient, que nous reconnoissons pour notre seul et légitime Souverain actuel, Stanislas I. par la grace de Dieu , Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine et de Bar , auquel nous promettons fidélité , obéissance et service envers tous et contre tous, sans aucunes exceptions et restrictions quelconques , étant déchargés de tout serment et devoir de sujet envers le Duc François de Lorraine ; promettons expressément d'avoir pour ennemis tous ceux que Sa Majesté aura déclarés tels , de n'avoir aucune intelligence avec

cuz

eux , ni leur prêter aucune aide et faveur directement ni indirectement ; au contraire , d'avertir Sa Majesté et ceux qu'il lui plaira nous donner pour Gouverneurs de sa part , de toutes les intelligences , menées , intrigues et entreprises qui pourroient aller contre son service , et de remplir loyalement à cet égard et en toutes autres choses les devoirs de bons et fideles Sujets.

Et M. le premier Président ayant dit ainsi , *Dieu nous aide , et ses saints Evangiles* , M. de la Galaiziere a répété en lui prenant les mains , *Ainsi Dieu vous aide.*

Après quoi , M. de la Galaiziere tenant dans sa main un Sceau d'argent aux Armes du Roi et de la Province , et le présentant à M. le Premier Président , a dit : Nous vous remettons le Sceau du Roi pour les Arrêts et autres Expéditions de la Cour en être scellés désormais.

M. le Procureur General a pareillement prêté le Serment de fidelité en ces termes.

Nous jurons et protestons devant Dieu et sur les saints Evangiles , tant en notre qualité de Procureur General , qu'au nom de tous les Officiers du Parquet de la Cour , et de tous nos Substituts ès Jurisdictions qui y ressortissent médiatement ou immédiatement , que nous reconnoissons pour notre seul et legitime Souverain actuel , Stanislas I. par la grace de Dieu , Roy de Pologne , Grand Duc de Lithuanie , Duc de Lorraine et de Bar , auquel nous promettons fidelité , obéissance et service envers tous et contre tous sans aucunes restrictions ni exceptions quelconques , étant dechargés de tout serment et devoirs de Sujets envers le Duc François de Lorraine ; promettons expressement d'avoir pour

enue-

ennemis tous ceux que Sa Majesté aura déclarés tels, de n'avoir aucune intelligence avec eux, ni leur prêter aucune aide et faveur directement ni indirectement, au contraire, d'avertir Sa Majesté et ceux qu'il lui plaira nous donner pour Gouverneurs de sa part, de toutes les intelligences, menées, intrigues et entreprises qui pourroient aller contre son service, et de remplir loyalement à cet égard et en toutes autres choses les devoirs de bons et fideles Sujets.

Ensuite M. le Procureur General ayant prononcé ces mots, *Ainsi Dieu nous aide et ses saints Evangelistes*, M. de la Galaiziere lui ayant pris les mains a repété : *Ainsi Dieu vous aide.*

Ce fait, Toustain de Viray, Avocat General, pour le Procureur General, a dit : Nous requerrons pour le Roy, que le Serment prêté par M. le Premier Président, et par M. le Procureur General, soit enregistré sur les Registres de la Cour; et que Coples collationnées soient envoyées dans tous les Sieges du ressort, ensuite des Lettres Patentes, pour y être pareillement lûes, publiées et registrées, afin que ce soit chose notoire à tous et à un chacun les sujets desdits Duchés et dépendances : enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois; et que ses Arrêts et autres expéditions de la Cour seront dès ce jour scellés du Sceau de Sa Majesté, présentement remis par ses Commissaires, à M. le Premier Président.

M. le Premier Président ayant repris les voix, a dit : Faisant droit sur les Requisitions des Gens du Roi; la Cour ordonne que lesdits Sermens seront registrés sur le Registre de la Cour; et que Copies collationnées en seront envoyées dans tous les Sieges du ressort, ensuite des Lettres

710 MERCURE DE FRANCE

tres Patentes, pour y être pateillement lûes, publiées et registrées, afin que ce soit chose notoire, à tous et un chacun les Sujets desdits Duchés et dépendances : enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois. Ordonne que les Arrêts et autres Expéditions de la Cour, seront désormais scellés du Sceau du Roy, à nous remis par les Commissaires de Sa Majesté.

Et à l'instant, Mrs. les Commissaires de Sa Majesté, s'étant fait apporter le Registre, y ont signé le présent Acte ainsi, *Signé*, CHAUMONT, LA GALAIZIERE, et MESKÉK.

Et par un Acte séparé, la Compagnie et les Gens du Roi ont également signé ainsi ; *signé*, de Hoffelize, Premier Président, Parizot Président, Mahuet Conseiller Prélat, Bouzey Conseiller Prelat, Hurault Doyen des Conseillers de la Cour, de Malvoisin, de Lombillon, Baudinet, Satazin, Abram, Henry de Pont, Viriet de Remicourt, du Puy, Reboucher, Rouot, Kiecler, Roguier, Cucillet de Saffais, Anthoine Conseiller Clerc, Feriet, Fisson du Montet, de Lombillon, Serre, Grandemange, Floriot, Joly de Morey, de Maimbourg, Baudinet de Courcelles, de Bourcier de Montureux Procureur General, Toustain de Viray Avocat General, Prugnon l'ainé Doyen des Substituts, Drouville, Marcol l'ainé, de Thomerot, Didier l'ainé, Rheyne, Marcol le jeune, Didier le jeune, et Vaultrin Greffier



PLEIN.

PLEIN-POUVOIR de M. DE
LA GALAIZIERE en qualité de Com-
missaire du ROY Très-Chrétien pour la
Prise de Possession éventuelle du Duché
de Lorraine.

L O U I S , par la grace de Dieu , Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces Présentes Lettres verront : S A L U T. Les mêmes Traités et Conventions qui ont assuré à notre très-cher et très-ami Frere et Beau-pere le Roy de Pologne STANISLAS Premier , la possession des Duchés de Lorraine et de Bar , en ayant stipulé la reversion à Nous et à notre Couronne en pleine Souveraineté , après le décès de notredit Frere et Beau-pere ; et étant nécessaire qu'en même tems que les Commissaires de notredit Frere le Roy de Pologne , prendront en son nom possession , soit du Duché de Bar , soit aussi du Duché de Lorraine , et qu'ils receveront pour lui le Serment actuel de ses nouveaux Sujets , le même Serment soit prêté éventuellement à Nous et à notre Couronne . voulant de notre part y pourvoir sans aucun retardement ; pour ces Causes , et autres bonnes considerations à ce Nous mouvant , Nous avons choisi , commis et nommé , choisissons , commençons et nommons par ces Présentés signées de notre main , nôtre ami et féal Conseiller en nos Conseils . Maître des Requêtes Ordinaire de Notre Hôtel , le Sieur de LA GALAIZIERE , et lui avons donné et donnons plein pouvoir , commission et mandement special de recevoir en nôtre nom le Serment de Fidelité
éventuel

éventuel des Sujets , soit du Duché de Bar , soit aussi de celui de Lorraine , et de faire à ce sujet tout ce qui sera nécessaire , voulant qu'il agisse en cette occasion avec la même autorité que Nous ferions et pourrions faire, si nous y étions presens en Personne , encore qu'il y eût quelque chose qui requât un Mandement plus spécial que ce qui est contenu en ces Présentes, Car tel est notre Plaisir. En témoin de quoi Nous avons fait sceller ces Présentes. Données à Versailles le treizième jour de Janvier l'An de Grâce 1737. et de notre Règne le vingt deux. *Signé,* LOUIS, *Et sur le repos,* par le Roy, CHAUVESLIN. Scellé du grand Scau de Cire jaune.

Après la lecture des Pleins-Pouvoirs, Toustain de Viray, Avocat Général, pour le Procureur Général, a dit : Messieurs, Nous demandons pour le Roy Acte de la lecture et publication des Lettres, et requérons qu'elles soient registrées sur les Registres de la Cour, pour être suivies et exécutées suivant leur forme et teneur, et Copies envoyées dans tous les Sièges du Ressort, pour y être pareillement lûes, publiées, enregistrées et exécutées; Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Mr le Premier Président après avoir pris les voix, a dit : Oüies les Conclusions des Gens du Roy et y faisant droit, la Cour ordonne que lesdites Lettres seront enregistrées sur ses Registres, pour être suivies et exécutées selon leur forme et teneur, et Copies envoyées dans tous les Sièges du Ressort de la Cour, pour y être pareillement lûes, publiées, registrées et exécutées. Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Ensuite M. le Premier Président a prêté Serment de fidélité en ces termes.

Nous jurons et protestons devant Dieu , et sur les saints Evangiles , tant en notre qualité de Premier Président de la Cour Souveraine, que pour tous ses Officiers , ceux des Sièges qui y ressortissent, et généralement tous les Sujets Jurisdictibles des Duchés de Lorraine et de Bar, de quelque ordre et condition qu'ils soient , que Nous reconnoissons pour notre seul et légitime Souverain éventuel LOUIS XV. par la grace de Dieu , Roy de France et de Navarre, et ses Successeurs auxdits Royaumes ; promettons dès-à-présent comme pour-lors , qu'arrivant le décès du Roy de Pologne , Duc de Lorraine & de Bar , notre seul Souverain actuel , Nous garderons et rendrons à Sa Majesté Très-Chrétienne , la même fidélité , obéissance et service dont nous sommes tenus envers notre Souverain Seigneur actuel ; Nous promettons expressément d'avoir pour ennemis tous ceux que S. M. T. C. aura déclarés tels , de n'avoir aucune intelligence avec eux , ni leur prêter aucune aide ou faveur , directement ni indirectement ; au contraire d'avertir S. M. et ceux qu'il lui plaira nous donner pour Gouverneurs de sa part , de toutes les intelligences , menées, intrigues et entreprises qui pourroient aller contre son service ; et de remplir loyalement à cet égard et en toutes autres choses , les devoirs de bons & fideles Sujets.

Et M. le Premier Président ayant dit ensuite, *Ainsi Dieu Nous aide et ses saints Evangiles*, le Commissaire du Roy , en lui tenant les mains , a répété : *Ainsi Dieu vous aide.*

M. le Procureur Général a pareillement prêté Serment de Fidélité en ces termes :

Nous jurons et protestons devant Dieu , et
sur

714 MERCURE DE FRANCE

sur les saints Evangiles, tant en notre qualité de Procureur Général, que pour tous les autres Officiers du Parquet de la Cour, et pour nos Substituts ez Jurisdictions qui y ressortissent, que Nous reconnoissons pour notre seul et légitime Souverain éventuel Louïs XV. par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, et ses Successeurs auxdits Royaumes; promettons dès-à-présent comme pour lors, qu'arrivant le décès du Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar, notre seul et légitime Souverain actuel, Nous garderons et rendrons à S. M. T. C. la même fidélité, obéissance et service dont nous sommes tenus envers notredit Souverain Seigneur actuel. Nous promettons expressément d'avoir pour ennemis tous ceux que S. M. T. C. aura déclarés tels, de n'avoir aucune intelligence avec eux, ni leur prêter aucune aide ou faveur directement ni indirectement, au contraire d'avertir S. M. et ceux qu'il lui plaira nous donner pour Gouverneurs de sa part de toutes les intelligences, menées, intrigues et entreprises qui pourroient aller contre son service, et de remplir loyalement à cet égard, et en toutes autres choses, les devoirs de bons et fideles Sujets.

Ensuite M. le Procureur Général ayant prononcé ces mots : *Ainsi Dieu Nous aide et ses Saints Evangiles ;*

Le Commissaire du Roy, lui ayant pris les mains, a répété : *Ainsi Dieu Vous aide.*

Ce fait, Toussaint de Viray, Avocat Général, pour le Procureur Général, a dit : Nous requerrons pour le Roy, que le Serment prêté par M. le Premier Président, et par M. le Procureur Général, soit enregistré sur les Registres de la Cour

Cour ; et que Copies collationnées soient envoyées dans tous les Sièges du Ressort, ensuite des Lettres de Plein-pouvoir, pour y être pareillement lûes, publiées et registrées, afin que ce soit chose notoire à tous et un chacun les Sujets desdits Duchés de Lorraine et de Bar, et dépendances. Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

M. le Premier Président ayant pris les voix, a dit : Faisant droit sur le Requisitoire des Gens du Roi, La Cour ordonne que lesdits Sermons seront enregistrés sur les Registres de la Cour ; et que Copies collationnées seront envoyées dans tous les Sièges du Ressort, ensuite des Lettres de Plein-Pouvoir ; pour y être pareillement lûes, publiées et registrées, afin que ce soit chose notoire à tous et un chacun les Sujets desdits Duchés de Lorraine et de Bar, et dépendances. Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Et le Registre ayant été apporté à M. le Commissaire de S. M. il a signé, CHAUMONT LA GALAZIERE.

Et par un Acte séparé, la Compagnie et les Gens du Roy ont également signé. Ainsi Signés DE HOFFELIZE, Premier Président, Parisot, Président, Mahuet, Conseiller Prêlat, Bouzey, Conseiller Prêlat, Hurault, Doyen des Conseillers de la Cour, de Malvoisin, de Lombillon, Baudinet, Sarazin, Abram, Henry de Pont, Viriet de Remicourt, du Puy, Reboucher, Roüot, Kiecler, Roguier, Cueillet de Saffais, Anthoine, Conseiller Clerc, Feriet, de Fisson du Monter, de Lombillon le jeune, Serre, Grandemange, Floriot, Joly de Morey, de Maimbourg, Baudinet de Courcelles ; de
B Bourcier

Bourcier de Montureux , Procureur Général ,
 Toustain de Viray , Avocat Général , Prugnon
 l'aîné , Doyen des Substituts , Drouville , Mar-
 col l'aîné , de Thomerot , Didier l'aîné , Rhey-
 ne , Marcol le jeune , Didier le jeune , et Vaultrin
 Greffier.

Le signal avoit été donné par un coup de
 canon , qui avertit les Troupes de se mettre en
 marche pour occuper les postes destinés par
 M. le Marquis de Brezé , Brigadier des Armées
 du Roy , Colonel du Regiment de Guyenne ,
 Grand Maître des Ceremonies , on fit aussi-tôt
 une décharge de l'Artillerie , suivie de celle de la
 Mousqueterie.

Toutes ces operations ayant été achevées à
 onze heures , Mrs de la Galaiziere et Meckec ,
 se rendirent dans l'Eglise Paroissiale de S. Se-
 bastien , où M. l'Evêque de Toul officiant Pon-
 tificalement , entonna le *Te Deum* , qui fut chan-
 té par les Musiciens du Roi de Pologne avec
 une brillante Symphonie ; on chanta aussi en
 Musique , *Domine salvum fac Regem &c.* Outre
 les Cours Souveraines et Subalternes , les Cha-
 pitres et les Communautés regulieres qui y as-
 sisterent , il y eut un grand nombre de Person-
 nes de la haute Noblesse avec un concours inex-
 primable de Peuple , criant , *Vive le Roi.*

Lorsque M. de la Galaiziere fut sorti de l'E-
 glise pour retourner à la Cour , où il est logé ,
 il trouva ses ordres executés pour un grand di-
 né , à plus de 100. couverts , qui fut donné à
 tous les Officiers des deux Cours Souveraines ,
 et à toute la Noblesse qualifiée : comme toute
 la Garnison avoit été long temps sous les armes
 pendant ces ceremonies , on permit aux Soldats
 de retourner chés leurs hôtes , et ils furent avertis
 de

de se rendre à six heures aux Lieux marqués , où ils devoient se mettre en Bataille.

A la nuit fermée , M. de la Galaiziere alluma un grand feu de joye préparé sur la Place de *Carriere* , lequel fut suivi d'un feu d'artifice très bien executé : 3000. Lampions éclairoient toute la façade du Palais , et tous les habitans de Nancy firent aussi des illuminations et des feux de joye. M. de la Galaiziere repandit pendant tout le jour beaucoup d'argent au Peuple , et fit donner abondamment du vin à tous les Soldats de la Garnison qui forment trois Bataillons

Le même jour 21. Mars , M. l'Evêque de Toul rendit un Mandement , dont voici la teneur.

SCIPION JERÔME, par la grace de Dieu et l'autorité du Saint Siège Apostolique, Evêque Comte de Toul , Prince du Saint Empire. Au Clergé Seculier et Regulier , soi disant exempt et non exempt, et aux Fideles de la partie de notre Diocèse située en Lorraine et Barrois , Salut et Benediction en Notre Seigneur JESUS-CHRIST.

Un des plus riches présens que le Ciel puisse faire aux hommes, c'est , nos très-chers Freres , de leur donner des Princes , qui plus attachés au bonheur des Peuples , qu'à l'éclat de leurs Couronnes , ne se souviennent qu'ils sont les Maîtres de leurs Sujets , que pour montrer qu'ils en sont les Peres , et qui , joignant à la connoissance de leurs devoirs une exacte fidelité à les remplir , soient moins jaloux de regner , que de faire regner avec eux la verité et la justice.

Telle est depuis long temps la felicité de vos Proviaces. Soumis à des Souverains qui étoient tout ensemble selon le cœur de Dieu et selon le cœur des hommes , depuis combien d'années

E ij goutez

718 MERCURE DE FRANCE

goutez-vous les douceurs du plus juste et du plus tranquille gouvernement ? C'est par leur bonté et par leur prudence que, préservés des fureurs de la guerre, et de tous les maux qu'elle entraîne comme nécessairement avec elle, vous avez vécu jusqu'ici dans le repos et l'abondance d'une paix si heureuse, que les Peuples de l'Europe ont souvent plus envié votre bonheur, qu'ils n'estimoient leur propre gloire.

Aujourd'hui la divine Providence attentive à vous continuer les mêmes faveurs, ne forme au grand Prince qui vous a gouverné jusqu'ici, d'autres destinées, que pour le remplacer par un Souverain qui rassemble tout ce qu'il faut pour être les délices des Peuples, et qui avant même de vous avoir vus, fait déjà paroître le plaisir qu'il aura de vous rendre heureux. Quelles graces ne devez-vous pas au Seigneur, qui, selon l'expression de l'Ecriture, transfere à son gré les Royaumes et en établit de nouveaux, de vous avoir réservé un homme de sa droite, en qui il a répandu ces dons excellens de sagesse et d'intelligence, qui sont le caractère des grands Rois, et qui étant comme l'ame du Gouvernement legitime, deviennent une source assurée de la felicité publique ?

Dès les premieres années de Sa Majesté, ses exploits ont fait éclater sa valeur, et l'ont fait paroître digne du Thrône : les dangers et les obstacles ont signalé sa fermeté, et désormais parmi vous il signalera sa sagesse à gouverner, et vous fera éprouver que les vertus douces et tranquilles trouvent place dans un cœur courageux.

Conservez, nos très-chers Freres, conservez long-temps ce précieux don, l'effet des plus
signes

signalées misericordes. Passez des jours heureux et paisibles sous la protection d'un Roi, qui ne vous fait reconnoître son autorité légitime, que pour vous en faire sentir les douceurs ; et puisque Dieu veut que nous soyons remplis de veneration, de fidélité et d'attachement pour ceux qu'il a élevé au dessus de nous, efforcez-vous de mériter par une respectueuse affection, qu'il vous honore de la sienne. Ces sentimens ne sont pas étrangers à vos cœurs. Jamais Peuple a-t-il plus aimé ses Souverains et porté plus loin le zèle de leur gloire ?

Vous avez déjà senti tout le prix de ce bienfait, et vous y avez répondu par des acclamations publiques, mais ce n'est pas assés. Il est un bonheur qui ne peut être aplaudi et célébré autant qu'il le mérite, que par la voix de l'Eglise. C'est le bonheur d'avoir en la Personne Sacrée de Sa Majesté un Monarque qui étant l'image de Dieu sur la terre par la participation de sa puissance, lui ressemble encore plus, par la participation de ses autres perfections ; un Souverain qui prenant la justice pour règle de ses délibérations, la fera asseoir avec lui sur le même Thrône, et présider à tous ses Conseils ; un Roi Chrétien qui prendra en main la cause de Dieu, et qui de la loi du Seigneur en fera sa propre loi, qui protégera la piété, l'inspirera par ses exemples, et assurera à nos Eglises l'avantage d'offrir leurs vœux et leurs Sacrifices dans le tranquille exercice du culte de Dieu.

C'est pour cela, Seigneur, que vous multipliez les jours de cet Auguste Monarque, et que vous le conserverez, autant pour l'honneur de votre Saint Nom ; que pour le bien

E iij de

720 **MERCURE DE FRANCE**
de son Peuple. Avec une ame aussi grande ,
une Religion aussi pure , un zele aussi ardent ,
que ne fera-t-il pas pour vous ? Qu'il vive
donc , ô mon Dieu , pour votre gloire et vos
intérêts ; et puisque vous vous glorifiez dans
l'Ecriture d'être spécialement l'auteur du salut
des Rois , montrez que vous l'êtes en effet ,
en répandant sur lui l'abondance de ces bene-
dictions dont vous récompensâtes autrefois la
Religion de David. Etendez sur lui votre main :
animez - le de votre esprit : récompensez par
de nouvelles effusions de votre grâce ce cœur
docile pour accomplir vos volontés , cette sou-
mission pour votre l'Eglise , ces entrailles de
Pere pour son Peuple , que vous lui avez déjà
données. Associez à ces benedictions l'Auguste
Reine qui se trouve si parfaitement associée à
ses vertus , et qui , rapellant à l'Univers l'idée
de la femme forte supérieure à tous les évé-
nemens , nous enseigne par son exemple à n'es-
timer que les biens qui se puisent dans les sour-
ces de la sagesse.

A CES CAUSES, Nous ordonnons qu'à l'a-
venir en toutes les Eglises soi disant exemptes et
non exemptes de la partie de notre Diocèse si-
tuée en Lorraine et Barrois , on priera publi-
quement et nommément pour le Roi dans les
différentes parties du Service divin , où il est
d'usage de prier pour les Souverains en chantant
les Versets *Domine salvum fac Regem* , et autres
marqués dans le Rituel du Diocèse , l'Oraison
se dira ainsi : *Quasumus omnipotens Deus, ut fa-
mulus tuus Stanislaus Rex noster qui tuâ mise-
ratione suscepit Regni gubernacula , &c.*

Dans les recommandations du Prône des Mes-
ses de Paroisse , on dira pour la Personne Sa-
crée

crée du Roi, pour la Reine, et pour la Famille Royale. Et dans le Canon de la Messe on dira, et Rege nostro Stanislae

Et sera notre présent Mandement lû et publié aux Prônes des Messes Paroissiales et dans toutes les Communautés Ecclésiastiques Séculières et Régulières, et affiché par tout où besoin sera. Donnée à Nancy.

COMPLIMENT fait par M. Hanus, Prevôt, Lieutenant Général de Police de Nancy, le Vendredy 22. Mars 1737, étant à la tête de la Députation de l'Hôtel de Ville; à leurs Excellences MM. De la Galaiziere et de Meckec, Commissaires nommés pour la Prise de Possession du Duché de Lorraine.

MESSEIGNEURS,

Les Officiers de l'Hôtel de Ville de Nancy reconnoissans en vos Personnes les Dépositaires de l'Autorité Royale, qui commence à régner sur eux, ont l'honneur de présenter à vos Excellences les très-respectueux témoignages de leur soumission.

Pendant le siècle dernier elle fut, envers la France, l'effet des troubles qui régnerent alors, la contrainte y eut part; mais à présent que de pacifiques accords transfèrent légitimement, et notre amour pour nos Maîtres, et la foy de nos Sermens; c'est, Messesseurs, par ces mêmes caracteres de l'amour et de la fidelité, qui nous

E iiij ont

ont toujours singulièrement distingués de toutes les Nations , que nous espérons mériter les grâces de nos Rois , et votre protection.

Aussi nous sentons très-vivement que par notre union à la Monarchie Française , nous allons entrer en participation de toute sa gloire ; nous savons que , par-là , nous allons lui devenir comparables , en quelque sorte , de toutes ces grandes actions , par lesquelles Elle s'est acquis cette supériorité générale , dont elle jouit sur toutes les Nations de l'Univers ; & que pour nous acquitter des avantages d'une telle association , il ne faut rien moins que des cœurs vraiment dévoués à la gloire de leur Prince , et au bien de la Patrie. Ce sont là aussi , Messieurs , les talens que nous apportons avec nous , et ce que l'Histoire d'un grand nombre de siècles garentit.

Au surplus , nous nous félicitons , très-particulièrement , des augures heureux que nos nouvelles destinées nous présentent dans le choix qui a été fait de vos Excellences pour l'administration de la Justice , Police et Finances des Etats , d'une part ; et pour la direction de la Maison Royale , d'une autre. Deux Grands Rois vous ont en cela honoré par leur juste discernement ; et la renommée , qui vous a précédés dans cette Province , nous a assuré que , par vos éminentes vertus , vous répondrez toujours parfaitement à leur attente.

Eux , Rois remplis de Religion & de magnanimité ; Vous , Ministres sages et habiles , tout cela nous annonce dans notre changement , un remplacement qui ayant déjà fixé notre obéissance , fixera encore les mouvemens les plus affectionnés de nos cœurs.

Fasse donc le Ciel qu'en répandant ses bénédictions les plus abondantes sur les nouveaux Maîtres

très qu'il nous a successivement destinés ; qu'en assistant toujours vos conseils de ceux de sa sagesse , et qu'en dirigeant toujours nos actions par les regles de notre devoir , nous puissions , à l'envi de toutes les Nations , toujours trouver notre bonheur dans celui de nos Rois. Que vous , Messieurs , proches temoins de notre zele et de notre fidelité , vous nous jugiez dignes de votre apui , que vous puissiez long-temps et heureusement nous guider dans la voye de la justice ; et qu'en perpétuant ainsi la felicité dont nous jouissions , vous vous acquériez une gloire immortelle.

Ce sont-là , Messieurs , les Vœux de la Capitale du Duché de Lorraine , conformes à ceux de toute la Nation , dont la voix retentit déjà jusqu'à nous.



LE SINGE PHILOSOPHE,

F A B L E.

UN Singe haï des siens fut réduit aux abois ;
Il se retira dans les bois ,

Où couvrant sa misantropie

Du beau nom de Philosophie ,

Solitaire, pensif, de maints discours mocqueurs ,

Drapoit en se loüant les humaines erreurs ,

S'exemptant des défauts de la gent animale ;

Un Renard l'entendant débiter sa morale ,

Lui dit : Oüi , Monsieur le Docteur ,

Le Monde est un Théâtre où le Sage en parole ;

E v. Qui

Qui croit n'être que Spectateur ,
 Joie assés souvent un sot Rôle.

C. X. J. de Loiré.



*ARREST BURLESQUE sur une
 Lettre Philosophique pour rassurer
 l'Univers , &c.*

LE Soleil, par la grace de Dieu, brillant
 Pere de la Lumiere, Prince du jour, Seigneur
 de la Terre et de l'Onde, Dispensateur souverain
 des Nuages, de la Grêle et des Vents, Grand-
 Maître de l'Artillerie des Cieux, Gouverneur
 general des Saisons et de leurs dépendances, à
 tous les Sujets de notre Empire, soit à ceux qui
 habitent sous les Lieux de notre résidence, et que
 nous favorisons de nos rayons directs, soit à
 ceux qui, moins heureux, n'en reçoivent que
 d'obliques, SALUT, LUMIERE ET CHALEUR.
 Nous nous serions aperçûs dans les voyages régu-
 liers que nous faisons pour le bonheur du Mon-
 de, qu'un de nos Sujets auroit osé dans un Li-
 belle intitulé, *Lettre Philosophique, &c.* chercher
 à nous dégrader, et auroit, au grand étonne-
 ment de tous les Philosophes Phisiciens et des
 divers Peuples qui nous sont soumis, voulu nous
 dépouiller de nos plus beaux droits et des fonc-
 tions, prérogatives et privileges dont nous jouis-
 sons depuis un temps immémorial, et dont la
 pleine possession ne nous avoit jamais été con-
 testée ni par Platon, Aristote et autres que nous
 aurions

burions créés les Connoisseurs et Spéculateurs de
 nos vrais attributs , ni par Descartes , Newton ,
 Leibnitz et autres que nous aurions élevés dans
 la suite aux mêmes Charges et Dignités. Cepen-
 dant , malgré des Titres si sûrs et si évidens , le-
 dit Auteur n'auroit pas laissé de s'en prendre à
 nous , et de vouloir que nous ne fussions pas
 cause des variations irrégulières qui regnent dans
 les Saisons pour le froid ou le chaud qui s'y fait
 sentir ou plus tôt ou plus tard , suivant que nous
 l'avons déterminé , sans que la régularité de no-
 tre cours puisse nous priver de ce droit ; qu'il
 ne nous fût pas permis non plus d'aller au delà
 des Tropiques, quand bon nous semblera, et cela
 parce que depuis six mille ans nous n'aurions pas
 eû la curiosité d'y aller , n'aimant point , ainsi
 que font tant d'autres Souverains , à nous écar-
 ter trop du centre de nos Etats ; s'ingerant en-
 core ledit Auteur de fixer les bornes de notre
 Empire à dix pieds de profondeur sous la sur-
 face de la Terre, et voulant élever là les limites de
 notre Puissance et activité , comme si ce n'étoit
 pas nous qui allussions porter le feu jusques dans
 le centre de la Terre et allumer ces Incendies
 souterrains , dont nous nous plaisons à effrayer
 nos Peuples Terriens , disant aussi que nous ne
 faisons qu'ouvrir en nous aprochant , ou laisser
 fermer en nous éloignant des issues ou comme
 des especes de soupiraux , d'où s'exhalent des
 vapeurs chaudes et fécondes , propres à animer
 la Terre et ceux qui l'habitent ; faisant entendre
 ainsi sourdement qu'elle contiendrait dans son
 centre comme une autre espece de Soleil caché ,
 quoique bien inférieur à nous , qui seroit la
 source de tous les biens qu'elle ne tient que de
 nous ; voulant enfin , au grand scandale de tous

nos bons Sujets, ne nous faire passer auprès d'eux que pour une Lanterne propre à les éclairer, et pour une Pendule qui n'est destinée qu'à leur marquer les heures; A CES CAUSES, étant nécessaire d'y pourvoir et d'arrêter des opinions si nouvelles et si offensantes pour nous, où le rapport qui nous auroit été fait de ladite Lettre, ensemble des observations et réflexions qui ont été faites sur icelle, nous avons ordonné et ordonnons audit Auteur de se rétracter incessamment sous peine d'être enfermé dans nos froides prisons de la Lune, les mêmes où fut détenu si long-temps Copernic, ce fameux coupable qui avoit osé prétendre que nous étions comme enchaînés au centre de nos Etats; mais voulant favoriser de plus en plus ceux qui se montrent les zelés défenseurs de nos droits et de nos privilèges, nous les invitons à se rendre au plutôt dans les Lieux qui se trouvent situés sur nos routes ordinaires, afin qu'ils y viennent couronner leurs têtes de nos rayons perpendiculaires et recevoir de nous les chaudes influences dont nous souhaitons de les honorer. Donné au Firmament dans un de nos Palais d'Hyver, l'an 5737. de notre Règne.



ACROS-



ACROSTICHE.

Brillier par des talens , plaîre par la figure ,
 Être fidele ami , complaisant sans fadeur ,
 Décider sagement , juger avec mesure ,
 Obliger noblement , avoir de la douceur ,
 Inspirer avec art du goût pour la tendresse ,
 Tout la porter au cœur avec délicatesse ,
 Rassembler cent vertus qui le font admirer .
 Peut peindre trait pour trait Damis sans le flater :

*Le Chevalier d'H * * **



E N I G M E.

J E suis communément d'une figure ronde ;
 Chacun se pique aujourd'hui dans le monde
 De me parer fort richement ,
 Bien que l'on me perde aisément .
 Je suis commun par tout , et dans chaque Province
 Je sers les Petits et les Grands ;
 Chés l'Artisan et chés le Prince
 Je ne sçaurois servir si j'ai ma liberté .
 Une dure nécessité

Veu

Veut qu'on m'attache, et pour surcroît de peine,
 Une Compagne qui me gêne,
 Augmente ma captivité,
 Plus dans l'Hiver que dans l'Eté.
 Vous, qui ne pouvez me connoître
 Par ce recit de mon emploi,
 Sçachez que bien souvent, pour attaquer mon
 Maître,
 D'un air audacieux on met la main sur moi.

LOGOGYPHE.

Lecteur, qui te plais à percer
 D'un Logogryphe obscur l'agréable Dédale,
 Celui qu'ici ma Muse étale
 Poura quelque temps t'exercer.
 Un mot composé de six Lettres
 En renferme vingt neuf qu'il faut que tu péné-
 nêtres.
 Trois d'abord, sans rien combiner,
 A tes yeux s'offrent tout de suite;
 Je ne veux point les désigner,
 Ce seroit te ravir trop vite
 Le plaisir de les deviner.
 Mais démembre, si tu souhaites
 Par les autres vingt six développer ceux-là;
 Tu rencontreras deux Prophetes,

Ce

Ce qu'au camp de Porsenne un Romain se brula.

Du Tenare un Juge sévère ;

Deux Monts fameux de l'ancienne Loy ;

Ce qui dans certains jeux est préférable au Roy.

Un Saint que l'Eglise révere.

Un trésor qu'en ce siècle on trouve rarement.

La graine qui chasse le vent.

Un Auteur connu dans la glose.

D'un Patriarche un Descendant.

Ce qui dénomme chaque chose.

Le plus dur du Corps animal.

La Vache qu'Argus garda mal.

Du Dieu du Thyrses la Nourrice.

Le Pere des quatre Saisons.

Ce que renferme l'Ecrevisse ,

Ou tel autre que l'on choisisse,

Du Belier jusques aux Poissons.

Poursuis : Tu verras une Ville

Dont fait mention l'Evangile.

Plus trois autres Cités ; d'Israël un des Rois.

Ce qu'un négligent fuit , et que prend l'Homme
me sage.

De la Musique enfin deux Voix.

Adieu , Lecteur , pour cette fois

Je ne t'en dis pas davantage.

*A la Fere , par M. de Broglia
de Martignes.*

AUTRE

A U T R E.

Lecteur , je suis dans l'Homme , et dans tout
Animal.

Je suis dans l'un , comme dans l'autre ,
Dans Bourgeois , Païsan , dans Veau , Comme
Cheval.

Telle dans tout Climat , qu'on me voit dans le
nôtre.

Huit Lettres composent mon Nom ,
Dont 1. et 2. me font un Fleuve de renom :
1. 2. et 4. Une grande Mesure ,
Ou quelqu'autre Vaisseau souvent sans Cou-
verture.

1. 2. 7. avec 4. Un Ouvrage sur l'eau ,
Qui fait passer voyageur sans bateau :

1. 2. 5. avec 4. Un Abord désirable ,
Où tend Navigateur ayant vent favorable :

1. 2. 5. 4. et 8. Ce qui sera fermé
Dans le Ciel à tout Réprouvé :

1. 2. 3. 7. et 4. Une ronde Figure.
Qui fera reposer l'Homme dans sa lecture :

1. 2. 3. 7. 4. avec huit ,
C'est le faux brillant de l'esprit.

1. 2. 3. 5. et 8. Un gros Fruit agréable ,
Commun , et qu'on presente à Table :

1. 2. 5. 8. Un certain petit trou
Imperceptible , et devine où :

1. 5. 2. 7.

1. 5. 2. 7. et 8. Ce que fait dans l'Eglise
Un Curé le Dimanche , ou Personne commise :

1. 3. 8. Un certain Oiseau

Qui chante mal et n'est pas beau :

1. 6. 7. Certain Arbre assés haut, dont la Pomme
N'a jamais dans Eden tenté le premier Homme;

1. 3. 7. 4. et 8. De deux la Portion

Dans Réguliere Pension :

1. 3. 4. avec 8. Une Monnoie antique ,

Petite de valeur , petite de fabrique :

1. 6. 2. 7. Membre de certain Jeu ,

Qui , dans le temps present , n'a presque plus
de lieu :

1. 8. 3. 7. 4. 5. 8. Un Homme

Dont la Profession brilloit jadis à Rome :

1. 3. 8. 5. et 6. Un Canton Champenois ,

Qui , pour Vin excellent , l'emporte sur Ar-
bois.

Par Duchemin , Musicien à Angers.

A U T R E.

M On nom fait très souvent l'Epithete d'un
Fat ,

Il est d'une syllabe , et retournant sa tête ,

C'est un Arbre sans fleurs , sans fruits , sans
odorat.

Je suis Note , et Métal J'en dis trop : je
m'arrête.

Desnoyers L. P. à Etampes.

LQGGRT.

LOGOGRYPHUS.

Aures obtundo. Per partes, abdita signo :
 Passio sum Juvenum, qua Senibus remanet ;
 Si totum invertas, Urbs famosissima dicor ;
 Sum Pueris aptum, meque Senes redamant.

Les mots de l'Enigme et des deux derniers Logogryphes du Mercure de Mars, sont expliqués par les Vers ci-après. Le mot du premier Logogryphe est *Notaire*, dans lequel on trouve, *Air*, et *Note*. Dans le second, *Pau*, *Pie*, *Re*, *Pape*, *Peau*, *Pré*, *Pair*, *Pere*, *Pipée*, *Eve*, *Rire*, *Rape*, *Priape*, *Vire*, *Pipe*, *Pari* et *Ave*; et dans le troisième, *Piper*, *Japer*, *Pair*, *Pape*, *Pire*, *Pipe*, *Rape*, *Pari*, *Apré*, *Apré au gain*, *Aire*, *Ipre*, *Pie*, *Air*, *Epi*, *Ire*, *Pré*, *Ré*, *Air*, et *Priape*.

VERS explicatifs de l'Enigme et des deux derniers Logogryphes inserés dans le Mercure du mois de Mars 1737.

JE n'ai, graces à Dieu, ni femme ni Procès,
 L'ardente soif du gain ne fait point mon yvresse,
 J'abandonne au Chimiste et soufflet et richesse,
 Et dans mon repos seul je mets tout mon succès.

Je

Je m'embarasse peu du boire et du manger,
 Tranquillement la nuit je ferme la *Paupiere*,
 Et quand le blond Phébus ramene la lumiere,
 Je m'amuse par fois à brouïller du *Papier*.

Fr. Mar. Nich. de Paris.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

EPI TRE DE M. GRESSET, écrite
 de la Campagne au Pere ***. *A*
Paris, Quay de Gêvres, chés *Prault*,
 Pere, 1737. Brochure de 32. pages.

L'ingénieux Poëte commence par faire
 un parallele agréable de la Solitude où
 il est, au grand monde de Paris, et
 poursuit ainsi :

C'est donc vous seul, que sans contrainte,
 Et sans intérêt et sans feinte,
 J'appelle en ces Bois enchantés,
 Moins reverend qu'aimable Pere,
 Vous dont l'esprit, le caractere,
 Et les airs ne sont point montés
 Sur le ton sotement austere
 De cent tristes Paternités,

Qui :

Qui , manquant du talent de plaire ,
 Et de toute legereté ,
 Pour dissimuler la misere
 D'un esprit sans amenité ,
 D'une sagesse minaudiere ,
 Affichent la severité ,
 Et ne sortent de leur taniere
 Que sous la lugubre banniere
 De la grave Formalité , &c.

La Description qu'on va lire fera ,
 sans doute , plaisir.

Imprimez , affichez sans cesse ,
 Et s'entrechassant de la presse ,
 Mille autres nous inonderont
 D'un déluge d'Ecrits stériles
 Et d'Opuscules puériles ,
 Auxquels , sans doute , ils survivront ;
 A cette abondance cruelle ,
 Je veux toujours en verité
 Et de la Fare et de Chapelle
 Préferer la stérilité ;
 J'aime bien moins ce Chêne énorme
 Dont la tige toujours informe ,
 S'épuise en Rameaux superflus ,
 Que ce Myrthe tendre et docile ,
 Qui croissant sous l'œil de Venus ,
 N'a pas une feuille inutile ,

S'épanouir

S'épanouït négligemment ,
Et se couronne lentement.
Il est vrai qu'en quittant la Ville ,
J'avois promis que plus tranquille ,
Et dans moi-même enseveli ,
Je sçaurois , Disciple d'Horace ,
Unir les Nymphes du Parnasse
Aux Bergeres de Tivoli ,
J'avois promis, mais tu t'abuses
Si tu comptes sur nos Discours ,
Cher ami , les sermens des Muses
Ressemblent à ceux des Amours.

Sur un Projet que M. Gresset propose
à son Ami , il s'exprime ainsi :

Nous n'y choisirons point pour guide
Cette Raison froide et timide ,
Qui toise impitoyablement
Et la pensée et le langage ,
Et qui sur les pas de l'usage ,
Rampe Géométriquement.

Nous finirons par ce trait au sujet d'une
illustre Mort.

Dieux ! quelle nouvelle semée
Subitement dans l'Univers ,
Vient glacer mon ame allarmée ,
Et quelle main de feux armée ,

Lance

Lance la foudre sur mes Vers !

Sur un Char funebre portée ,
Des Graces en deuil escortée ,
La Renommée en ce moment
M'apprend que la Parque inhumaine
Sur les tristes bords de la Seine
Vient de plonger au Monument ,
Des Mortels le plus adorable ,
L'ami de tout heureux talent
Et de tout ce qui vit d'aimable ,
Le Dieu même du sentiment ,
Et l'Oracle de l'Agrément !

Il paroît chés *Prault* , Pere , Quay de Gèvres , une Epitre de M. B * * * à M. Gresset , d'environ 80. Vers , qu'on lit avec beaucoup de plaisir , l'Auteur de l'Epitre dont on vient de lire l'Extrait , y est justemen et élégamment loué.

DISSERTATIO de *Ferri usu et abusu in Medicina* , Authore H. Gourraigne , Doct. Medico Monspeliensi , Regia Societ. Scientiarum Socio. Brochure in-8. de 40. pp. imprimée à Montpellier chés F. *Rochard*.

Cette Dissertation , dont le sujet est important dans la Médecine , est l'Ouvrage d'un habile Homme , qui paroît posséder

posséder à fond la Matière qu'il a entrepris de traiter. Il l'a fait d'une manière claire , méthodique , et qui ne laisse rien à désirer pour l'instruction.

Tout l'Ouvrage est divisé en cinq Paragraphes , qui sont subdivisés chacun en plusieurs Articles.

Le I. Paragraphe , précédé d'un petit Préliminaire , traite des Métaux en général. Le II. de la Nature du Fer, et des Médicamens qu'on tire du Fer. Le III. des Vertus, et des diverses Préparations du Fer , et de la manière d'y procéder. Le IV. du bon Usage du Fer, et des Remèdes qu'on tire de ce Métal. Le V. enfin des Abus qu'on en peut faire.

LETTRE écrite à M. Gibert, Professeur de Rhétorique au Collège Mazarin, Syndic et Ancien Recteur de l'Université de Paris , où l'on trouve un Abregé de la Vie de M. GIBERT, Canoniste, son Cousin. *Brochure in-12. de 12. pp. A Paris , de l'Imprimerie de Jacques Vincent , rue S. Severin à l'Ange. M. DCC. XXXVII.*

Le R. P. Bougerel de l'Oratoire , qui travaille à l'Histoire des Hommes Illustres de Provence , et qui vient de nous donner

738 MERCURE DE FRANCE
donner un bon Livre en ce genre (*La Vie de Gassendi*) n'a pû refuser à M. Gibert , son Compatriote et son Ami , un Précis de la Vie de feu M. Gibert , fameux Canoniste, en attendant d'être placé dans un rang distingué , et qui lui est bien dû , parmi les Illustres de cette Province. Il ne nous est guere possible de dire ici autre chose de cet Abregé , si ce n'est que l'Auteur a très-bien réüssi à nous faire connoître d'avance un de ces Hommes rares , qui ne perdent rien à être approfondis , qu'il falloit étudier , et dont on peut dire , avec le R. P. Bougerel , que plus il étoit examiné de près , plus il étoit estimé ; et plus il étoit connu , plus on vouloit le connoître. Une Liste exacte des Ouvrages de M. Gibert , inserée dans cet Abregé , et encore plus les Ouvrages mêmes , justifient ces expressions.

HISTOIRE et Description Générale
du Japon , &c. *Second Extrait.*

Dans une des Isles du Japon , il y a une Montagne de six lieues de long , qui est toute couverte d'arbres , et où l'on trouve un Animal fort singulier. C'est un Quadrupede dont la peau est veloutée et de couleur d'or ; sa figure approche

ap proche de celle d'un Chien , mais il a les pieds beaucoup plus courts ; sa chair est très-délicate , et lorsqu'on le sert sur la table des Grands , il est de la magnificence de le servir tout entier avec sa peau. Quand cet Animal est vieil , il se jette dans la Mer , et devient Poisson. Loüis Almeyda , qui raporte cette singularité dans ses Lettres , avoue que la première fois qu'on lui en parla , il se prit à rire ; mais qu'il fut bientôt convaincu par ses propres yeux qu'on ne lui en avoit point imposé. Un jour qu'il étoit à Ocica , Capitale du Royaume , on apporta au Roy de Gotto un de ces Animaux , qui n'étoit encore métamorphosé qu'à demi. Comme le Roy lui en fit present , il eut tout le moyen de le considerer à loisir. Une de ses pates étoit déjà presque toute changée en nageoire , et l'on voyoit de pareilles naissances de changement en plusieurs autres Parties de son corps.

A la page 10. du second Volume on raporte , en ces termes , quelques Phénomènes singuliers. Le 20. de Juillet il tomba du Ciel à Fucimi et à Méaco quantité de cendres , ce qui dura une demie journée. Dans le même temps il plut du sable rouge à Ozaça et à Sacai ; et peu

F. après

après des cheveux gris , comme d'une personne âgée , avec cette différence , qu'ils étoient beaucoup plus doux que les naturels , et qu'étant mis au feu , ils ne rendoient point de mauvaise odeur. Toutes les Provinces Septentrionales parurent aussi couvertes de ces especes de cheveux.

Trois semaines après , les Peuples , déjà intimidés par de si étranges Phénomènes , le furent bien davantage par un autre , qui , tout naturel qu'il pouvoit être , a toujours passé , dans l'opinion du Vulgaire , pour un présage sinistre. On vit sur Méaco une Comete chevelue , dont l'aspect sembloit avoir quelque chose d'affreux ; soit que cela fût véritablement ainsi , soit que la frayeur le fît paroître tel aux yeux du Peuple épouvanté. La position de ce Météore étoit de l'Occident au Septentrion , et l'on observa que pendant quinze jours , qu'il resta sur l'Horizon , il fut toujours environné de vapeurs fort noires. Enfin le trentième d'Août sur les huit heures du soir , il y eut presque par-tout le Japon un tremblement de terre , qui causa de furieux ravages. Il recommença le quatrième de Septembre , et redoubla d'une si étrange manière , qu'encore qu'il n'eût duré

duré qu'une demie heure à différentes reprises, tous les Palais que l'Empereur avoit fait construire à Ozaca, où le tremblement fut plus sensible, furent renversés; et ce qui augmenta considérablement l'horreur de ce désastre, c'est qu'en plusieurs endroits, on entendit sous terre des mugissemens, des coups semblables à ceux du Tonnerre, et comme le bruit d'une Mer extraordinairement agitée.

Le lendemain à onze heures de nuit, le Ciel étant fort serein, il survint un troisième tremblement, dont les deux premiers sembloient n'avoir été que les préludes; il fut aussi accompagné de cris, de hurlemens, et d'un bruit semblable à des décharges de canon. Il s'étendit fort loin; quantité de Villes furent renversées toutes entières, et surtout celle de Fucimi, où il ne resta presque rien sur pied de ces magnifiques Edifices, que Tayco-Sama y avoit fait construire; pas même cette Montagne factice (dont l'Auteur a déjà parlé.) En un mot, on prétend que la perte que ce Prince fit en cette occasion, monta environ à 300. millions d'or. Il ne resta dans son Palais que la cuisine, où il se sauva presque nud, portant son

F ij Fils

742 **MERCURE DE FRANCE**
Fils entre ses bras. Sept cent de ses Concubines furent écrasées sous les ruines ; le nombre des autres personnes, qui eurent le même sort dans toute l'étendue de l'Empire, est incroyable ; mais on prétend qu'il n'y périt aucun Chrétien. Ce qui est certain, c'est-que toutes les maisons d'un côté d'une rue étant tombées à Sacai, celle d'un Chrétien nommé Roch, où l'on avoit coutume de s'assembler pour la Priere, et pour traiter des affaires de Religion, resta seule sur pied, et ne reçut aucun dommage.

La Description de Jedo, Ville Capitale, et du Palais de l'Empereur, mérite d'être lûe dans le Livre même. Tout ce qui compose ce Palais Impérial est d'une solidité extraordinaire, bâti de pierres d'une grosseur énorme, posées les unes sur les autres sans ciment, ce qui les met plus en état de resister au tremblement de terre. Il y a dans le centre une Tour à plusieurs étages d'une hauteur surprenante. Chaque étage à son toit, selon la coutume, et tout l'édifice est d'une beauté et d'une richesse, qui passe tout ce qu'on en peut dire. Les autres Bâtimens ont aussi leurs toits recourbés avec des Dragons dorés à tous les angles, ce qui produit

produit un très-bel effet. Le Palais n'a qu'un étage, ce qui ne l'empêche pas d'être assés haut. Il est très-vaste ; on y voit de longues galeries, et des Chambres spacieuses, que l'on agrandit ou retrecit avec des Paravents. Les façades des Corps de Logis, et l'interieur des Appartemens sont d'une beauté exquise dans le goût de l'Architecture Japonoise ; les Plafonds, les Solives, les Piliers sont de Cedre, de Camphre, et de ce beau bois de *Jesery*, dont les veines forment naturellement des fleurs et d'autres figures très-variées. En quelques endroits on se contente d'y jeter une simple couche de vernis clair ; en d'autres tout est vernissé en plein, et ciselé avec art. C'est apparemment suivant la nature du bois qui y est employé. Les bas-reliefs sont des Oiseaux, des feüillages et des branches d'arbres fort proprement dorées et bien travaillées. Le plancher est par-tout couvert de belles nattes blanches, avec un bord ou une frange d'or ; mais dans tous les Appartemens, où l'on a la liberté d'aller, il n'y a aucun meuble.

On prétend que ce Palais, tel qu'il est aujourd'hui, a un Appartement souterrain, dont le Plafond soutient un grand Reservoir d'eau, et où l'Empe-

reur se réfugie quand il tonne. On assure que l'eau rompt tellement le bruit du Tonnerre qu'on ne l'y entend point du tout : il paroît au moins qu'on n'a rien à craindre en ce lieu des effets de la Foudre. On a aussi ménagé au même endroit deux Chambres, où sont les Tresors du Monarque, et où de bonnes portes de fer, et des toits de cuivre les mettent à couvert des voleurs et du feu.

Au Livre 20. du second Volume, page 470. au sujet du Commerce des Chinois au Japon, et particulièrement de celui des Habitans des Isles Liqueios, l'Auteur nous apprend que ces Insulaires apportent aussi au Japon de grandes Coquilles plates et polies, et presque transparentes, dont les Japonois se servent au lieu de vitres, pour se défendre du froid et de la pluie.

A la page 549. en faisant la Description de la Ville et du Port de Nangazacki, qu'on lit avec plaisir, l'Auteur s'exprime en ces termes : » La bonté de » l'air, l'agrément de la situation, et » les vûes sur la Ville, sur le Havre, » et sur tout le Pays d'alentour, rendent ces Endroits délicieux; aussi le » concours du Peuple y est-il toujours » très-grand.

» Il

» Il ne l'est guere moins , continuë
 » l'Auteur , dans un certain quartier de
 » la Ville , nommé *Kasiematz* , c'es-à-di-
 » re , la Demeure des Courtisanes. Il est
 » au midi , sur une éminence nommée
 » *Mariam* , et il consiste en deux gran-
 » des ruës , qui contiennent les plus jo-
 » lies maisons de la Ville , toutes habi-
 » tées par des Filles publiques. Il n'y a
 » dans tout le Ximo que ce *Kasiematz* ,
 » et un autre moins renommé dans le
 » *Chicugen*. C'est-là que le petit Peu-
 » ple , qui produit les plus grandes Beau-
 » tés de tout le Japon , sur tout dans le
 » *Figen* , dont est *Nangazaqui* , peut pla-
 » cer ses filles , quand il n'a pas moyen
 » de les nourrir , et ce commerce est fort
 » lucratif par-tout , mais principalement
 » à *Nangazaqui* , à cause du grand nom-
 » bre d'Etrangers qui s'y trouvent en
 » certains temps , outre que les Habitans
 » de *Nangazaqui* passent pour les plus
 » dissolus du Japon , après ceux de *Méa-*
 » *co* , qui ont le plus fameux *Kasiemarz*
 » de l'Empire.

» Ceux qui tiennent ces lieux de dé-
 » bauche , achètent les Filles , quand el-
 » les sont jeunes , les entretiennent ab-
 » solument de tout , leur font apprendre
 » à danser , à chanter , à joüer des ins-

F iij » trumens

» trumens , à écrire des lettres. En un
 » mot , ils ne négligent rien pour per-
 » fectionner en elles les qualités et les
 » agrémens , que les Personnes de ce
 » Sexe sçavent si bien mettre en usage
 » pour séduire les cœurs. Les anciennes
 » instruisent les plus jeunes dans ce dan-
 » gereux Art ; si cependant la nature
 » corrompue n'en est pas le meilleur
 » maître ; et pour prix de leurs leçons ,
 » elles en reçoivent tous les services ;
 » dont elles peuvent avoir besoin ; cel-
 » les qui réussissent le mieux à accrédi-
 » ter la maison , où elles demeurent ,
 » sont aussi mieux traitées que les au-
 » tres ; mais quoiqu'il y ait des filles à
 » tout prix , il est défendu , sous de
 » grosses peines , de rien exiger au-delà
 » d'un certain prix marqué par le Ma-
 » gistrat.

» Plusieurs de ces Créatures, se ma-
 » rient , lorsqu'elles sont lasses de mener
 » une vie si déréglée , et non seulement
 » elles trouvent des Epoux , mais on ne
 » les estime pas moins , pour avoir fait
 » un métier dont on rejette toute l'in-
 » famie sur l'avarice , ou l'extrême in-
 » digence de leurs parens. D'ailleurs el-
 » les ont reçu une éducation qui les rend
 » estimables aux yeux de bien des Gens.

» Quant

Quant à ceux qui exercent ce scandaleux commerce , quelques richesses qu'ils ayent acquises , ils ne sont jamais reçûs dans la compagnie des honnêtes Gens ; on les a même obligés de prêter leurs domestiques, ou d'en louer pour aider aux exécutions des criminels , &c.

Les Chats du Japon sont d'une grande beauté ; leur couleur est blancheâtre , avec de grandes taches noires et jaunes ; ils ont naturellement la queue fort courte : ils ne font point la guerre aux Souris , et on ne les garde que par amusement : ils aiment à être caressés et portés , et les Dames leur rendent volontiers ce service , &c.

Parmi les Papillons il y en a un fort grand qu'on appelle Papillon de Montagne. Il est de diverses couleurs , qui font un mélange agréable , particulièrement sur ses aîles fourchues : il est quelquefois tout-à fait noir.

Le *Comuri* est une grosse Mouche de nuit très belle , velue , tachetée de différentes couleurs.

Les *Cantarides* du Japon sont communément de même couleur que les nôtres , et presque aussi grosses ; mais il y en a d'une espece particuliere , un peu plus

748 **MERCURE DE FRANCE**
plus petites , qu'on appelle *Fannio* ; elles
sont longues , déliées , bleuës ou dorées ,
avec des taches et des lignes d'un rouge
cramoisi , qui les rend très-belles.

Parmi les Mouches de nuit il y en a
une très-rare , de la longueur du doigt ,
deliée , ronde , ayant quatre aîles , dont
deux sont transparentes et cachées sous
les deux autres , qui sont fort luisantes ,
et riches d'un mélange charmant de ta-
ches et de lignes bleu et or. Cet Insecte
est d'une beauté si exquise , que les Da-
mes les mettent parmi leurs bijoux.

Les Côtes de la Mer abondent en
toutes sortes de Plantes marines , de
Poissons , d'Ecrevisses et de Coquilla-
ges , et il n'y en a presque point qu'on
ne puisse manger , dont quelques uns
sont exquis , et servis sur les tables les
plus délicates ; sans parler de toutes sor-
tes d'Huîtres , Moules et autres Coquil-
lages , qui se mangent crus , marinés , sa-
lés , bouillis ou frits.

ACTA SANCTORUM , &c. *Actes*
des Saints du mois d'Août , tirés des
Monumens Grecs , Latins , &c. fidele-
ment copiés sur les Originaux , et enri-
chis de Notes et d'Observations , par le
P. P. Jean-Baptiste du Solier, Jean Pien^s
Guillaume

Guillaume Cuypers , et Pierre Vander Bosch, de la Compagnie de Jesus. Tome second , comprenant huit jours , à commencer au cinquième. *A Anvers* , chés Bernard Albert Plassche. 1735, Vol. in-fol. de 778. pages sans la Table.

TRADUCTION DE L'ORATEUR DE CICERON , avec des Notes , par M. l'Abbé Colin , in-12. Paris , chés de Bure l'aîné , Quay des Augustins à S. Paul , 1737.

Le petit Traité de l'Orateur de Cicéron , *Orator* , a toujours passé pour le Chef-d'œuvre de ce grand Homme , le plus éloquent de l'Antiquité Latine. Il étoit lui-même si content de cet Ouvrage , qu'il assure y avoir mis tout ce qu'il avoit de goût , et que c'étoit le fruit de son expérience dans l'art de parler.

Mais plus cet Ouvrage renfermoit de perfection , plus il y avoit de difficulté à le faire passer de la Langue Latine en une autre Langue. C'est le caractere des grands Originaux de pouvoir être difficilement copiés. Ni Duryer , ce hardi Traducteur de Cicéron , ni aucun autre de ceux qui sont venus depuis , n'ont osé entamer cet Ouvrage , quoique de peu d'étendue ; et M. l'Abbé Colin n'en

750 MERCURE DE FRANCE
est venu lui-même à bout , qu'après un
travail de plus de 20. années et après
avoir consulté tout ce qu'il y avoit de
Personnes également éclairées et polies.
L'on peut assurer qu'en aplanissant les
difficultés de cet excellent Traité , il ne
lui a rien ôté des graces que peut con-
server une Traduction , qui est presque
toujours inferieure à son original.

Le Traité de Cicéron est connu des
Sçavans , et la Traduction ne tardera
guere à l'être de tous ceux qui aspirent
à l'Eloquence ; on verra même avec plai-
sir l'adresse et le talent qu'emploie le
Traducteur pour rendre sensible ce que
Cicéron dit de l'harmonie des paroles ,
qui ne fait pas une des moindres parties
de l'Eloquence , et qu'il étoit extrême-
ment difficile de bien rendre en notre
Langue. Une Préface , ou plutôt une
Dissertation très-élégante sur les Régles
de l'Eloquence , précède la Traduction.
M. l'Abbé Colin , qui a lû exactement
les plus habiles Rheteurs de l'Antiquité ,
sait donner avec beaucoup d'exactitude
un précis des Regles qu'ils ont prescri-
tes. La Traduction est accompagnée de
Remarques tantôt Critiques , tantôt
Dogmatiques , et quelquefois même His-
toriques. Enfin l'Auteur , pour ne rien
perdre

perdre de ce qu'il a produit en matiere d'Eloquence , redonne trois Discours qui lui ont fait remporter le prix de l'Académie Françoisé dans les années 1705. 1714. et 1717.

Nous terminons cette espece d'Extrait , par où nous aurions dû le commenter , en parlant d'une élégante Epître dédicatoire que M. l'Abbé Colin fait de sa Traduction à Monseigneur le Dauphin. Il donne adroitement de sages instructions à ce jeune Prince , l'esperance du Peuple François , et il sçait y employer cette Eloquence dont il donne des Regles dans sa Préface , et des modèles dans ses trois Discours.

COURS DE CHYMIE. Le Public est averti que M. Paul Jacques Maloüin , Docteur Régent en la Faculté de Médecine de Paris , fera un nouveau Cours de Chymie et d'Expériences Phisiques , dans sa Maison , rue des Prouvaires , près l'Eglise de S. Eustache. Ce Cours sera de six semaines ; et commencera le Lundy 29. Avril 1737. Il sera continué trois Jours de chaque semaine , sçavoir , Lundy , Mercredi et Samedi , à quatre heures après midi. Nous avons parlé plus d'une fois dans notre Journal , des Ouvrages de M.

752 **MERCURE DE FRANCE**
M. Malouin et de ses talens , toujours
consacrés à l'utilité publique.

INTRODUCTION à l'Histoire universelle,
contenant la fondation , les progrès , les
changemens , et la ruine des Monarchies,
des principaux Royaumes, et des Répu-
bliques , depuis le commencement du
Monde, jusqu'à la décadence de l'Empire
Romain en Occident; avec une supputa-
tion Chronologique par Daniel *Thienpont*,
Prêtre , à *Bruxelles* , 1736. 2. vol. in-4^o

LES MEMOIRES et Avantures de M. de
P * * * écrits par lui-même , et mis au
jour par M. E . . . *A Paris* , chés Gre-
goire Antoine *Dupuis* , Grand'-Salle du
Palais , au S. Esprit , 1736. 2. vol. in-12.

ODE sur la Guerre déclarée en l'an-
née 1733. et sur la Paix dont elle est
suiwie en 1737. A M. le Cardinal de
Fleury. Par F. C. A. *Picquet* , Logi-
cien du Collège de Beauvais. *A Pa-*
ris , chés *Prault* , fils , Quay de Conty ,
vis-à vis la descente du Pont-Neuf , à
la Charité, 1737.

ESSAIS sur divers Sujets de Littera-
ture et de Morale , par M. l'Abbé *Tru-*
blet ,

A V R I L. 1737. 753

blet, seconde Edition revûë et augmentée. *A Paris*, chés *Briasson*, rue *S. Jacques*, à la *Science*. 1737.

Il y a long-temps qu'il n'avoit paru d'Ouvrage de ce genre aussi généralement goûté que celui-ci, et on souhaite que l'Auteur le continuë. C'est un fond inépuisable, sur-tout pour un homme qui pense autant que lui.

'*LE FORTUNE' FLORENTIN*, ou les Mémoires du Comte Della Vallé, par M. le Marquis *d'Argent*. *A la Haye*, chés *J. Gallois*, Libraire dans le *Vlaming-Straat*.

LE PAYSAN GENTILHOMME, ou *Avantures* de M. *Ransav*, avec son Voyage aux *Isles Jumelles*, par M. *de Catalde*, 2. vol. in-12. *A Paris*, chés *Pierre Prault*, Quay de Gêvres au Paradis, 1737.

LA FELICITE' DES CHIENS, Dialogue par M. B. de S. Brochure de 27. pag. *A Paris*, chés le même Libraire. 1737.

OEUVRES de feu M. *Mathieu Terrasson*, Ecuyer, ancien Avocat au Parlement, volume in-4° *A Paris*, chés *Jean de*

754 MERCURE DE FRANCE

*de Nully , Libraire au Palais , Grand
Salle du côté de la Cour des Aydes , à
l'Ecu de France ; et à la Palme , prix
8. liv. relié.*

Ce Livre contient des Ouvrages de quatre especes différentes , sçavoir , des Discours , des Plaidoyers , des Mémoires et des Consultations. Pour ce qui est d'abord des Discours , cette Partie de l'Ouvrage sera interessante pour le Public ; 1^o. En ce qu'elle contient le Discours que l'Auteur prononça à la Cour des Aydes pour la présentation des Lettres de M. le Chancelier : 2^o. En ce qu'elle renferme plusieurs Discours sur différents Sujets , mais qui sont toujours ramenés à la Magistrature ou à la Profession d'Avocat. L'Auteur les avoit composés dans ses moments de récréation , pour cultiver le goût qu'il avoit pour l'Eloquence. On croit qu'il s'étoit aussi proposé de donner un modèle des Discours qui se prononcent aux rentrées de Parlement et autres Cours ou Jurisdictions , parce qu'il avoit remarqué que quoiqu'il y ait des modèles pour presque tous les différens genres de Discours oratoires , il manquoit un modèle pour ce genre particulier de Harangues , qui n'est peut-être pas le plus aisé. Les principaux

ci-paux sujets de ces Discours , dont on a perdu plusieurs , sont *la Religion , l'Amour du bien public , l'Esprit et la Science , la Profession d'Avocat et la Gloire.*

La seconde Partie de l'Ouvrage contient plusieurs Plaidoyers , dont les uns sont Historiques et entremêlés de quelques questions de Droit public , et dont les autres contiennent des Aventures singulieres , qui par leur nature et la maniere dont elles sont racontées , sont interessantes pour toutes sortes de personnes. La troisieme et la quatrieme Partie de l'Ouvrage , sont un peu plus sérieuses , mais peut-être plus solides et plus sçavantes. Elles renferment plusieurs Mémoires et Consultations sur des questions importantes du Droit écrit et du Droit coûtumier. Il y a entre-autres quelques-unes de ces questions qui sont parfaitement aprofondies. A la suite de chacun des Plaidoyers et Mémoires , on a mis les Arrêts intervenus , autant qu'il a été possible de les recouvrer. Le Libraire dans son Avis au Lecteur , semble insinuer qu'il ne se bornera pas à ce Volume.

LE MARE'CHAL DE POCHE d'un Cavalier , qui enseigne comment il faut se servir

756 **MERCURE DE FRANCE**
servir de son Cheval en voyage, et les
Remedes qui conviennent dans les ma-
ladies et accidens qui leur arrivent en
route, par le Capitaine *William Burdon*,
traduit de l'Anglois par M. S. M. Offi-
cier Suisse. in-8. *A la Haye*, chés C. de
Rogissart.

AVANTURES DE DONA INE'S de las
Cisternas, qui d'Esclave à Alger en dé-
vint la Souveraine. Histoire veritable,
in 8. *A Utrecht*, chés E. Neaulme, Li-
braire.

CATALOGUE des Livres de M. * * * dont
la vente se fera en détail le Lundi 13. May 1737.
depuis deux heures de relévee jusqu'au soir,
ruë de Jouï, dans le cul-de-sac de Fourcy. *A*
Paris, ruë S. Jacques, chés Gabriel Martin,
in 12. de 161. pages.

L'accueil favorable que le Public a fait aux
huit volumes de *Causes Celebres*, dont le sieur
Gayot de Pitaval lui a fait présent, l'a engagé
de continuer son Ouvrage.

Le succès est un puissant attrait pour un Au-
teur. Le 9e et 10e volumes viennent de paroître.

La premiere Cause du 9e volume est une des
plus compliquées qu'on ait encore vû; c'est une
Histoire touchante de l'opression d'une famille
innocente, accusée d'un crime capital, elle suc-
combe au Tribunal du premier Juge, et est vic-
torieuse au Parlement de Dijon; un tel Juge-
ment

ment établir la nécessité des Cours Souveraines qui jugent les premiers Jugemens. La multiplicité des Arrêts qui furent rendus dans cette affaire, donnent occasion à l'Auteur de parler de ceux qui ont été rendus dans le Procès d'un célèbre voleur dont le nom a passé *en proverbe*. *

La seconde Cause est d'un très-bon exemple, c'est un Mari qui pouvant rompre son Mariage, en demande la réhabilitation, quoiqu'il eût demeuré trois ans avec sa femme. Les Dames liront cette Cause-là avec plaisir, puisqu'elle fait un bel Eloge de la tendresse conjugale.

La troisième Cause nous représente un Libertain qui a épousé deux femmes; c'est un Tableau qui donnera du relief à la Cause précédente.

On voit ensuite deux Ecclesiastiques déréglés qui ont été punis. Cela fait la matière d'une Cause curieuse; ils présenterent après l'Arrêt qui les condamna, une Requête au Clergé, pour l'intéresser dans une demande en cassation, qu'ils avoient formée. La Requête est pleine d'érudition, mais le Clergé crut que son honneur l'obligeoit à abandonner les deux Ecclesiastiques coupables.

La dernière Cause renferme l'Histoire du Mariage du Duc de Guise avec la Comtesse de Bossu, elle est pleine de plusieurs Questions de Droit singulieres, qui satisferont également ceux qui possèdent la science du Barreau et ceux qui l'ignorent.

Le 10e Tome commence par une Histoire qui renferme une Avanture de Roman; c'est une femme, qui, pour se dérober à la tyrannie de son Mari, se déguise, dit-on, en homme; elle change seulement de quartier, et se fait appeler le Che-

558 MERCURE DE FRANCE

valier de Morsant ; elle se dit fils naturel du Duc de Baviere. On a prétendu qu'au bout de huit ans , ayant été malade de la maladie dont elle mourut , elle porta son déguisement jusque dans le Tombeau ; tel est le Roman. Son Mari ayant passé à de secondes Noces , a été accusé par sa seconde femme de bigamie ; pour se justifier , il a accusé plusieurs Particuliers d'avoir favorisé le déguisement de sa premiere femme , il a succombé dans cette accusation et a pourtant été absous de la bigamie.

Si toutes les Causes contenoient des Histoires aussi singulieres , on quitteroit la lecture des Romans pour s'attacher à la science du Palais.

Je passerai rapidement au récit des Causes suivantes.

C'est une Liberalité imparfaite de l'Evêque d'Evreux , qui avoit voulu donner sa Bibliotheque à son Diocèse.

C'est une fille qui veut changer son état de légitime contre celui de bâtarde , et qui succombe dans son dessein.

C'est une fameuse demande en cassation de Mariage.

C'est un Pere désavoué par sa fille.

Ce sont des Arrêts rendus en faveur des Comédiens François , contre des Acteurs Forains qui entreprenoient sur leurs droits.

Enfin l'Auteur termine le 10^e Volume par la réfutation de l'Apologie du Congrès , il entre en lice avec un celebre Magistrat qui avoit entrepris de ressusciter cette épreuve.

Pour bien juger du mérite de la Réponse , il faut avoir lû la Dissertation en faveur du Congrès. Ces matieres là sont en possession de réveiller l'attention de tout le monde.

Röllin

Rollin, fils, Libraire à Paris, Quay des Augustins, à S. Athanase, donnera dans peu la suite du Recueil des *Lettres de Madame la Marquise de Sevigné, à Mad. la Comtesse de Grignan*, sa fille, 4. vol. in 12. imprimé en 1736. Cette suite composera les Tomes V. et VI. qui font le reste de ses Ouvrages. On a fait graver le Portrait de Mad. de Grignan, en taille-douce, pour être placé au Frontispice du Tome V. afin que rien ne manque de ce qui peut rendre l'Edition plus parfaite.

Le même Libraire donnera dans peu le Catalogue des Livres estimés par les Sçavans, provenant du fond de feu Charles Robustel, qu'il a acquis depuis peu.

Le même Libraire a reçu des Pays Etrangers un Livre nouveau, intitulé : *Traité Dogmatique sur les faux Miracles du temps, en Réponse aux differens Ecrits faits en leur faveur*, Broch. in 4.

La 34e Partie des *Cent Nouvelles Nouvelles* de Mad. de Gomez, paroît chés Maudouyt, Quay des Augustins, à S. François.

On trouve aussi chés lui une petite Brochure de 22. pages, qu'il vient d'imprimer, c'est un Poëme intitulé, *Les Adieux du Poëte aux Muses*. Cette Piece est Dramatique, en ce que c'est le Poëte qui parle, et que ce sont les Muses qui répondent.

LIVRES que Ganeau, Libraire, rue S. Jacques, vis à vis S. Yves, à S. Louis, a reçu des Pays Etrangers.

Facetia facetiarum, hoc est, Joco-seriorum fasciculus, in-12. 1715. Francofurti.

Histoire

Histoire du 16e. Siècle, par M. Durand, in-12.
4. Vol. la Haye 1734.

Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant le 17e. Siècle, par M. Perrault. 2. vol. in-8. la Haye 1736.

Histoire naturelle du Cacao et du Sucre, 2e. Edition avec Figures. Amst. 1720.

Michaëlis Hospitalis Galliarum Cancellarii Carmina, Editio aucta. Amst. 1732.

Frederici Hoffmanni Consultationes et Responsa Medicinalia, Francof. ad Moenum. 1735. in-4. 2. vol.

Géographie moderne, naturelle, historique et politique, dans une Methode nouvelle et aisée, par Abraham Dubois. A la Haye, 1736. in-4. 4. vol.

Le grand Dictionnaire Historique et Géographique de M. Bruzen de la Martinière, in-fol. 10. vol.

On trouve chés le même Libraire les derniers volumes séparés,

On mande de Petersbourg que les Russiens se polissent tous les jours de plus en plus, et que les Lettres y font quelque progrès. Il paroît depuis peu un Edit par lequel S. M. Cz. ordonne à tous les Gentilshommes de ses Etats de faire apprendre à leurs fils la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique, la Géométrie, et les Fortifications. Elle déclare par le même Edit qu'aucun jeune Moscovite ne pourra obtenir de Commission d'Officier dans ses Troupes, qu'après avoir atteint l'âge de vingt ans, et après avoir subi certain nombre d'examens sur ces différentes parties,

LETTRE

*LETTRE de M. Regnauld , Horloger
de Châlons en Champagne , en date du
20 Mars , sur ses nouvelles Pendules
à quart.*

Il y a quelques temps que j'eus l'honneur de
vous écrire , M. au sujet de mes nouvelles
Pendules à quart ; je viens de donner la der-
niere perfection à ces sortes d'ouvrages , et parti-
culierement à une Pendule , qui avoit été cons-
truite pour ne fraper qu'un coup pour la demie ;
elle n'avoit qu'un timbre ; j'y en ai ajouté deux
petits qui servent pour les quarts , et sonnent
selon cet ordre.

Pour le quart , la Pendule sonne un coup sur
chacun des deux petits timbres , c'est-à-dire , 2,
en tout. A la demie elle en sonne quatre , aux 3.
quarts , six , et avant l'heure , quatre , le tout
alternativement.

Ces Pendules sont beaucoup simplifiées , en ce
qu'un seul mouvement fait l'effet de deux.

Elles ont un grand avantage sur celles qui ne
frapent qu'un coup pour la demie , puisqu'elles
en vont non-seulement plus également , mais
encore se font entendre de façon à n'être pas
exposé à confondre pendant la nuit , les demies
avec les heures ; elles sont de plus moins su-
jettes aux réparations , que celles à trois mou-
vernens , étant moins composées , et content
moins , par la suppression d'un tiers d'ouvrage ,

J'ai quelques nouveautés sur notre Art , dont
j'aurai l'honneur de vous faire part dans la suite ,
Je suis &c,

QUESTION

QUESTION.

On demande ce que deviendrait un corpuscule globulaire plus pesant qu'un pareil volume d'air, s'il se détachoit de la voute intérieure d'un Globe immense rempli d'air.

Mrs les Sçavans sont invités de faire part de leurs sentimens dans le Mercure du mois prochain.

A M. Nauier, Peintre de l'Académie Royale, sur un Tableau de sa main ; qu'on voit depuis peu dans le Salon du Temple, à Paris, représentant la Justice.

DE force et de douceur, quel heureux assemblage

Fait briller ton Pinceau dans ce nouvel Ouvrage !
Themis en punissant ce monstre aux yeux hagards,

Interesse mon ame, attache mes regards ;

De la Divinité j'y reconnois l'image ;

Elle frappe mes sens, elle parle à mon cœur ;

Et pour tribut de mon premier hommage ;

Je sens qu'en ta faveur

Aujourd'hui son pouvoir vainqueur

A l'amitié dérobe mon suffrage.

Estampes nouvelles.

M. Ch. N. Cochin vient de mettre au jour une des plus belles Estampes que son burin ait produites.

produites ; elle est en hauteur , et fait pendant à celle qu'il a gravée depuis quelques années, dont le sujet est *Jacob et Rachel* , d'après M. le Moine. Celle-ci est d'après M. Restout , Tableau du Cabinet de la Comtesse de Vengué. On lit au bas de l'Estampe. *Laban s'excuse et dit à Jacob que la coutume du Pays étant de marier les aînées avant les cadettes , il a dû lui donner Lia avant Rachel , qu'il lui promet au bout de sept jours , à condition qu'il le servira encore 7. ans.* Genese 29. Cette Estampe se vend , rue S. Jacques , chés le sieur Cochin.

Voici quatre grandes nouvelles Estampes en large sur lesquelles nous ne craignons pas qu'on nous reproche l'excès de la louange , en disant qu'elles sont dessinées et gravées d'un goût exquis et par une excellente main, pour la Figure, le Paysage, l'Architecture et les Bâtimens de Mer, dont l'effet d'un ensemble fait un extrême plaisir, par la juste et parfaite distribution des lumières et des ombres , et par la précision et la finesse du Burin. Ce sont des vûes que M. Rigaud, de Marseille, a dessinées et gravées à Londres , pendant le long séjour qu'il y a fait , sçavoir , celle de l'Hôpital de Greenwich, du côté de la Tamise ; la même dessinée du côté de l'Observatoire. La vûe du Parc de S. James , dessinée de l'Hôtel de Bukingam, et celle du Château d'Hampton-Court du côté du Jardin. De l'aveu des Anglois même, l'intelligent Auteur a beaucoup embelli ; sans altérer la vérité , les beaux Lieux qu'il a représentés. Le débit de ces Estampes se fait avec beaucoup de succès , chés l'Auteur , rue S. Jacques , vis-à-vis le Plessis.

SUITE de Sujets dessinés d'après l'Antique par Edme Bouchardon, Sculpteur du Roi, et gravés à l'eau forte par M. le C. de C. terminés au burin par J. P. le Bas, Graveur du Roi, se vend à Paris, rue de la Harpe, vis-à-vis le Soleil d'or. 1737

Cette suite contient 12. Pièces en hauteur, compris le Titre, dont les Curieux les plus difficiles et les sçavans Dessinateurs du plus grand goût, font beaucoup de cas.

Nous avons annoncé au mois de Janvier dernier, page 123. deux nouvelles Estampes, représentant D. Quichotte qui se bat contre un troupeau de moutons, et Sancho Berné &c. et nous avons dit que les Srs Dupuis et Ravenet ont entrepris de graver un certain nombre de Sujets de l'Histoire de Don Quichotte d'après divers Maîtres. En voici quatre morceaux qui viennent de paroître, et tous de la même grandeur. On voit dans le premier, Sancho qui reçoit dans un étable l'ordre de Chevalier; Don Quichotte voulant faire la Cérémonie de lui fraper l'épaule de son épée, la tire avec tant de violence, parce qu'elle étoit rouillée dans le fourreau, que le pauvre Sancho en reçoit un cruel revers par les mâchoires, gravé par S. F. Ravenet d'après M. Tremolieres.

On voit dans le second, Sancho pourshivi par les Marmitons du Duc, qui s'efforcent de lui faire la barbe avec la lavure de la Vaiselle &c. gravé par P. Aveline d'après M. Boucher.

Le quatrième morceau représente Don Quichotte dans un Bal chés Don Antonio; il est

si fatigué par deux Dames qui le font danser tout à tour , qu'il est contraint de se coucher par terre. L'amour quelles lui témoignent malicieusement leur attire son indignation ; gravé par S. F. Ravenet..

4°. Don Quichotte est lavé par les Demoiselles de la Duchesse , qui lui laissent le savon sur le visage ; gravé par N. Cochin.

Ces Estampes se vendent à Paris, chés le sieur Dupuis , rue de la Vannerie.

La suite des Portraits des grands Hommes et des Personnes illustres , se continué toujours avec succès , chés *Odièvre* , Marchand d'Estampes , Quay de l'Ecole , vis-à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente , et toujours de la même grandeur :

PHILIPPE DE FRANCE , V. du nom , Roy des Espagnes et des Indes , né à Versailles le 19. Décembre 1683. gravé par C. Simonneau.

PHILIPPE QUINAULT , de l'Académie Française , mort à Paris le 26. Novembre 1688. âgé de 53. ans , gravé par D. Sornique.

On verra aisément par la quantité de nouvelles Estampes dont cet Article est rempli , que les Presses en taille-douce ne sont pas moins occupées à Paris que celles de la Librairie ; nous pouvons même ajouter que les Sciences trouvent moins de profit à faire dans celles-ci , que les Arts dans les autres ; parmi les Graveurs au burin et à l'eau forte et les Marchands , nul ne fait paroître tant d'Estampes nouvelles en tout genre , que le sieur *Huquier* ; il en grave lui-même avec intelligence et en fait un grand commerce, en voici trois qu'on trouve chés lui , vis-à-vis

le grand Châtelet , sans compter plusieurs Suites , dont nous donnerons la Notice dans le Mercure prochain , le temps et la place nous manquant ici par l'abondance des matières. La première est en hauteur , elle a pour titre la *Fontaine des Graces* , gravée par le sieur *Huquier* , d'après l'Élegant Dessein de M. *Bouchardon*.

La seconde représente la *Folie* , tenant sa Marotte , excellemment gravée par le sieur *Augelin*. On lit ces deux Vers au bas.

*Combien de Curieux empressés à me voir ,
Pouront en me voyant se passer de Miroir.*

Le sieur *Huquier* conserve précieusement chez lui le Dessein original de cette Estampe , de la main de C. *Vischer*, celebre Graveur Hollandois.

La troisième est un très-beau *Crucifix*, la *Magdeleine* au bas, des Têtes de *Chérubins* en haut, &c. peint et gravé à l'eau forte par M. C. *Natoire*, et terminé par le sieur B. *Andran*.

N'oublions pas une très-jolie petite Estampe qu'on trouve au même endroit , gravée par le sieur *Soubeiran* , d'après le même M. *Natoire* ; c'est une aimable Personne tenant un Miroir , un Amour place une fleur sur sa coëffure. On lit ces Vers au bas :

*Cette glace insensible à tes yeux représente ,
Pour un leger instant ta beauté ravissante ;
Mais Iris , la main des Amours ,
D'une façon bien plus touchante ,
Dans mon cœur enflammé , te grava pour toujours.*

On apprend de Rome , que le Pape a ordonné de placer sous le nouveau Portique de l'Eglise de S. Jean de Latran, la Statue de l'Empereur Constantin , à la place de laquelle on mettra dans le Capitole celle du Gladiateur mourant , que Sa Sainteté a achetée de la succession de la feüe Princesse de Piombino , moyennant la somme de 6000. écus Romains.

Voici un Avis au Public qui paroîtra singulier à divers égards.

Le sieur *Duval* , de Richeville en Normandie, avertit les Sçavans et les Curieux , qu'il se prépare à démontrer plusieurs Découvertes qu'il a faites dans la Physique et dans les Mathématiques , le tout par des Démonstrations sensibles et non équivoques.

1°. Il fait voir les effets d'une Machine qui arrête et qui casse le bras du voleur qui entreprendroit d'ouvrir une porte, armoire ou coffre fort, sur quoi elle seroit apliquée. C'est sa premiere Invention , laquelle s'est vüe à la Foire S. Germain derniere. Il en démontrera plusieurs autres dans la suite d'une maniere aussi certaine et aussi claire.

2. Une autre Machine dont il a déjà été parlé, et que l'Auteur a proposé au Conseil , est une Pompe , qui par sa construction singuliere, mais cependant naturelle et simple , se met en mouvement d'elle-même , sans aucune force étrangere des Elemens , des hommes ou des animaux ; de façon que le mouvement , une fois commencé , ne cessera jamais , si ce n'est par le dépérissement des Pièces que l'on ne sçauroit éviter , mais auquel on pourra toujours remedier aisément , d'autant que cette Machine n'est pas d'un grand entretien.

La même force peut également s'appliquer à toutes les Machines qui ont besoin d'un puissant Moteur, et par conséquent on en peut faire usage dans les Moulins, Fabriques, Manufactures, Mines, Carrieres, &c. Elle peut être employée sur Terre et sur Mer, sur les Montagnes et dans les Valons. Du reste cette Machine, comme on l'a dit, est fort simple et coûtera peu d'entretien.

3. Le même Auteur démontrera qu'un poids d'une livre peut enlever un poids de dix livres, et cela dans une balance dont les branches seront parfaitement égales.

4. Il promet de faire contenir le tout dans sa Partie, et il en fera la Démonstration sur des corps solides.

5. Il fera voir que dans un Edifice quelconque on peut supprimer les tenons et mortaises, trous plats, chevilles, trous et queues d'aronde, et tout usage ou emploi de matieres capables de donner de la liaison et de la consistance aux différentes Pièces que l'on veut assembler.

6. Il fera faire dans un corps solide quelconque, trois trous, un rond, un quarré, un autre triangulaire, et il fera passer un seul et même bouchon solide dans ces trois trous, de manière que le bouchon remplisse exactement chacun des trous.

7. Il percera une feuille de fer de deux lignes d'épaisseur, avec un poinçon de plomb, qui emportera la piece.

8. Il promet de faire ensorte par la sympathie et antipathie des Métaux et par la vertu de quelque Simple, qu'une clef ne pourra point ouvrir sa serrure.

9. Il fera voir que d'un morceau de Métal quelconque, il en pourra tirer une partie, ensorte
neanmoins

néanmoins que le morceau pesera plus qu'auparavant, bien que l'Artiste n'y ait ajouté aucune chose, et qu'il ne se soit servi ni de feu ni d'eau.

10. Il fera faire une Serrure par un habile homme et la lui fera poser sur une porte, sans clous ni vis, ni empate mens, ni trous au corps de la Serrure, ni autour du corps, cependant celui qui l'aura posée ne la pourra retirer de ladite porte sans la briser en morceaux.

Le même Auteur a beaucoup médité sur les plus importantes questions de la Métaphysique, et il espere un jour faire part au Public de ses Réflexions sur cette matière.

Il donnera son adresse incessamment, et il tâchera de satisfaire les Sçavans sur la réalité de ses Découvertes.

On nous prie d'avertir le Public que l'envie ayant suscité des ennemis au sieur *Arnould*, qui s'efforcent de décréditer son Spécifique contre l'Apoplexie, et qui ont poussé la malignité jusques à faire inserer dans la Gazette d'Amsterdam du 8. de Mars, un Avis aussi faux qu'injurieux au sujet de la Dame de Rachon, Pensionnaire au Convent des Benedictines de Conflans, il s'est crû obligé, dit-il, pour son honneur et pour l'utilité publique de mettre ce fait dans un degré d'évidence qui ne puisse laisser de doute ni de scrupule à personne. S'étant transporté audit Convent de Conflans, il s'est informé exactement de toutes les circonstances de la mort de Mad. de Rachon, et loin d'être morte avec le Spécifique, il se trouve au contraire que pendant près de six mois qu'elle en a fait usage, elle n'a point eû le moindre accident d'Apoplexie, et que l'ayant quitté, parce qu'elle ne le croyoit plus

G iiij. nécessaire

nécessaire, elle n'a été attaquée de ce mal que plusieurs jours après; ce détail est non-seulement attesté et signé par les principales Religieuses du Convent et par la fille même de *Mada Rachon*, mais confirmé et légalisé par *M. le Lieutenant Civil de Paris*; nous avons vu toutes ces Pièces et les seings de *Dame Marie Armande de Bellefond*, Prieure perpetuelle de *Conflans*; de *Dame Marie-Magdelaine le Comte de S. Helene*, Infirmiere et sœur de la *D. Rachon*; de *Dame Louise de Pradine*, Dépositaire; de *Dlle Elizabeth Rachon*, fille majeure, Pensionnaire audit Convent; du sieur *François Girardin*, Confesseur du Convent; et de *M. Dargouges*, Lieutenant Civil de Paris.

On nous prie d'ajouter que le Spécifique du sieur *Arnould* continué de produire d'excellens effets contre l'Apoplexie, soit pour guérir ceux qui ont eû le malheur d'en être attaqués, soit pour la prévenir dans ceux qui n'en sont que menacés. Les Experiences et les témoignages se multiplient tous les jours. Depuis peu *Madame la Comtesse de Sempill*, après avoir languï pendant quatre ans d'une attaque d'Apoplexie et de Paralisie, se trouve entièrement rétablie pour avoir fait usage du Spécifique depuis le 15. de Février de cette année; elle permet au sieur *Arnould* de publier son témoignage, qui est confirmé par celui de *M. l'Abbé de Sempill* et de *M. le Baron de Hooke*.

Ceux qui demanderoient d'autres éclaircissemens et la vûe des Certificats, peuvent s'adresser au sieur *Arnould*, qui demeure toujours à Paris, rue des Cinq Diamans, où il continué de débiter son Spécifique.

Vin

Vin Salifique.

On nous assure que la Liqueur ainsi apellée ; qui est une décoction de Simples , guérit la douleur des dents , sans retour , quoiqu'elles soient gâtées et cariées ; elle les blanchit en penetrant et ôtant la crasse , les empêche de se gâter , guérit les chancres qui viennent dans la bouche, &c. L'Experience fera bien mieux connoître les vertus spécifiques de ce Remede, qui se conserve long-temps. M. le *Beau de Villers* , qui le distribue , donne en même-temps la maniere de s'en servir. Il demeure rue Dauphine , à l'*Hôtel de Moüy*. Cette Liqueur se vend 24. sols la Bouteille. On la vend aussi sur le petit Pont , à l'*Y Greco* , chés le sieur *Gaillard* , Marchand d'Estampes.

On le trouve à Dijon, en son Bureau du Contrôle de la marque de l'Etain. On le donne aux Pauvres gratis.

Le Public est averti que le veritable Suc de Reglisse et de Guimauve blanc , si estimé pour toutes les maladies du Poulmon , inflammations, enrouemens , toux , rhumes , asthme , poulmonie , ptiuite , continué à se débiter depuis trente ans, de l'aveu et aprobation de M. le Premier Médecin du Roi , chés Mlle Desmoulins , qui est la seule qui en a le Secret de défunte Mlle Guy.

On peut s'en servir en tout temps , le transporter par tout et le garder si long-temps que Pon veut , sans jamais se gâter ni rien perdre de sa qualité.

Mlle Desmoulins demeure rue Mazarine, Fauxbourg S. Germain , chés Mad. le Plaidier , entre un Sellier et une Fruitiere , vis-à-vis la rue Guenee.

G v MUSETTE



M U S E T T E

*A deux voix égales, convenable pour deux
Viellles ou deux Musettes.*

T U veux, mon aimable Lisette,

Que je t'apprenne sur l'herbette,

A chanter de l'Amour les plus charmans plaisirs,

Pour rendre la leçon parfaite,

Réponds aux doux accents de ma tendre Musette,

Et mêlons si bien nos désirs,

Que l'Echo jamais ne repete,

Que l'unisson de nos soupirs.

Les Paroles sont de M. le Commandeur de V. * * * et la Musique de M. Fremeaux, Organiste de Melun.



SPE

rendre Mu. =

ne jamais

de L'Echo

nos desirs.

ja nos desirs.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX & TILDEN FOUNDATION



S P E C T A C L E S.

AGAPIT, *Martyr*, Tragédie repré-
sentée par les Rhétoriciens du College de
LOUIS LE GRAND, le Mercredi 20.
Mars 1737.

S U J E T.

Agapit n'étant âgé que de quinze
ans, fit voir une constance héroï-
que dans l'affreux Martyre qu'il souffrit
à Palestrine, sous le Gouverneur An-
tiochus, par le commandement de l'Em-
pereur Aurelien, l'an de J. C. 275.
Baron. Ann. T. 2. Martyrolog. Rom.

La Tragédie ne nous ayant pas été
communiquée, nous ne parlerons dans
ce court Extrait que de ce qui est par-
venu jusqu'à nous, c'est-à-dire, du Pro-
logue qui a précédé la Piece et des In-
termèdes.

Dans le Prologue il s'agit d'une Sta-
tuë de la Déesse Hébé, élevée par les
Idolâtres et renversée par les Chrétiens.
Scene premiere.

Un Idolâtre.

Puissante Hébé, Déesse aimable,
Tu nous vois prosternés au pied de tes Autels;
G. vj. Nous

Nous ne fatiguons point les autres Immortels,
Daigne jeter sur nous un regard favorable.

Un autre.

'Avare de mes vœux, je n'en offre qu'à toi,
Prodigue de tes dons, répands-les tous sur moi.

Le Chœur.

Puissante Hébé, &c.

Un Idolâtre.

Par l'éclat de ces fleurs dont ma main te couronne,
Conserve moi toujours la fleur des premiers ans.

Un autre.

Par la douce vapeur qu'exhale cet encens,
Parfume l'air qui m'environne, &c.

Scene II. Un Chrétien, après avoir renversé la Statuë.

Triomphe, victoire ;

C'est par nos foibles mains ;

Que sont brisés des Dieux qu'adorent les Romains.

Triomphe, victoire ;

Mais ce n'est pas à nous qu'il faut donner la gloire

De nos Combats.

Triomphe, victoire ;

Au nom de notre Dieu, de ce Dieu, dont le bras
Sans lancer la foudre ,

Peut

Peut réduire en poudre
Ces Dieux qui sont, comme s'ils n'étoient pas.

Le Chœur.

Triomphe, victoire, &c.

Premier Intermede de la Tragédie.

Chœur de Jeunes Chrétiens, qui s'excitent mutuellement à l'amour de Dieu.

Un Chrétien.

Pour chanter des Beautés mortelles

L'Amour épuise tous les Sons,

Et nourrit dans les cœurs des flammes criminelles,

Par de criminelles chansons;

Brulez d'une flamme plus pure,

D'un saint Amour suivons les loix;

Chantons l'Auteur de la Nature;

Consacrons-lui nos cœurs; consacrons-lui nos voix.

Le Chœur.

Chantons l'Auteur, &c.

II. Intermede. Chœur de Jeunes Chrétiens qui s'animent à souffrir le Martyre.

Courons, courons tous au Martyre;

Allons nous offrir aux Tyrans;

Qu'ils sachent qu'après les tourmens

Un

Un Cœur Chrétien soupire.

Courons, &c.

Un Chrétien.

Nos tourmens perdent leur rigueur ;

Ils ont même des charmes ,

Quand la main du Seigneur

Daigne essuyer nos larmes ,

Quand au milieu des allarmes ,

Sa grâce dans un cœur

Fait couler sa douceur.

Epilogue. Trois Chrétiens ensemble.

Que les Trompettes , les Clairons ,

Par l'éclat de leurs sons ,

Imitent le bruit du Tonnerre ,

Et faisant retentir les noms

De ces fiers Combattans , de ces Foudres de
guerre ,

Qui désolent la terre :

D'autres combats , d'autres exploits

Animent nos sons et nos voix , &c.

EXTRAIT de la Parodie de l'Opera de *Persée*, intitulée le *Mariage en l'Air*, représentée sur le Théâtre de l'Opera Comique le 13. Mars dernier , et reçûe favorablement du Public. Elle est de la Composition de M. *Carolet* , qui s'est servi des mêmes Noms que les Acteurs de la

La Tragédie. L'exposition en est la même ;
Cassiope et *Cephée* ouvrent la Scene : la
 Reine chante le premier Couplet sur
 l'Air : *Nâge toujours , et ne t'y fie pas.*

A Junon offrons nos vœux ,
 Nous fléchissons sa colere.

Cephée.

Où-da , m'Amour , je le veux ,
 Mais nous ferons de l'eau claire
 Et va , va , va , tourlourette , va , &c.

Cephée, pour témoigner la crainte
 qu'il a des effets de la Tête de Méduse ,
 tir sur l'Air , *Quand le péril est agréable.*

Moins encor qu'un Roy de Théâtre ,
 A qui donnerai-je la loy ?
 Je ne serai bientôt plus Roy
 Que d'un Peuple de Plâtre.

Cassiope, pour calmer le Roy, chante
 sur l'Air : *Dansons le nouveau Cotillon.*

Avec un nouveau Cotillon
 Nous aurons bientôt apaisé Junon ;
 Pour cette fête
 Tout s'apprête ;
 Les habits sont neufs ;
 Les airs sont vieux ,
 Qu'est-il de mieux ?
 Avec un nouveau , &c.

Mérope

778 MERCURE DE FRANCE

Merope, pour critiquer la situation de l'Actrice, qui, pendant cette Scene, ne dit mot dans l'Opera, interromp Cephée et Cassiopé, et dit sur l'Air, *Il faut que je file.*

Ma foy je m'impatiente ;
Mon Rôle n'est pas trop beau ;
Et j'en suis très-mécontente ;
Me taire, est pour moi nouveau ;
Il faut que je chante, chante.

Cephée lui répond :

Eh bien, chantons un Trio.

Cassiope, dans la seconde Scene, apprend à Merope qu'Andromede, qui avoit été promise à Phinée, va épouser Persée, et que ce Héros est de son goût ; et s'apercevant par les discours de Merope, qu'elle a de l'amour pour Persée, elle l'engage à cacher sa flamme. Merope lui répond sur l'Air, *Baisez-moi, ce me disoit B'aïse.*

Vous en parlez bien à votre aise.

Cassiope.

Ma Sœur (bis) il faut, ne vous déplaïse,

Eteindre cet amour fatal ;

Qu'en cela le dépit vous aide.

Merope

Merope , brusquement.

Bon , ma Sœur ; j'aimerois mon mal
Beaucoup mieux que votre remede.

Cassiope la quitte , en lui disant :

Laissez faire , lere lan lere,
Laissez faire au temps.

Phinée arrive avec Andromede ; ils
font une Scene en présence de Merope ,
qui a le même interêt que celle de l'O-
pera. Leur Scene finie , Andromede dit
respectueusement : *Pardon , ma Tante ,*
si on ne vous laisse jamais le temps de par-
ler ; mais nos affaires sont sérieuses , com-
me vous voyez. A quoi Merope répond
vivement : Encore un Trio , mes Enfans ,
&c. Voici le Trio qu'ils chantent ensem-
ble. Air : J'ai du bon Tabac , &c.

L'amour pour nos cœurs auroit bien des
charmes ;

S'il offroit toujours les mêmes apas :

Il promet ce qu'il ne tient pas ;

Il se rit de notre embarras.

L'amour pour , &c.

La Fête de Junon , annoncée par Cas-
siope , commence par l'Air : *Ma Com-*
mere , quand je danse , &c. Et Cassiope
chante.

O Junon

O Junon , grande Déesse ,
 Qu'on ne peut trop révéler ,
 Cette fringante Jeunesse
 Vient ici vous célébrer ;
 Plus de courroux ,
 Nous allons tous
 Chanter ici , caprioler , faire les foux.

LE CHŒUR *repete le même Couplets*
sur le même Air.

La Fête est interrompuë par trois
 Ethyopiens , qui annoncent comique-
 ment l'arrivée de Méduse & on prend la
 fuite ; le Théâtre change , et représente
 les Jardins de Cephée.

Cassiope , Merope et Phinée témoi-
 gnent leur frayeur sur l'Air : *Laissez moi*
m'enyurer en paix.

O Junon , laissez-nous en paix :
 Ta haine , ta haine
 Nous suit de trop près.

Cephée survient en disant : Bonne
 nouvelle , ma Femme , et la flate de la
 protection de Jupiter ; par le secours que
 lui promet Persée. Phinée lui remontre
 qu'Andromede lui est promise , et qu'on
 veut la lui ôter , sur le refus que lui fait
 Cephée en lui disant :

An

Au Fils de Jupiter on peut céder sans honte.

Phinée lui chante en raillant ce Cou-
plet. Air. *Suis-je, dans l'âge de raison.*

Eh ! vous croyez donc bonnement
Que Jupiter subtilement,
Pour voir une jeune Vestale,
En or dans une Tour coula ?
Peut-on donner comme cela,
Dans la Pierre Philosophale ?

Céphée lui répond gravement sur
l'Air : *Le Cabaret est mon réduit.*

Sur ce Héros aparamment,
Vous croyez que l'on vous abuse ;
Eh bien , pensez autrement ;
Il veut décoller Méduse.

Merope et Casslope étonnées.

Il veut décoller. . . .

Phinée haussant les épaules.

Il veut décoller :

Céphée avec assurance achève.

Il veut décoller Méduse.

Andromède arrive en rêvant , et en-
vie le sort de ceux que Méduse a chan-
gés en pierres, et se croyant seule , fait
l'éloge de Persée. Merope , qui a tout
entendu

782 **MERCURE DE FRANCE**
entendu, lui dit, en la surprenant, Air:
Ah ! vous avez bon air.

Ah ! ah ! vous aimez Persée ?
Je connois votre pensée :
Ah ! ah ! vous aimez Persée.

Andromède.

C'est vous qui l'aimez.

Mérope.

Ah ! c'est vous qui l'aimez.

Andromède.

Ah ! c'est vous qui l'aimez.

Mérope.

Ah ! vous aimez Persée.

Toutes Deux.

C'est vous qui l'aimez.

Mérope, qui aime aussi Persée, compatit à l'amour d'Andromède, et s'étant accordées ensemble, elles finissent la Scene par ce Couplet, qu'Andromède commence sur l'Air : *C'est ce qu'on n'a point vu de la vie, &c.*

Où, quand il devoit être à vous,
Mon cœur n'en sera point jaloux ;
Je vous le sacrifie.

Mérope répond.

Deux Femmes sur ce point vivre en paix l'
C'est

C'est ce qu'on n'a point vu de la vie,
Et ce qu'on ne verra jamais.

Persée arrive tout joyeux. Merope se retire. Andromède le reçoit froidement, La Scène se passe comme à l'Opera, et finit par le Duo : sur l'Air : *Ah! Madame Anroux.*

Ah ! je crains pour vous,
Dieux , écoutez-nous ;
Sauvez ce que j'aime,
Ah ! je crains pour vous,
Sauvez ce que j'aime ;
Dieux , écoutez-nous.

Andromède.

Ton peril est le mien. (bis.)
Cher Amant , pour moi-même
Je ne demande rien.

Ensemble.

Ah ! je crains , &c.

Andromède sort , Persée veut la suivre ; mais Mercure , qui survient , l'arrête , lui apprend la volonté des Dieux , et l'assure de la protection de Jupiter. Il chante le Couplet suivant.

On veut choyer vos jours
Dans une affaire

Où

Où le plus fort secours
 Est nécessaire ;
 D'une Femme endormie
 Il vous faut couper le cou ;
 Une telle Ennemie
 Vous illustrera beaucoup.
 Ta la la , &c.

Ensuite on apporte à Persée l'Épée , le Casque , et le Bouclier dans le même ordre qu'à l'Opera , et Persée s'arme comiquement. Mercure ordonne une Fête en l'honneur du nouveau Chevalier , après laquelle il enleve Persée avec lui , pendant que les Chœurs chantent :

(Allez , allez ,
 Allez droit à la gloire. Allez , &c.

Le Théâtre change, et représente l'Antre des Gorgones. Méduse chante sur l'*Air des Pelerins de S. Jacques*.

En voyant ma tête je tremble ,
 Hélas ! grands Dieux !
 Les Couleuvres qu'elle rassemble
 Blessent les yeux ;
 Est-ce-là ce chignon frisé
 Qu'aimoit Neptune ?
 Pallas , ce châtiment rusé
 Prouve bien sa rancune.

Une

Une douce Symphonie, qui annonce
 Mercure, surprend les Gorgones; Mé-
 duse lui offre son secours, et se plaint
 des rigueurs de Pallas; Mercure lui con-
 seille de faire un somme, &c. Mercure
 appelle Persée, qui, sans doute, n'étoit
 pas loin; il arrive, et Mercure se retire.
 Persée chante sur l'Air: *Je suis un Pré-
 cepteur d'amour.*

Voici donc le moment fatal
 Où je dois tirer cette lame;
 Juste Ciel, que l'on a de mal
 Après la tête d'une Femme!

Persée surprend Méduse endormie, lui
 coupe la tête, et revenant tout joyeux la
 fait voir aux Spectateurs. Il chante:

Elle est morte la Vache à Panier,
 Elle est morte, &c.

Mercure survient, et dit à Persée, au
 sujet du Cheval Pégase, qu'il aperçoit
 en l'air, sur l'air: *Je ne suis pas si Diable.*

Tu vois ici Pégase,
 Le Cheval des Auteurs;
 Ah! que dans leur extase
 Il aura de douleurs:
 Bientôt mille Profanes
 Monteront l'Animal,

Ah!

Ah ! que l'on verra d'Asnes

Sur ce Cheval.

Le Théâtre change ; on voit la Mer dans l'éloignement. Cassiope survient ; elle apprend du Roy le cruel destin de sa Fille ; Merope en est touchée , mais Phinée paroît fort indifférent à cette nouvelle , et chante :

Oùi , Madame , j'aime mieux

Voir cette Fille parjure ,

De ce Monstre furieux , *Tur lure* ,

Etre à l'instant la pâture ;

Robin , tur , &c.

On amène Andromède , on l'attache au Rocher : elle chante sur l'Air : *Le Seigneur Turc a raison.*

Junon qui voulez ma mort

Pour une vetille ,

En voyant finir mon sort ,

Pardonnez à ma famille ;

Mon cœur seroit satisfait ,

Si je n'avois le regret

Helas ! de mourir fille !

Les adieux se font comiquement. Andromède s'étonne de ne point voir Persée , et Cassiope dit tendrement sur l'Air : *Que Dieu benisse la besogne.*

On va dévorer votre Enfant,
Que cet apareil est touchant !

Cephée tristement.

Pour apaiser votre colere,
Dieux ! que ne prenez-vous sa mere.

Enfin Persée paroît en l'air à cheval
sur un Cerf-volant, et dit quil est ar-
rivé à point nommé, mais qu'avant de
délivrer Andromede, il veut faire ses
conventions ; on lui promet tout, et
chante sur l'Air : *qui veut se mettre en
ménage.*

Quand on se met en ménage,
On n'y peut voir de trop près,
Sçachons comme je m'engage,
Et convenons de nos faits.

Cephée impatient.

Venez donc en diligence.

Persée.

Doucement, je veux voir clair ;
On risque plus qu'on ne pense
Dans un mariage en l'air.

*Andromede effrayée, dit sur l'Air : Tur-
lurette.*

Le monstre avance à grands pas :

H Persée

Persée.

Je l'aurai bien-tôt mis bas.

Il combat le monstre très-courageusement , et après l'avoir vaincu , il dir en descendant ,

Voilà votre affaire faite

Turlurette ,

Le Chœur.

Turlurette ,

Latanturlurette.

Quoique l'Auteur ait très-exactement parodié l'Opera jusqu'à la fin , il a cependant jugé à propos de finir la Parodie au combat du Monstre , parce que l'Action finit en cet endroit : aussi Persée dit-il au Roi : *Oh ça , beau - pere , puisque vous ratifiez ici les promesses que vous m'avez faites , lorsque j'étois en l'air , voici ce qu'il faut faire : il chante sur l'Air : Buons à nous quatre.*

Suprimons la suite ;

On sait tout cela :

Ici finit l'Opera ,

Car chacun le quitte

En cet endroit-là.

Le 13. Avril , on fit la clôture de ce
Théâtre

Théâtre, par la Parodie dont on vient de donner l'Extrait, de la petite Pièce de l'*Assemblée des Acteurs*, où est la Scène du *Charbonnier*, qui a fait tant de plaisir, du *Magasin des Modernes*, et de l'*Industrie*, Pièce nouvelle d'un Acte, suivie d'un Ballet qui a pour titre la *Décapure*, ou la Contre-danse qui porte ce nom, laquelle a été très-goûtée, et parfaitement bien exécutée par les meilleurs Sujets de la Troupe. Un Danseur étranger a dansé différentes Entrées avec beaucoup d'applaudissement. Tous ces Divertissemens ont été terminés par le Compliment qu'on fait ordinairement à la clôture du Theatre, les principaux Acteurs ayant chanté chacun différens Vau-devilles adressés au Public, qui les a applaudis.

Le Lundy, premier jour du mois d'Avril, l'Académie Royale de Musique remit au Theatre pour la quatrième fois, la Tragédie de *Jephthé*, qu'elle continua le Samedi d'après, pour la Capitation des Acteurs. Le Concours extraordinaire qui s'est trouvé à ces deux Représentations, a déterminé à en donner quelques Représentations encore après Pâques, pour la satisfaction de ceux qui n'ont pas pu

H ij assister

790 MERCURE DE FRANCE

assister aux précédentes. Cette Pièce ; unique dans son espece pour le Théâtre Lyrique , a été très applaudie : les Auteurs , qui sont Mrs l'Abbé *Pellegrin* et *Montclair* , y ont fait quelques changemens dans le cinquième Acte , dont nous nous croyons indispensablement obligés d'instruire le Public.

Pour mieux mettre le Lecteur au fait de ces changemens , nous remontons au premier arrangement des Scènes de ce dernier Acte , tel qu'il étoit la première fois qu'on a mis cet Ouvrage au Théâtre.

Almasie , Mere d'*Iphise* , ouvroit la Scène ; l'Autel qu'elle voyoit dressé pour le Sacrifice de sa Fille , faisoit le sujet de son monologue , qui étoit presque tout tiré de l'Ecriture Sainte : si l'on en croit les Connoisseurs et les gens désintéressés , cette Scène étoit des plus pathétiques ; mais quelques Critiques mal intentionnés l'ayant interrompuë , pour faire sentir qu'elle étoit trop longue , on fut obligé de la supprimer toute entière , pour ôter tout prétexte à la cabale.

Dans la Scène suivante , *Jephthé* ne pouvant résister aux plaintes et aux larmes d'une Mere si affligée , étoit obligé de lui ordonner de sortir ; cette seconde

Scène ,

Scène , qui devoit nécessairement supposer la première , fut aussi retranchée.

La Tragédie fut représentée avec ce retranchement , dans les deux différentes reprises qu'on en fit consécutivement dans les deux Carêmes suivans. Le même arrangement de Scènes subsisteroit encore , si des Critiques judicieux n'a-voient fait sentir à l'Auteur du Poëme , qu'il régnoit un peu de confusion dans les Scènes , où *Ammon* , suivi de la Tribu d'Ephraïm , vient forcer le Temple pour arracher *Iphise* à l'Autel qu'on a fait dresser pour elle ; *Jephté* sortoit pour aller combattre les Rebelles ; pendant ce temps-là *Ammon* entroit suivi de ses complices ; *Iphise* se refusoit à son secours sacrilège ; elle se jettoit dans le Sanctuaire ; *Ammon* se reprochant son trop timide respect, brisoit les portes du Sanctuaire ; *Jephté* rentroit dans la partie extérieure du Temple , et voyant le Sanctuaire forcé , se déterminoit à périr en vengeant le Seigneur ; le Grand Prêtre l'arrêtoit &c. Toutes ces allées et venues, ces sorties et rentrées répandoient de l'obscurité ; c'est-là ce qui a déterminé les Auteurs à réformer ces défauts que le Public vouloit bien leur passer , en faveur des beautés répandues dans tout le corps de l'Ouvrage. H iij Voici

Voici le cinquième Acte tel qu'il vient d'être donné , et qu'il doit subsister.

Jephthé ouvre la Scène par la comparaison de sa situation avec celle d'Abraham.

Iphise vient se livrer à l'Autel , malgré les soins du Peuple qui veut la sauver.

On entend un bruit de Guerre qui annonce l'entreprise d'Ammon et de ses Complices ; Jephthé ordonne à sa Fille d'entrer dans le Temple ; voici comme il parle , après avoir éloigné Iphise.

Quoi ! jusqu'aux saints Autels , Ammon porte l'outrage !

Grand Dieu , pourras-tu le souffrir ?

Les Prêtres.

Seigneur , daigne nous secourir &c.

Chœur derrière le Theatre.

Que rien n'arrête notre rage ;

Qu'on nous ouvre un passage.

Jephthé.

Je verrois du Seigneur le saint Temple forcé !

A l'honneur de son choix il faut que je réponde.

Le reste subsiste tel qu'il étoit jusqu'au moment que les Prêtres amènent la

la victime ; elle reste au fond du Theatre , tandis que les Prêtres chantent :

Favorable et terrible jour &c.

Après ce Chœur , Almasie entre ; elle s'exprime ainsi :

Enfin , Temple sacré , je puis te voir encore ;
De prophanes Mortels ne t'environnent plus ;
L'Ange Exterminateur les a tous confondus.

Dieu d'Israel , Dieu que j'implore ,
Acheve ; exauce-nous ; mais qu'est-ce que je
vois ?

Ma Fille, ah ! Cet Autel est-il dressé pour toi ?

Jephie.

O Mere infortunée ! O déplorable Pere !

Chœur.

O Mere infortunée &c.

Almasie.

Qu'entends-je ? Quels regrets ? Qu'ils allarment
mon cœur !

Tout parle ici de mon malheur.

Grand Dieu , n'as-tu point mis de terme à ta
colere ?

Ton redoutable bras sous ton brûlant Tonnerre ;

A fait tomber tes ennemis ;

Mais pourquoi livres-tu la Guerre

A des cœurs qui te sont soumis ?

H iij, Le

Le Grand-Prêtre

Quel reproche ! Est-ce ainsi qu'on calme la
vengeance

D'un Dieu justement irrité ?

Par une prompte obéissance

Méritons que son cœur reprenne sa bonté.

Que la victime approche ; il est temps qu'on ré-
pande

Le sang que le Seigneur demande.

Les Prêtres chantent une seconde fois :

Favorable et terrible jour &c.

Ce dernier plan a paru plus simple et par conséquent plus beau aux vrais Connoisseurs ; ils ont approuvé que Dieu n'ait pas permis à Ammon et à sa suite d'entrer dans son Temple. D'ailleurs Almasie qui n'étoit auparavant que simple Spectatrice d'une action dans laquelle son cœur prenoit tant d'intérêt , agit ici comme doit faire une Mere dont on va immoler la Fille.

Le 30. Avril , l'Académie Royale de Musique a fait l'ouverture de son Théâtre par la Tragédie de *Jephthé* , qu'on doit continuer ju'qu'à la premiere Représentation d'un Ballet nouveau , intitulé *Le Triomphe de l'Harmonie*, dont le Poëme est de M. le Franc , et la Musique de M. Grenet.

Le

Le Samedi 6. de ce mois, les Comédiens François donnerent pour la clôture du Théâtre, la Comédie nouvelle de *l'Ecole des Amis*, et pour petite Piece, les *Folies Amoureuses*, avec un fort grand concours. Le sieur *du Bois*, nouvellement reçu au Théâtre François, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, complimenta le Public, et son Discours fut fort applaudi.

Le 2. les Comédiens Italiens donnerent une petite Piece nouvelle, en Prose mêlée de Vers et en un Acte, intitulée *l'Amour Censeur des Théâtres*, de la composition de M. Romagnesy, laquelle a été reçue très-favorablement du Public. C'est une Critique très-sensée des Comédies nouvelles qui ont été jouées sur les Théâtres François et Italien sur la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci. On pourra parler plus au long de cet Ouvrage, dont l'idée a paru ingénieuse. Cette Piece est suivie d'un très-joli Divertissement Pantomime, composé par le sieur des *Hayes*, qui a été très applaudi.

Le 6. les mêmes Comédiens donnerent pour la clôture du Théâtre, la Comédie des *Amans Réunis*, dans laquelle le nouvel Acteur s'attira de nouveaux applaudissemens dans le Rôle d'Arlequin. Le sieur *Sticotti* fit le Compliment qu'on fait ordinairement à la clôture, lequel fut applaudi du Public.

Le 29. les mêmes Comédiens firent l'ouverture de leur Théâtre par la Tragi-Comédie de *Samson*, qui fut suivie de la petite Piece d'*Arlequin voleur*. Le même Acteur qui avoit fait le Compliment à la clôture du Théâtre a fait aussi celui de l'ouverture et a été applaudi du Public.

Le premier Avril ils représenterent à la Cour
Et y les

736 MERCURE DE FRANCE

les *Amans Réunis* et *La Sylphide*. Le nouvel Acteur joua dans la première Piece le Rôle d'*Arlequin*, avec les mêmes suffrages dont le Public l'a honoré sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne.

Le 2. Avril, les Comédiens François jouèrent sur le même Théâtre à Versailles, la Tragédie du *Comte d'Essex*, et pour petite Piece, *Attendez-moi sous l'Orme*.

Le 4. l'*Ecole des Amis*, et le *Double Veuve*.

Le 29. ils firent l'ouverture de leur Théâtre par la Tragédie de *Zaïre*, de M. de *Voltaire*, et de la petite Piece de *Crispin Rival*.

On donnera dans le Mercure prochain l'Analyse de l'*Ecole des Amis*, avec quelques Observations. Cette Piece paroît imprimée chez le *Braton*, Quay des Augustins.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

Selon les Lettres de Constantinople, les avis reçus de Perse au commencement du mois dernier détruisent absolument les bruits qui ont couru qu'un Prince de la Maison des anciens Sophis avoit excité les Usbeks à se révolter contre *Thamas Kouli-Kan*, et qu'à la tête d'une armée considérable il avoit remporté sur lui plusieurs victoires.

Les Usbeks sont toujours soumis à *Thamas Kouli-Kan*, ce le parti qui refuse de le reconnaître

moître pour Roi, est le même qui s'est déclaré contre lui dans le temps de son élection. Le Chef de ce parti, trop foible pour exciter une nouvelle révolution, est Miry Islam, frere utérin de Miry Mahmoud, premier Usurpateur du Trône de Perse. Bien loin d'avoir remporté aucun avantage sur Thamas Kouli-Kan, il n'est pas en état de tenir la Campagne, et il s'est retiré dans les Montagnes de la Province de Candahar, dans lesquelles il est difficile d'aller l'attaquer.

Thamas Kouli-Kan n'ayant pas jugé nécessaire de marcher en personne contre Miry Islam, il s'est contenté de donner à un de ses plus habiles Généraux le commandement du Corps de Troupes qu'il a envoyé contre lui. —

On soupçonne le Grand Mogol de fournir des secours aux Rebelles, dans l'espérance de profiter de leur révolte pour reprendre la Province de Candahar, qui a été l'occasion de plusieurs guerres entre les Mogols et les Persans.

Les Lettres de Constantinople ajoutent que la Réponse du Comte de Königseg à la seconde Lettre du Grand Visir, ne laissant plus lieu de douter que l'Empereur ne soit déterminé à déclarer la guerre au Grand Seigneur, si Sa Hautesse ne consent point de ceder Asoph à la Czarine; et la Porte ne jugeant pas qu'elle puisse accepter la Paix à cette condition, le Divan est occupé à prendre les mesures nécessaires pour s'opposer aux entreprises de S. M. I.

On travaille en même-temps avec toute la diligence possible aux préparatifs de l'ouverture de la Campagne contre les Moscovites, et on a envoyé ordre au Grand Visir de faire marcher du côté d'Oczacow la plus grande partie des
H vj Troupes

Troupes qu'il commande , afin de couvrir cette Place , et d'empêcher que le Comte de Munich n'en forme le Siege.

Quoique la Porte et la Cour de Petersbourg paroissent également disposées à continuer la guerre , les négociations pour la Paix n'ont pas encore été interrompues, et le Chevalier Faukenner , Ambassadeur du Roy d'Angleterre auprès du Grand Seigneur , est parti pour Zorocka , où l'on attend les Ministres Plénipotentiaires de la Czarine.

R U S S I E .

ON a appris de Petersbourg , que l'Empereur avoit envoyé ordre à M. Dahlman de déclarer au Grand Visir , que la Ville d'Asoph étant nécessaire à S. M. Cz. pour mettre ses Etats à couvert des courses des Tartares, S. M. R. ne pouvoit continuer d'employer sa médiation pour terminer les differens de cette Cour avec la Porte , si le Grand Seigneur ne consentoit de laisser cette Place aux Moscovites ; qu'à l'égard de la proposition faite par quelques-unes des Puissances Médiatrices, de stipuler dans les Articles Préliminaires de Paix , que la Czarine accordera à Sa Hautesse un dédommagement pour Asoph , il n'y avoit pas d'apparence que S. M. Cz. acceptât cette condition ; qu'on n'étoit pas même en droit de l'exiger d'elle , après les grandes dépenses auxquelles l'avoit engagée une guerre , qu'elle avoit été forcée d'entreprendre, afin d'empêcher les Tartares de troubler le repos de ses Sujets ; qu'au reste l'Empereur croyoit que la Czarine ne s'oposeroit point au dessein que le Grand Seigneur paroissoit avoir formé de faire construire une Forteresse dans les environs d'Asoph.

soph , mais qu'il seroit temps de discuter cet article , lorsque les Ministres Plénipotentiaires des deux Puissances seroient assemblés dans le Lieu du Congrès.

Le Comte de Wolinski , Grand Veneur ; le Baron de Schaffiroff , Président du Conseil de Commerce, et ci-devant Ambassadeur de la Czarine à Espahan , et M. de Neplicf , Conseiller Privé , qui a résidé à Constantinople avant M. de Wisnakoff , en qualité de Ministre de la Czarine , ont été nommés par S. M. Cz. Ministres Plénipotentiaires pour regler avec ceux du Grand Seigneur et ceux des Puissances Médiatrices , les conditions de la Paix entre les Moscovites et les Turcs. Le temps du départ de ces Ministres pour le Lieu du Congrès n'est pas encore fixé , et le bruit court qu'ils ne se rendront à Zoroka qu'après que le Grand Seigneur aura accepté les Articles préliminaires proposés par l'Empereur.

Cependant , comme le Roi d'Angleterre et la République de Hollande ont fait déclarer à la Czarine que leurs Ministres Plénipotentiaires étoient déjà partis de Constantinople pour la Moldavie , et qu'on n'attendoit plus que les siens pour ouvrir le Congrès , il y a aparence qu'elle les enverra incessamment.

On assure que S. M. Cz. donnera ordre au Comte de Munich de continuer les Actes d'hostilité pendant qu'on tiendra les Conférences pour la Paix , et que ce General cherchera à remporter quelque avantage considerable sur les Turcs , afin de les obliger à accorder à la Czarine une partie de ses prétentions.

La Czarine paroît être déterminée à renouveler une Ordonnance par laquelle le Czar Pierre I. avoit défendu qu'on ne reçût au Noviciat dans

800 MERCURE DE FRANCE

dans les Maisons Religieuses personne au-dessous de quarante ans. L'exécution de cette Ordonnance devant diminuer considérablement le nombre des Religieux et des Religieuses, Sa M. Cz. se propose d'employer à des établissemens avantageux à ses Etats, les revenus qui seront inutiles aux Convents.

On a appris par un Exprès du General Lescy, qu'un Corps considerable de Tartares du Daghestan s'étant avancé sur la Frontiere, dans le dessein de faire une irruption en Moscovie, ou d'aller joindre ensuite l'Armée Ottomane, commandée par le Grand Visir, le Gouverneur de Derbent avoit fait marcher 5000. hommes d'Infanterie, 1500. de Cavalerie et 4000. Calmouques, avec 25. pieces de Canon, et qu'au passage d'un défilé, ces Troupes avoient attaqué les Ennemis, qui avoient été entierement dissipés après avoir perdu 4000. hommes dans le combat.

S. M. Cz. reçut au commencement du mois dernier, un Courier de Donduck Ombro, qui lui a mandé que sur la nouvelle de la marche d'un Corps de 5000. Tartares de Cuban, il avoit détaché quelques Troupes pour les empêcher de passer la Riviere de ce nom, et que les Cosaques ayant surpris les Ennemis dans le temps que ces derniers se dispoient à la traverser, en avoient tué la plus grande partie, avoient fait 1200. prisonniers, et avoient pris 2000. Chevaux.

Ce General ajoute que les Tartares du Cuban se voyant resserrés dans les Montagnes, où leurs Chevaux et leurs Bestiaux mouroient faute de pâturages, ils avoient envoyé des Députés au Kan de Crimée, pour lui demander la permission de se retirer dans ses Etats; mais que ce Prince leur avoit refusée, parce que depuis les

courses

Courses des Moscovites, la plus grande partie de la Crimée étoit réduite en une telle misère, qu'ello pouvoit à peine fournir les subsistances nécessaires aux Peuples qui l'habitent.

Le Comte de Munich a dépêché un Courier à la Czarine, pour lui apprendre qu'un Corps considerable de Turcs et de Tartares, commandé par le Kan de Crimée, ayant passé le 24. Février dernier le Boristhene près de Kaliberda, à la faveur des glaces, et ayant fait une irruption en Ukraine, 20000. hommes de l'Armée Moscovite étoient sortis des lignes afin de couper la retraite aux Ennemis; que ces derniers craignant d'être envelopés, avoient repassé promptement le Fleuve sans avoir pu former aucune entreprise, et qu'ils s'étoient contentés de piller quelques Villages et quelques Fermes.

Le Lieutenant Colonel Swezin, que le Comte de Munich avoit détaché à la tête de 300. hommes, avec ordre de se retrancher à l'endroit par où les Tartares avoient traversé le Boristhene, a été attaqué par les Ennemis lorsqu'ils ont repassé ce Fleuve; mais il s'est défendu avec tant de valeur, que quelques Régimens envoyés à son secours, ayant eu le temps de le joindre, les Tartares n'ont pu le forcer dans son retranchement. On assure que les Moscovites n'ont eu dans cette occasion que 4. hommes de tués et 24. de blessés, du nombre desquels sont un Ayde-Major et un Lieutenant.

Le même Courier par lequel on a reçu cette nouvelle, a donné avis que le Major General Leslie, en retournant à Pereyolozna avec une escorte de 30. Dragons, après avoir fait la visite de quelques postes le long du Boristhene, étoit tombé dans une embuscade de 200. Tartares, et qu'il

qu'il avoit mieux aimé périr les Armes à la main que de se rendre aux Ennemis.

La Czarine, qui étoit dans le dessein de ne faire partir ses Ministres Plénipotentiaires pour Zorocka, qu'après que le Grand Seigneur auroit accepté les Articles préliminaires proposés par l'Empereur, a changé de résolution depuis qu'elle a appris que les Ministres Plénipotentiaires du Roy de la Grande-Bretagne et des Etats Généraux étoient partis de Constantinople pour la Moldavie, et S. M. Cz. a donné ordre au Comte Wolinski, au Baron de Schaffiroff et à M. Neplief, de se rendre incessamment au Lieu du Congrès, dont on compte que l'ouverture se fera au commencement du mois de Juin.

Le dommage causé en Ukraine par les Tartares, a été beaucoup plus considérable qu'on ne l'avoit publié. Pour se venger des Cosaques de Cziesk, qui avoient commis l'année dernière beaucoup de désordres dans la Crimée, ils ont ravagé entièrement le Pays habité par cette Nation, ils ont brûlé la Ville de Cziesk et les Villages des environs, et ils ont passé au fil de l'épée tous les Habitans. Ils ont pénétré ensuite plus avant dans l'Ukraine, et ils y ont pillé plusieurs Bourgs.

P O L O G N E.

SElon les Lettres écrites de Kaminieck, il s'y est répandu une terreur presque générale parmi le peuple, dont la plus grande partie est persuadée qu'il y paroît toutes les nuits des Spectres qui donnent la mort à ceux dont ils approchent. Le Clergé et les Magistrats de la Ville ont fait inutilement plusieurs tentatives pour rassurer les Habitans sur cette vaine frayeur.

ALLEMAGNE

A L L E M A G N E.

ON écrit de Vienne, que le Comte de Konigseg a reçu une seconde Lettre du Grand Visir, qui après lui avoir renouvelé les assurances qu'il lui avoit données dans la première, lui mande que le Grand Seigneur, afin de parvenir plutôt à un accommodement avec la Czarine, veut bien n'exiger d'elle aucun dédommagement. Le Grand Visir ne s'étant point expliqué dans cette Lettre sur la cession d'Asoph, et ce Ministre se contentant de promettre que la Porte consentira, autant que cela sera possible, sans blesser son honneur et sans nuire à ses intérêts, à toutes les conditions que les Puissances Médiatrices pourront stipuler pour la sûreté de S. M. Cz. on doute que la Paix soit conclue aussi-tôt qu'on l'auroit désiré.

D'autres avis reçus depuis, portent que le Comte de Konigseg a répondu à cette Lettre du Grand Visir, que la conduite tenue jusqu'à présent par la Porte, donnant lieu de conjecturer que les Turcs ne désirent pas de conclure la Paix avec les Moscovites, l'Empereur se disposoit à prendre les mesures nécessaires pour remplir ses engagements avec S. M. Cz.

Le Marquis Palavicini a inventé une Galiotte de nouvelle forme, et le Gouvernement a résolu d'en faire construire de semblables pour s'en servir sur le Danube.

I T A L I E.

UN des Cheval-Legers de la Garde du Pape a découvert une Mine de vif-argent, dans la Terre de *Santa Fiora*, laquelle appartient au
Duc

Duc de Sforza Cezarini, et l'on prétend qu'elle rapportera aux Entrepreneurs au moins trente pour cent de profit.

Le grand nombre de personnes qui sont indisposées depuis quelque tems de rhumes et d'autres maladies, a déterminé le Pape à permettre l'usage des œufs et du laitage pendant le Carême.

Le Charretier qui blessa dernièrement d'un coup de couteau le Cheval-Barbe appartenant à M. Banaja Florentin, a été condamné pour dix ans aux Galeres, et on le conduisit le 12. Mars dernier sur un âne dans les rues de Rome.

La Rose d'or, dont la Benediction a été faite le quatrième Dimanche de Carême, est destinée par Sa Sainteté à l'Archiduchesse Epouse du Duc de Lorraine, à laquelle elle sera présentée par M. Tosquez.

Le 19. du mois passé, on publia le Decret pour la Canonisation du Bienheureux François Régis, Jesuite, et le bruit court que le Pape fera le 16. du mois de Juin prochain la Ceremonie de cette Canonisation et celle du Bienheureux Vincent de Paule, Instituteur de l'Ordre des Peres de la Mission.

On écrit de Venise, que le Conseil s'assembla le 23. du mois dernier, et que quelques Sénateurs ayant donné avis que le Prince Pio avoit reçu ordre de l'Empereur, de presser le Sénat de s'expliquer sur les propositions de S. M. I. au sujet de la guerre contre les Turcs, il fut décidé qu'on répondroit au Mémoire qui doit être présenté par cet Ambassadeur, que la République desiroit de pouvoir seconder les vûes de la Cour de Vienne, mais qu'elle étoit déterminée à ne contracter aucun engagement avant que d'être convenue avec l'Empereur des entreprises que l'Ar-

mées

mée Venitienne formeroit et des avantages qu'elle pouvoit esperer pour se dédommager des dépenses de la guerre.

On a aussi résolu de déclarer au Prince Pio, que le Gouvernement ne fourniroit des secours à S. M. I. qu'après avoir obtenu des sûretés suffisantes, et que les Venitiens ne vouloient point être exposés dans cette occasion-ci aux inconveniens de la précédente Guerre contre le Grand Seigneur.

On écrit de Milan, que le Comte de Traun devoit incessamment, en vertu des pleins pouvoirs qu'il en a reçus de l'Empereur, prendre possession des Etats de Parme et de Plaisance, au nom de S. M. Impériale.

On a appris de Naples, que le 5. du mois dernier le Roy des deux Siciles donna une Fête plus magnifique encore que les précédentes, et à laquelle toutes les Personnes de distinction furent invitées. S. M. soupa avec 14. Dames, et on servit plusieurs Tables pour les Seigneurs et les Dames de la Cour qui n'avoient pu avoir place à celle du Roy. Après le souper il y eut un Bal, pendant lequel on distribua une grande quantité de rafraîchissemens, et qui dura jusqu'à quatre heures du matin.

Les Lettres de Genes, portent qu'on y avoit appris de l'Isle de Corse, qu'un Détachement des Rebelles s'étant approché de la Bastie jusqu'à une très petite distance de la premiere Garde avancée, avoit enlevé un Soldat qu'ils avoient renvoyé après lui avoir ôté ses Armes et ses habits. On a appris par les mêmes Lettres, que quoique les Rebelles ayent perdu l'esperance de recevoir les secours que leur principal Chef leur avoit promis, ils paroissent persister dans la résolution de ne pas se soumettre.

Depuis

Depuis la publication du Decret par lequel le Sénat permet à toutes les personnes bannies de cet Etat , d'y revenir , à condition d'aller servir en Corse contre les Rebelles , il en est arrivé à Genes un très grand nombre , et l'on en a déjà formé quelques Compagnies qu'on doit embarquer incessamment pour l'Isle de Corse.

On apprend en dernier lieu que la division s'étant mise parmi les Rebelles , et qu'une partie d'entre eux paroissant disposée à se soumettre à la République , si on veut leur accorder certaines conditions , le Sénat a envoyé à M. Rivarola les instructions et les pouvoirs nécessaires pour traiter avec eux. On espere qu'il sera d'autant plus facile de les faire rentrer dans le devoir , qu'ils ont perdu l'esperance de recevoir les secours que leur principal Chef leur avoit promis.

E S P A G N E.

LÉ 14. Mars , le Roy déclara Grand-Amiral de ce Royaume l'Infant Don Philippe , qui étant entré le 15. dans la 18^e année de son âge , reçut les Complimens des Ministres Etrangers et des Grands , tant à l'occasion de l'Anniversaire de sa Naissance , que sur la Charge dont S. M. l'a pourvu.

Don Bernard de Marimon , Maréchal des Camps et Armées du Roy , doit se rendre incessamment à Lisbonne en qualité d'Ambassadeur de S. M. auprès du Roy de Portugal

Le Roy a déclaré le Duc de Montemar Ministre de la Guerre , et S. M. a ordonné qu'il jouît des mêmes prérogatives qui avoient été accordées au feu Marquis de Bedmar.

FRANCE



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 21. Mars, M. de la Galaisiere, en vertu des pleins Pouvoirs qu'il en avoit reçû de S.M. et du Roy de Pologne, prit possession du Duché de Lorraine, avec les mêmes formalités observées lorsque le huit Février dernier, il avoit pris possession du Duché de Bar.

Le 31. quatrième Dimanche de Carême, le Roy entendit dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe, pendant laquelle l'Evêque d'Uzès prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté,

L'après midi, le Roi accompagné du Duc d'Orleans, du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, assista au Sermon du Pere Julien, Religieux Recolet.

Le même jour, M. Orry, Ministre d'Etat, et Contrôleur Général des Finances, que le Roy a nommé Directeur Général des Bâtimens, prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

S. M. a accordé le Regiment d'Infanterie,

808 **MERCURE DE FRANCE**
rie , vacant par la mort du Marquis d'Ou-
roy , au Chevalier d'Ouroy son Frere.

Le 9, le Duc d'Ancenis auquel le Roy
a accordé la Charge de Capitaine d'une
des Compagnies des Gardes du Corps ,
en survivance du Duc de Bethune son
Pere , prêta serment de fidélité entre les
mains de S. M.

Le Roy a donné au Duc de Chartres le
Regiment d'Infanterie , dont le Mar-
quis de la Ferté-Imbault étoit Colonel ;
et le Comte d'Estampes en a été nommé
Colonel-Lieutenant.

Le Roy de Pologne qui partit du Châ-
teau de Meudon le premier de ce mois
pour se rendre en Lorraine , arriva le 3.
au soir à Luneville. La Reine de Pologne
partit le 3. pour aller joindre le Roy son
Epoux ; et l'on a reçu avis de Luneville
qu'elle y étoit arrivée le 13. de ce mois.

Le Prince de Craon, que le Roy de Po-
logne a envoyé au Roy pour lui donner
part de son arrivée en Lorraine , et qui
avoit eu l'honneur de voir S. M, le 9. de
ce mois , eut le 13. une Audience parti-
culiere , dans laquelle il prit congé du
Roy. Il fut conduit à cette Audience par
M. de Verneuil , Introduceur des Am-
bassadeurs.

La

La Reine de Sardaigne étant partie de Luneville quelques jours après la célébration de son Mariage , et S. M. ayant pris sa route par la France , elle trouva à Bourbonne M. Desgranges , Maître des Cérémonies , que le Roy avoit envoyé pour la faire recevoir dans toutes les Villes de son passage avec les honneurs qu'elle permettroit qu'on lui rendît. Cette Princesse arriva à Lyon le 27. du mois dernier , et elle en repartit le 30 pour se rendre à Chambery , où le Roy de Sardaigne devoit venir au devant d'elle. Le jour que Sa Majesté arriva à Lyon , elle y fut complimentée de la part du Roy par le Duc de Villars.

La Reine de Sardaigne étant arrivée le 31. du mois dernier au Pont-Beauvoisin, S. M. coucha dans la partie du Village qui dépend de la France. Le lendemain vers les neuf heures , la Reine se rendit sur le Pont , au milieu duquel le Roi de Sardaigne étoit venu au devant d'elle. Le Roy et la Reine de Sardaigne s'étant embrassés , monterent dans le Carosse du Roy de Sardaigne , et leurs Majestés arrivèrent le soir à Chambery. Le Roy et la Reine descendirent à la Chapelle du Château , où l'Archevêque de Turin , Grand Aumônier du Roy de Sardaigne , leur donna la Bénédiction Nuptiale.

310 MERCURE DE FRANCE

Le 7. de ce mois, Dimanche de la Passion, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique.

L'après midy, le Roy accompagné du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, assista à la Prédication du Pere Julien, et S. M. entendit le Sermon du même Prédicateur le 9. et le 11.

Le 13. le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe de *Requiem* pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin, Ayeul de Sa Majesté.

Le 14. Dimanche des Rameaux, le Roy accompagné du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, assista dans la même Chapelle à la Benediction des Palmes, qui fut faite par l'Abbé Brosseau, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, lequel en présenta une à S. M. Le Roy assista à la Procession, et après l'Evangile adora la Croix. S. M. entendit ensuite la Messe célébrée par le même Chapelain et chantée par la Musique. La Reine assista à la même Messe dans la Tribune.

L'après midy, le Roy accompagné du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, entendit la Prédication du Pere Julien, Recolet, et ensuite les Vêpres, auxquelles la Reine assista dans la Tribune.

Le 15. la Reine communia dans la même Chapelle par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 17. Mercredi-Saint, le Roy et la Reine entendirent dans la même Chapelle, l'Office des Tenebres, qui fut chanté par la Musique.

Le Jeudy-Saint, le Roy entendit le Sermon de la Cène de l'Abbé Roustille, Chanoine de l'Eglise

glise Cathédrale d'Angers, après quoi l'Archevêque d'Aix fit l'Absoute. Ensuite le Roy lava les pieds à douze pauvres, et S. M. les servit à table. Le Duc de Bourbon, Grand-Maître de la Maison du Roy, à la tête des Maîtres d'Hôtel, précédoit le Service dont les plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin, par le Prince de Conty, par le Prince de Dombes, par le Comte d'Eu et par les principaux Officiers de S. M. Après cette Cérémonie, le Roy se rendit à la Chapelle, où S. M. entendit la grande Messe et assista à la Procession et ensuite aux Vêpres. La Reine et Monseigneur le Dauphin assistèrent à l'Office dans la Tribune.

L'après midy la Reine entendit le Sermon de la Cène de l'Abbé le Fèvre, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Verdun, et l'Archevêque d'Aix ayant fait l'Absoute, S. M. lava les pieds à douze pauvres filles et les servit à table. Le Marquis de Chalmazel, Premier Maître d'Hôtel de la Reine, précédoit le Service, dont les plats étoient portés par Mesdames de France, par Mademoiselle de Clermont, par les Dames du Palais, et par d'autres Dames de la Cour.

Le soir leurs Majestés entendirent dans la même Chapelle l'Office des Tenebres.

Le Vendredy-Saint, le Roy, accompagné du Duc de Bourbon, du Prince de Dombes, et du Comte d'Eu, entendit dans la même Chapelle, le Sermon de la Passion du Pere Julien. S. M. assista ensuite à l'Office et alla à l'Adoration de la Croix. La Reine entendit l'Office dans la Tribune.

Le soir le Roy assista à l'Office des Tenebres.

Le 20. Samedy-Saint, le Roy revêtu du grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit à l'Eglise

glise de la Paroisse du Château, où S. M. communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France. Le Roy toucha ensuite un grand nombre de malades.

Le soir, leurs Majestés assistèrent dans la Chapelle du Château, aux Complies et au Salut, pendant lequel l'O *Filii* fut chanté par la Musique. Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France y assistèrent.

Le 21. Fête de Pâques, le Roy, accompagné du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, entendit la grande Messe, célébrée Pontificalement par l'Archevêque d'Aix, et chantée par la Musique. La Reine et Monseigneur le Dauphin entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après midy, le Roy assista à la Prédication du Pere Julien, et ensuite aux Vêpres, auxquelles le même Prélat officia.

Le même jour S. M. fit rendre à l'Eglise de la Paroisse de Versailles les Pains Benits, qui furent présentés par l'Abbé de Choiseul, Aumônier du Roy en quartier.

Le 28. Dimanche de *Quasimodo*, la Reine fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château, les Pains benits, qui furent présentés par l'Abbé de Sainte-Hermine, son Aumônier en quartier.

Le même jour, le Roy nomma M. d'Argenson, Conseiller d'Etat ordinaire, son Ambassadeur en Portugal.

Le même jour, Don Louis d'Acunha notifia que le Roy de Portugal l'avoit choisi pour être son Ambassadeur auprès du Roy.

S. M. a donné la Place de Conseiller d'Etat ordinaire

ordinaire , vacante par la mort de M. de la Rochepot , à M. Feydeau de Brou Intendant en Alsace, et le Président Turgot, Prévôt des Marchands , a été nommé Conseiller d'Etat.

Le 4. Avril , M. Claude Auvellier , Ecuyer , troisième fils de feu Pierre Auvellier , Conseiller du Roy et Receveur General des Tailles des Diocèses de Nîmes et Alais , et de feuë Toinette de Sartre , a été reçu et prêté le Serment de fidélité à la Jurisdiction du Siege general de la Table de Marbre du Palais de la Connétablie de Nosseigneurs les Maréchaux de France, à la Charge de Grand-Prévôt Général de la Maréchaussée de la Province du Roussillon et Comté de Foix , en la Résidence de Perpignan.

Le 7. Dimanche de la Passion , l'Académie Royale de Musique fit donner le premier Concert Spirituel au Château des Tuilleries , lequel a été continué pendant differens jours des trois semaines de Pâques , jusques et compris le Dimanche de *Quasimodo*. On y a executé les plus beaux Motets à grand Chœur de feu M. de la Lande , et plusieurs autres plus modernes de Mrs Destouches et Blamont, Sur-Intendants de la Musique du Roy , Gervais , Maître de Musique de la Chapelle , Du Luc , Brice et Chéron. Les Dllcs Erremens, Fel et Bourbonnois , ont chanté plusieurs autres petits Motets à une et à deux voix, de la composition de Mrs Mouroet, le Maire et Cordelet. La Dlle Hostetterre , jeune personne nouvellement arrivée de Province , a executé plusieurs fois sur le dessus de Violon, differents Sonnets de la composition du sieur le Clair , avec toute l'intelligence , la vivacité et la précision imaginable.

I ij Le

814 MERCURE DE FRANCE

Le sieur Zuccarini , autre *Virtuoso* , Violon Italien , s'est aussi distingué en joüant differens *Concerto* de sa composition avec beaucoup d'aplaudissement ; on termina le dernier Concert par un de ses *Concerto* à deux Chœurs , qu'il executa avec le sieur Guignon , dont l'execution parut admirable à une très-nombreuse Assemblée.

Le 13. les celebres Artistes , logés par Brevet du Roy , dans la Galerie du Louvre , firent une Députation de huit d'entre eux , pour complimenter M. Orry , Ministre d'Etat , Contrôleur General des Finances , lequel a été nommé par le Roy , Directeur General des Bâtimens de S. M. Ce Ministre , dont l'aplication et le zele à cultiver les Arts , sont connus , les reçut avec bonté et leur témoigna combien il est porté à favoriser ceux qui s'y distinguent.

V E R S sur la Maladie de Madame la D U C H E S S E.

Que vos jours nous sont chers , jeune et belle Duchesse !

Sur nos fronts consternés votre péril est peint :

Petits et grands tremblent sans cesse :

De la façon dont on vous plaint ,

Il sembleroit que chacun craint

De perdre en vous une Maitresse.

O Grand Dieu ! voi du haut des Cieux

Les pleurs qui coulent de nos yeux.

Par l'excès de notre tristesse ,

Juge combien est précieux.

Le salut de cette Princesse.

Je n'oserois t'offrir mes jours.

Pour voir de son destin prolonger l'heureux
cours ;

Els ne méritent pas une faveur si grande ;

Mais écoute tout Paris,

Qui plein de zèle demande

Cette grace au même prix.

Ah ! si touché de nos cris ,

Tu daignois , Dieu de tendresse ,

Sur chacun des Habitans ;

Qui pour elle s'intéresse

Et t'offre tous ces instans ,

Prendre seulement une heure ;

Dùssai-je vivre cent ans ,

Je n'aurois plus, hélas ! à craindre qu'elle meure.

Par un Rhétoricien du College d'Harcourt.

A M. S I L V A.

DAns l'excès des transports et d'amour et de
joye

Où nous jette l'Enfant que le Ciel nous envoie ;

Permits, Docte Silva, qu'aux yeux de l'Univers ,

A tes heureux travaux je consacre ces Vers.

Quels travaux plus heureux ! du sein de l'allégresse

Je me rapelle encor ces jours infortunés ,

Où déjà nous pleurions notre auguste Maîtresse ;

Quand ton Art rassura nos Esprits consternés.

I iij. Es

316 MERCURE DE FRANCE

Le Captif délivré d'une longue souffrance ,
L'inquiète Brebis qui revoit son Agneau ,
Ont bien moins de plaisir que n'en conçut la
France ,

De te voir triompher du funeste ciseau.

Tu rendis à Bourbon cette Moitié si chère ,

Par toi l'espoir renaît et la crainte s'enfuit ,

Par un double bonheur un Héros devient pere ;

Non, rien ne manque plus au beau jour qui nous
luit.

Quels succès plus flatteurs auroient droit de te
plaire ?

Songe quelle est la Mère et quel sera l'Enfant ,

Silva , le sçavoir qui t'éclaire ,

Des Loix du sort est triomphant.

Ce n'est pas par ce rang digne du Diadème

Que cette aimable Mère a des droits sur nos cœurs ,

Les respects ne sont pas de sûrs garants qu'on
aime ,

Mais on cede toujours à des attraits vainqueurs.

Ses vertus , son esprit , sa beauté , sa sagesse ,

Sa douceur , sa bonté nous forcent à la fois .

En révéralit en elle une auguste Princesse ,

De chérir le bonheur d'exécuter ses Loix.

Perrin.

Nous avons gardé long-temps les deux Mor-
ceaux de Poésie qu'on vient de lire , sans oser les
rendre publics , à cause de la longue et dange-
reuse maladie de Madame la Duchesse , à la-
quelle toute la France s'est intéressée d'une ma-
nière

niere très-particuliere. Nous avons voulu attendre que cette Princesse fût hors de tout danger et dans une pleine et entière convalescence.



MORTS, NAISSANCES, Et Mariages.

ON apprend de Madrid qu'un Prêtre, nâtif de Monsaraz, étoit mort à Olivença, âgé de 120. ans.

Le nommé *Le Doux*, Journalier, est mort depuis quelques jours, dans la Paroisse de Saint Martin de Bradiaucourt, Election de Lions en Normandie, dans la 111. année de son âge. Il laisse une femme âgée de 105. ans.

D. Marie Guyon, Veuve de M. Michel Durieux, est morte à Paris dans la 103. année de son âge.

Le nommé *Jean-Baptiste Cottel* mourut, il y a quelque temps, à Paris, âgé de 106. ans.

Le 26. Février mourut à Dijon *Louïs Betauld de Chémauld*, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louïs, Colonel d'Infanterie, et ancien Capitaine au Regiment d'Orleanois. Il étoit Fils de feu Hugues Betauld, Seigneur de Chémauld, Monbarrois, Arcouville, &c, ci-devant Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, mort le 2. Mars 1712. âgé de 60. ans, et de D. Antoinette-Louïse-Therese de Beon de Luxembourg, sa Veuve, qui se remaria avec Jean-Hipolite de Beaumont, Exempt des Gardes du Corps du Roy.

Le 7 Mar^s, *Guy, Comte de Stahrenberg*, Commandeur Provincial du Bailliage d'Autriche, de
I iiij l'Ordre

l'Ordre Teutonique , Conseiller Intime actuel d'Etat de l'Empereur , Général Feldt-Maréchal de ses Armées , Gouverneur et Commandant du Royaume d'Esclavonie , et Colonel d'un Regiment d'Infanterie, mourut à Vienne, dans la 80. année de son âge , étant né le 11. Novembre 1657. il n'avoit point été marié. Ce Général, qui avoit rendu de grands services à la Maison d'Autriche , s'étoit toujours extrêmement distingué par sa valeur , et par sa prudence , et avoit reçu , en différentes occasions , plus de 20. blessures. Ce fut lui qui , au mois de Décembre 1703. fut chargé de marcher au secours du Duc de Savoye , qu'il joignit le 14. Janvier 1704. après une longue et rude marche , qu'il ne pût faire sans recevoir quelque échec , ayant toujours été poursuivi de fort près par le Duc de Vendôme. L'Empereur Leopold le nomma alors Feldt-Maréchal de Camp Général ; et l'Empereur Joseph lui donna au mois d'Avril 1707. le Commandement de ses Troupes en Hongrie ; et au mois de Janvier 1708. il le choisit pour aller commander en Chef les Troupes des Alliés en Catalogne. Il fit une entreprise sur Tortose le 4. Décembre de la même année , mais il fut repoussé avec quelque perte. En 1710. il gagna la Bataille de Saragosse le 20. Août , et il marcha ensuite jusqu'à Madrid ; mais le 10. Décembre suivant il perdit la Bataille de Villaviciosa , après laquelle il eut beaucoup de peine à regagner la Catalogne avec les débris de son Armée. L'Empereur regnant, avant son départ de Barcelonne, le nomma au mois de May 1711. Viceroy de Catalogne , et Généralissime de ses Armées. Il se démit publiquement de cette Viceroiauté dans l'Eglise Cathédrale de Barcelon-

Me le 25. Mars 1713. Le Corps de ce Général, après avoir été exposé deux jours sur un lit de Parade dans une Chambre de l'Hôtel Teutonique, où il demeurait, fut porté le 9. au soir en grande pompe à la Chapelle de cette Maison, où il a été inhumé sous le Tombeau de Marbre qu'il y avoit fait élever de son vivant avec son Portrait au naturel en bas relief, armé de toutes Pièces, le Manteau de l'Ordre par-dessus, et l'Epée à la main, étant à genoux dans l'attitude d'adorer le Dieu des Armées. Le Comte de Stahrenberg a fait, par son Testament divers Legs et Fondations pieuses. Il a institué l'Orde Teutonique son Héritier universel. Il laisse à Joseph-Philippe, Comte d'Harrach, Feldt-Maréchal de Camp, son Successeur, et aux Successeurs de celui-ci, dans sa Commanderie du Bailliage d'Autriche, sa Croix de Diamans, estimée 10. à 12000. Florins, sa Vaisselle d'argent et ses meubles. Il laisse 60000 l. Florins pour une Fondation en faveur de 12. pauvres Demoiselles de bonne Famille de Lintz, sa Patrie, qui auront chacune un revenu annuel de 200. Florins, à condition que s'il se trouvoit de pauvres Demoiselles de la Famille de Stahrenberg, elles auront la préférence, et 100. Florins de plus que les autres. Il a aussi fondé un Capital de 30000. Florins pour l'entretien d'un Gentilhomme de la Maison de Stahrenberg, qui pourroit en avoir besoin. Il a fait present à son Regiment de tous les arrérages et autres prétentions qui lui sont dûs, et que l'on fait monter à plus de 60000 Florins, à condition que l'intérêt de cet argent sera employé à l'entretien d'une Apoticairerie pour le soulagement des Soldats malades et blessés de ce Regiment, &c.

Ce Seigneur étoit de la Branche Cadette de la Maison de Stahrenberg, apellée la Branche Henrienne, et second Fils de Richard-Barthelemi, Comte de Stahrenberg, et d'Esther d'Windisch-gratz, morte le 20. Juin 1697.

Le 11. Philippe - Charles *d'Estampes*, Seigneur de la Ferté - Imbaut et de Sallebris, apellé le Comte d'Estampes, Brigadier des Armées du Roy, mourut à Paris, dans la 53. année de son âge. Il avoit été, dans sa jeunesse, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Il fut d'abord Guidon de la Compagnie des Gend'Armes d'Orleans, et ensuite Colonel du Regiment de Chartres, Infanterie en 1709. Capitaine des Gardes du Corps du feu Duc d'Orleans Régent de France, au lieu de feu son Pere, en 1716. ayant été reçu en survivance de cette Charge dès 1707. et enfin fait Brigadier le 1. Février 1719. Il fit la Campagne la même année sur les Frontieres d'Espagne, et servit aux Sièges de Fontarabie et de S. Sebastien. Il quitta le Service en 1731. Il étoit 3e Fils de feu Charles d'Estampes, Marquis de Maunay, Seigneur de la Ferté - Imbaut, Sallebris, Droüé, &c. Chevalier des Ordres du Roy, premier Capitaine des Gardes du Corps du feu Duc d'Orleans, Régent, mort le 3. Décembre 1716. et de feuë Marie de Raynier de Droüé, morte le 24. Septembre 1726. Le feu Comte d'Estampes avoit épousé au mois de Juin 1709. Jeanne-Marie du Plessis Chastillon de Nonant, Fille de feu Jacques du Plessis, Marquis de Nonant et de Chastillon, et de Jeanne-Marie Fradet de S. Apôls, sa Veuve, encore vivante. Il en laisse, outre quelques Filles, un Fils apellé le Marquis de la Ferté - Imbaut, qui a été fait Colonel d'un Regiment d'Infanterie

d'Infanterie, par la démission de son Pere, le 4 Février 1731. et qui a épousé au mois de Février 1733. la Fille unique de François Geofroy, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances.

Du même jour, *Louis-Marie-Joseph-Georges-Venceslas Jean - Nepomucene Bernard Armand-Adam*, Fils unique de *Guillaume-Georges-Bernard-Sibert-Philippe-de-Neri*, Margrave de Bade-Baden, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, et de Marie-Anne, née Princesse de Schwartzemberg, mourut à Rastat, âgé de 70 mois, étant né le 11. Août 1736.

Le 12. *Charles-Alexandre*, Duc Regent de *Wurtemberg et de Tock*, Prince et Comte de Montbelliard, Seigneur de Heidenheim, &c. Prince du S. Emp. Rom. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Feldt-Maréchal de Camp Général des Armées de l'Empereur, et de l'Empire, Commandant en Chef l'Armée Imperiale sur le Rhin, Gouverneur Général du Royaume de Servie, et de la Ville et Forteresse de Belgrade, Colonel d'un Regiment Imperial de Dragons, &c. mourut en son Château de Ludwigsbourg, presque subitement; âgé de 53. ans 1. mois et 17. jours, étant né le 24. Janvier 1684. Voici les circonstances de la mort de ce Prince, telles qu'elles sont rapportées dans les Nouvelles d'Allemagne. Le Duc de Wurtemberg ayant résolu d'aller visiter les Places de Philisbourg et de Kell, pour voir en quel état les Troupes Françoises les avoient laissées, partit de Stuttgart le 12. Mars. Comme il auroit pu arriver des circonstances qui l'eussent obligé de se rendre en Hongrie, sans revenir dans ses Etats, il laissa le soin de la Régence à la Du-

I v j classe

822 MERCURE DE FRANCE

chesse , sa femme , à laquelle il dit , en présence de toute sa Cour , que retournant peut être à la guerre ; et Dieu pouvant l'appeler à lui à tout moment , il la prioit , et lui recommandoit de bien gouverner en son absence , et de traiter ses sujets le mieux qu'il lui seroit possible. Il arriva le même jour à son beau Château de Ludwigsbourg , accompagné de quelques Seigneurs et Gentilshommes , qu'il avoit pris avec lui. Il paroissoit jouir d'une santé parfaite , et étoit d'une humeur fort gaye. Pendant l'après-dinée il fit exécuter un Concert de Musique dans son Appartement , et se mit au jeu. Il le quitta à 8. heures du soir , parcequ'il se sentit un peu oppressé. Il entra dans sa chambre à coucher , et se plaignit que l'oppression augmentoit. On le saigna d'abord. Il n'en fut point soulagé ; au contraire, il se trouva plus mal , et s'écria tout d'un coup : Jesus , mon Dieu , que sens-je ! je me meurs. En prononçant ces paroles, il se pencha en avant sur son fauteuil , tomba à terre , et mourut. Ce Prince étoit entré fort jeune au Service de l'Empereur , s'étant trouvé le 2. Juillet 1704. à l'attaque des Lignes de Schellenberg en Baviere, où il fut blessé au pied. Il alla servir l'année suivante en Italie en qualité de Général de Bataille , et il y fut encore blessé au pied gauche à la Bataille de Cassano le 16. Août. Le feu Empereur Joseph le déclara Général d'Artillerie au mois de May 1708. Il abjura le Lutheranisme , et fit Profession de la Religion Catholique dans la Chapelle Imperiale de Vienne le 28. Octobre 1712. Ce fut lui qui soutint en 1713. le Siege de Landau contre l'Armée de France pendant 56. jours de tranchée ouverte , au bout desquels il fut obligé de capituler , et de se rendre prisonnier

sonnier de guerre avec la Garnison. En 1716, il fit la Campagne en Hongrie contre les Turcs, se trouva le 5. Août à la Bataille de Semlin, où l'Armée Ottomane fut entièrement défaire, et fut ensuite employé au Siege de Themeswar. Il y fut chargé le 1. Octobre de l'attaque de la Palangue, qu'il emporta après environ 4. heures de combat. Il reçût, dans cette occasion, une contusion au visage, mais sans danger. Après la prise de cette Place le Gouvernement lui en fut donné, et de tout son District. En 1717 il continua de servir en Hongrie. Il eut le Commandement de la Tranchée au Siege de Belgrade, et il commanda toute l'Infanterie à la Bataille, qui fut livrée le 16. Août aux Turcs, qui étoient venus pour secourir cette Place, et qui furent repoussés avec une grande perte. Le Duc de Wirtemberg obtint au mois de Septembre 1720. le Gouvernement de la Servie, et de la Ville de Belgrade, et le 23. Novembre 1721. l'Empereur le nomma Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, dont il reçût le Collier le 27. Décembre suivant. Il succéda le 31. Oct. 1733. à la Régence des Etats de Wirtemberg, par la mort du Duc Eberhard-Louis, son Cousin Germain, et il reçût l'hommage de ses Sujets le 27. Janvier 1734. Il fut nommé au mois de Février suivant par l'Empereur pour servir sur le Rhin sous le Prince Eugene de Savoye, qui lui laissa, à la fin de la Campagne, le Commandement de l'Armée. Le Duc de Wirtemberg étoit Fils aîné de feu Frédéric-Charles, Prince de Wirtemberg, Feldt-Maréchal de Camp Général des Armées de l'Emp. mort le 20. Décembre 1698. et d'Eleonore-Julienne de Brandebourg-Anspach, morte le 4. Mars 1724. et il avoit été

824 MERCURE DE FRANCE

été marié le 1. May 1727. avec Marit-Auguste de la Tour - Taxis , née le 11. Août 1706. Fille d'Anselme-François, Prince du S. Empire Rom. de la Tour-Taxis, Seigneur d'Eglingen, Grand-Maître Héritaire des Postes de l'Empire et des Pais-Bas Autrichiens, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, et de Louise-Anne Françoise, née Princesse de Lobkowitz. De ce mariage sont venus Charles-Auguste - Eugene - Louis-François-Frédéric-Alexandre-Jean - Népomucene, né à Bruxelles le 11. Février 1728. Eugene-Louis-Adam-Jean - Népomucene - Joseph-Raphaël, né à Belgrade le 31. Août 1729. mort au mois de Septembre suivant; Louis-Eugene-Jean-Gaspard-Melchior Balthazard-Adam, né à Francfort le 6. Janvier 1731. Frederic-Eugene, né à Ludwigsbourg le 21. Janvier 1732. Un cinquième Fils, né à Francfort le 1. Août 1733. et un sixième, né le 30. Octobre 1734. L'Aîné succede aux États de son Père, sous l'administration de Charles - Rodolphe, Duc de Wirtemberg - Neustat, jusqu'à sa majorité.

Le Duc de Wirtemberg, qui vient de mourir, avoir perdu en 1734. deux freres, qui lui ressembloient, l'un Henri-Frédéric, Gén. Feldt-Maréchal-Lieutenant des Armées de l'Empereur, et Colonel d'un Regiment de Cuirassiers, mourut de dissenterie à Stuttgart le 26. Septembre à l'âge de 47. ans; et l'autre Frédéric-Louis, aussi Gén. Feldt-Maréchal-Lieut. des Armées. de S. M. Imp. avoit été tué le 19. du même mois de Septembre à la Bataille de Guastalla, à l'âge de 44. ans. Ces deux Princes n'étoient point mariés.

Le 14. D. Anne-Claude *Brulart de Puysieux*, âgée d'environ 58. ans, et Veuve depuis le 18. Janvier 1733. de Pierre Brulart, Marquis de Genlis

Genlis, Diocèse de Noyon, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Juillet 1705. mourut d'un Cancer à S. Germain en Laye, où elle s'étoit retirée depuis la mort de son Mari. Elle étoit 3e fille de feu Roger Brulart, Marquis de Puyseux et de Sillery, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, Conseiller d'Etat ordinaire d'Epée, Gouverneur des Villes de Huningue en Alsace, et d'Epernay en Champagne, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire en Suisse, mort le 28. Mars 1719. et de défunte Claude Godet de Renneville, morte le 24. May 1681. La Marquise de Genlis laisse pour fils unique Charles Brulart, Marquis de Genlis, qui a épousé au mois de Novembre 1726. Louïse - Charlotte - Françoise d'Hallencourt de Drosmenil, qui est accouchée d'un fils le 20. Janvier dernier, comme on l'a marqué dans le Mercure de Février p. 408.

Le 28. *Gabriel Taleyrand-Perigord*, Comte de Grignols, &c. mourut en son Château de Beausséjour en Perigord, âgé d'environ 66. ans. Il avoit épousé en 1704. Marguerite de Taillefer, d'une ancienne Maison de Perigord, dont il avoit eu deux Garçons. 1°. Daniel-Marie-Anne Taleyran-Perigord, Marquis de Taleyrand, Colonel du Régiment de Saintonge, né au mois d'Août 1706. marié en premières nœces le 4 Août 1725. avec Marie-Guionne Bordeaux de Rochefort-Theobon, dont il a un fils né au mois d'Octobre 1726. nommé le Comte de Taleyrand; et en secondes nœces, le 3. Août 1732. avec Marie-Elizabeth de Chamillart, fille de Michel de Chamillart, Marquis de Cany, et de Marie-Françoise de Rochechoüart de Mortemart, aujourd'hui épouse de Jean-Charles Taleyrand Perigord

826 MERCURE DE FRANCE

gord , Prince de Chalais , grand d'Espagne de la premiere Classe , Gouverneur de Berry. Il y a trois garçons de ce second mariage. 2°. N. . . Vicomte de Taleyrand , Capitaine dans le Regiment de S. Simon Cavalerie, ci-devant du Maine, né en 1707.

Le 13 Avril , nâquit à Paris , Paroisse S. Roch , *Anne-Paul-Benoît* , fils premier né du second mariage de *Paul-Emile* , *Marquis de Braque* , Chevalier, Comte de Loches , Seigneur du Luat , d'Omout , Bourdon , Piscop , Châteauevert , &c. et de D. Elizabeth de Lorimier , son épouse.

La Maison de Braque , qui est établie en l'Isle de France, Vallée de Montmorency , il y a plus de six siècles , est originaire du Duché de Milan , et sortie de la Maison des Bracqua ou Braccha , premiers Seigneurs de ce Pays.

Il paroît que dès l'an 1100. ceux de cette Maison possedoient la Terre et Seigneurie de Piscop , près Montmorency , où ils fonderent une Paroisse en 1211. et 1214. Cette fondation fut faite par Erimbert de Braque , Chevalier Banneret , Pierre et Renault , ses enfans , Seigneurs dudit Piscop , par deux Chartres qui sont en l'Abbaye de S. Victor à Paris.

Depuis l'établissement de cette Maison en France , elle a fourni à l'Etat plusieurs Personnes de la premiere distinction , tant dans l'Eglise que dans l'Epée et la Maison des Rois ; entr'autres *Nicolas de Braque* , Ministre d'Etat, Surintendant des Finances , l'un des Executeurs Testamentaires du Roy Jean , et l'un des Tuteurs de Charles VI. Autre *Nicolas de Braque* , Grand Maître d'Hôtel du Roy , et Capitaine

General

Général d'une de ses Armées, Chevalier Banneret, qui fut fait prisonnier à la Bataille de Poitiers avec le Roy Jean. Robert de Braque, Chevalier Banneret, et Capitaine Général des Armées de Charles VI. et plusieurs autres de cette Maison, qui ont possédé les mêmes Dignités, tant dans les Armées que dans les Conseils de nos Rois.

Cette Maison a eu aussi l'avantage de voir dans l'Eglise S. Eliebert de Braque, Archevêque de Cambrai, et Jean de Braque, Evêque de Troyes en Champagne. Elle a aussi eue celui d'être alliée à plusieurs Maisons Souveraines, et à la plus haute Noblesse; entr'autres aux Maisons de Courtenay, de Stuart, aux Comtes Palatins du Rhin, Electeurs de l'Empire, à celle de Nassau, Prince d'Orange, et à plusieurs autres Princes Souverains; aux Maisons de Montmorency, de Châtillon sur Marne, de Colligny, de S. Simon-Rouvroy, de l'Hospital Virry, &c.

Le Marquis de Braque porte les Armes de sa Maison, *d'Azur à la Gerbe d'Or liée de Gueule à la Bordure engrelée d'Or*; elles sont écartelées de Stuart d'Aubigny, et de Stuart d'Abanie, à cause du Mariage de Philippe de Braque Seigneur du Luat et de la Mothe, premier Maître d'Hôtel des Rois Charles VIII. et Louis XII. Gouverneur des Villes de Harfleur et de Montivilliers, avec Guionne Stuart; fille de Jean Stuart, Seigneur d'Aubigny, Duc de Terrenove, Marquis Desquillazzo, Connétable de Sicile, Viceroy de Naples, et Chevalier de l'Ordre du Roy, et de Guillemette de Boucart, sa femme, sœur d'Anne Stuart, Dame d'Aubigny, femme de Robert Stuart, son Cousin, Comte de Beaumont, Chevalier de l'Ordre du Roy, et
Maréchal

328 MERCURE DE FRANCE

Maréchal de France ; issu en ligne directe et masculine , des anciens Rois d'Ecosse ; septièmes Ayeuls paternels et maternels de l'Enfant qui vient de naître,

Les Quartiers des Armes de Stuart , que le Marquis de Braque porte , sont party de trois Traits et coupé d'un , au premier d'Ecosse , qui est d'Or au Lyon de Gueule , enfermé dans un double Tresor fleurdelisé et contrefleurdelisé de même ; au second d'Azur à la Harpe d'Or , cordée de même pour Irlande ; au troisième d'Or à la Face Echiquetée d'Argent et de Sable de trois Traits pour Stuart ancien ; au quatrième , d'Azur à trois Fleurs-de-Lys d'Or , à la Bordure de Gueule , chargée de huit Fermoirs d'or , pour d'Aruly Durgel ; au cinquième , d'Azur à la Face Echiquetée d'Argent et de Gueule de trois Traits pour Linsay ; au sixième de Gueule à trois Houssettes , cantonnées , armées d'Hermine , éperonnées d'Or pour Stuart d'Abanie ; au septième de Gueule , au Lyon d'Argent , à la Bordure d'Argent , chargée de huit Roses de Gueule , pour Stuart Lenox ; au huitième et dernier , d'Or au Sautoir de Gueule pour Kaphe.

Les Supports de Braque sont deux Salamandres de Sinople , vomissans du feu , et derrière l'Ecu des Armes sont deux Bannieres passées en Sautoir , dans l'une desquelles sont représentées les Armes d'Ecosse , et dans l'autre les Armes de Braque ; et au-dessous du Cartouche des Armes , est une Salamandre couchée dans les flammes et vomissant du feu , avec la Devise de la Maison de Braque : *Ceteris terror , mihi Solatium.*

L'Enfant qui donne lieu à cet article , fut baptisé le même jour de sa Naissance ; le Pa-

rain

rain , Paul-Benoît , Comte de Braque , Chevalier , Seigneur de Boisrenault , Grandef , &c. ancien Gouverneur d'Auxerre , Grand-pere paternel ; la Maraine , Dame Marie-Louïse Boucher , Femme d'Antoine-Charles de Lorimier , Ecuyer , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France et de ses Finances , Grand-mere maternelle.

Le 4. Mars fut célébré dans la Chapelle de l'Hôtel de la Rochefoucaud le Mariage de François Joseph de Bethune , *Marquis d'Ancenis* , nouvellement fait Duc à Brevet , et Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps du Roy , né le 6. Janvier 1719. resté fils unique de Paul-François de Bethune , Duc de Bethune-Charost , Pair de France , Marquis d'Ancenis , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes du Corps en survivance , Lieutenant Général des Provinces de Picardie , Boulonnois , Anciennes Conquêtes du Hainaut , Gravelines et Pays reconquis , Gouverneur de Calais , aussi en survivance , et Gouverneur en titre des Ville et Citadelle de Dourlens , et de D. Julie-Christine-George d'Entraigues , son Epouse , avec D. Marthe-Elizabeth de Roye de la Rochefoucaud de Roucy , née le 13. Décembre 1720. fille aînée de feu François de Roye de la Rochefoucaud , Comte de Roucy et de Roye , Vidame de Laon , Baron de Pierrepont , Marquis de Sevorac , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie et Brigadier des Armées du Roy , mort le 24. Février 1725. à l'âge de 36. ans , et de feuë D. Marguerite - Elizabeth Huguet , son Epouse , morte le 4. Décembre 1735. dans la 41. année de son âge. La Mariée n'a qu'une Sœur qui est la

830 MERCURE DE FRANCE

La Dlle de Roye, nommée François-Pauline de Roye de la Rochefoucaud, et née le deux Mars 1723. Armand de Bethune de Charost, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de ses Gardes du Corps, Lieutenant Général de ses Armées, et dans les Provinces de Picardie, Boulonnois, Pays conquis, et reconquis, Gouverneur de Calais, Chef du Conseil Royal des Finances, ci devant Gouverneur de la Personne du Roy, Ayeul du nouveau Marié, a eû l'agrément de se démettre en sa faveur, de sa charge de Capitaine des Gardes du Corps, dont le Duc de Bethune se reserve la survivance, qu'il a obtenuë dès le mois de Novembre 1715.

Le 18. fut fait le Mariage de Louis-Marie de Créquy, Marquis d'Haimont, âgé d'environ 32. ans, fils de défunts Henry-Alexandre de Créquy, Marquis d'Haimont, mort en 1717. et de D. Marie-Charlotte de Mannay, morte en 1726. avec Dlle Renée-Charlotte de Froulay, âgée d'environ 22. ans, fille de Charles-François de Froulay, Comte de Montflaux, Maréchal des Camps et Armées du Roy, et son Ambassadeur Ordinaire près de la République de Venise, & de D. Marie-Anne-Jeanne-Françoise de Sauvaget des Claux.

ARRESTS NOTABLES.

LETTRE S PATENTES SUR ARREST, du 10. Octobre 1733. en faveur des *Sieurs Vannebaïs & Neveux.*

Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A nos amés et féaux Conseillers
les

Les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, & autres nos Officiers et Justiciers qu'il apartiendra; Salut. Sur ce qui Nous a été représenté en notre Conseil par les sieurs Vanrobais, Entrepreneurs de la Manufacture Royale de Draps fins, établie à Abbeville; qu'ils étoient informés qu'il se vendoit et débitoit fréquemment des Draps de différentes Manufactures de notre Royame, de qualités inférieures, pour des Draps de leur fabrique, ce qui causoit un égal préjudice au Public, et à la réputation de leur Manufacture; que le plus sûr moyen de la soutenir, d'empêcher que leurs Draps ne soyent confondus avec ceux des autres fabriques, et qu'ils pussent en être facilement distinguez, seroit, qu'il Nous plût ordonner qu'à l'avenir les Draps de leur Manufacture seroient marqués d'une lisiere particuliere, avec défenses à tous Entrepreneurs de Manufacture et Maîtres Fabriquans, de contrefaire ladite lisiere, à peine de confiscation, et de telle amende qu'il Nous plairoit d'ordonner, Nous aurions par Arrêt de notre Conseil du 15. Septembre dernier, ordonné qu'à l'avenir les Draps de la Manufacture desdits sieurs Vanrobais auroient une lisiere bleuë avec quatre fils aurores, tissus entre la lisiere & le Drap, & ordonné que pour l'exécution dudit Arrêt, toutes Lettres nécessaires seroient expédiées, lesquelles les Exposans Nous ont très-humblement fait supplier de leur accorder. A ces causes, de l'avis de notre Conseil, qui a vû ledit Arrêt du 15. Septembre dernier, dont extrait est cy-attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie, Nous avons ordonné & par ces Presentes, signées de notre main, ordonnons qu'à l'avenir les Draps de la

Manufacture

832 MERCURE DE FRANCE

Manufacture desdits sieurs Vanrobais auront une lisière bleuë avec quatre fils aurores, tissus entre la lisière & le drap : Faisons très-expresses inhibitions et défenses à tous Entrepreneurs de Manufacture & Maîtres Fabriquans, d'imiter ou contrefaire ladite lisière, à peine de confiscation des pièces de Draps auxquelles elle auroit été mise, & de 500. livres d'amende, applicables, un tiers à notre profit, un tiers au profit desdits sieurs Vanrobais, & l'autre tiers au profit des Pauvres des Hôpitaux les plus prochains des lieux où les Jugemens auront été rendus, sans que lesdites peines puissent être réputées comminatoires. Si vous mandons que cesdites Præsentés vous ayez à faire registrer, & de leur contenu jouir et user les Exposans pleinement & paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens, et nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau, &c.

Il est à observer qu'indépendamment des distinctions énoncées au présent Arrêt, les Draps de cette fabrique portent au chef & à la queue de chaque pièce le nom des Vanrobais & Neveux à Abbeville, avec des plombs aux Armes du Roy et desdits Vanrobais.

T A B L E.

P I E C H S F U G I T I V S. Ode sur la Paix,	621
Quatrième Lettre sur quelques sujets de Littérature, &c.	627
Ode sur la Guerre,	646
Révolution arrivée au Grand Caire,	654
L'Hymne	

L'Hymen , Ode ;	670
L'Eloge de Marseille ,	674
Traits d'Histoire , &c.	685
Extrait d'une Lettre sur la Question de l'égalité des deux Sexes , &c.	688
Vers à M. de Lamée ,	694
Actes de Cession et de prise de possession du Duché de Lorraine , &c.	<i>ibid.</i>
Pleins Pouvoirs du Duc de Lorraine ,	697
Lettre de Cachet pour la remise des Sceaux ,	698
Lettres Patentes du Roy de Pologne pour la prise de Possession actuelle , &c.	703
Plén Pouvoir de M. de la Galaiziere en qualité de Commissaire du Roy, pour la prise de pos- session éventuelle du Duché de Lorraine,	711
Mandement de l'Evêque de Toul ,	717
Harrangue de M. Hanus , &c.	721
Le Singe Philosophe , Fable ,	723
Arrêt Burlesque ,	724
Acrostiche ,	725
Enigmes , Logogripes , &c.	727
Nouvelles Littéraires , Epître de M. Greaser,	733
Dissertation sur le fer , &c.	736
Lettre écrite à M. Gibert , &c. sur la vie de M. Gibert , Canoniste ,	737
Histoire et Description générale du Japon,	738
Traduction de l'Orateur de Cicéron , &c.	749
Cours de Chimie , &c.	751
Oeuvres de feu M. Math. Terrasson , &c.	753
Les Causes Célèbres , neuf et dixième Vol.	756
Lettre sur de nouvelles Pendules à quart ,	761
Question , &c.	<i>Ibid.</i>
Tableau représentant la Justice , Vers ,	762
Estampes nouvelles, Quatre Vûes d'Angleterre. Ib.	
Suite du sujet dessinés d'après l'antique ,	764
Nouveaux morceaux de l'Histoire de D. Gui- chotte ,	<i>Ibid.</i>

Suite des Portraits des Hommes Illustres ,	765
Muzette , air noté à deux voix ,	772
Spectacles. Agapit Tragedie ,	773
Parodie de l'Opera de Persée , Extrait ;	776
Reprise l'Opera de Jephté et changemens ,	789
Nouvelles Etrangères , Turquie , et Perse , Rus-	
sie ;	796
Pologne , Allemagne , Italie et Espagne ,	802
France. Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	807
Convalescence de la Duchesse de Bourbon ,	
Vers &c.	814
Morts , Naissances , &c.	817
Arrêts Notables , &c.	838

Errata du second volume de Mars.

- P** Age 596. ligne 11. sentari , *lisés* scutari.
P. 613. l. 32. et Amelie Impératrice, *ôtés* ces
mots et *lisés* Amelie fut.
P. 617 l. 19 d'Ausonis l. d'Ansouis , *Ibid.* l. 2
du bas , *acs* l. arcs.
-

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 635. ligne 24. ne seroit , *ajoutés* , pas.
P. 647. ligne 20. point , l. plus.
P. 662. l. 19. sous les , *lisez* , prendre les,

71.

21.

62.

11.

2.

pat.

77

SEP 17 1936



